



ANALYSES

2
2019

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

L'ÉTAT SOCIAL ET LE BIEN-ÊTRE
DE LA SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication

Dr Serge Allegrezza

© Photos: Shutterstock et

Freepik

Rédaction

Fofo Senyo Ametepe

Anne Franziskus

Anne Hartung

Jérôme Hury

Johann Neumayr

Guillaume Osier

François Peltier

Paul Reiff

Ioana Cristina Salagean

Marco Schockmel

La reproduction totale ou partielle est autorisée à condition d'en citer la source.

Date de clôture statistique:

Octobre 2019

ISSN: 2658-963X

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner

13, rue Erasme

L - 1468 Luxembourg-Kirchberg

+352 247 - 84219

info@statec.etat.lu

www.statec.lu

statec.lu

Table des matières

Préface	2
Cadrage démographique	7
PARTIE I Le marché du travail	13
1. L'emploi	14
1.1. Vue d'ensemble: Le moteur de l'emploi tourne à plein régime	16
1.2. Le taux d'emploi	24
2. Caractéristiques de l'emploi et conditions de travail	31
2.1. Le temps de travail	32
2.2. La sécurité de l'emploi	35
2.3. Le travail atypique	38
2.4. Le télétravail	53
2.5. Les langues utilisées au travail	57
2.6. La satisfaction au travail et l'adéquation du salaire	66
3. Travail durable tout au long de la vie	76
3.1. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale	77
3.2. La flexibilité de l'organisation du travail	84
3.3. Pauses de carrière et congés parentaux	89
3.4. Temps moyen de travail au cours d'une vie	93
4. Le chômage: légère baisse en 2018, mais tendance vers la hausse en 2019	97
4.1. Vue d'ensemble	97
4.2. Les transitions entre chômage, emploi et inactivité: des voies à double sens	105
PARTIE II Revenus, pauvreté et conditions de vie	111
1. Les revenus et leurs inégalités	112
1.1. Le revenu brut	113
1.2. Le revenu disponible par ménage	117
1.3. Le niveau de vie des ménages	119
1.4. Les inégalités de revenus	122
2. Pauvreté et exclusion sociale	128
2.1. Le taux de risque de pauvreté	129
2.2. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020"	138
2.3. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté	141
2.4. Le Luxembourg dans la comparaison internationale	146
2.5. Un niveau de vie décent selon l'approche des budgets de référence	151
2.6. Dépenses pré-engagées et inégalités de niveau de vie arbitrable	165
2.7. La situation financière des ménages	189
3. Le bien-être	198
3.1. Focus sur la santé	201
3.2. L'évolution de la satisfaction dans la vie	208

Préface

Quinzième rapport "Travail et cohésion sociale", le rapport sur la situation sociale du Luxembourg

Ce rapport a fait, au cours des années, de nombreuses émules, ce dont le STATEC ne peut que se féliciter! Citons par exemple l'"Almanach social" de la Caritas, le "Panorama social" de la CSL et, récemment, le rapport "Pauvreté" de la Chambre de commerce¹. Cela montre que les statistiques et les analyses présentées annuellement par l'équipe du STATEC stimulent des études et des réflexions fécondes.



Dr Serge Allegrezza

Cohésion sociale: participation à la vie professionnelle et sociale

Dans cette édition il y a deux sujets particuliers qu'il faut relever: le télétravail et l'utilisation des langues dans la vie professionnelle. Les deux dimensions sont essentielles à la croisée des chemins entre participation à la vie sociale et culturelle, d'une part, et à l'activité professionnelle, d'autre part.

Ainsi, depuis 2010, le télétravail a explosé, passant à 20% en 2018, surtout du fait des "cols blancs" qui utilisent leur temps de travail de manière plus efficace. L'accès Internet sécurisé et les inconvénients provoqués par les bouchons sont certainement à l'origine de ce phénomène qui va encore s'amplifier.

L'autre phénomène déjà décrit par le STATEC est l'utilisation de langues au lieu de travail et à domicile. De nouvelles données récoltées par l'enquête LFS (Enquête sur les forces de travail) vient confirmer la position pivot de la langue française dans toutes les branches, suivie du luxembourgeois et de l'anglais. Cette édition du rapport propose une typologie fine issue d'une classification empirique ("cluster analysis"), dégageant 10 groupes de travailleurs. Ces groupes se composent selon des critères comme le nombre de langues utilisées, mais aussi la branche d'activité, la nationalité et le niveau d'éducation, par exemple. Ainsi découvre-t-on que les Luxembourgeois appartiennent à deux catégories: la première composée de ceux qui sont amenés à utiliser quatre langues et la deuxième peuplée de ceux qui n'en utilisent qu'une ou deux.

Cette carte de l'usage des langues illustre le plurilinguisme national, qui ressemble plus à une mosaïque éclatée où dominant le français et le luxembourgeois et, dans une moindre mesure, la langue anglaise. Les locuteurs de ces langues pivots doivent servir d'intermédiaires dans ce paysage linguistique éclaté. C'est le prix à payer pour garantir une certaine cohésion culturelle.

¹ Actualités et Tendances, Bulletin de la Chambre de Commerce, n° 21, 2019

D'une société de classe vers une société de masse

Comme l'avait pressenti la philosophe Hannah Arendt, le passage d'une société de classe à une société de masse a provoqué des grands changements dont on n'a pas pris toute la mesure. De notre point de vue on peut se poser la question: est-ce que les statistiques sociales captent bien toutes les dimensions de l'inégalité et des injustices qui peuvent être ressenties par un individu englouti par la masse? Les statisticiens auraient tendance à pointer du doigt l'effort considérable qui a été consenti pour appréhender quantitativement la différenciation sociale selon de nombreux critères [revenu, patrimoine] et la diversité des liens sociaux. Cette interrogation sur le progrès statistique mérite d'être posée à la lumière de l'insatisfaction, dont semble faire preuve une large proportion de la population dans certains pays, insatisfaction menant à des mouvements protestataires, à des attitudes politiques extrêmes.

Et si le paradigme de l'inégalité était en train de changer? Le professeur François Dubet, sociologue, émet une hypothèse intéressante à cet égard: *"C'est moins l'ampleur des inégalités que la transformation des inégalités qui explique les colères, les ressentiments, et les indignations d'aujourd'hui".* L'auteur poursuit: *"Alors que les inégalités paraissaient enchâssées dans la structure sociale dans un système perçu comme injuste mais relativement stable et lisible, elles se diversifient et s'individualisent. L'inégalité devient une somme d'épreuves individuelles et de souffrances intimes qui nous remplissent de colère et nous indignent²..."*

Quels indicateurs de risque de pauvreté retenir?

Il y a de nombreux indicateurs disponibles sur l'inégalité et la précarité dans les rapports TCS année après année. Impossible de les résumer tous en préambule.

L'indicateur phare est le taux de risque de pauvreté, fixé par l'Union européenne (60% du revenu disponible équivalent-adulte), il atteint en 2018 (données de 2017) 18.3%. Il est constant par rapport à l'année précédente.

Plus parlant semble être, du moins de l'opinion de l'auteur de ces lignes, le taux de pauvreté persistante qui tient compte de phases transitoires de précarité (10%). Dans la même veine, un indicateur dynamique, qui retrace l'état de pauvreté des individus au cours du temps, est la part des personnes qui étaient comptées comme à risque de pauvreté entre 2015 et 2018, soit 5% des personnes.

Le présent rapport apporte deux raffinements de la mesure, qui avaient déjà été évoqués dans les versions précédentes et qui ont été développés plus avant.

² Le temps des passions tristes. Inégalités et populisme, La République des Idées, 2019, Seuil [p.9]

Premièrement, le revenu disponible est remplacé par le revenu arbitrage. En retranchant une série de dépenses que les ménages s'engagent à effectuer en souscrivant un contrat ou un abonnement, comme par exemple les loyers et les charges liées au logement, les charges financières, les frais d'assurance, et les abonnements de télécommunications...] il appert que le taux de risque de pauvreté est sensiblement plus élevé. En effet, les dépenses pré-engagées peuvent représenter jusqu'à 42% du budget des ménages défavorisés.

D'autre part, il faut également prendre en compte des services en nature qui bénéficient aux ménages individuellement comme les frais de garde d'enfants. Ces transferts, qui sont à la charge du budget de l'État, réduisent le taux de risque de pauvreté d'un bon point de pourcentage.

Enfin, prendre en compte la consommation, le revenu disponible et le patrimoine net des ménages conjointement réduit drastiquement le taux de risque de pauvreté.

On peut aller plus loin et questionner le seuil de pauvreté, fixé arbitrairement par l'Union européenne à 60% du revenu disponible médian, corrigé de la taille du ménage. Or une étude menée par le STATEC, à la demande du Ministère de la Famille, il y a quelques années, a montré que le revenu de référence ou le budget minimal nécessaire pour vivre "décentement" dans un pays riche comme le Grand-Duché est bien supérieur au seuil européen. Cette étude a été mise à jour dans la présente édition. Selon cette approche, le seuil de pauvreté devrait plutôt être fixé à 65% du revenu disponible médian... ce qui fait remonter le taux de risque de pauvreté.

Polytaux et autres indices composites de pauvreté

Dans le rapport précité, la Chambre de commerce propose un indicateur multidimensionnel basé sur une moyenne de cinq indicateurs qui vont du "taux de pauvreté après coût du logement" (28.1%) jusqu'à la plus faible "privation matérielle sévère" (1.6%), ce qui donne un taux de 15%.

On peut toujours imaginer des combinaisons différentes de taux, construire de nouveaux indicateurs synthétiques ou multidimensionnels, mais pour pouvoir poser un diagnostic, il faut un constat commun sur les ressources minimales, y compris immatérielles, dont aurait besoin un individu ou un ménage pour vivre décentement au Luxembourg. Une belle mission pour les partenaires sociaux!

Le "taux de risque de pauvreté et d'inclusion" européen est telle combinaison de trois taux de pauvreté ou d'exclusion, il s'élève à 21.9% pour 2018. Il n'est pas sûr qu'il faille démultiplier les indicateurs synthétiques de pauvreté et de précarité qui donne l'impression d'un certain arbitraire...

Mieux vaut tabler sur des indicateurs basés sur un consensus démocratique, issus d'une délibération prenant en compte toutes les données. Le REVIS, par exemple, livre un tel seuil de pauvreté qui a été approuvé par le législateur et bénéficie dès lors de l'onction démocratique.

Comment éradiquer la pauvreté?

Le taux de risque de pauvreté dépend de nombreux facteurs: de l'évolution du revenu national (donc de la croissance économique), de la distribution des revenus qui peut être plus ou moins égalitaire pour les différentes catégories sociales, de la redistribution de l'État, de l'effort individuel, etc.

L'éradication de la pauvreté des enfants ou la réduction de moitié de l'indice de pauvreté multidimensionnel sur une décennie, souhaitées par la Chambre de commerce dans l'étude précitée, font partie d'un catalogue ambitieux et généreux. Il faudrait pour cela une compréhension fine de la genèse des inégalités et de la pauvreté, quelle que soit la définition qui fasse consensus, il faut des instruments adéquats de redistribution des chances et des positions sociales pour y parvenir. Il faut aussi beaucoup de courage et de conviction. Un chemin semé d'embûches. Le philosophe Patrick Savidan rappelait dans un livre éclairant que nous excellons dans l'art de ne pas tirer de conséquences de ce que nous savons.³

Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

³
Voulons-nous vraiment l'égalité?, Albin Michel, 2015



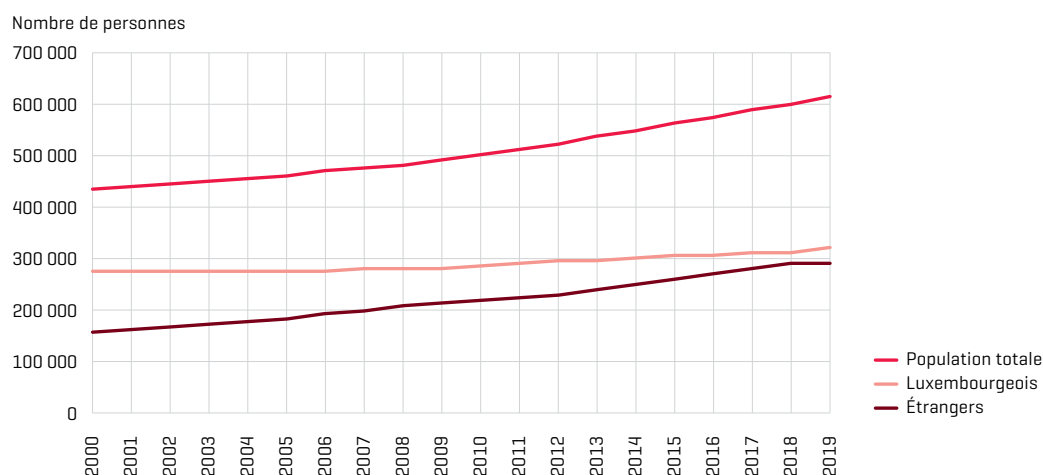


Cadrage démographique

La population du Grand-Duché de Luxembourg ne cesse d'augmenter

Au 1^{er} janvier 2019, le Grand-Duché compte 613 894 habitants. En 2018, la population a augmenté de 2%. Cette progression est principalement due au solde migratoire (arrivées - départs) de +10 659 alors que le solde naturel (naissances - décès) n'est que de +1 956. L'augmentation de la population luxembourgeoise est donc, comme dans les décennies passées, davantage tirée par les personnes provenant des autres pays que par le solde naturel.

Graphique 1 **L'augmentation de la population est due aux personnes étrangères**



Sources: STATEC, CTIE

La part des étrangers dans la population est en légère diminution et atteint 47.5% au 1^{er} janvier 2019 [-0.4% par rapport à 2018], suite à l'augmentation des naturalisations et des différentes incidences législatives (mineurs étrangers devenant luxembourgeois avec un de leurs parents, ...).

Quelque 170 nationalités sont présentes au Luxembourg. En 2019, les dix nationalités étrangères les plus nombreuses sont toutes issues de l'UE-28. Bien qu'en diminution, les Portugais représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 15.6%. Suivent les Français avec 7.6%. Ces deux communautés étrangères constituent près de la moitié de la population étrangère. Viennent ensuite les Italiens (3.7%), les Belges (3.3%) et les Allemands (2.1%). La première nationalité en dehors de l'UE-28 est la nationalité chinoise qui représente 0.6% de l'ensemble de la population du Luxembourg et 1.3% des étrangers.

Les ressortissants étrangers ayant une nationalité de l'UE-28 sont au nombre de 246 053. Ils constituent 84.4% de la population résidente étrangère. Suivent, dans l'ordre, les ressortissants d'un pays d'Asie (respectivement 14 449 personnes et 5.0% des personnes étrangères), les pays européens non-EU avec une part de 4.8% (13 890 personnes dont 3 589 Monténégrins), les pays d'Afrique (3.4% et 10 013 personnes dont 2 621 Cap-Verdiens), les pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, Sud ou Centrale (2.2% et 6 468 personnes dont 2 205 Brésiliens) et les pays d'Océanie (207 personnes). S'y ajoutent 384 personnes apatrides ou de nationalité inconnue.

Tableau 1 **Les principales nationalités au 1^{er} janvier 2019**

Nationalité	Nombre absolu	% dans la population totale	% dans la population étrangère	Âge moyen (en années)
Luxembourg	322 430	52.5		41.4
Étrangers	291 464	47.5	100.0	37.3
Portugal	95 516	15.6	32.8	37.5
France	46 938	7.6	16.1	35.6
Italie	22 465	3.7	7.7	43.0
Belgique	19 953	3.3	6.8	43.1
Allemagne	13 015	2.1	4.5	43.5
Espagne	6 801	1.1	2.3	35.4
Royaume-Uni	5 766	0.9	2.0	37.5
Roumanie	5 209	0.8	1.8	31.9
Pologne	4 708	0.8	1.6	33.4
Pays-Bas	4 207	0.7	1.4	45.3
Autres pays	66 886	10.9	22.9	33.6
Total	613 894	100.0		39.5

Sources: STATEC, CTIE

52.6% des résidents sont nés au Luxembourg

Les statistiques basées sur la nationalité ne dévoilent qu'une partie de la situation démographique. Les données concernant le pays de naissance permettent de la compléter. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux indicateurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents États (droit du sol, droit du sang, ...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non communautaire) des immigrants.

Au Luxembourg, un peu plus de la moitié de la population est née au pays [52.6%]. Mais si 86.2% des Luxembourgeois sont nés au Luxembourg tel n'est le cas que pour 15.3% des étrangers.

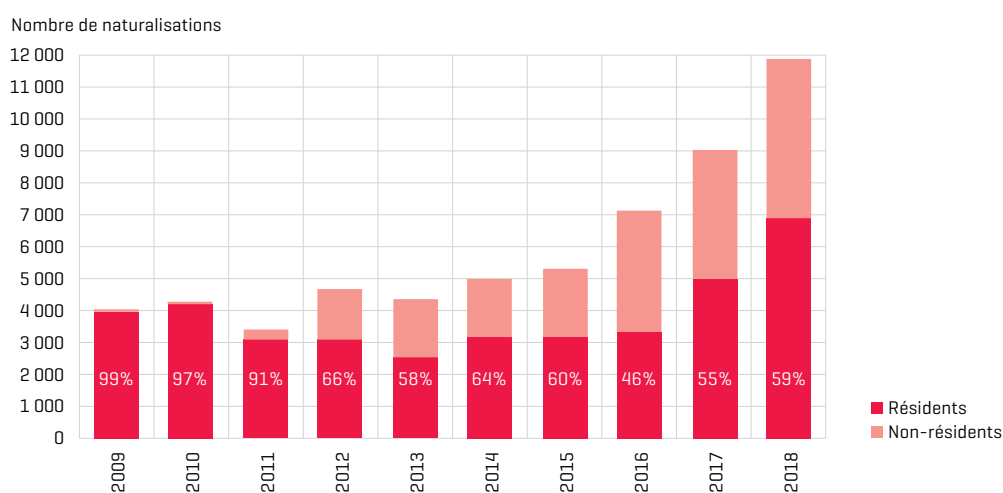
Le Luxembourg est un des rares pays européens où la proportion des personnes de nationalité étrangère est aussi élevée que celle des personnes nées à l'étranger. Au 1^{er} janvier 2019, 47.4% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 47.5% de la population est de nationalité étrangère. Dans les autres pays européens, les pourcentages sont généralement beaucoup plus faibles, mais on doit également noter que les proportions sont très souvent inversées, c.-à-d. que l'on retrouve plus souvent des personnes nées à l'étranger que de personnes étrangères. La spécificité du Luxembourg peut notamment être expliquée par le fait que, contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement majoritaires au Luxembourg et que ceux-ci, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, ne sont pas nécessairement incités ou motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise.

De plus en plus de naturalisations

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la double nationalité (2009), 59 172 personnes ont acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. L'effet de la loi sur la nationalité luxembourgeoise ne se dément pas: le nombre d'acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise est passé de 4 022 en 2009 à 11 876 en 2018 (dont 6 950 personnes ayant leur résidence au Luxembourg).

On observe donc que cet accroissement est en partie dû aux acquisitions par des personnes non résidentes. Parmi les acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise observées depuis 2009, 34.8% ont été demandées par des personnes ne résidant pas au Luxembourg.

Graphique 2 **Le nombre de naturalisations augmente au fil des années**



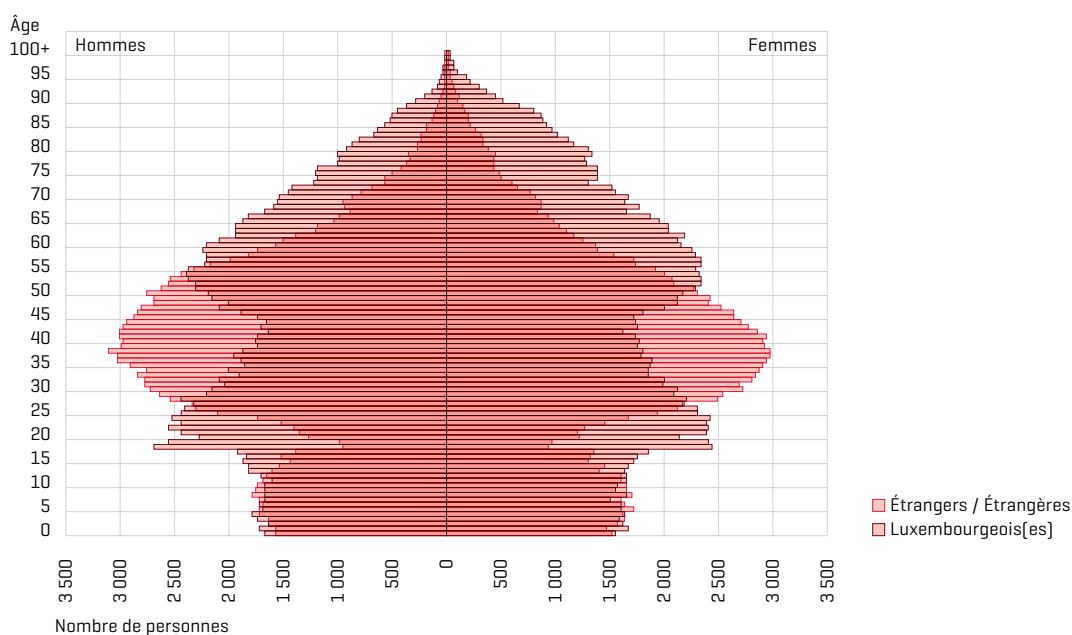
Sources: Ministère de la Justice, STATEC

Les Luxembourgeois plus âgés que les étrangers

Au 1^{er} janvier 2019, l'âge moyen de la population est de 40.2 ans pour les femmes et de 38.7 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.7 ans contre 37.3 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.1 ans contre 37.3 ans pour les hommes étrangers.

En superposant la pyramide des âges des étrangers et des Luxembourgeois, on observe que la part des étrangers diminue entre 0 et 19 ans (48.9% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 36.6% chez les 15-19 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 30 à 49 ans, la population étrangère est surreprésentée par rapport à la population luxembourgeoise. Après l'âge de 50 ans, la part de la population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés (28.7% de personnes de nationalité étrangère à partir de 65 ans et seulement 18.3% à partir de 90 ans).

Graphique 3 **Les Luxembourgeois sont plus âgés que les personnes étrangères**



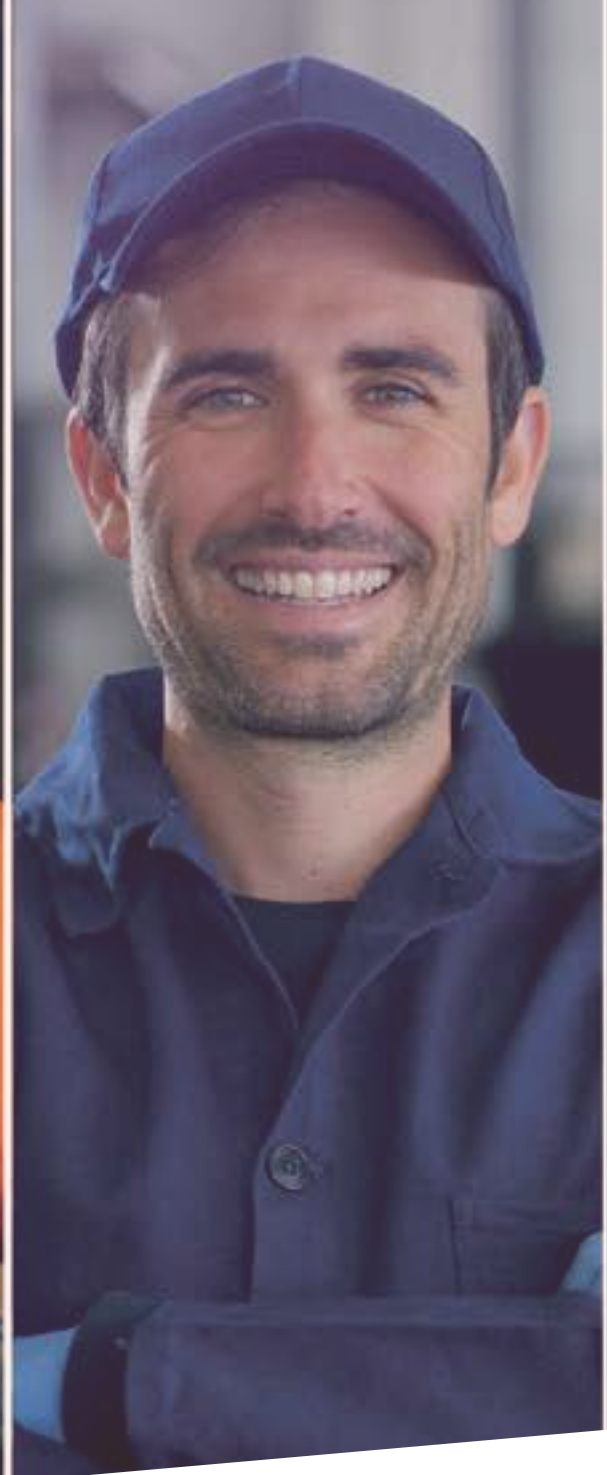
Sources: STATEC, CTIE

Le rapport de dépendance global est de 55.9 au 1^{er} janvier 2019. Cela signifie que 55.9 personnes sont inactives pour 100 personnes en âge d'activité. Le rapport de dépendance des personnes âgées (65+ ans/20-64 ans) qui était de 22.3 lors du dernier recensement de la population (2011) n'a pas changé et reste identique en 2019. Suite à la baisse de la fécondité observée durant les dernières années, le rapport de dépendance des jeunes (0-19 ans/20-64 ans) est quant à lui en diminution, passant de 37.1 à 33.5 durant la même période.

LE CHIFFRE CLÉ

47.5%

C'EST LA PART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE AU LUXEMBOURG, UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE DANS L'UNION EUROPÉENNE.





PARTIE I

Le marché du travail

1. L'emploi

La notion de travail a fortement évolué pour devenir de nos jours une notion centrale de la société. Si le travail au sens large fait référence à une activité productive, dans notre société moderne, il fait principalement appel à une activité rémunérée, à un emploi. Le travail est source de revenus conditionnant l'accès au logement, aux loisirs, à la culture et à la protection sociale. Ce chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est plus structurelle que conjoncturelle.

Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi.

Tableau 1 **Vue d'ensemble du marché du travail au Luxembourg**

Année	2000	2005	2010	2015	2017	2018
1. Emploi intérieur	264.0	307.7	359.6	406.1	432.7	448.9
Salariés	245.7	287.2	337.4	381.0	406.5	422.0
Non-salariés	18.3	20.5	22.1	25.1	26.3	27.0
2. Frontaliers nets (a) - (b)	79.3	109.7	141.2	161.4	175.4	184.4
a. Frontaliers non résidents	88.1	119.7	152.4	173.6	188.0	197.0
Non-salariés	1.1	1.9	3.1	4.1	4.6	4.9
Salariés	87.0	117.8	149.3	169.5	183.4	192.1
en provenance de:						
France	46.5	60.5	74.1	84.3	92.9	98.2
Allemagne	16.4	25.8	37.5	42.8	45.4	47.2
Belgique	24.2	31.4	37.8	42.4	45.0	46.7
b. Frontaliers résidents	8.8	10.1	11.2	12.2	12.6	12.6
dont: Agents internationaux	7.8	9.1	10.1	10.6	11.3	11.3
3. Emploi national (1) - (2)	184.7	198.0	218.4	244.7	257.3	264.5
Taux de croissance de l'emploi intérieur	na	16.6	16.9	12.9	6.6	3.7
Taux de croissance de l'emploi national	na	7.2	10.3	12.0	5.1	2.8
Taux de croissance de l'emploi frontalier	na	38.3	28.7	14.3	8.7	5.1
Taux de croissance de l'emploi frontalier non résident	na	35.9	27.3	13.9	8.3	4.8

Notes de lecture: en milliers de personnes pour les rubriques 1 à 3 et en % pour les taux de croissance. Pour les années 2000 à 2015, taux de croissance sur 5 ans, pour 2017 et 2018 taux de croissance annuels.

Source: STATEC, Comptes nationaux

Pour bien comprendre

Deux concepts doivent être expliqués, à savoir l'emploi intérieur et l'emploi national.

Emploi intérieur

Il s'agit d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le Système européen des comptes (SEC). L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales car la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

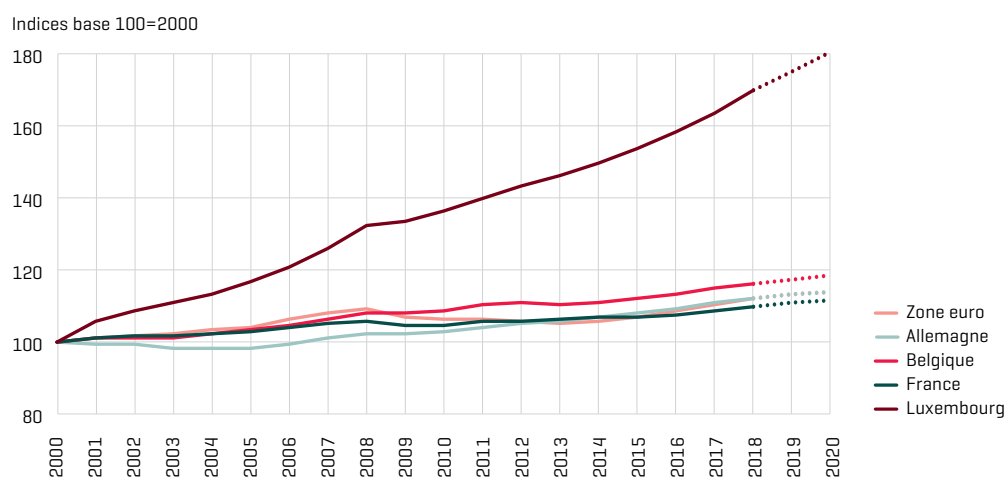
L'emploi national et l'emploi intérieur concernent à la fois les travailleurs salariés et indépendants.

1.1. Vue d'ensemble: Le moteur de l'emploi tourne à plein régime

En 2018, 448 900 personnes occupent un emploi au Luxembourg. 2018 est une année record avec 16 200 emplois supplémentaires créés au Grand-Duché. Depuis 2000, 10 500 emplois sont créés en moyenne chaque année. Il y a des années exceptionnelles comme en 2001, 2007, 2008 et 2017 avec près de 15 000 nouveaux emplois par an.

Sans surprise, l'année de crise 2009 est la plus mauvaise année depuis 1995 avec "seulement" 3 600 postes créés. Néanmoins le Luxembourg s'en est bien sorti, car dans presque tous les autres pays de l'Union européenne des emplois ont été détruits cette année-là.

Graphique 1 Une évolution de l'emploi très dynamique au Luxembourg

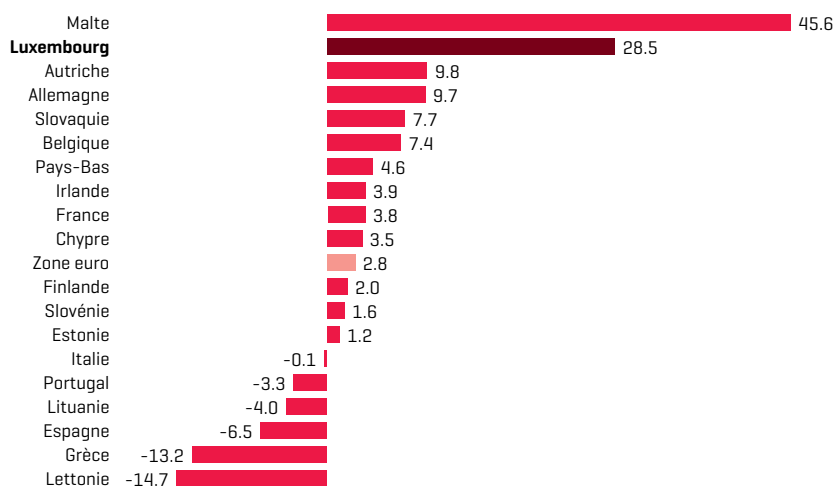


Sources: STATEC, AMECO (Annual macro-economic database of the European Commission), 2018-2019 = prévisions

La croissance de l'emploi luxembourgeois à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'Union européenne en général et celle des pays voisins en particulier. De 2000 à 2018, l'emploi intérieur a augmenté de 70% au Luxembourg. Suivent la Belgique, avec une augmentation de 16.4% de 2000 à 2018 et l'Allemagne avec 12%. En France, l'emploi n'a augmenté que de 10% sur la même période [→ Graphique 1].

De 2000 à 2018, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est de 3.0% au Luxembourg. Dans la zone euro, l'emploi ne croît qu'à un rythme moyen de 0.6% par an. La France et l'Allemagne se situent dans la moyenne de la zone euro, avec respectivement 0.5% et 0.6% de croissance de l'emploi par an. En Belgique, l'emploi croît à un rythme positif modéré de 0.8% par an sur la période 2000-2018.

Graphique 2 L'emploi au Luxembourg a connu une excellente sortie de crise



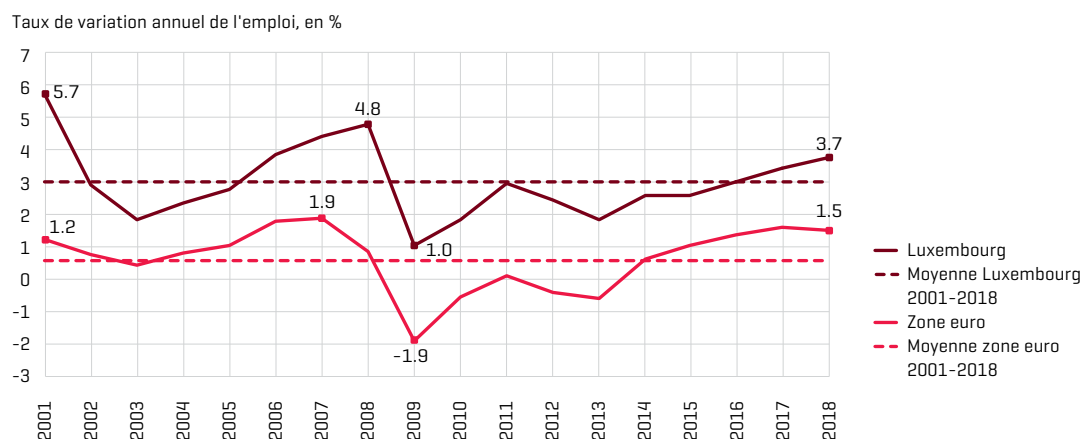
Évolution de l'emploi intérieur entre 2008 et 2018, en %

Sources: STATEC, AMECO

La crise de 2009 a eu des effets dévastateurs sur le marché de l'emploi européen. Dans les pays les plus touchés, l'emploi s'est littéralement effondré et dans un certain nombre de pays l'emploi peine à se redresser dix ans après le début de la crise. Les économies lettone et grecque sont celles qui ont le plus souffert avec environ 15.0% de leurs emplois détruits entre 2008 et 2018. Parmi les pays les plus touchés de la zone euro on compte aussi l'Espagne, la Lituanie et le Portugal. Dans tous ces pays, en 2018 le nombre d'emplois est inférieur au niveau d'avant-crise. C'était également le cas de la zone euro, où jusqu'en 2016 l'emploi avait diminué de près de 0.4% comparé à 2008, ce qui représentait la destruction de 664 000 emplois. Ce n'est qu'à partir de 2017 que l'emploi dans la zone euro a renoué avec ses valeurs d'avant-crise.

D'autres économies ont, par contre, continué à créer de l'emploi durant la crise, c'est notamment le cas du Luxembourg, de Malte, de l'Allemagne, et de l'Autriche. Après avoir subi des pertes d'emploi au plus haut de la crise, des pays comme la Belgique et la France ont réussi à se redresser depuis. Dans tous ces pays, l'emploi en 2018 dépasse son niveau d'avant-crise.

Graphique 3 **L'évolution de l'emploi au Luxembourg suit la tendance européenne mais est toujours supérieure**



Sources: STATEC, AMECO

La variation de l'emploi au Grand-Duché suit globalement la tendance de la zone euro bien qu'au Luxembourg la croissance soit toujours supérieure aux valeurs observées dans la zone euro. En outre, l'économie luxembourgeoise a toujours été en mesure de créer des emplois, et ce malgré la crise, chose qui est loin d'être vraie pour l'ensemble de la zone euro [→ Graphique 3].

Pour 2019, les prévisions disponibles au moment de la rédaction du présent rapport tablent sur une réduction du taux de croissance de l'emploi au Luxembourg [+3.1% contre 3.7% en 2018]. Dans la zone euro la tendance serait aussi à la baisse [avec +1.0% contre 1.5% en 2018]. Malgré un fléchissement du rythme de croissance, l'économie luxembourgeoise créerait tout de même 13 750 emplois supplémentaires en 2019.

1.1.1. Le Luxembourg, principal bassin d'emploi de la Grande Région

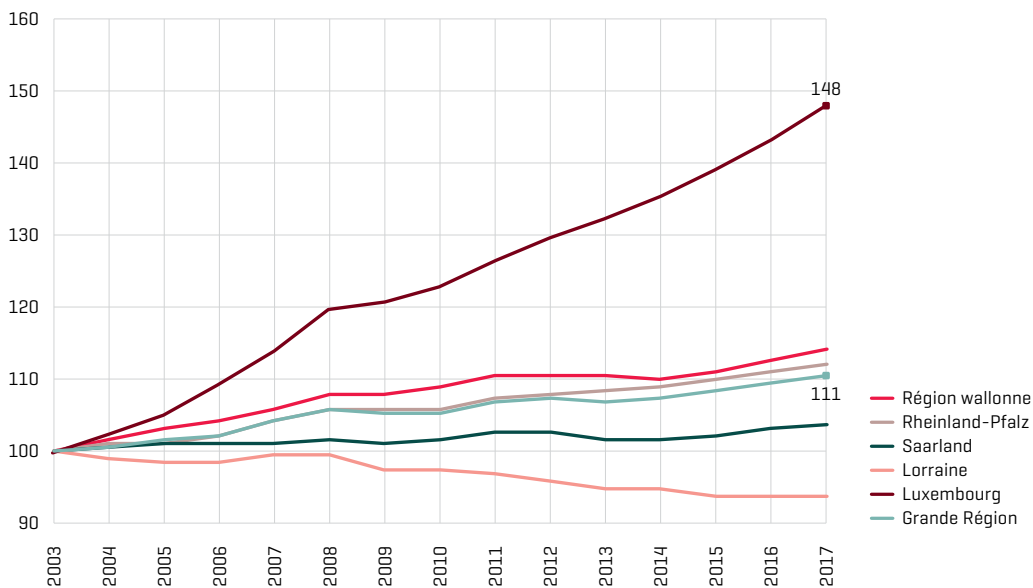
La dynamique de l'emploi luxembourgeois se démarque clairement de ses voisins les plus proches.

De 2003 à 2017¹, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 48%, alors que, dans l'ensemble de la Grande Région, on n'enregistre qu'une augmentation de 11% [→ Graphique 4].

¹ Les derniers chiffres disponibles au niveau de la Grande Région sont ceux de 2017.

Graphique 4 Le Luxembourg, champion de la Grande Région

Création d'emplois depuis 2003
Indices base 100=2003



Sources: STATEC, Eurostat

En 2017, près de 5.1 millions de personnes travaillent dans la Grande Région. Depuis 2003, près de 485 000 postes supplémentaires ont vu le jour. 30% de l'augmentation est imputable au Luxembourg, quelque 140 000 nouveaux emplois y ont été créés. Sans l'apport du Luxembourg, la croissance de l'emploi dans la Grande Région aurait reculé de 11% à 8.0% sur la période 2003 à 2017.

Le poids du Luxembourg dans la Grande Région s'est accru au fil du temps. Sa part dans l'emploi était de +6.4% en 2003, elle grimpe à +8.5% en 2017.

La Sarre et la Lorraine sont les entités les moins dynamiques en matière de création nette d'emplois. En 2017, en Lorraine, l'emploi se situe même en dessous de son niveau de 2003, alors qu'en Sarre [Saarland] il n'y a qu'une très légère embellie. Le marché de l'emploi en Lorraine est le moins performant de toute la Grande Région et d'ailleurs, avec -0.4%, le seul à afficher une croissance annuelle moyenne négative sur la période 2003-2017. La situation chez nos voisins lorrains est aussi moins favorable que celle de la France en général. C'est aussi en Lorraine que l'emploi est le plus affecté par la crise: en 2007, on comptait encore 868 900 personnes employées en Lorraine; en 2017, leur nombre n'était plus que de 818 700, avec la destruction de quelque 50 200 emplois à la clé. Le moteur de la croissance de l'emploi est en berne et le nombre absolu de postes en déclin depuis la grande récession de 2008. Entre 2015 et 2016, la casse a été pour la première fois contenue et l'emploi a stagné en Lorraine. En 2017, on observe même une légère amélioration avec la création de quelque 2 000 postes.

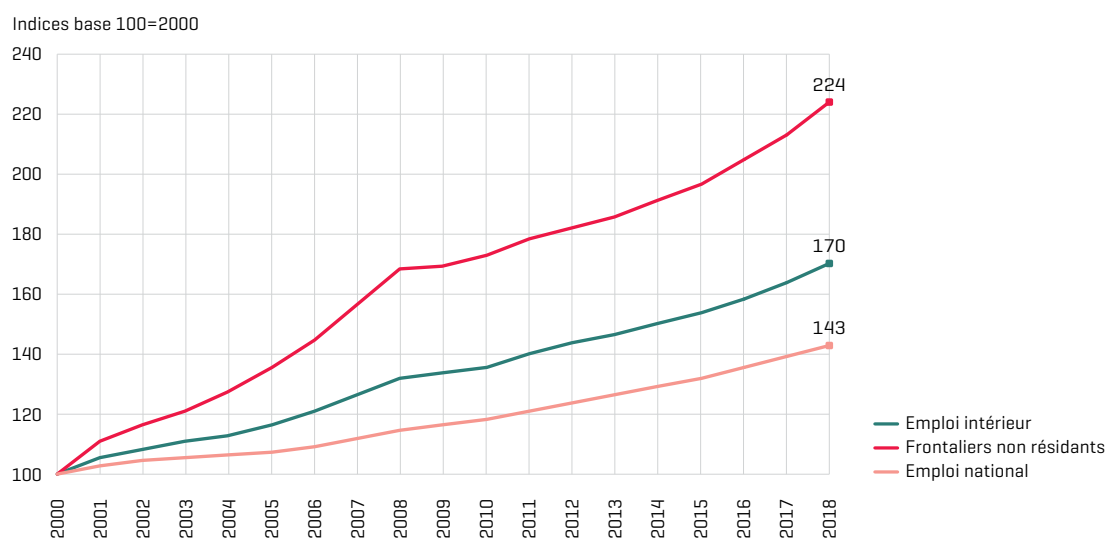
En Région wallonne, la croissance de l'emploi est relativement dynamique de 2003 à 2017, bien que loin derrière celle affichée par le Luxembourg. La dynamique de l'emploi dans cette région de Belgique est supérieure en termes relatifs à l'augmentation globale de l'emploi dans la Grande Région.

Avec des créations nettes de postes de 12.2% de 2003 à 2017, la Rhénanie-Palatinat [*Rheinland-Pfalz*] fait état d'une progression de l'emploi similaire à celle de la Région wallonne. Le *Bundesland* allemand se situe également au-dessus de la moyenne de la Grande Région et à un niveau similaire du rythme de croisière de l'Allemagne dans son ensemble [+12.9% de 2003 à 2017].

1.1.2. L'emploi frontalier souffre en cas de crise

Au Luxembourg, l'emploi intérieur total a évolué de 264 000 personnes en 2000 à 448 900 en 2018. Or, sur cette augmentation totale de 184 900 unités, près de 60% sont imputables aux frontaliers (non-résidents). Leur nombre passe de 88 100 en 2000 à 197 000 en 2018. En d'autres termes, l'emploi intérieur total a augmenté de 70%, alors que l'emploi frontalier (non-résidents) a augmenté de 124% et l'emploi national de "seulement" 43% (→ Graphique 5).

Graphique 5 **L'emploi au Luxembourg boosté par les frontaliers**



Sources: STATEC

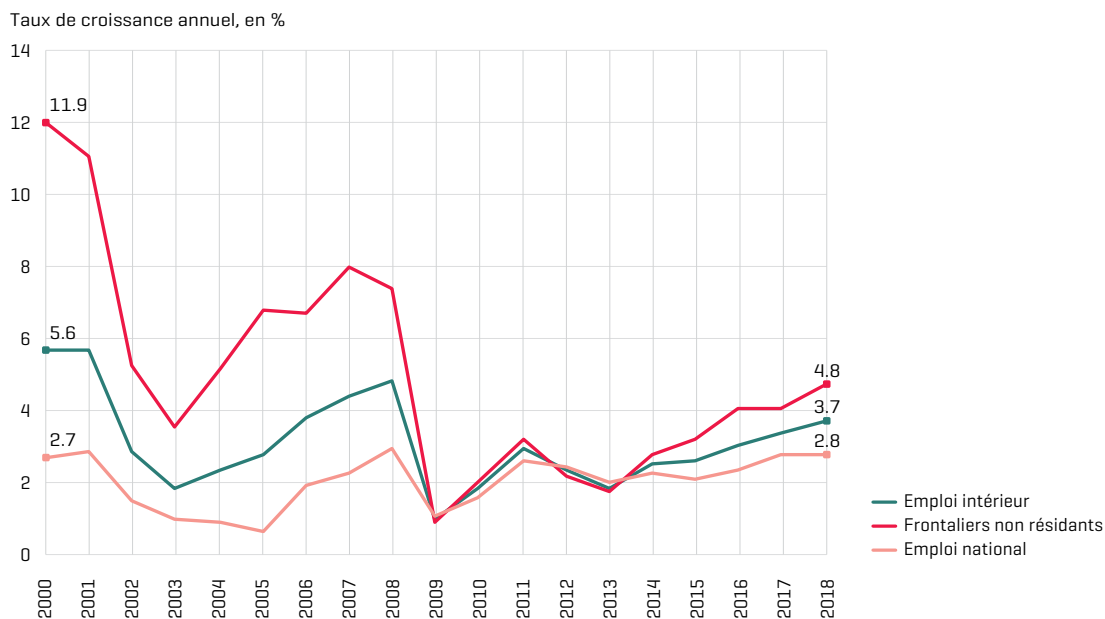
C'est en période de forte croissance économique que l'emploi frontalier connaît également ses variations les plus positives et que l'écart entre la progression de l'emploi frontalier et de l'emploi national augmente (→ Graphique 6). En 2000, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de +11.9 %, contre +2.7% pour l'emploi national, soit un écart de près de 10 points de pourcentage. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. À l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus spectaculaire. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également en 2009. Pour cette année de crise économique, le taux de croissance de l'emploi national (+1.1%) est supérieur à celui de l'emploi frontalier (+0.9%), ce qui est assez exceptionnel, car en général le taux de croissance de l'emploi frontalier est supérieur à celui de l'emploi national (→ Graphique 6).

À partir de l'année 2009, le taux de croissance de l'emploi intérieur affiche un déclin notable. Depuis lors, les écarts entre les taux de croissance de l'emploi national et frontalier sont nettement moins prononcés qu'avant la crise. Ces derniers évoluent de façon quasi parallèle: l'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers et une augmentation de l'emploi national. L'année 2013 est marquée par un coup de frein avec des taux de création d'emploi national et frontalier qui chutent. À partir de cette année, l'écart entre les taux de croissance de l'emploi frontalier et national se creuse de nouveau, avec une dynamique plus favorable pour l'emploi frontalier. En 2018, le taux de création d'emploi frontalier se chiffre à 4.8% alors que ce taux pour l'emploi national n'atteint que +2.8%.

En outre deux autres éléments sautent aux yeux:

- 1) Malgré les hauts et les bas, la croissance de l'emploi semble diminuer en tendance depuis une petite vingtaine d'années, et ce particulièrement pour l'emploi frontalier;
- 2) L'emploi frontalier ne semble pas franchement décoller après la crise de 2009 comme dans la deuxième moitié des années 1990. Mais évidemment il faudra regarder quel sera l'effet sur l'emploi de la forte hausse de la croissance économique actuelle. En effet, la croissance de l'emploi frontalier a commencé à redécoller depuis 2013 mais reste encore loin de ses heures de gloire.

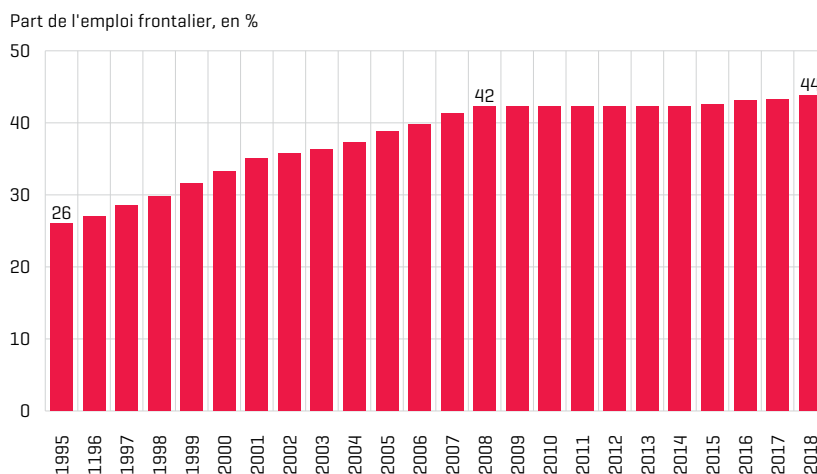
Graphique 6 **La grande récession de 2008 porte un sérieux coup de frein à la croissance de l'emploi**



Source: STATEC

La part de l'emploi frontalier s'est stabilisée autour de 43% depuis une dizaine d'années (→ Graphique 7). Jusqu'en 2008, sa part dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à plus de 42% en 2008. Ensuite, elle est restée stable. Depuis 2016, la tendance est de nouveau légèrement à la hausse et l'emploi frontalier représente 44% de l'emploi total en 2018.

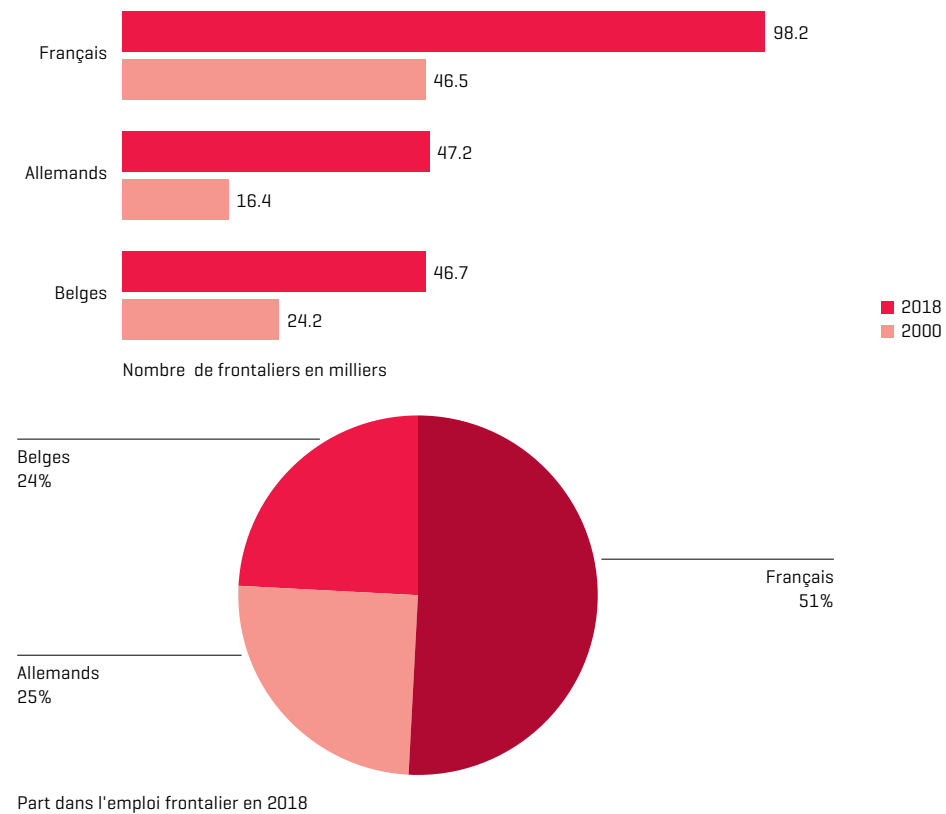
Graphique 7 **La part de l'emploi frontalier stagne depuis une dizaine d'années**



Source: STATEC

La structure de l'emploi frontalier selon le pays de provenance reste constante depuis quelques années et ce sont les Français qui dominent [→ Graphique 8]. Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 2000 pour les trois pays voisins. Les frontaliers résidant en France représentent 50% et sont donc les plus nombreux. Leur nombre passe de 46 500 en 2000 à 98 200 en 2018 et leur part est grosso modo constante depuis 1995. Ils représentent la moitié des frontaliers actifs au Grand-Duché. La part des frontaliers en provenance de Belgique a cédé du terrain en faveur des voisins allemands. En 2018, le nombre de frontaliers en provenance d'Allemagne dépasse même pour la première fois celui des frontaliers belges. Les parts des différents pays d'origine dans l'emploi salarié frontalier total ne varient guère depuis 2009: les Belges et les Allemands représentent chacun 25% de l'emploi salarié frontalier total et les Français l'autre moitié.

Graphique 8 **Les frontaliers français largement en tête**



Source: STATEC

1.2. Le taux d'emploi

Pour résumer

- En tendance au Luxembourg, le taux d'emploi est en augmentation depuis 2010, mais il n'atteint pas encore l'objectif EU 2020.
- Le taux d'emploi masculin est supérieur au taux d'emploi féminin, bien que ce dernier ait connu la croissance la plus dynamique ces dix dernières années.
- Le taux d'emploi du groupe d'âge 55-64 ans du Grand-Duché est le plus faible dans l'UE.

En tendance, le taux d'emploi est en légère augmentation au Luxembourg...

Le taux d'emploi au Luxembourg passe de 70.7% en 2010 à 72.1% en 2018. Après une légère baisse observée pendant les années 2015 et 2016, le taux atteint de nouveau le niveau observé en 2014. Sur toute la période considérée, le taux d'emploi est toujours supérieur à celui de la zone euro, même si l'écart se réduit de plus en plus.

Alors que le taux d'emploi des hommes a diminué de 2010 à 2017, il repart de nouveau à la hausse en 2018. On constate également qu'à partir de 2017, le taux d'emploi des hommes se situe en dessous de la moyenne de la zone euro. En ce qui concerne les femmes, le taux atteint 68% en 2018 [contre 62% en 2010].

En comparaison avec les pays voisins, on note que le Grand-Duché et la France sont assez proches, la France possédant un taux d'emploi de 71.3%. La Belgique se place en dessous de ce niveau [69.7%], alors qu'en Allemagne, le taux d'emploi est beaucoup plus élevé et culmine à 79.9% [[→ Graphique 10](#)].

LE CHIFFRE CLÉ

72.1%

C'EST EN 2018 LE TAUX D'EMPLOI AU LUXEMBOURG, L'OBJECTIF DE 73% FIXÉ POUR LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE EU 2020 N'EST DONC PAS ENCORE ATTEINT.

Pour bien comprendre

Il convient de souligner que, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'Enquête sur les forces de travail [EFT]. Le concept de l'emploi est donc celui du BIT. Cela signifie notamment que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc uniquement à l'emploi des résidents. Dans ce chapitre le taux d'emploi global ainsi que celui des personnes plus âgées [55-64 ans] sont analysés.

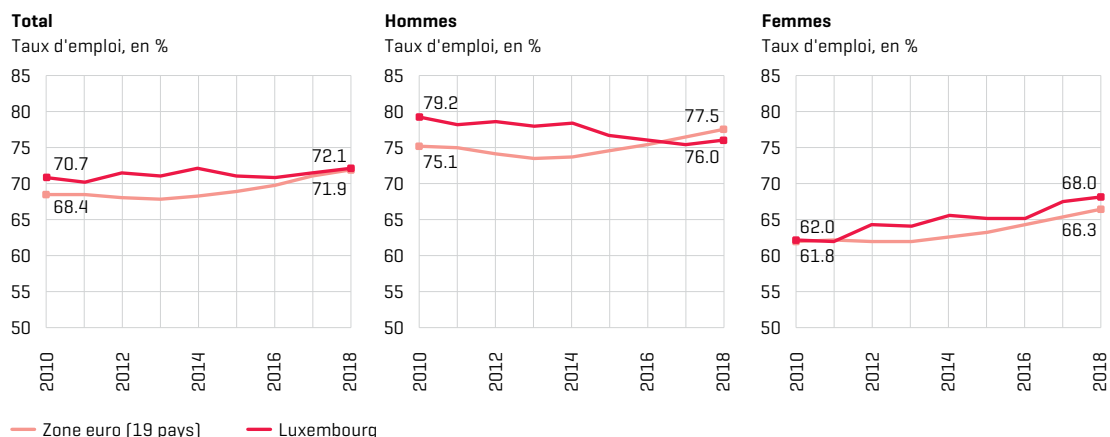
Il s'agit d'interpréter les chiffres en relation avec le taux d'emploi de ce chapitre avec prudence.

Le taux d'emploi, c'est-à-dire la part de la population en âge de travailler [20-64 ans] qui est en emploi, peut être calculé à partir de deux sources différentes: l'Enquête sur les forces de travail [EFT] et les données administratives. Le taux d'emploi calculé sur base des données administratives se fonde sur l'emploi national des comptes nationaux rapporté à la population, chiffre officiel issu du recensement de la population. L'emploi national des comptes nationaux est basé principalement sur les données de l'IGSS et il est calculé selon des règles harmonisées au niveau européen.

Sur les dernières années, l'évolution du taux d'emploi diverge fortement entre ces deux sources, la première indiquant une hausse du taux d'emploi et la seconde une baisse. L'analyse montre que la hausse du taux d'emploi [EFT] est surtout due à des changements méthodologiques visant à améliorer l'enquête [meilleur taux de réponse, meilleure couverture des personnes qui travaillent, etc.].

La baisse du taux d'emploi [sources administratives] s'explique par le prolongement des études, l'introduction du congé parental et le vieillissement de la population. Le chapitre 2.4. du rapport Travail et Cohésion sociale de 2018 peut être consulté pour une analyse détaillée [à partir de la page 32].

Graphique 9 **Au Luxembourg, le taux d'emploi des hommes âgés de 20-64 ans se situe désormais en dessous de la moyenne de la zone euro**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 20 à 64 ans)

Graphique 10 **Le taux d'emploi des femmes au Luxembourg est supérieur à la moyenne UE-28**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 20 à 64 ans)

... ce qui est largement dû à l'augmentation du taux d'emploi féminin

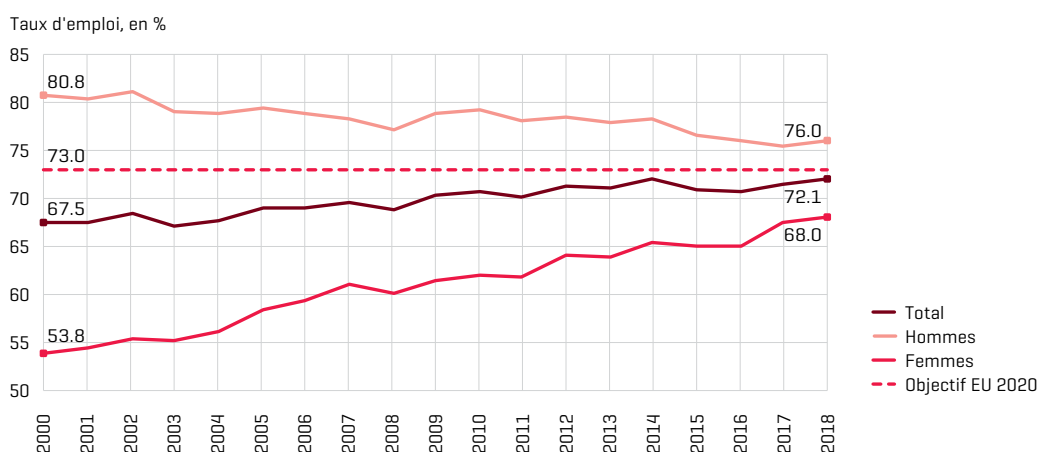
Dans tous les pays européens, les taux d'emploi des femmes se situent en dessous de ceux des hommes, c'est aussi le cas au Grand-Duché. Le Luxembourg se place en dessous de la moyenne européenne pour le taux d'emploi masculin, mais c'est l'inverse pour le taux d'emploi féminin.

Toutefois, le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête [→ Graphique 10]. En effet, les taux d'emploi des femmes dans les pays nordiques et aux Pays-Bas sont largement supérieurs. Parmi les pays voisins, l'Allemagne avec un taux d'emploi féminin de 75.8% se classe parmi les meilleurs élèves. En France, le taux d'emploi féminin est proche de celui du Luxembourg, alors que celui de la Belgique est inférieur à celui du Luxembourg mais aussi à celui de la zone euro dans son ensemble.

Globalement, il y a une forte corrélation entre les taux d'emploi masculins et féminins dans les pays européens. Les pays qui ont des taux d'emploi masculins élevés ont également des taux d'emploi féminins élevés. Il s'agit plus particulièrement des pays nordiques, de la Suisse et des Pays-Bas. Les pays du Sud de l'Europe présentent un profil différent. En Italie, en Grèce et en Espagne les écarts entre les taux d'emploi masculins et féminins sont les plus marqués. À titre d'exemple, Malte occupe une position très particulière avec un taux d'emploi masculin élevé (85.7%) et un taux d'emploi féminin très faible (63.4%) comparé à celui des hommes.

Dans les pays du Sud de l'Europe, les taux d'emploi féminins se placent aussi en dessous de la moyenne européenne et en dessous du taux du Luxembourg, à l'exception du Portugal où le taux d'emploi des femmes est plus élevé qu'au Grand-Duché. Mais en Espagne, en Italie, à Malte et en Grèce l'emploi féminin est significativement inférieur.

Graphique 11 **L'objectif EU 2020 (un taux d'emploi de 73%) n'est pas encore atteint en 2018**

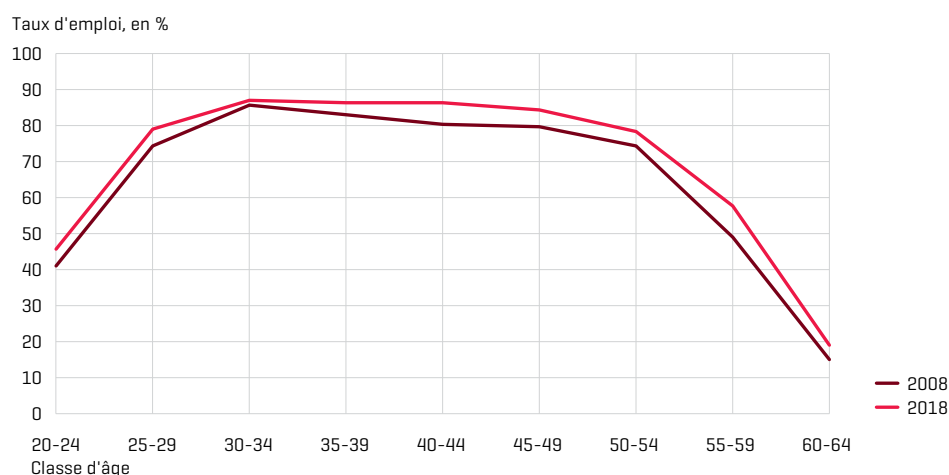


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 20 à 64 ans)

L'objectif EU 2020 du Luxembourg en matière de taux d'emploi est d'atteindre en 2020 un taux d'emploi (pour la catégorie d'âge de 20 à 64 ans) de 73%. Or, en 2018, le taux d'emploi était toujours inférieur à cet objectif. On observe bien une tendance à la hausse du taux (de 67.5% en 2000, il passe à 72.1% en 2018). Cette hausse est entièrement due à la croissance du taux d'emploi féminin, qui passe de 53.8% en 2000 à 68% en 2018. Par contre, le taux d'emploi masculin est à la baisse sur la période considérée.

En jetant un regard sur les taux d'emploi par classe d'âge ([→ Graphique 12](#)), on observe une hausse du taux d'emploi pour chaque catégorie d'âge entre 2008 et 2018. La hausse la plus importante a été observée pour la classe d'âge des 55-59 ans, où le taux passe de 49.4% en 2008 à 57.9%. Le taux le plus élevé est celui de la classe d'âge 30-34 ans (87.4% en 2018). Par contre, le taux d'emploi des personnes âgées de 60-64 ans n'est que de 19% en 2018.

Graphique 12 **Le taux d'emploi a progressé pour chaque classe d'âge entre 2008 et 2018**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 20 à 64 ans)

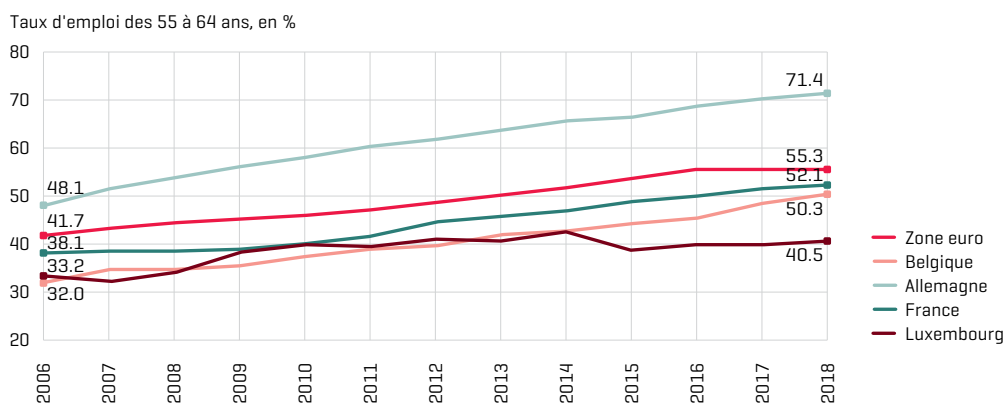
LE CHIFFRE CLÉ

40.5%

C'EST EN 2018 LE TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS, IL SE SITUE PARMIS LES PLUS FAIBLES DE L'UE.

L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens. Le **Graphique 13** illustre la situation pour les pays voisins du Luxembourg. Dans la zone euro, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe de 41.7% en 2006 à 55.3% en 2018. Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne que l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est la plus spectaculaire. En 12 ans le taux d'emploi pour cette classe d'âge a bondi de plus de 23 points de pourcentage. Le taux d'emploi de nos voisins allemands pour cette catégorie de personnes est d'ailleurs le plus élevé parmi les pays voisins du Grand-Duché. Dans le classement européen l'Allemagne occupe le haut du tableau.

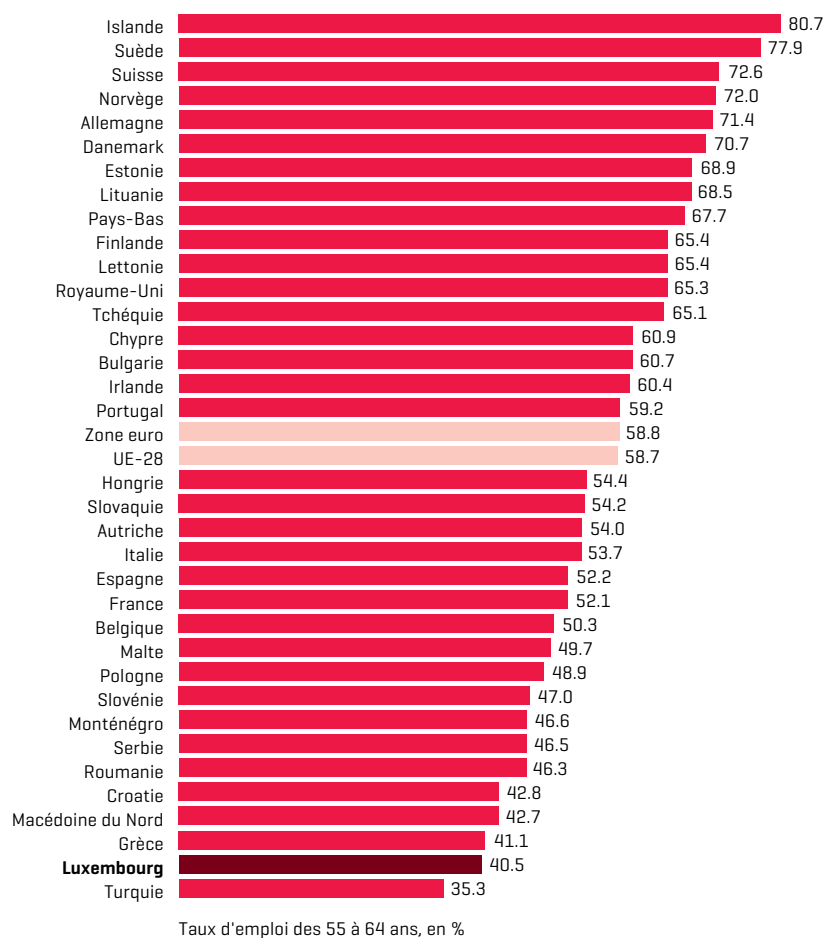
Graphique 13 Le taux d'emploi des personnes âgées progresse, mais reste faible comparé à nos pays voisins



Sources: STATEC, Eurostat

Comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés (\rightarrow **Graphique 14**). En 2018, l'Islande occupe la tête du classement, talonnée par la Suède, la Suisse et la Norvège. Malgré la tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés [le taux passe de 32% en 2006 à 40.5% en 2018], le Luxembourg occupe la dernière place parmi les pays de l'UE-28, derrière la Croatie et la Grèce. Bien que l'âge légal de départ à la retraite soit fixé à 65 ans au Luxembourg, il est possible de partir en pension de vieillesse anticipée sous certaines conditions à 57 ou 60 ans. Comme on peut constater sur le **Graphique 12**, le taux d'emploi des 60-64 ans n'est plus que de 19% au Luxembourg. De plus le taux d'emploi des femmes de 55-64 ans est beaucoup plus faible que celui des hommes [35% en 2018 pour les femmes contre 45% pour les hommes].

Graphique 14 **En Islande, le taux d'emploi des personnes âgées est le double de celui au Grand-Duché**



Sources: STATEC, Eurostat

2. Caractéristiques de l'emploi et conditions de travail

Pour résumer

- Avec 40.6 heures par semaine en moyenne, on travaille plus au Luxembourg que dans l'UE-28.
- L'emploi précaire reste l'exception au Luxembourg, 40% des actifs sont dans leur emploi actuel depuis 10 ans ou plus.
- Avec près de 10%, la part de CDD au Luxembourg est relativement faible en comparaison européenne, mais elle progresse.
- Le travail atypique, toutes formes confondues, a progressé de 15% depuis 2010.

L'emploi a augmenté de manière spectaculaire au Luxembourg au cours des dernières décennies. Est-ce que pour autant quantité de l'emploi rime avec qualité?

La qualité de l'emploi englobe une multitude d'aspects parfois difficiles à saisir. C'est la raison pour laquelle la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a mis en place un cadre d'étude neutre et global permettant d'évaluer la qualité de l'emploi. Les dimensions prévues dans ce cadre sont: la sécurité au travail, les revenus du travail, le temps de travail, la sécurité de l'emploi et la protection sociale, le dialogue social, la qualification et la formation continue et enfin les relations sur le lieu du travail. Différents indicateurs statistiques ont été élaborés pour chiffrer ces dimensions.

Nous allons nous limiter dans le cadre de ce rapport à quelques-uns de ces aspects, à savoir le temps de travail et la sécurité de l'emploi. Nous allons ensuite mettre un focus sur le "travail atypique", c.-à-d. toutes les formes de travail qui ne correspondent pas à la norme du contrat à temps plein et à durée indéterminée couvrant des horaires de travail normaux. Les résultats sont tirés de l'Enquête sur les forces de travail.

2.1. Le temps de travail

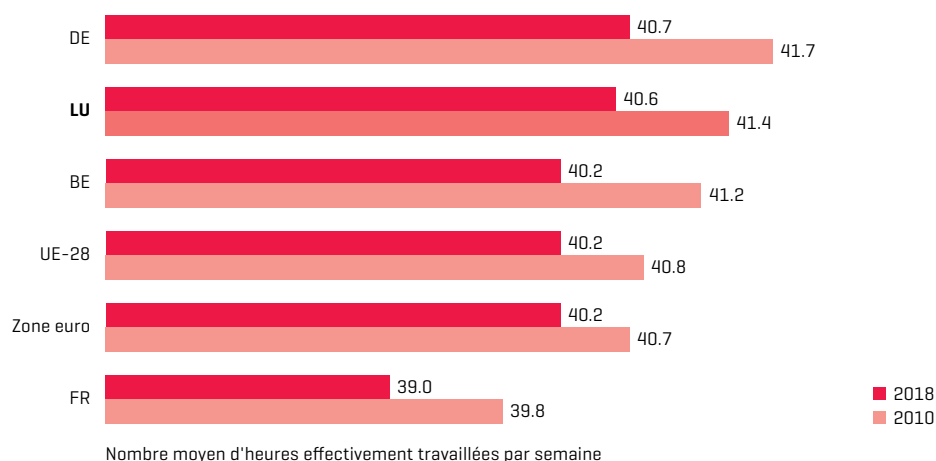
Heures de travail et cumul de postes: on travaille en moyenne plus au Luxembourg qu'en Europe, tout en limitant les cas extrêmes.

Le **temps de travail hebdomadaire** effectivement travaillé ne correspond pas nécessairement au nombre d'heures prévues dans le contrat de travail. Il est donc plus intéressant d'analyser le nombre d'heures que les travailleurs prestent réellement.

Comme dans la plupart des pays d'Europe, le nombre d'heures effectivement travaillées en moyenne par une personne employée à temps complet a légèrement diminué au cours des dernières années au Grand-Duché. Il était de 41.4 heures en 2010 et est de 40.6 heures en 2018.

Malgré ce recul, le temps de travail hebdomadaire effectif au Luxembourg reste au-dessus de la moyenne européenne (40.2 heures), de la Belgique (40.2 heures) et de la France (39.0 heures). Des pays limitrophes, seule l'Allemagne affiche une moyenne légèrement supérieure (40.7 heures).

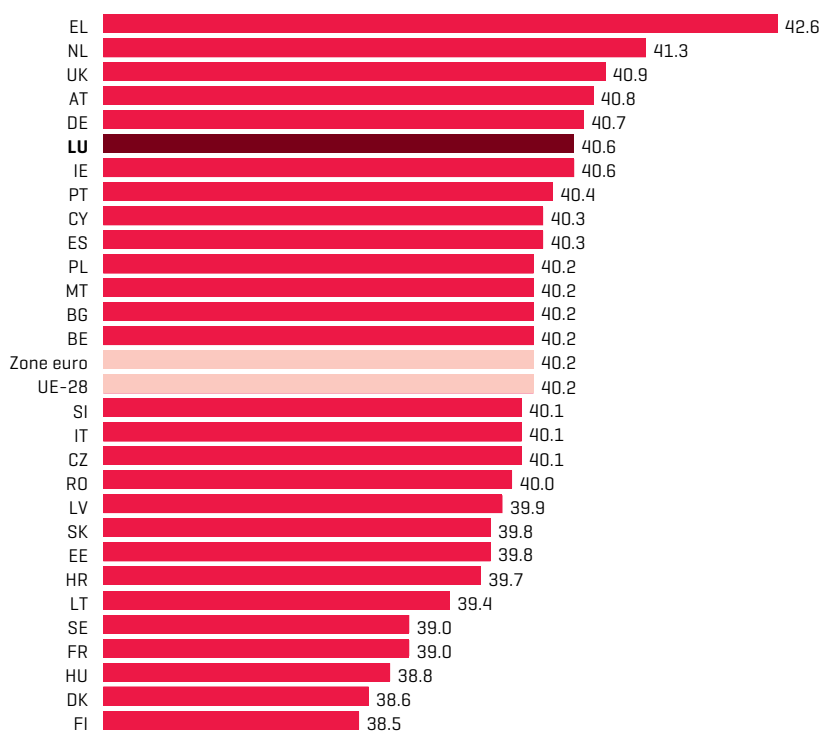
Graphique 15 **Le temps de travail effectif a diminué ces dernières années au Luxembourg et dans les pays voisins**



Note de lecture: au Luxembourg, en 2018 les résidents entre 15 et 64 ans employés à temps complet ont travaillé effectivement dans leur emploi principal 40.6 heures par semaine en moyenne
Sources: STATEC, Eurostat

Dans l'Union européenne, la Grèce affiche le nombre d'heures travaillées le plus élevé (42.6 heures), suivie par les Pays-Bas (41.3 heures), alors que la Finlande (38.5), le Danemark (38.6) et la Hongrie (38.8) ont les durées de travail les plus faibles.

Graphique 16 **Au Luxembourg, un temps plein travaille 40.6 heures par semaine, soit un peu plus que la moyenne européenne**



Note de lecture: dans la zone euro, en 2018 les résidents entre 15 et 64 ans en emploi à temps complet ont travaillé 40.2 heures par semaine en moyenne.
Sources: STATEC, Eurostat.

Certaines personnes doivent travailler bien au-delà de cette moyenne. On parle de "**longues heures de travail**" si le travailleur doit prêter 49 heures ou plus par semaine de manière habituelle. Au Luxembourg, 4.1% des travailleurs résidents doivent prêter de "longues heures" habituellement. Ce taux est relativement faible en comparaison internationale. En effet, dans l'Union européenne, 9.2% des travailleurs indiquent devoir travailler de si longues heures de manière habituelle. Au Royaume-Uni, ce sont même 13.7% et en Grèce 17.2% des travailleurs.

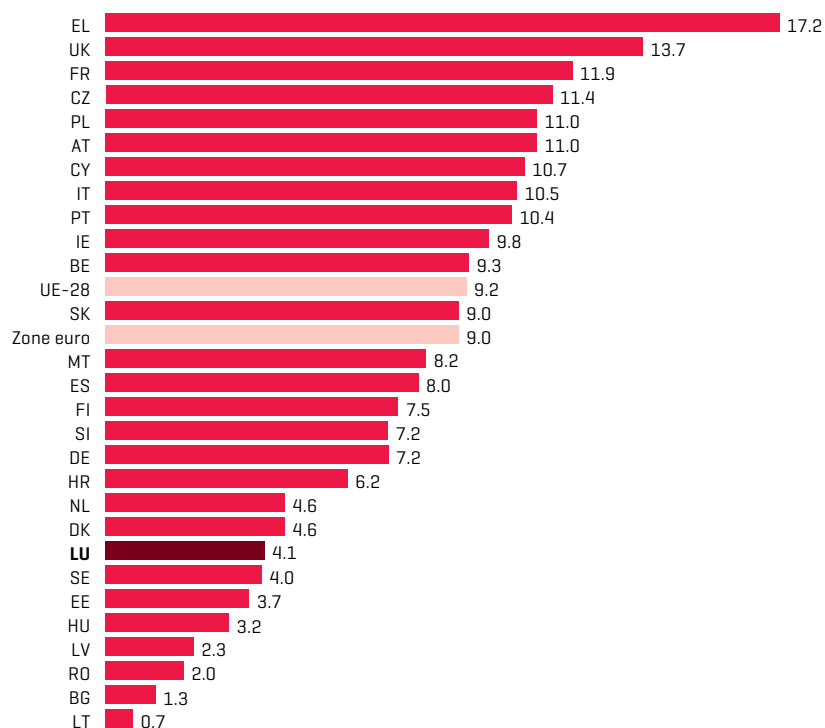
Le taux est toutefois en recul depuis 2010 dans tous les pays de l'Union européenne, à quelques exceptions près (Irlande, Portugal, Belgique, Grèce).

Ayant des difficultés à trouver un emploi suffisamment rémunérateur, de plus en plus de personnes sont contraintes à cumuler deux voire davantage d'emplois afin de subvenir aux besoins de leur famille. Le pourcentage de personnes occupant **plusieurs emplois** augmente donc.

Si ce phénomène reste limité au Luxembourg (3.6% en 2018), il a tout de même nettement augmenté au cours des dix dernières années (2.0% en 2007, 3.1% en 2010)

Les femmes sont davantage touchées: en 2018, 4.5% au Luxembourg (contre 2.8% pour les hommes), et 4.5% dans l'Union européenne (contre 3.6% pour les hommes).

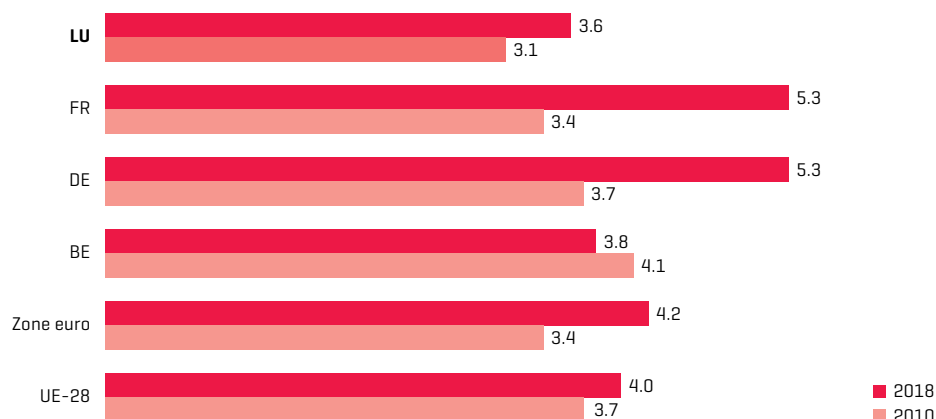
Graphique 17 **Une personne sur 25 au Luxembourg et une personne sur 10 en Europe travaille 49 heures ou plus par semaine de manière régulière**



Personnes travaillant habituellement 49 heures ou plus par semaine, en %

Note de lecture: en 2018, 4.1% des résidents luxembourgeois en emploi âgés de 15 à 64 ans travaillent habituellement 49 heures ou plus par semaine dans leur emploi principal.
Sources: STATEC, Eurostat.

Graphique 18 **Près de quatre travailleurs sur cent cumulent plusieurs emplois**



Part des personnes ayant plus d'un travail, en %

Note de lecture: au Luxembourg, 3.6% des résidents âgés entre 15 et 64 ans cumulent plus d'un travail en 2018.
Sources: STATEC, Eurostat

2.2. La sécurité de l'emploi

L'emploi précaire reste l'exception

Il est un fait bien connu que le marché du travail est devenu plus instable au cours des dernières décennies. Dans beaucoup de pays, on s'éloigne de plus en plus du poste de travail "à vie".

À côté des contrats à temps partiel et à durée déterminée (voir la partie sur le travail "atypique" plus loin dans ce chapitre), une multitude de situations souvent moins favorables pour les travailleurs se sont aussi développées. Ne citons que la précarité croissante de certains types d'emploi (stages, contrats à l'essai, etc.), le phénomène des "faux indépendants" (travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants, encore appelés "emploi déguisé") ou encore les contrats "à zéro heure", où les travailleurs n'ont aucune garantie d'avoir un minimum mensuel de travail ou de revenu.

Un indicateur de la précarité de l'emploi occupé est sa durée limitée. On définit ainsi comme "**emplois précaires**" ceux qui sont régis par un contrat d'une durée inférieure ou égale à 3 mois. Cette définition englobe les travailleurs "occasionnels" ou "saisonniers" ou encore ceux qui travaillent sous contrat d'intérimaire.

Dans l'Union européenne, 2.2% des travailleurs occupent un tel emploi. Au Grand-Duché, ce ne sont que 1.6%. En Croatie, ce phénomène touche déjà 6.9% des actifs, en France, ce sont 5%.

Même s'il reste faible, l'emploi précaire a progressé plus vite ces dernières années au Luxembourg qu'en moyenne européenne. Il ne représentait en effet que 1.1% en 2010 [2.2% dans l'UE-28].

Un autre indicateur de la précarité ou au contraire de la solidité de l'emploi est la **durée d'occupation dans l'emploi actuel**.

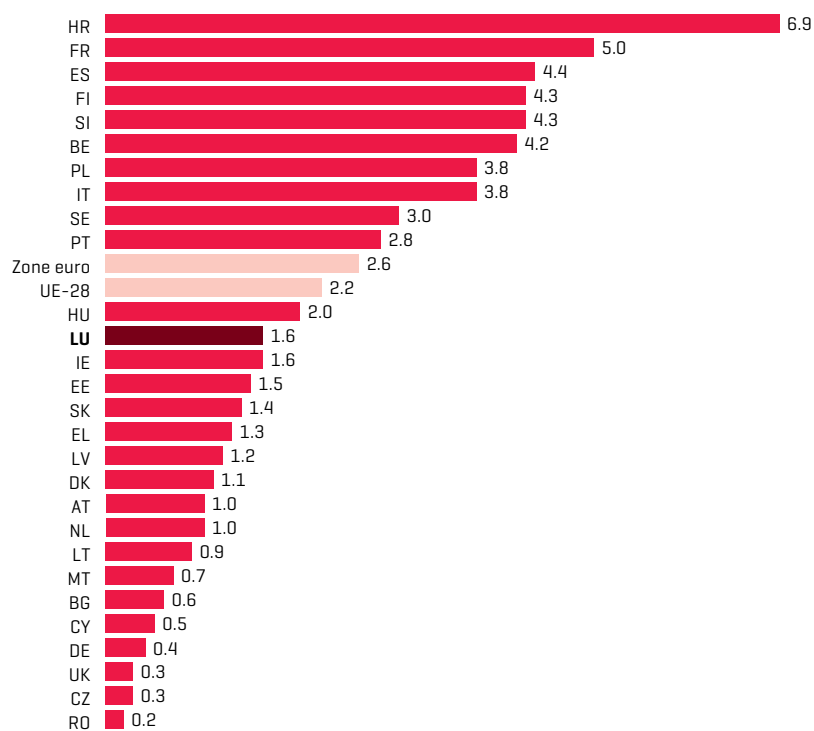
Au Luxembourg, 11.9% des travailleurs occupent leur poste actuel depuis moins d'un an et 27.8% depuis 1 à 4 ans. 20.7% y sont depuis 5 à 9 ans. Enfin, 39.6% occupent leur poste actuel depuis 10 ans ou plus.

Le pourcentage de personnes qui sont dans leur emploi actuel depuis au moins 10 ans est inférieur à celui de l'Union européenne [45.3%] et ceux des pays limitrophes [Allemagne 45.3%, Belgique 48.4% et France 48.7%], ce qui indiquerait à première vue que les résidents du Grand-Duché auraient tendance à changer plus rapidement de poste. Il ne faut toutefois pas oublier que l'emploi a connu une croissance particulièrement forte ces dernières décennies au Luxembourg et qu'en grande partie, ces postes n'ont donc été créés - et occupés par des travailleurs venus s'installer au pays - que récemment.

Dans quatre pays, la stabilité de l'emploi est remarquable, avec plus de la moitié des travailleurs qui sont dans leur emploi actuel depuis au moins 10 ans: en Grèce [56.9%], en Italie [55.4%], au Portugal [52.5%] et en Slovénie [51.6%].

Au Danemark par contre, presque la moitié des travailleurs [48.7%] ne sont dans leur emploi actuel que depuis moins de 5 ans.

Graphique 19 **L'emploi précaire est encore l'exception au Grand-Duché**



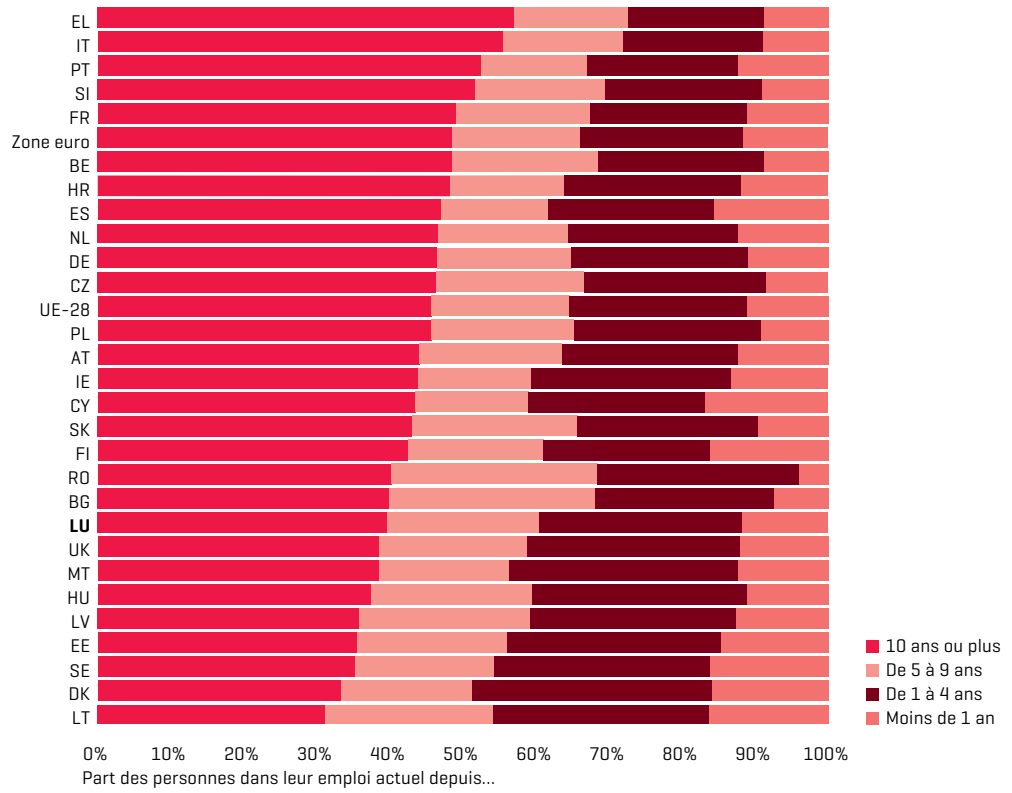
Part des personnes occupant un emploi précaire en 2018, en %

Note de lecture: en 2018, 1.6% des résidents âgés entre 15 et 64 ans employés au Luxembourg possédaient un contrat avec une durée inférieure ou égale à 3 mois.

Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 20

Au Luxembourg, 40% des travailleurs sont dans leur emploi actuel depuis 10 ans ou plus



Sources: STATEC, Eurostat [résidents de 25 ans ou plus]

2.3. Le travail atypique

Temps partiels en baisse, CDD et travail posté en augmentation

Un travail est dit "atypique" s'il diverge des conditions de travail jugées "normales" ou désirables.

La notion de travail "atypique" regroupe principalement:

- le travail à temps partiel
- le travail temporaire
- le travail suivant des horaires atypiques (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche, organisation du travail par équipes (travail posté), etc.)

Le travail à temps partiel: majoritairement féminin et volontaire

En 2018, 17.8% des employés résidents âgés de 15-64 ans travaillent à temps partiel. Après les hausses observées pour les années 2016-2017, la tendance semble s'inverser à partir de l'année 2018. La réforme du congé parental (possibilité du congé fractionné) ainsi que la modification du système des chèques-service accueil permettraient ainsi aux personnes de continuer à travailler à temps plein au lieu de choisir le temps partiel. D'ailleurs on constate que le travail à temps partiel a baissé pour les femmes sur les dix dernières années (de 38.2% en 2008 à 31.8% en 2018).

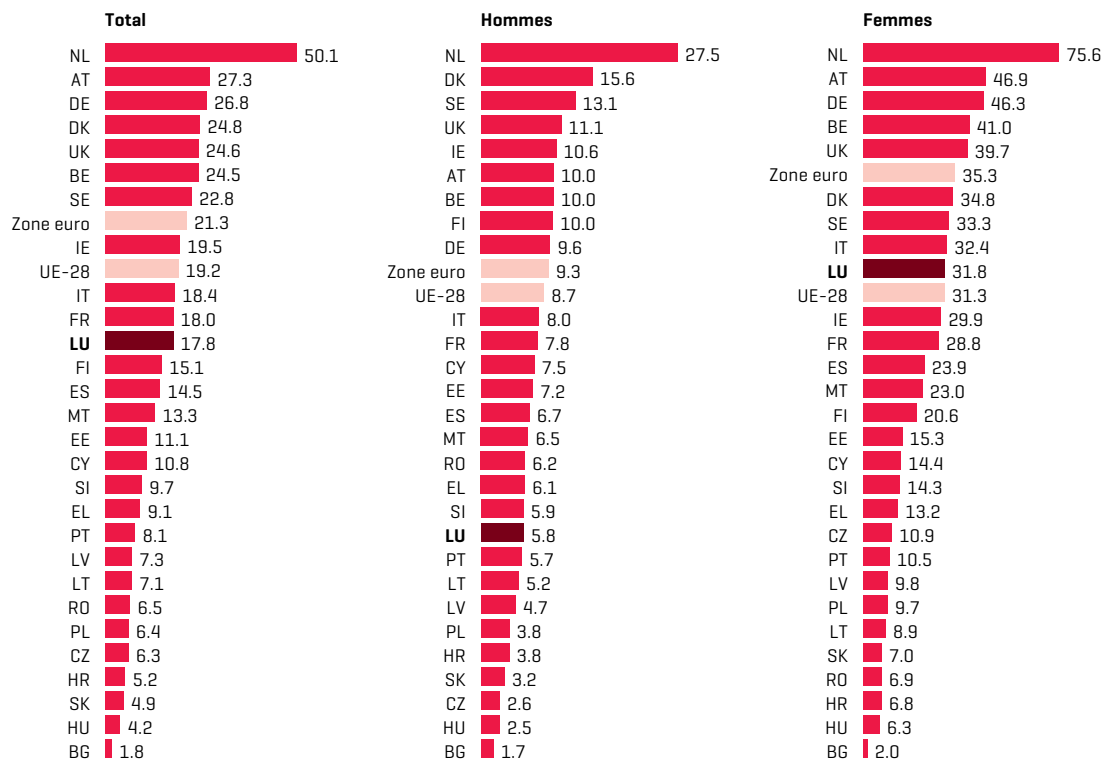
Tableau 2 **Après une lente progression du temps partiel, la tendance semble s'inverser en 2018**

Proportion du travail à temps partiel des 15-64 ans au Luxembourg, en %			
	Total	Hommes	Femmes
2008	17.9	2.7	38.2
2009	17.6	4.5	34.9
2010	17.5	3.4	35.8
2011	18.0	4.3	35.9
2012	18.5	4.7	36.1
2013	18.7	5.1	35.9
2014	18.5	4.7	35.6
2015	18.5	5.6	34.2
2016	19.2	6.2	35.1
2017	19.6	6.1	35.3
2018	17.8	5.8	31.8

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

Avec 17.8% des travailleurs résidents qui travaillent à temps partiel, le Luxembourg se trouve légèrement en dessous de la moyenne européenne. Le taux de travail à temps partiel reste relativement faible parmi les hommes [5.8% au Luxembourg contre 8.7% en moyenne dans l'UE-28]. Par contre, le travail à temps partiel des femmes est légèrement plus fréquent au Luxembourg [31.8%] que dans l'Union européenne prise dans son ensemble [31.3%].

Graphique 21 **Le temps partiel, un phénomène davantage féminin que masculin**



Part des personnes travaillant à temps partiel en 2018

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, sur 100 travailleurs à temps partiel, 83 sont des femmes. Dans l'Union européenne, elles représentent 76%. Le temps partiel reste donc un phénomène largement féminin, au Luxembourg comme ailleurs en Europe.

Le travail à temps partiel est la forme la plus répandue de travail atypique. Ses formes se sont diversifiées ces dernières années. Si dans le passé un travail à temps partiel consistait la plupart du temps en un mi-temps, des contrats à durée de travail diverse sont possibles aujourd'hui, parfois même réduits à 15 ou 10 heures par semaine ["travail à temps partiel marginal"]. On voit également le développement d'arrangements de travail avec horaires irréguliers ["travail à la demande" ou "contrats zéro heure"].

Le nombre moyen d'heures travaillées par une personne employée à temps partiel est de 22.6 heures au Luxembourg et de 20.5 heures dans l'UE-28.

Le travail à temps partiel peut être volontaire ou involontaire. Il peut en effet être librement choisi et aider les travailleurs à entrer ou à rester sur le marché du travail, à mieux gérer les responsabilités familiales ou à poursuivre des études à côté du travail.

Cependant, il peut aussi être le résultat d'une contrainte imposée. Une personne peut être contrainte de travailler à mi-temps à la suite d'une maladie ou en raison d'une incapacité partielle de travail. Dans certains pays, une part importante du travail à temps partiel résulte aussi d'une incapacité des travailleurs à trouver un emploi à temps complet.

Tableau 3 **La raison principale pour l'emploi à temps partiel reste la famille, sauf en France, où le travail à temps partiel est plutôt involontaire**

Raison principale pour l'emploi à temps partiel en 2018, en %						
	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Autres responsabilités familiales ou personnelles	N'a pas trouvé un emploi à temps plein ["temps partiel involontaire"]	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Maladie ou incapacité	Autres raisons
UE-28	22.3	13.4	24.8	11.6	4.6	23.2
Zone euro	21.4	11.3	27.8	10.7	4.4	24.4
BE	21.2	20.1	6.8	4.3	7.4	40.2
DE	25.5	14.7	10.2	11.4	4.1	34.1
FR	21.4	14.5	42.0	6.6	8.4	7.1
LU	28.4	23.7	12.5	8.6	4.1	22.8

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

LE CHIFFRE CLÉ

32.0%

DES FEMMES TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL, MAJORITAIREMENT POUR DES RAISONS FAMILIALES

La famille constitue la raison principale invoquée pour le travail à temps partiel. Au Luxembourg, 28.4% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison principale de leur choix d'un emploi à temps partiel, auxquels s'ajoutent 23.7% qui évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix. Au total, la famille constitue donc la raison principale pour 52.1% des temps partiels [57.5% des femmes, 27.3% des hommes]. Dans l'UE-28, ce taux est beaucoup plus faible (35.7% au total).

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le **travail à temps partiel involontaire** au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans beaucoup d'autres pays européens. Dans l'UE-28, en 2018, le taux de ceux qui disent ne pas avoir trouvé d'emploi à temps plein atteint 24.8% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 12.5% pour les résidents du Luxembourg. Dans nos pays limitrophes, la situation est très hétérogène: en France, 42% des temps partiels sont des temps partiels involontaires, alors que ceux-ci sont plutôt l'exception en Allemagne [10.2%] et en Belgique [6.8%]. Dans certains pays, plus de 60% des temps partiels sont involontaires: c'est le cas en Italie, à Chypre et en Grèce.

En 2008, le temps partiel était légèrement plus répandu parmi les **Luxembourgeois** [18.3%] que parmi les étrangers [17.5%]. En 2018, l'écart s'est creusé: le temps partiel a diminué parmi les étrangers et fortement augmenté parmi les Luxembourgeois. Dans d'autres pays européens toutefois [en France et en Allemagne p.ex., ainsi qu'en moyenne européenne], le pourcentage de temps partiels est plus élevé parmi les étrangers que parmi les nationaux.

Tableau 4 **Les résidents luxembourgeois travaillent davantage à temps partiel que les résidents étrangers**

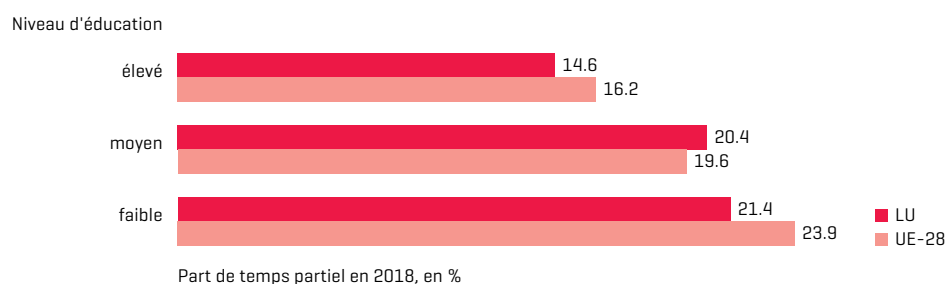
Proportion du travail à temps partiel selon la nationalité en 2018, en %				
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
UE-28	20.6	17.2	23.8	18.7
Zone euro	20.8	18.4	24.8	20.9
BE	21.6	22.5	22.2	24.8
DE	28.7	24.8	28.0	26.6
FR	22.1	16.5	24.7	17.5
LU	17.5	18.3	14.9	21.4

Sources: STATEC, Eurostat [résidents de 15 à 64 ans]

Le travail à temps partiel est le plus répandu parmi les personnes de faible **niveau d'éducation** [secondaire inférieur achevé ou moins]: 21.4%. Parmi les personnes de niveau d'éducation moyen [secondaire supérieur achevé], il descend à 20.4%, alors que parmi les personnes ayant atteint un niveau d'éducation tertiaire, seulement 14.6% travaillent à temps partiel.

Le même phénomène peut être observé dans l'Union européenne dans son ensemble et dans la plupart de ses États membres. Il est constaté autant pour les hommes que pour les femmes.

Graphique 22 **Plus le niveau d'éducation des personnes est élevé, moins ils travaillent à temps partiel**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail temporaire: moins de 10% de CDD au Luxembourg

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée [CDD]². Ceci inclut les travailleurs sous contrat d'intérimaire.

Tableau 5 **Au Luxembourg, les femmes sont plus touchées par les CDD**

	Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, en %		
	Total	Hommes	Femmes
2008	6.2	5.9	6.6
2009	7.2	6.3	8.3
2010	7.1	6.2	8.3
2011	7.1	6.3	8.2
2012	7.6	7.2	8.2
2013	7.0	5.6	8.8
2014	8.1	7.1	9.2
2015	10.2	10.2	10.2
2016	9.0	8.9	9.1
2017	9.1	8.8	9.4
2018	9.8	9.1	10.7

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

² Le travail temporaire peut aussi revêtir d'autres formes comme p.ex. les contrats conclus pour une tâche ou un projet défini. Par souci de simplification nous utilisons ici les termes de travail temporaire et de contrats à durée déterminée [CDD] de manière interchangeable.

En 2018, 9,8% des salariés résidents ont un contrat à durée déterminée (CDD) au Luxembourg. Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste donc la norme. Le taux de CDD est plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

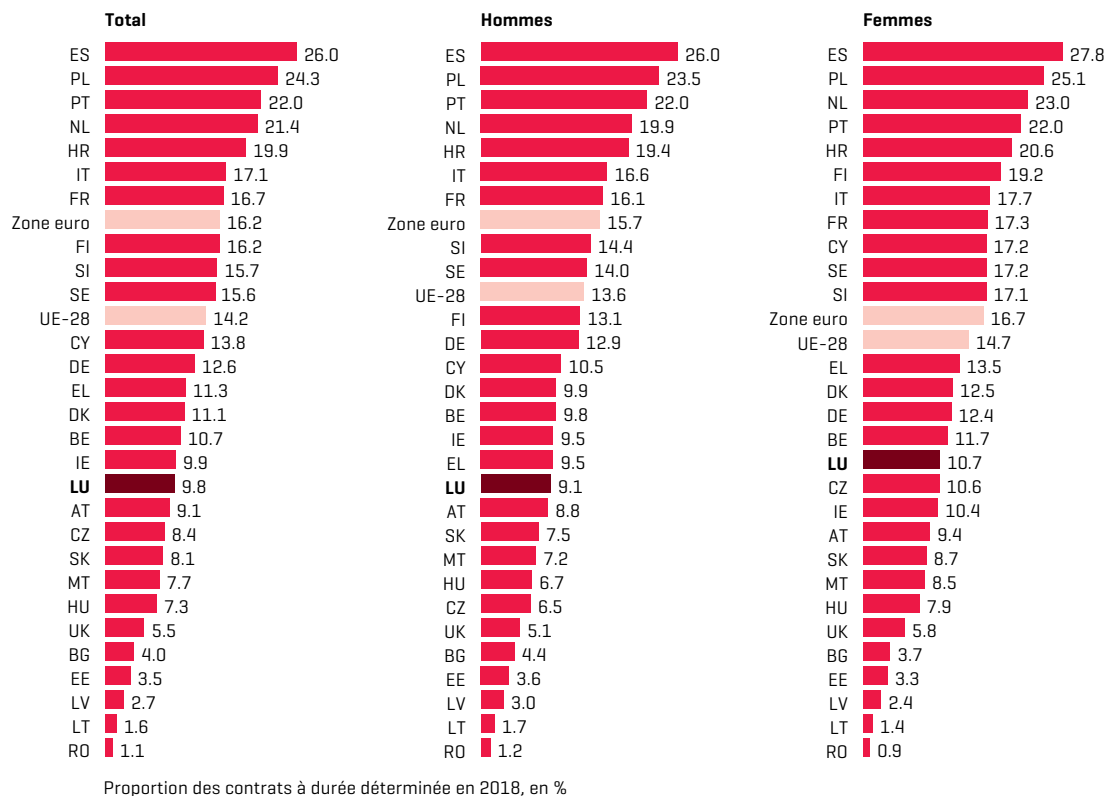
En **comparaison européenne**, on constate que la part des CDD dans l'emploi total reste relativement faible au Luxembourg.

En 2018, la proportion des CDD au Luxembourg est inférieure à celle des pays voisins (9,8% au Grand-Duché contre 10,7% en Belgique, 12,6% en Allemagne et 16,7% en France).

Les CDD sont de loin les plus fréquents en Espagne et en Pologne. Le Luxembourg se retrouve en dessous de la moyenne de l'UE-28 [14,2%]. 11 pays ont un taux de CDD inférieur à celui du Luxembourg, avec les États baltes, la Roumanie et la Bulgarie ayant les taux les plus faibles.

Tant au Luxembourg que pour l'UE-28 (ainsi que pour la plupart de ses États membres), on observe une proportion de CDD plus élevée pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 23 **Les CDD restent plus marginaux au Luxembourg qu'en moyenne européenne**



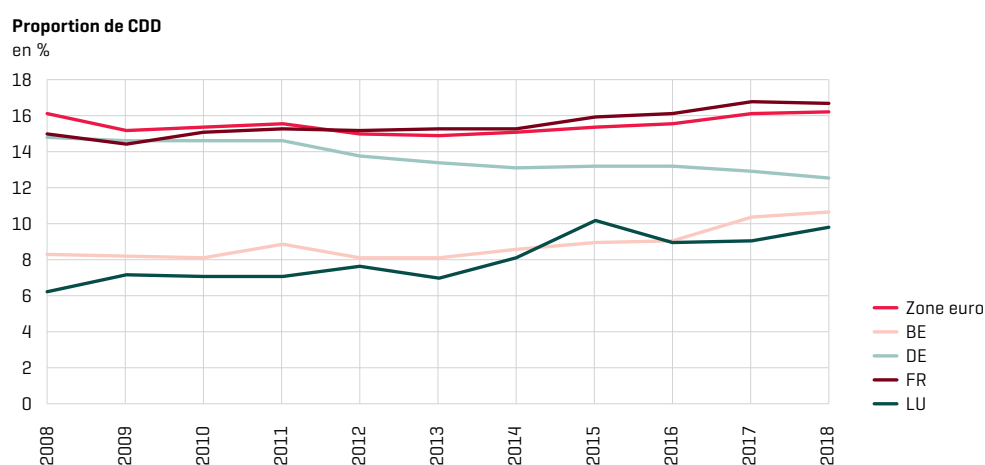
Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Même si au Luxembourg la proportion de CDD reste loin derrière la moyenne européenne, il faut constater qu'elle a augmenté de manière tendancielle entre 2008 et 2018 et que l'écart entre le taux luxembourgeois et la moyenne européenne s'est réduit.

En 2008, la part de CDD dans la zone euro représente plus du double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (16.1% dans la zone euro, contre 6.2% au Luxembourg). En 2018, les CDD représentent 16.2% dans la zone euro, alors que leur part est de 9.8% au Luxembourg.

Une tendance à la baisse des CDD a été observée en Allemagne, alors que la part des CDD a augmenté en France et en Belgique.

Graphique 24 **La part de CDD au Luxembourg s'est rapprochée de celle de la zone euro**

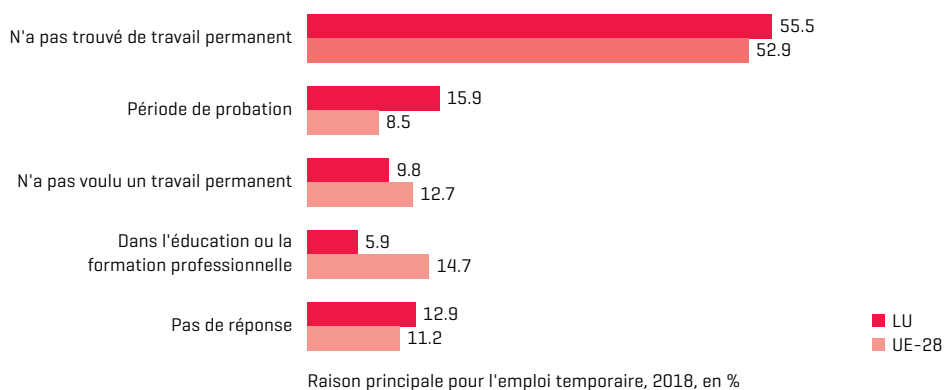


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Comme pour le travail à temps partiel, on peut dire pour le **travail temporaire** qu'il est **involontaire** si le travailleur aurait aimé avoir un travail à durée indéterminée mais n'en a pas trouvé. Au Luxembourg, 55.5% des résidents travaillant sous CDD affirment que c'est le cas, alors que ce taux est légèrement plus bas en moyenne européenne.

En plus, 15.9% des personnes en CDD se trouvent en période de probation (8.5% seulement pour l'UE-28).

Graphique 25 **Plus de la moitié des travailleurs ayant un emploi temporaire n'ont pas trouvé de travail permanent**

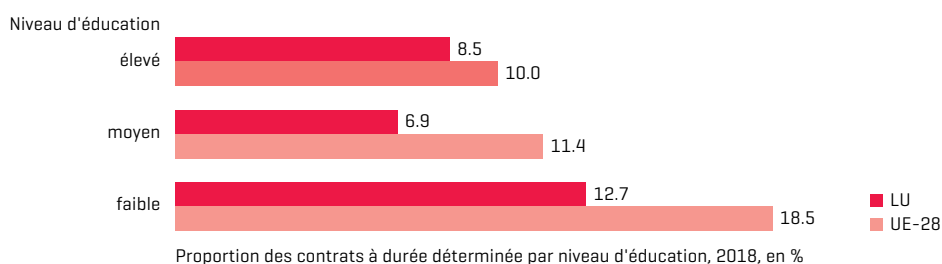


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Un **niveau d'éducation** faible [au maximum secondaire inférieur achevé] rend plus probable un contrat de travail temporaire. Dans l'Union européenne, en 2018, la proportion des CDD est en effet de 18.5% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. Au Luxembourg, ce taux est de 12.7%.

Parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen [secondaire supérieur achevé] ou élevé [études tertiaires achevées], les CDD sont moins fréquents. On remarque toutefois une différence entre le Luxembourg et l'UE-28: alors que dans l'UE-28, les personnes de niveau d'éducation moyen sont légèrement plus fréquentes à avoir un CDD [11.4%] que les personnes de niveau d'éducation élevé [10.0%], c'est l'inverse au Luxembourg [6.9% contre 8.5%]. Au Grand-Duché, les personnes de niveau d'éducation tertiaire ont donc une plus grande probabilité d'avoir un contrat à durée déterminée que celles ayant un niveau secondaire achevé.

Graphique 26 **Au Luxembourg, les personnes de niveau d'éducation moyen sont les moins touchées par les CDD**

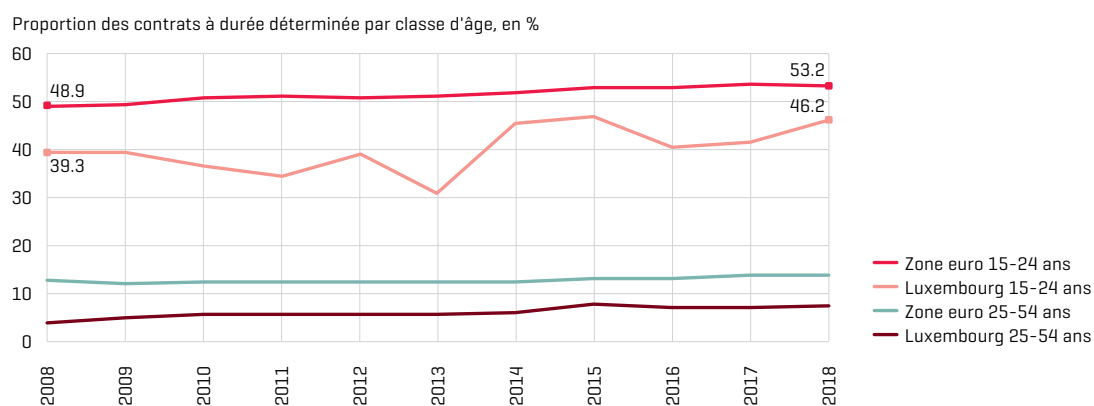


Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Les emplois temporaires concernent avant tout les **jeunes** travailleurs. Le pourcentage de CDD est beaucoup plus élevé dans la classe d'âge des 15-24 ans, avec en plus une tendance à la hausse. Le taux de CDD pour les jeunes a augmenté de 39.3% en 2008 à 46.2% en 2018 au Luxembourg. Il s'est donc rapproché quelque peu de celui de la moyenne de la zone euro [53.2% de CDD pour les jeunes en 2018] tout en y restant inférieur.

La fréquence de CDD est moins importante parmi les personnes plus âgées et cela aussi bien en Europe qu'au Luxembourg. En 2018, la proportion de CDD chez les 25-54 ans est de 7.4% pour les résidents du Grand-Duché et de 13.9% en moyenne pour la zone euro [12.1% pour l'UE-28].

Graphique 27 Les jeunes, plus concernés par les CDD que leurs aînés



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 54 ans)

LE CHIFFRE CLÉ

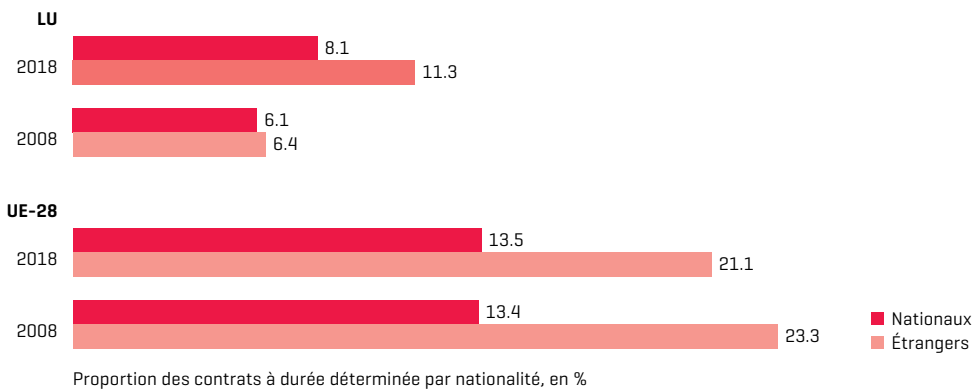
46.0%

DES JEUNES OCCUPENT UN CDD,
TENDANCE CROISSANTE.

Dans l'Union européenne, les CDD sont beaucoup plus fréquents parmi les **étrangers** que parmi les nationaux, en 2018 comme en 2008. Toutefois, alors que le taux de CDD est resté stable sur la décennie pour les nationaux, il a été en recul net pour les étrangers.

Au Luxembourg, l'évolution est différente: le taux de CDD a globalement augmenté sur la décennie sous étude, mais cette augmentation a davantage touché les résidents étrangers que les résidents luxembourgeois. La différence entre les étrangers et les nationaux s'est en effet accentuée: en 2008, elle n'était que de 0.3%, alors qu'en 2018 elle est de 3.2%.

Graphique 28 **Les résidents étrangers plus touchés par les CDD que les résidents nationaux**



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

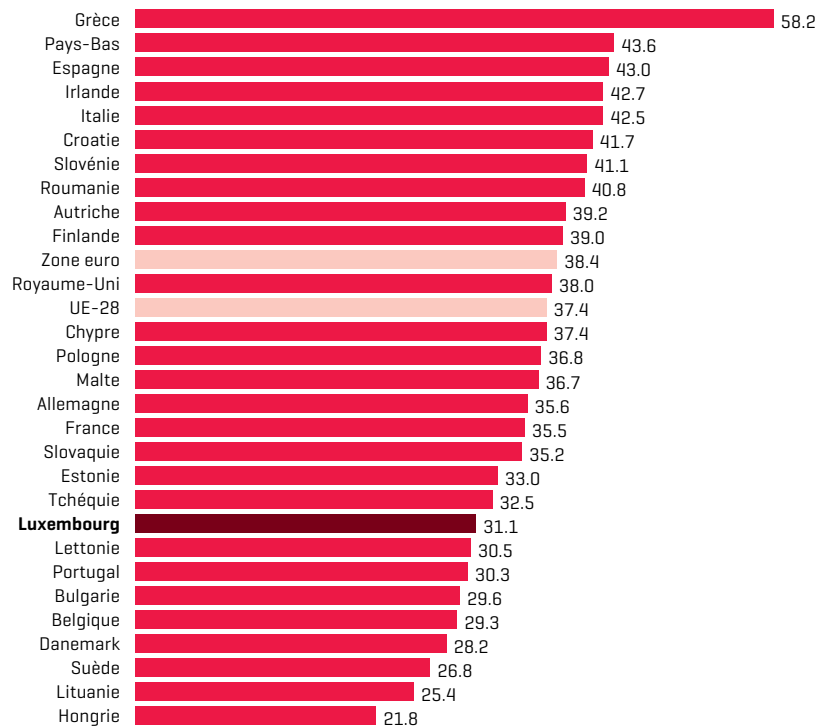
Le travail selon des horaires atypiques: une personne sur trois concernée

À côté du travail à temps partiel et du travail temporaire, la troisième forme de travail atypique est le travail suivant des horaires atypiques: travail de nuit, travail du soir, travail du samedi ou du dimanche et travail posté ["*Schichtarbeit*"].

Au Luxembourg, 31.1% des personnes occupées travaillent habituellement d'une manière ou d'une autre selon des horaires atypiques (soir, nuit, samedi, dimanche ou par équipes).

En moyenne européenne, 37.4% sont concernés par des horaires atypiques. En Grèce, ce taux est même de 58.2%, aux Pays-Bas, il atteint 43.6%.

Une personne sur 3 travaille selon des horaires atypiques au Luxembourg



Part des personnes travaillant habituellement selon des horaires atypiques en 2018, en %

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail de nuit et du soir

Selon les définitions d'Eurostat, une personne travaille pendant la **nuit** si ses heures de travail contiennent la période de minuit à 5 heures du matin.

En 2018, 4,9 % des salariés au Luxembourg ont travaillé habituellement pendant la nuit. Au Grand-Duché, cette proportion est restée relativement constante depuis 2010, contrairement à la moyenne de l'UE-28, où cette proportion a baissé tendanciellement de 7,4% en 2010 à 5,4% en 2018.

Aux 4,9% de personnes travaillant "habituellement" pendant la nuit au Luxembourg s'ajoutent 8,6% qui travaillent "parfois" la nuit, alors que 86,5% ne travaillent donc "jamais" la nuit.

Le travail de nuit concerne davantage les hommes que les femmes, et ceci dans tous les pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, en 2018, 6,3% des hommes ont habituellement travaillé pendant la nuit; chez les femmes, cette proportion n'a été que de 3,3%. Le travail de nuit est en hausse chez les femmes mais en baisse chez les hommes.

Tableau 6 **Au Grand-Duché, 6% des hommes et 3% des femmes travaillant habituellement pendant la nuit**

Proportion de personnes travaillant habituellement pendant la nuit, par sexe, en %						
	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
UE-28	7.4	5.4	9.1	6.7	5.4	3.8
Belgique	4.4	3.0	5.6	4.1	2.8	1.7
Allemagne	8.9	5.1	11.5	6.5	6.0	3.4
France	7.2	3.0	9.6	4.0	4.5	2.0
Luxembourg	5.0	4.9	6.4	6.3	3.1	3.3

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail du **soir** se définit comme un travail après 18 heures. Il est plus fréquent que le travail de nuit.

En 2018, 14.4% des salariés ont travaillé le soir dans l'Union européenne. Avec un taux de 14.1%, le Luxembourg se situe légèrement en dessous de cette moyenne.

Si l'on compare l'évolution de ce taux au Luxembourg avec les autres pays, on constate qu'il reste stable au Luxembourg, alors qu'il diminue dans les pays voisins et dans l'Union européenne.

Comme pour le travail de nuit, le travail du soir est plus répandu chez les hommes que chez les femmes. En 2018, au Grand-Duché, 15.4% des hommes ont travaillé pendant le soir, chez les femmes ce taux a été de 12.5%.

Tableau 7 **Le travail du soir diminue en moyenne européenne mais reste stable au Luxembourg**

Proportion de personnes travaillant habituellement le soir, par sexe, en %						
	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
UE-28	19.7	14.4	21.0	15.8	18.0	12.7
Belgique	14.0	9.9	16.3	11.8	11.2	7.7
Allemagne	26.6	18.7	28.3	20.7	24.7	16.5
France	16.9	4.7	18.5	5.6	15.1	3.7
Luxembourg	14.2	14.1	15.3	15.4	12.8	12.5

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail du samedi et du dimanche

Au Luxembourg, la proportion des personnes travaillant habituellement le samedi est restée stable entre 2010 et 2018 (16.6%). En 2018, les femmes travaillent légèrement davantage le samedi que les hommes.

Avec ces taux, le Luxembourg se situe largement en dessous de la moyenne de l'UE-28 (25.4% en 2018).

Tableau 8 **Au Luxembourg, beaucoup moins de personnes doivent travailler les samedis que dans les pays voisins**

	Proportion de personnes travaillant habituellement le samedi, par sexe, en %					
	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
UE-28	26.4	25.4	26.3	26.0	26.6	24.7
Belgique	19.5	22.2	19.5	21.6	19.5	22.8
Allemagne	25.7	24.6	24.1	24.2	27.4	25.1
France	30.5	29.5	28.6	28.8	32.6	30.1
Luxembourg	16.6	16.6	16.4	16.4	16.8	16.9

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Quant au travail le **dimanche**, au Luxembourg, un peu plus d'un salarié sur dix est concerné. Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes en 2018. Sur la période observée, le taux a augmenté de 1.6%.

Le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (qui est de 14.0% en 2018) et loin derrière ses pays voisins.

Tableau 9 **Le travail du dimanche est également moins fréquent au Luxembourg que dans les pays limitrophes**

	Proportion de personnes travaillant habituellement le dimanche, par sexe, en %					
	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
UE-28	13.5	14.0	13.4	14.2	13.6	13.8
Belgique	10.3	12.0	10.5	11.4	10.1	12.6
Allemagne	13.9	12.9	13.4	12.7	14.4	13.1
France	14.6	14.7	14.0	14.5	15.4	14.9
Luxembourg	9.0	10.6	9.2	10.7	8.7	10.6

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Le travail posté

Le travail posté - appelé aussi travail en **équipes** ou travail en rotation - est la forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres ["*Schichtarbeit*"].

Tableau 10 **Une personne sur 5 indique travailler dans un système organisé par équipes successives**

	Proportion de personnes travaillant habituellement en équipes successives, par sexe, en %					
	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
UE-28	17.4	18.3	18.6	19.5	16.2	16.9
Belgique	8.3	7.4	10.1	9.0	6.4	5.7
Allemagne	17.3	15.5	18.9	17.1	15.6	13.8
France	7.4	6.5	8.8	8.2	5.9	4.8
Luxembourg	13.8	20.4	14.4	20.5	13.0	20.3

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

En 2018, 20.4% des salariés résidents au Luxembourg ont un travail posté. Ce taux est supérieur aussi bien à la moyenne de l'Union européenne [18.3%] qu'aux taux observés chez nos pays voisins. Les taux observés en France et en Belgique sont les plus bas de l'Union européenne. À l'autre extrême, en Croatie, Slovénie et Pologne, il est supérieur à 30%,

En tendance, la part du travail posté semble être en forte progression au Luxembourg: le taux passe en effet de 13.8% en 2010 à 20.4% en 2018.

En 2010, le travail posté était plus fréquent chez les hommes [14.4%] que chez les femmes [13.0%]. En 2018, cet écart a été réduit à 0.2%.

Évolution des différentes formes de travail atypiques

Afin de mieux visualiser l'évolution des différentes formes du travail atypique dans le temps, on peut transformer les taux en indices en choisissant une année de base [indice de base = 100 pour l'année 2010].

Les taux de l'année 2010 sont donc ramenés à 100, et pour chaque année l'évolution du taux est comparée à la valeur de base. Ainsi, par exemple, le taux du travail de nuit était de 5.0% en 2010, et de 5.3% en 2011, ce qui équivaut à une augmentation de 6%, et l'indice passe donc de 100 en 2010 à 106 en 2011.

Tableau 11 **De tous les modes de travail atypiques, le travail temporaire et le travail organisé par postes affichent la progression la plus nette**

Évolution des différents modes de travail atypiques (indice 2010 = 100)								
	temps partiel	temporaire	de nuit	du soir	du samedi	du dimanche	par postes	indice moyen
2010	100	100	100	100	100	100	100	100
2011	103	100	106	99	99	101	96	101
2012	106	107	98	94	90	88	88	96
2013	107	99	98	92	92	94	93	96
2014	106	114	96	99	99	110	112	105
2015	106	144	110	110	105	113	130	117
2016	110	127	104	101	101	112	142	114
2017	112	128	106	100	97	100	147	113
2018	102	138	98	99	100	118	148	115

Source: STATEC (résidents de 15 à 64 ans)

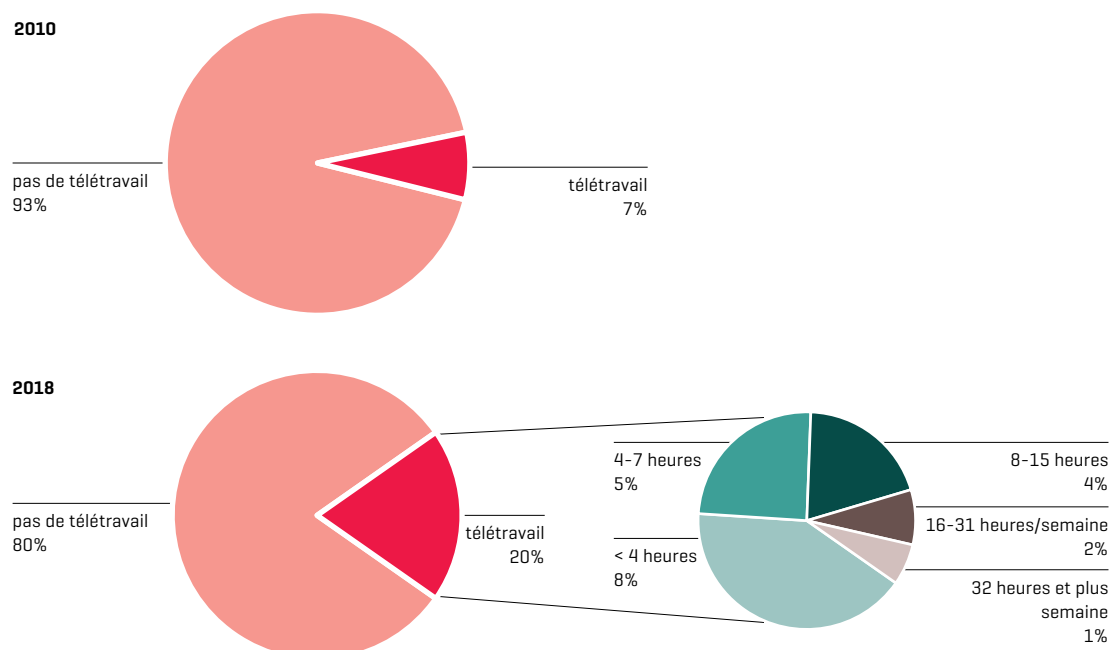
Sur la période étudiée, l'organisation par postes ("Schichtarbeit") a augmenté le plus rapidement (+48%), suivi par le travail temporaire (CDD) (+38%). Le travail du dimanche a progressé également mais dans une moindre mesure (+18%). Les autres horaires atypiques de travail (nuit, soir, samedi) et le temps partiel n'ont que peu évolué.

En moyenne (indice moyen équivalent à la moyenne arithmétique des 7 indices), le travail atypique a progressé de 15% par rapport à 2010. Cette augmentation s'est produite après 2013, alors que le travail atypique avait légèrement diminué avant cette date.

2.4. Le télétravail

Le télétravail est en plein développement au Grand-Duché. En moins de dix ans, le nombre des télétravailleurs a été multiplié par trois: ne touchant que 7% des travailleurs en 2010, il en concerne presque 20% en 2018.

Graphique 30 **Le télétravail se développe mais se limite encore à un faible nombre d'heures par semaine**



Source: STATEC - EFT

Comme le montrent aussi de nombreuses études internationales (EURO-FUND), la forte croissance du télétravail est naturellement liée à la numérisation croissante du monde du travail en général.

Plus spécifique au Luxembourg, le développement du télétravail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude stratégique de "Troisième révolution industrielle"³ développée par le prospectiviste-économiste américain Jeremy Rifkin pour le compte du Luxembourg. Ce dernier envisage, au mieux, une réduction de 20% des déplacements grâce à un jour de télétravail par semaine.

Néanmoins, pour la plupart des personnes ayant recours au télétravail aujourd'hui, celui-ci ne représente toutefois qu'un mode de travail d'appoint. Les données montrent clairement que le télétravail a de nombreux visages différents, dont les télétravailleurs traditionnels qui passent une grande partie de leur temps de travail à la maison ne représentent qu'une seule facette, et peut-être pas la plus significative.

³ <https://www.troisiemerevolutionindustrielle.lu/>

Pour bien comprendre

Les résultats analysés dans ce chapitre sont issus de l'Enquête sur les forces de travail 2018. Dans le cadre de cette enquête représentative, plus de 8 000 résidents ont été interrogés sur leur usage du télétravail.

Il y a une multitude de définitions différentes du télétravail, mais elles ont toutes deux choses en commun:

- Le recours aux technologies de l'information et de la communication et,
- Le travail en dehors des locaux de l'entreprise.

Au Luxembourg le cadre légal n'est pas donné par une loi mais par une convention signée entre partenaires sociaux. La convention a été déclarée d'obligation générale par un règlement grand-ducal⁴.

La définition du télétravail de cette convention est plus stricte car elle rajoute aussi la condition que le travail effectué doit être régulier et habituel. Cette définition a été reprise pour évaluer plus en détail le statut du télétravail au Luxembourg avec les deux questions suivantes dans l'Enquête sur les forces de travail.

Question 1:

Avez-vous, pendant les 4 dernières semaines, effectué du télétravail?

Le "télétravail" est une forme de travail dans laquelle celui-ci est effectué au moins en partie mais de manière régulière en dehors des locaux de l'employeur. Dans le télétravail, les moyens de communication tels que le téléphone, l'ordinateur ou le fax sont utilisés.

Question 2:

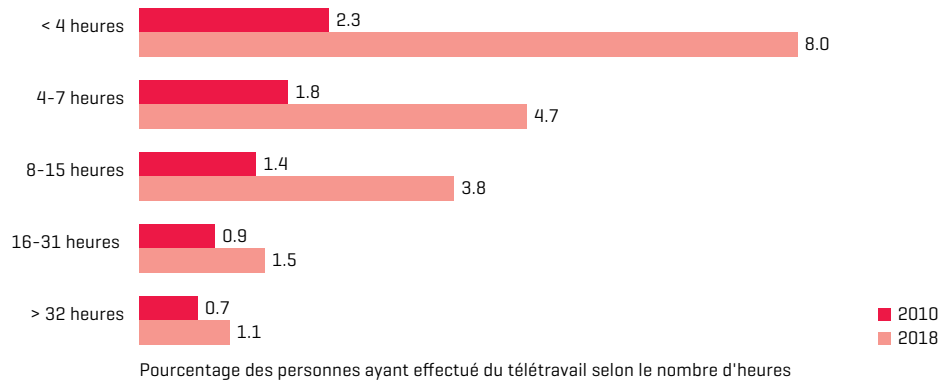
Quelle était la durée de ce télétravail par semaine?

- moins de 4 heures
- 4 à 7 heures
- 8 à 15 heures
- 16 à 31 heures
- 32 heures ou plus

⁴ Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 portant déclaration d'obligation générale d'une convention relative au régime juridique du télétravail conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2016/03/15/n6/jo>

Dans deux tiers des cas, le temps consacré au télétravail reste en dessous de 8 heures par semaine. En revanche, c'est cette partie [c.-à-d. moins de 8 heures de télétravail par semaine] qui affiche la plus forte croissance par rapport à 2010, ce qui est davantage dû à la numérisation croissante du monde du travail en général qu'à celle du "télétravail classique".

Graphique 31 **C'est le télétravail pour des courtes durées qui connaît l'essor le plus spectaculaire**



Source: STATEC - EFT

Tableau 12 **Ce sont davantage les salariés qualifiés et les managers qui ont recours au télétravail**

Personnes ayant un emploi		Pourcentage des personnes ayant effectué* du "télétravail"	
moyenne générale			19.4
selon le genre	homme		20.5
	femme		18.0
selon la situation familiale	sans enfant		18.8
	avec enfants		21.9
selon l'âge	15-29		18.0
	30-49		22.0
	50+		14.5
selon la nationalité	luxembourgeois		15.7
	non-luxembourgeois		22.5
selon le niveau d'éducation	bas		8.0
	moyen		11.7
	élevé		30.0
selon le secteur d'activité	industrie		13.2
	services		19.8
selon le type de profession	cols blancs qualifiés		27.5
	cols blancs peu qualifiés		10.1
	cols bleus qualifiés		6.6
	cols bleus peu qualifiés		4.8

Sources: STATEC - EFT
* aux cours des quatre dernières semaines

En analysant de plus près les caractéristiques des personnes faisant du télétravail [→ [Tableau 12](#)], on constate qu'il est plus fréquent parmi les non-Luxembourgeois et parmi les travailleurs appartenant à la classe d'âge des 30 à 50 ans.

En général, on peut retenir que le choix en faveur du télétravail est plus influencé par les caractéristiques de l'occupation que par la situation familiale.

Aussi est-il beaucoup plus fréquent chez les personnes de niveau d'éducation élevé ainsi que parmi les personnes occupant un poste de cadre dirigeant ou exerçant une profession intellectuelle et scientifique [cols blancs qualifiés].

Neuf télétravailleurs sur dix occupent un poste dans le secteur des services. Parmi les différentes branches de services, les domaines les plus importants sont: le secteur financier et diverses activités de services aux entreprises [qui emploient plus de 20% des télétravailleurs], le commerce [7%], l'enseignement [10%] et l'administration publique [4%].



2.5. Les langues utilisées au travail

Pour résumer

- Le français est la langue la plus utilisée au travail.
- Une partie des Luxembourgeois travaille dans un environnement hautement polyglotte, alors qu'une autre partie n'est que très peu confrontée aux langues étrangères au travail.
- La plupart des étrangers n'utilisent qu'une à deux langues au travail, avec l'exception notable d'une partie de personnes de nationalité portugaise qui travaillent dans les services.

Le Luxembourg compte actuellement 47.5% d'étrangers parmi ses résidents.

Au travail, se rencontrent:

- 26.6% de résidents de nationalité luxembourgeoise,
- 27.6% de résidents de nationalité étrangère et
- 45.8% de frontaliers.

Il en résulte logiquement un multilinguisme au travail qui est probablement unique au monde.

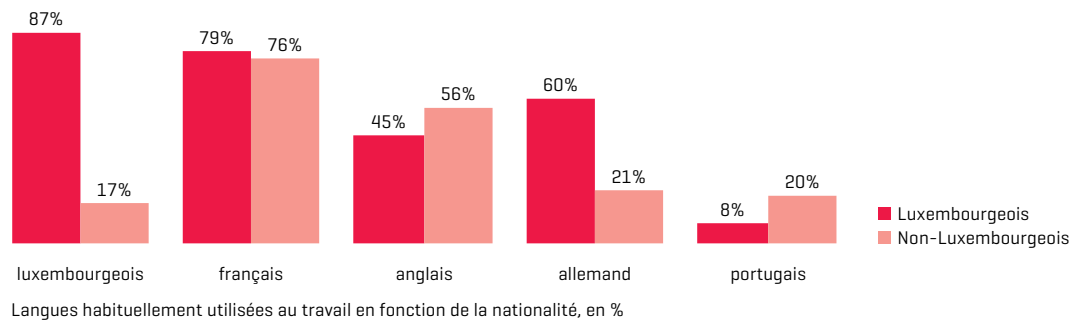
Trois résidents sur quatre travaillent en effet dans un environnement multilingue. 25% doivent même savoir utiliser quatre langues ou plus. Le français est de loin la langue utilisée par le plus grand nombre au travail [78%], suivi de l'anglais [51%] et du luxembourgeois [48%].

Ce sont des chiffres issus de l'Enquête sur les forces de travail de 2018 [EFT2018]. Dans le cadre de cette enquête, les résidents ont été interrogés sur leur usage des langues. Le STATEC a publié les principaux résultats de cette analyse dans la série Regards ⁵.

Il ressort de cette enquête que l'usage des langues au travail est très différent si l'on est de nationalité luxembourgeoise ou non (→ [Graphique 32](#)). Les salariés de nationalité luxembourgeoise utilisent beaucoup plus souvent le luxembourgeois et l'allemand au travail que les résidents étrangers. Le français est utilisé aussi souvent comme langue de travail par les deux groupes, alors que l'anglais et le portugais sont plus fréquemment utilisés par les étrangers. L'environnement de travail des Luxembourgeois est plus multilingue que celui des résidents étrangers: 63% utilisent 3 langues ou plus dans leur travail, contre 30% seulement des non-Luxembourgeois.

⁵ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2019/PDF-09-2019.pdf>

Graphique 32 **Le luxembourgeois et l'allemand sont davantage utilisés au travail par les Luxembourgeois**



Source: STATEC – EFT2018 (plusieurs réponses possibles)

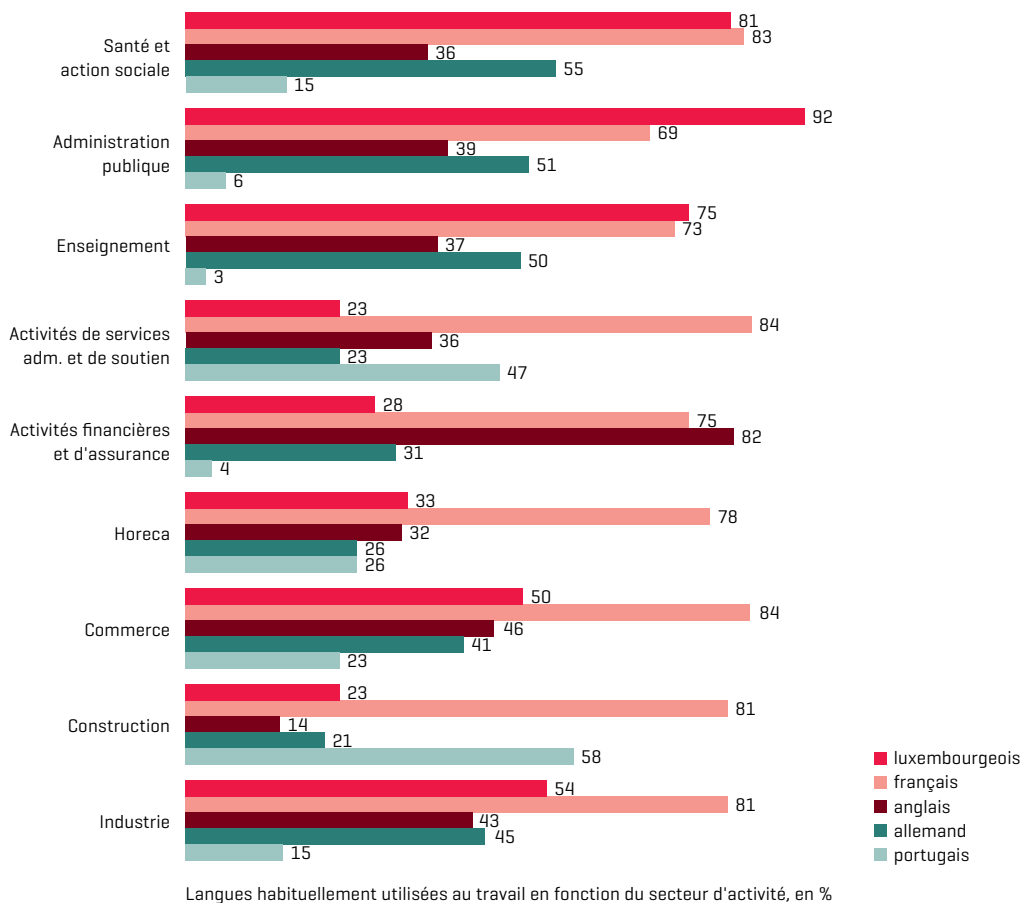
Par ailleurs, l'usage des langues dépend dans une large mesure du secteur économique dans lequel on travaille ainsi que du niveau d'éducation dont on dispose et du type d'occupation que l'on exerce.

Le français est la langue la plus utilisée dans presque tous les secteurs [→ [Graphique 33](#)]. Le luxembourgeois ne devance le français que dans l'administration publique et l'enseignement.

L'anglais est plus présent que le français dans le secteur financier et de l'assurance. Le portugais est la deuxième langue de travail après le français dans la construction et le secteur des activités de services administratifs et de soutien (qui regroupe entre autres les activités de nettoyage de bâtiments), deux secteurs à forte présence de main-d'œuvre d'origine portugaise. Mais il occupe également une place non négligeable dans l'horeca, le commerce, la santé et l'industrie.

L'allemand est encore très présent dans la santé, l'administration publique, l'industrie et le commerce (plus de 40%).

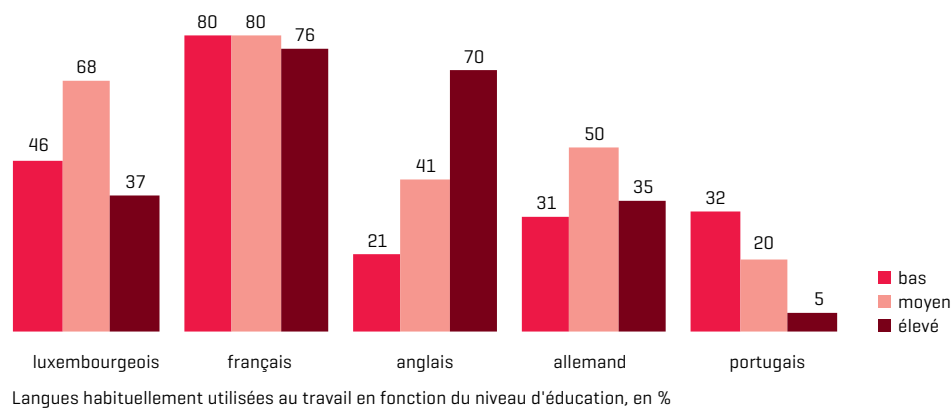
Graphique 33 **Le français est la langue la plus utilisée dans presque tous les secteurs**



Source: STATEC – EFT2018 (plusieurs réponses possibles)

Les différences observées dans les secteurs d'activité sont en partie liées aux origines des salariés occupés dans ces secteurs, mais également à leur niveau d'éducation [→ Graphique 34]. Les langues luxembourgeoise et allemande sont plus présentes dans les occupations nécessitant un niveau d'éducation moyen [secondaire achevé], alors que l'anglais se retrouve surtout dans les postes à niveau d'éducation tertiaire et le portugais parmi les travailleurs de niveau scolaire plus faible. Le français par contre est aussi fréquent à tous les niveaux.

Graphique 34 L'anglais domine dans les postes à niveau d'éducation élevé



Source: STATEC – EFT2018 (plusieurs réponses possibles)

Même si ces trois variables [nationalité, secteur d'activité et niveau d'éducation] prises séparément permettent de décrire dans une certaine mesure le multilinguisme auquel un travailleur doit faire face sur son lieu de travail, il est toutefois ressorti de l'analyse des résultats de l'enquête que l'usage des langues au travail varie tout de même fortement au sein d'un groupe déterminé comme les Luxembourgeois par exemple. Si l'on va au-delà des simples moyennes, on constate qu'on peut identifier des sous-groupes relativement homogènes.

Pour avoir une image plus fine de l'usage des langues des différents sous-groupes de travailleurs au Luxembourg, nous avons appliqué aux données issues de l'enquête une analyse en "clusters".⁶

L'analyse en clusters a été menée sur base des variables "langues" du questionnaire. Les membres regroupés dans un groupe affichent donc des situations similaires en termes d'usage des langues.

Une fois les groupes constitués (→ **Méthode ci-contre**), les caractéristiques de ces salariés ont été analysées pour voir si les salariés dont l'usage des langues se ressemblent sont également similaires au niveau des autres caractéristiques comme la nationalité, le pays de naissance, le secteur d'activité, le type d'occupation, le niveau d'éducation, l'âge, le revenu, etc.

⁶ Une analyse similaire a été réalisée sur base des résultats de l'enquête EVS (European Values Study 2008). [cf. Paul DICKES, Guayrmina BERZOSA: "Les compétences linguistiques auto-attribuées"; Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2010-19, septembre 2010]. Elle distinguait cinq profils, dont deux composés essentiellement de Luxembourgeois et trois composés principalement d'étrangers. Cette analyse était toutefois focalisée sur le trilinguisme luxembourgeois-français-allemand et analysait les compétences linguistiques, alors que l'objet de la présente étude est l'usage de toutes les langues au travail et sans distinction des niveaux de compétence.

Pour bien comprendre

Il existe une multitude de méthodes de classification par "clustering". Ces méthodes tentent de regrouper des éléments en groupes (clusters) de manière à ce que les membres d'un groupe se ressemblent au maximum et se distinguent au maximum par rapport aux membres des autres groupes. La méthode retenue ici repose sur le critère de Ward⁷ qui consiste à constituer les groupes de manière à ce que la variance entre leurs individus soit minimale. C'est une méthode dite "ascendante" ou "agglomérative", parce qu'elle part d'un nombre de groupes égal au nombre d'éléments, puis regroupe les deux éléments les plus proches, et ainsi de suite, jusqu'à n'obtenir qu'un seul groupe incluant tous les éléments.

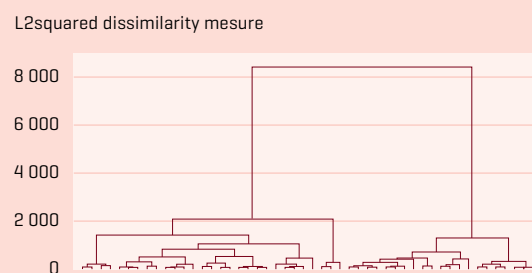
Le **graphique 35** montre une illustration du phénomène de regroupement du bas vers le haut, en partant de 50 groupes pour aboutir à un seul. Dans ce graphique appelé dendrogramme, plus les lignes verticales sont longues entre un regroupement et le suivant, plus les groupes qui sont joints à cette étape sont distincts l'un de l'autre.

On peut interrompre le processus à un nombre de groupes qui paraît le mieux adapté au phénomène observé. En choisissant un nombre trop petit de groupes, on a tendance à regrouper des éléments encore très distincts. Au contraire, un nombre trop élevé de groupes devient difficile à lire. Différents critères peuvent être utilisés afin de déterminer le nombre "juste" de clusters. Néanmoins, ce choix reste toujours arbitraire dans une certaine mesure.

Dans notre analyse, il s'est avéré que le choix de 7 ou de 10 clusters serait le plus judicieux afin d'expliquer au mieux les différences entre les groupes.

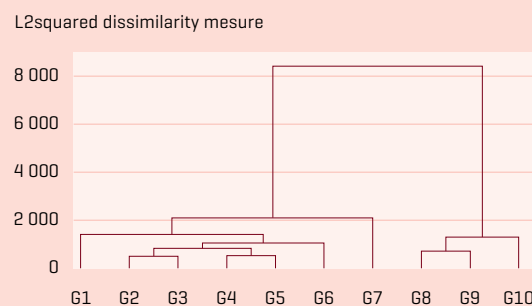
Le **graphique 36** montre le même dendrogramme, mais limité cette fois à dix groupes. En partant du haut du graphique [même si la méthode fonctionne dans le sens inverse], on peut constater que deux groupes se distinguent clairement. En subdivisant davantage, les différences entre les groupes deviennent plus fines.

Graphique 35
Exemple de dendrogramme partant de 50 groupes



Source: STATEC - EFT2018 [plusieurs réponses possibles]

Graphique 36
Dendrogramme limité à 10 groupes



Source: STATEC - EFT2018 [plusieurs réponses possibles]

⁷ Joe H. Ward, Jr.: Hierarchical Grouping to Optimize an Objective Function; Journal of the American Statistical Association, Vol. 58, No. 301 [Mar., 1963], pp. 236-244 <https://pdfs.semanticscholar.org/0430/b241bdd0b67d37e1143370f8d24fc46d83e9.pdf>

Tableau 13 **Clustering en 10 groupes selon l'usage des langues**

groupe	G1	G2	G3
Pourcentage	9%	9%	5%
nombre de langues utilisées au travail	1.6	1.9	1.3
luxembourgeois utilisé au travail	3%	9%	1%
principales autres langues utilisées au travail (>10%)	82% FRA +60% POR	70% ENG + 59% FRA +38% Autres + 13% DEU	87% ENG + 25% FRA + 16% DEU
principales nationalités (>10%)	90% Portugais	84% Autres nation.	30% Autres nation. + 28% Eng + 17% Deu + 13% Fra + 11% Lux
principales langues maternelles (>10%)	96% POR	91% Autres	63% ENG + 28% DEU
nombre de langues utilisées à la maison	1.2	1.1	1.2
principales langues utilisées à la maison (>10%)	98% POR + 13% FRA	88% Autres + 12% ENG	52% ENG + 23% DEU + 23% FRA + 17% Autres
secteur d'activité	31% ds constr. +11% act. de soutien	22% ds fin + act.spéc.	36% ds fin + act.spéc.
type d'occupation	70% cols bleus	81% cols blancs (dont 68% qualif.)	94% cols blancs (dont 89% qualif.)
niveau d'éducation [1=base;2=sec;3=tert.]	56% 1 / 30% 2 / 14% 3	13% 1 / 17% 2 / 70% 3	5% 1 / 16% 2 / 79% 3
% Hommes	59%	57%	53%
âge moyen	41.7	41.3	41.6
revenu moyen	2 410	4 316	4 836

groupe	G4	G5	G6	G7
Pourcentage	6%	4%	13%	13%
nombre de langues utilisées au travail	1.8	2.7	1.9	1.4
luxembourgeois utilisé au travail	54%	7%	13%	90%
principales autres langues utilisées au travail (>10%)	73% FRA + 35% ENG + 11% DEU	91% ENG + 83% FRA + 58 % Autres + 24% DEU	100% FRA + 55%ENG + 13% DEU	42% FRA
principales nationalités (>10%)	56% Luxembourgeois + 29% Français	73 % Autres nation. + 11% Français	69% Français + 17% Luxembourgeois	97% Luxembourgeois
principales langues maternelles (>10%)	61% FRA + 33% LUX	78% Autres + 10% ENG	96% FRA	98% LUX
nombre de langues utilisées à la maison	2.2	2.4	1.1	1.0
principales langues utilisées à la maison (>10%)	71%FRA + 68% LUX + 28% Autres + 23% ENG+ 17% DEU + 16% POR	92% Autres + 60% ENG+ 50% FRA + 24% DEU	95% FRA	96% LUX
secteur d'activité	29% ds fin+act.spéc. +33% adm.publ./ens/ santé	34% ds fin + act.spéc.	33% fin + act.spéc.	54% adm.publ./ens/ santé
type d'occupation	80% cols blancs (dont 67% qualif.)	90% cols blancs (dont 86% qualif.)	85% cols blancs (dont 72% qualif.)	71% cols blancs (dont 50% qualif.)
niveau d'éducation [1=base;2=sec;3=tert.]	10% 1 / 29% 2 / 61% 3	5% 1 / 13% 2 / 82% 3	12% 1 / 18% 2 / 70% 3	21% 1 / 47% 2 / 32% 3
% Hommes	50%	57%	57%	53%
âge moyen	39.8	39.6	41.1	41.7
revenu moyen	3806	4170	3780	3694

groupe	G8	G9	G10
Pourcentage	19%	15%	6%
nombre de langues utilisées au travail	3.3	4.2	4.4
luxembourgeois utilisé au travail	88%	97%	97%
principales autres langues utilisées au travail (>10%)	99% FRA+ 86% DEU + 40% ENG + 14% POR	100% FRA + 97% DEU + 94% ENG + 23% Autres + 12% POR	98% FRA + 97% DEU + 80% ENG + 47% POR + 20% Autre
principales nationalités (>10%)	75% Luxembourgeois +13% Portugais	93% Luxembourgeois	68% Luxembourgeois + 14% Portugais
principales langues maternelles (>10%)	59% LUX + 14% DEU + 14% ENG	89% LUX	41% FRA + 29% LUX + 19% POR + 10% DEU
nombre de langues utilisées à la maison	1.4	1.2	3.0
principales langues utilisées à la maison (>10%)	78% LUX + 18% POR + 17% DEU + 16% FRA	92% LUX + 16% Autres	90% LUX + 83% FRA + 49% POR + 36% DEU + 25% ENG+ 13% Autres
secteur d'activité	41% adm.publ./ens/santé	39% adm.publ./ens/santé + 16% ds fin+act.spéc.	29% adm.publ./ens/santé + 16%fin + act.spéc.+ 12%comm
type d'occupation	80% cols blancs (dont 57% qualif.)	88% cols blancs (dont 60% qualif.)	85% cols blancs (dont 60% qualif.)
niveau d'éducation (1=base;2=sec;3=tert.)	18% 1 / 41% 2 / 42% 3	18% 1 / 46% 2 / 36% 3	17% 1 / 39% 2 / 44% 3
% Hommes	51%	51%	44%
âge moyen	41.2	41.3	37.4
revenu moyen	3 777	3 979	3 364

Source: STATEC – Analyse en Clusters Langues EFT2018

Les groupes **G8 à G10** du côté droit du dendrogramme se distinguent le plus des sept autres groupes, par le fait que leurs membres utilisent de manière habituelle trois voire plus de langues au travail, alors que les sept premiers groupes en utilisent moins de trois.

Deux groupes (G7 et G9) sont constitués presque exclusivement de personnes de **nationalité luxembourgeoise** et dont la langue maternelle est le luxembourgeois. Leur usage des langues est toutefois très différent:

- **le groupe G7** figure parmi les groupes dont les membres utilisent **le moins de langues** au travail (1.4 langue en moyenne). Si une autre langue est utilisée, c'est le français. La majorité de ces personnes travaille dans l'administration publique, l'enseignement ou la santé et près de trois quarts occupent des postes de "cols blancs". Deux tiers sont de niveau d'éducation faible ou moyen et leur revenu moyen est de 3 700 EUR.
- **le groupe G9** se différencie clairement du groupe G7 par le fait qu'il utilise habituellement **plus de 4 langues au travail**. Au niveau des autres caractéristiques, on constate que les membres du groupe G9 sont plus présents dans les finances et les activités spécialisées, occupent un peu plus de postes de cols blancs, mais se distinguent peu du groupe G7 en termes d'âge ou de niveau d'éducation. Par contre leur salaire moyen est plus élevé.

Deux autres groupes utilisant **peu de langues** au travail sont très uniformes:

- **le groupe G1** est constitué presque exclusivement de **Portugais**. Ses membres n'utilisent en grande majorité qu'une seule langue à la maison [le portugais] et en moyenne 1.6 langue au travail, à savoir le français et le portugais, mais pas le luxembourgeois. Le secteur d'activité prédominant est la construction et ce sont majoritairement des travailleurs du type "cols bleus" [manuels] avec des niveaux d'éducation et des revenus faibles.
- **le groupe G6** est constitué à 69% de **Français** et le français est la langue maternelle de 96% d'entre eux. Les salariés de ce groupe utilisent tous le français au travail et aussi pour plus de la moitié d'entre eux l'anglais mais que très peu le luxembourgeois. Ils ont un niveau d'éducation parmi les plus élevés et occupent majoritairement des postes du type "cols blancs". Leur niveau de revenu est néanmoins moyen.

Les autres groupes ne sont pas homogènes au niveau de la nationalité. Pourtant, malgré des origines différentes, leurs membres se ressemblent sur **d'autres critères**.

Deux groupes utilisent beaucoup de langues au travail:

- **le groupe G10** est le plus polyglotte: il utilise en moyenne **4.4 langues** au travail et 3 à la maison. 2/3 de ce groupe sont des Luxembourgeois. À noter que la moitié des membres de ce groupe utilisent le portugais au travail. Ce groupe est le plus jeune de tous [37 ans en moyenne] et ses membres ont des revenus relativement faibles.
- **le groupe G8**, bien que dominé par les Luxembourgeois, présente aussi un important pourcentage de germanophones et d'anglophones. Ses membres utilisent **3.3 langues** au travail.

Parmi les groupes utilisant peu de langues au travail, on trouve:

- **le groupe G4**, dont plus de la moitié a la nationalité luxembourgeoise mais dont 1/3 seulement a le luxembourgeois comme langue maternelle. Ils ont un niveau d'éducation élevé. 54% utilisent le luxembourgeois au travail.
- **les groupes G2 et G5** sont constitués majoritairement d'un mélange d'"**autres nationalités**" [c'est-à-dire ni Luxembourgeois, ni Français, ni Allemands, ni Anglais, ni Portugais⁸]. Le groupe G5 se distingue du groupe G2 par le fait qu'il regroupe des personnes plus polyglottes [2.7 langues au travail et 2.4 à la maison] et le pourcentage d'individus de niveau d'éducation tertiaire le plus élevé [plus de 80%]. Le groupe G2 par contre évolue dans un environnement de travail moins polyglotte [1.9 langues en moyenne].
- **le groupe G3** est un mélange de différentes nationalités, de niveau d'éducation élevé, mais c'est le groupe parlant le moins de langues au travail [surtout l'anglais ou le français, mais pas le luxembourgeois].

⁸ Étant donné qu'il s'agit d'une étude sur les langues, les nationalités et pays de naissance suivants ont été regroupés: Belgique → France; Autriche → Allemagne; USA, Irlande et Inde → UK; Brésil et Cap-Vert → Portugal

Cette analyse montre que les groupes socioprofessionnels du Luxembourg se distinguent davantage au niveau des exigences linguistiques au travail que l'on n'aurait pu le croire.

Si le groupe G1, des citoyens portugais travaillant majoritairement dans un environnement mono ou bilingue tel que le secteur de la construction, correspond à l'image traditionnelle que l'on se fait des travailleurs immigrés, le groupe G10 avec une forte composante portugaise utilisant au travail en moyenne 4.4 langues dans un cadre plutôt "cols blancs" est tout aussi bien une réalité au Luxembourg aujourd'hui.

Une autre réalité apparaît clairement dans cette analyse: **les citoyens luxembourgeois** et dont la langue maternelle est le luxembourgeois doivent au moins être subdivisés en:

- un groupe étant peu confronté aux langues au travail: le groupe G7, avec en moyenne 1.4 langue seulement (représentant tout de même 13% de la population résidante, soit 26% des Luxembourgeois),
- un groupe utilisant les 3 langues officielles du pays au travail (le groupe G8),
- un groupe utilisant en plus l'anglais (le groupe G9).

Beaucoup de Luxembourgeois font partie des groupes de nationalités mixtes (comme les groupes G4, G6, G8 ou G10), dont notamment des Luxembourgeois issus de familles d'origine portugaise ou française qui utilisent le français, voire l'anglais ou le portugais au travail.

2.6. La satisfaction au travail et l'adéquation du salaire

Pour résumer

- Au Luxembourg, 4 travailleurs sur 5 sont satisfaits au travail et 7 sur 10 sont satisfaits de leur salaire.
- La satisfaction au travail et surtout le sentiment d'adéquation du salaire augmentent avec le salaire.
- Dans le même groupe de salaire, les femmes sont plus satisfaites que les hommes, sauf dans le groupe des hauts salaires où les femmes sont moins satisfaites de leur salaire.
- Le secteur public et le statut d'indépendant se démarquent comme les plus grandes sources de satisfaction au travail avec environ 9 personnes sur 10 satisfaites.
- Alors que seulement 67% des travailleurs à temps partiel involontaire sont satisfaits, 85% des travailleurs à temps partiel volontaire sont satisfaits au travail.
- Parmi les travailleurs à temps partiel involontaire et les travailleurs postés, seulement 3 travailleurs sur 5 se sentent adéquatement rémunérés.

Pourquoi devrions-nous nous préoccuper de la satisfaction au travail et de l'adéquation du salaire? La satisfaction au travail, étroitement liée au bonheur, n'est pas seulement importante pour les individus mais également pour le fonctionnement d'une entreprise et même de la société tout entière [cf. DiMaria et al. 2017]. Des recherches ont montré que le bonheur durable conduit non seulement à une performance professionnelle supérieure, mais également à une meilleure santé, à une meilleure citoyenneté et à un comportement plus social. C'est donc un facteur clé de la cohésion sociale dans une société.

Avec l'avènement de la quatrième révolution économique (industrie 4.0), les entreprises et leurs employés sont confrontés à de nouveaux défis en raison de l'évolution rapide des technologies, de l'économie et des formes d'emploi. Dans ce sens, la satisfaction au travail est également un indicateur subjectif important de la qualité du travail - ou autrement dit, de la pression et peut-être des difficultés d'adaptation aux exigences du marché du travail.

Un profil de la satisfaction au travail en fonction de différentes caractéristiques démographiques et professionnelles peut nous indiquer quels groupes s'épanouissent ou au contraire souffrent le plus sur le marché du travail. Il peut aussi nous aider à identifier des conditions de travail bénéfiques ou néfastes.

Dans cette section, nous examinons d'abord la satisfaction générale au travail, puis un aspect plus particulier, à savoir l'adéquation du salaire.

Pour bien comprendre

Nous examinons la **satisfaction au travail** à la lumière de la question "Est-ce que vous êtes satisfait de votre situation au travail actuel?" posée dans l'Enquête sur les forces du travail [EFT] 2018. Les réponses possibles sont: 0 "pas du tout satisfait", 1 "plutôt non satisfait", 2 "plutôt satisfait" et 3 "tout à fait satisfait". Il n'y a donc pas de catégorie neutre.

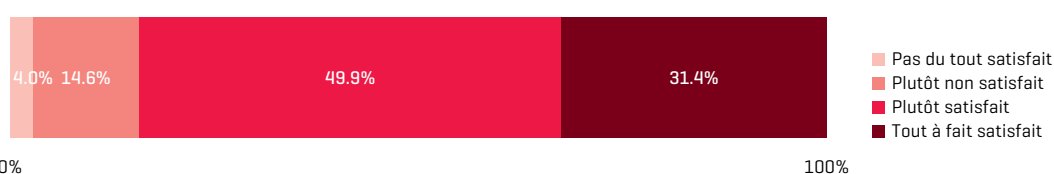
L'adéquation du salaire est mesurée par la question "Est-ce que vous jugez votre rémunération conforme à votre travail fourni?" dans l'EFT 2018. Les réponses possibles vont de 0 "pas du tout conforme" à 3 "tout à fait conforme". Comme avec la satisfaction au travail, il n'y a pas de catégorie neutre.

D'abord, nous allons dresser un inventaire de la satisfaction au travail et du salaire selon les caractéristiques socioéconomiques, qui influencent généralement la satisfaction dans une large mesure.

2.6.1. Les travailleurs au Luxembourg sont satisfaits de leur travail, quel que soit le groupe de population

La grande majorité des travailleurs au Luxembourg (81.4%) sont ["plutôt" ou "tout à fait"] satisfaits de leur travail. Un tiers rapporte même être "tout à fait satisfait" (31.4%). Seulement 15% des travailleurs ne sont pas satisfaits et à peine 4.0% ne le sont pas du tout. Les femmes sont en moyenne aussi satisfaites au travail que les hommes.

Graphique 37 La satisfaction au travail est grande au Luxembourg



Source: STATEC-EFT 2018

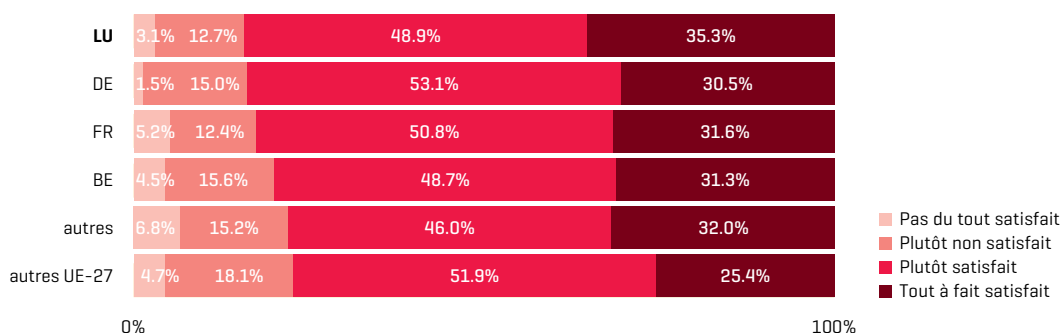
Nous observons des niveaux de satisfaction plus élevés parmi les plus jeunes (15-24 ans) et les plus âgés (55 ans et plus). Dans ces groupes d'âge, 86% sont satisfaits au travail, contre 79% et 82% dans les groupes des 25-39 ans et des 40-54 ans respectivement. Ce résultat n'est pas surprenant pour le groupe des personnes âgées car celles qui décident de rester actives sont le plus souvent celles qui aiment leur travail tandis que les autres choisissent de partir à la retraite.

Le **Graphique 38** montre que, avec 84.2%, les Luxembourgeois sont de tous les groupes de **nationalités** les plus satisfaits au travail ["plutôt" et "tout à fait satisfait"]. Les Belges et les ressortissants des autres États membres de l'UE-27⁹ et les non-UE ["autres"] sont un peu moins satisfaits que les Luxembourgeois (80.0%, 77.3% et 78.0% respectivement).

Il n'y a pas non plus de grandes différences en matière de satisfaction professionnelle entre les **niveaux d'éducation**, bien que les plus éduqués soient un peu plus satisfaits que ceux qui le sont moins (83.4% contre 79.9%). Cela peut s'expliquer par les salaires plus élevés des premiers, comme nous le verrons dans la prochaine section.

⁹ UE27=UE28-LU

Graphique 38 **Les Luxembourgeois, les Allemands et les Français sont plus satisfaits au travail**



Source: STATEC-EFT 2018

2.6.2. La satisfaction au travail varie beaucoup selon les caractéristiques de l'emploi

Les caractéristiques de l'emploi sont plus déterminantes que les caractéristiques démographiques pour expliquer la satisfaction au travail. Il existe, par exemple, une grande hétérogénéité dans la satisfaction professionnelle selon le **secteur d'activité** de l'entreprise.

Graphique 39 **Une satisfaction plus élevée dans le secteur public**



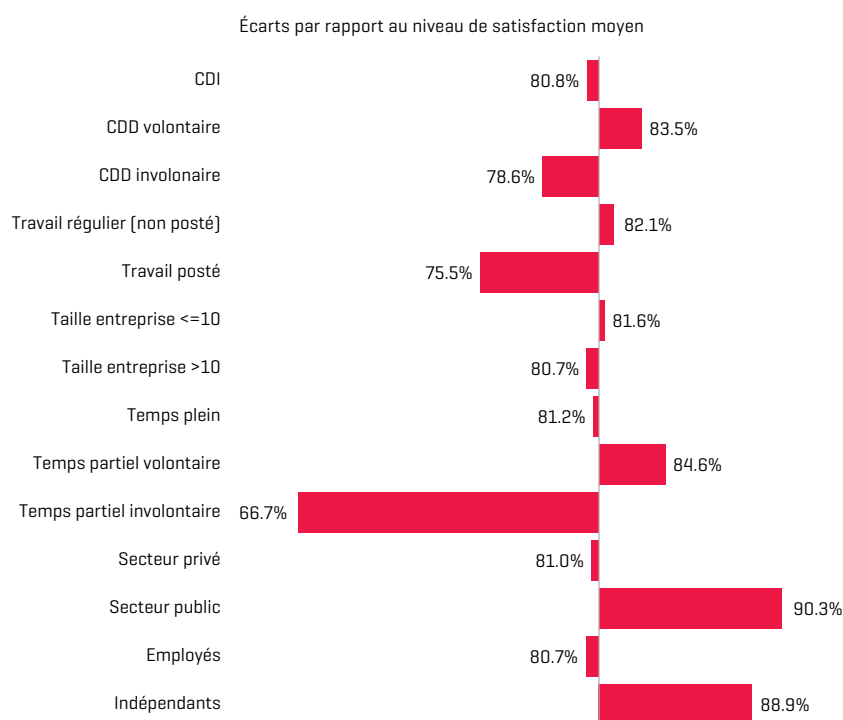
Source: STATEC-EFT 2018

De nombreuses études internationales montrent que la satisfaction professionnelle est plus grande dans le secteur public que dans le secteur privé. Le **Graphique 39** montre que c'est également le cas au Luxembourg: la satisfaction dans les secteurs de l'enseignement et de l'administration publique atteint les plus hauts niveaux.

Le niveau de satisfaction est également élevé chez les indépendants. Par contre, les travailleurs postés sont en moyenne relativement insatisfaits. [[→ Graphique 40](#)]

En plus, nous observons que les personnes qui sont en contrat à durée déterminée (CDD) involontairement et celles qui travaillent à temps partiel involontairement sont beaucoup moins satisfaites au travail. Le contraire est vrai lorsque ces choix sont volontaires.

Graphique 40 Le temps partiel involontaire et le travail posté sont les plus grandes sources d'insatisfaction



Note: somme de % des catégories "plutôt satisfait" et "tout à fait satisfait".
 Ligne de référence: satisfaction moyenne globale (81.4%).
 Source: STATEC-EFT 2018

Le salaire fait partie des nombreux indicateurs permettant d'appréhender la satisfaction au travail. Effectivement, plus les salaires sont élevés, plus la satisfaction professionnelle est grande. Ci-dessus, nous avons constaté que les hommes sont en moyenne aussi satisfaits au travail que les femmes. Mais ce résultat surprend à la lumière de l'écart de rémunération bien documenté entre hommes et femmes [par exemple Di Falco et al. 2016, Bar-Haim et al. 2018]. Par conséquent, nous examinons les différences de satisfaction pour les deux sexes au sein de différents groupes de salaire. Afin de rendre les salaires plus comparables, excluons le travail à temps partiel, qui est plus répandu chez les femmes. Les résultats du **Tableau 14** montrent que les femmes sont plus satisfaites de leur travail que les hommes dans chaque groupe de salaire. Ce phénomène se vérifie aussi dans d'autres pays.

Tableau 14 **Proportion de personnes satisfaites au travail par groupe de salaire et genre, % de satisfaits**

Groupe de salaire (mensuel, en EUR)	Hommes satisfaits	Femmes satisfaites
1 ^{er} quartile: moins de 2 145 EUR	69.1%	74.0%
2 ^e quartile: 2 145-3 100 EUR	77.3%	77.9%
3 ^e quartile: 3 105-4 500 EUR	79.6%	86.6%
4 ^e quartile: plus de 4 500 EUR	88.1%	88.4%

Notes: Satisfaits=somme de % des catégories "plutôt satisfait" et "tout à fait satisfait". La référence est le travail principal. Le salaire mensuel ("take-home") est le salaire après déduction de l'impôt sur le salaire et des cotisations sociales obligatoires. Cela comprend les heures supplémentaires régulières, la rémunération supplémentaire pour le travail posté, les primes d'ancienneté, les indemnités de déplacement et indemnités journalières régulières, les pourboires et commissions, les compensations de repas. Travail à temps plein seulement.
Source: STATEC-EFT 2018

2.6.3. L'adéquation du salaire

Les différentes mesures de satisfaction au travail sont fortement corrélées. Nous le voyons également avec l'adéquation du salaire au travail fourni, dont les résultats sont assez similaires à ceux de la satisfaction au travail, bien que le niveau d'adéquation du salaire soit généralement inférieur. La grande majorité [69.4%] des travailleurs au Luxembourg [→ **Graphique 41**] déclarent que leur salaire est tout à fait ou plutôt conforme à leurs attentes.

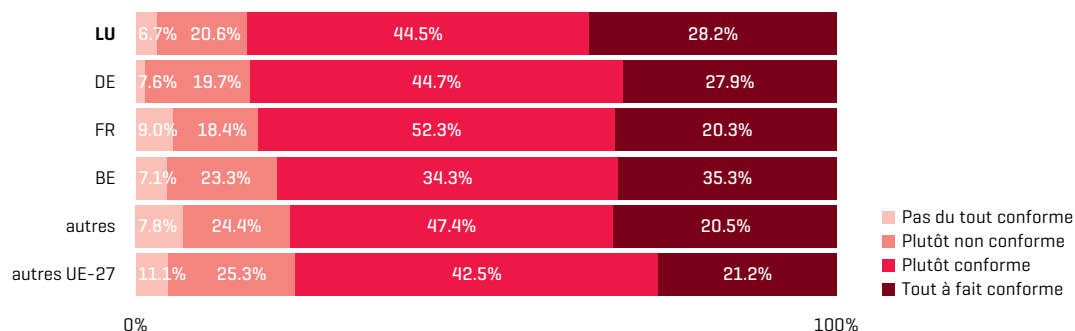
Graphique 41 **Une grande majorité des travailleurs satisfaits du salaire**



Source: STATEC-EFT 2018

Il n'y a que peu de différences entre les différentes **nationalités**. Les Français semblent un peu plus satisfaits de leur salaire que les autres [→ [Graphique 42](#)]. 35.3% des Belges vivant au Luxembourg déclarent que leur salaire est "tout à fait conforme à leur travail fourni". Au contraire, les ressortissants des pays de l'UE-27 autres que le Luxembourg, même s'ils sont majoritairement satisfaits de leur salaire, représentent le groupe qui déclare le plus souvent [11.1%] que leur salaire n'est pas du tout conforme au travail fourni.

Graphique 42 **Les Français du Luxembourg sont plus souvent très satisfaits de leur salaire**



Note: réponses à la question "Est-ce que vous jugez votre rémunération conforme?"
 Proportion de personnes jugeant leur rémunération conforme ou pas à leur travail fourni.
 Source: STATEC-EFT 2018

Globalement, il n'y a pas d'écart entre les **genres** en ce qui concerne l'adéquation des salaires, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de l'écart de salaire existant entre les hommes et les femmes.

Par contre, la conformité subjective du salaire au travail augmente avec le **niveau d'éducation** et avec le **salaire**. Les personnes ayant fait des études supérieures font état de niveaux d'adéquation du salaire plus élevés. Ce n'est pas surprenant, car elles ont également des salaires plus élevés en moyenne. Bien que la satisfaction au travail et le sentiment d'adéquation du salaire augmentent avec le niveau de salaire, le gain en termes de sentiment d'adéquation l'emporte.

Si l'on compare les sentiments d'adéquation du salaire pour les hommes et les femmes au sein des différents groupes de salaires, il ressort que les femmes pensent plus souvent que leur salaire est conforme au travail fourni. Ceci est vrai pour tous les niveaux de salaires, sauf pour le groupe des salaires les plus élevés (4 500 EUR et plus), où les hommes rapportent des niveaux d'adéquation salariale subjective supérieurs [→ [Tableau 15](#)].

Tableau 15

Proportion de personnes déclarant que leur rémunération est "conforme" à leur travail fourni, par niveau de salaire et genre, en %

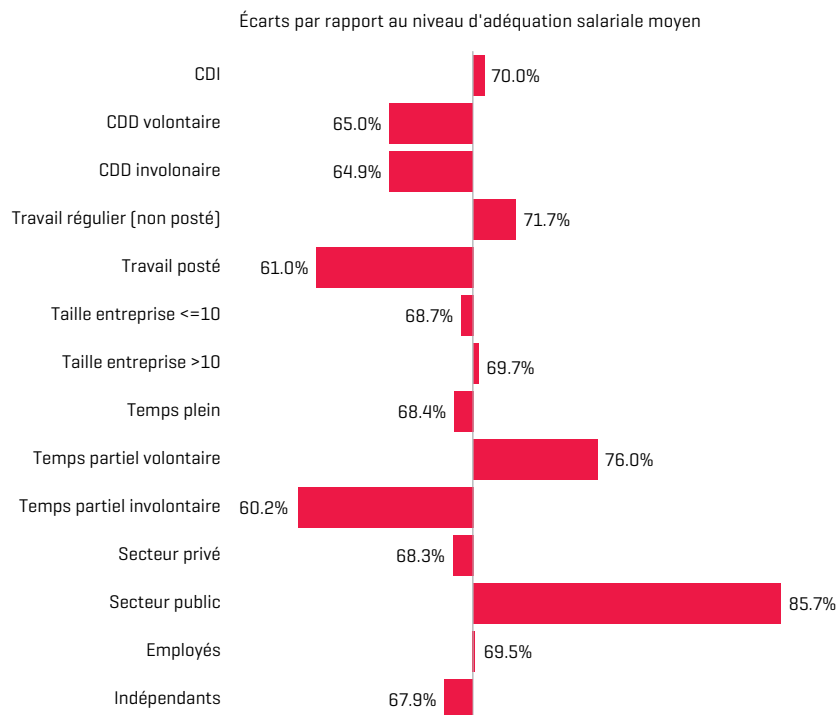
Groupe de salaire (mensuel, en EUR)	Hommes	Femmes
1 ^{er} quartile: moins de 2 145 EUR	48.4%	52.6%
2 ^e quartile: 2 145-3 100 EUR	54.4%	63.1%
3 ^e quartile: 3 105-4 500 EUR	70.2%	76.5%
4 ^e quartile: plus de 4 500 EUR	88.6%	83.8%

Notes: satisfaits=somme de % des catégories 2 plutôt satisfait et 3 tout à fait satisfait.
La référence est le travail principal. Le salaire mensuel ("take-home") est le salaire après déduction de l'impôt sur le salaire et des cotisations sociales obligatoires. Cela comprend les heures supplémentaires régulières, la rémunération supplémentaire pour le travail posté, les primes d'ancienneté, les indemnités de déplacement et indemnités journalières régulières, les pourboires et commissions, les compensations de repas. Travail à temps plein seulement.
Source: STATEC-EFT 2018

En ce qui concerne l'adéquation de la rémunération dans les différents secteurs d'activité, les travailleurs de l'agriculture, sylviculture et pêche sont ceux qui trouvent leur rémunération la moins adéquate. À l'opposé, ceux du secteur public et extraterritorial sont les plus satisfaits.

Il existe de nombreuses similitudes avec la satisfaction au travail: le secteur public et le temps partiel volontaire se démarquent en tant que facteurs positifs, alors que le travail posté, le CDD involontaire et le temps partiel involontaire ressortent en tant que facteurs négatifs. Contrairement à la satisfaction au travail, ici aussi les gens avec un CDD volontaire pensent qu'ils ne sont pas payés conformément à leur travail fourni. Une autre différence est que les indépendants ne sont pas satisfaits de leur salaire, alors qu'ils sont plus satisfaits que la moyenne au travail.

Le secteur public et le temps partiel volontaire, les plus grandes sources d'adéquation du salaire



Note: somme de % des catégories "plutôt conforme" et "tout à fait conforme".
 Part des personnes déclarant que leur rémunération est "conforme" à leur travail fourni.
 Ligne de référence: adéquation moyenne globale [69.4%].
 Source: STATEC-EFT 2018

2.6.4. Corrélation entre la satisfaction au travail et l'adéquation du salaire

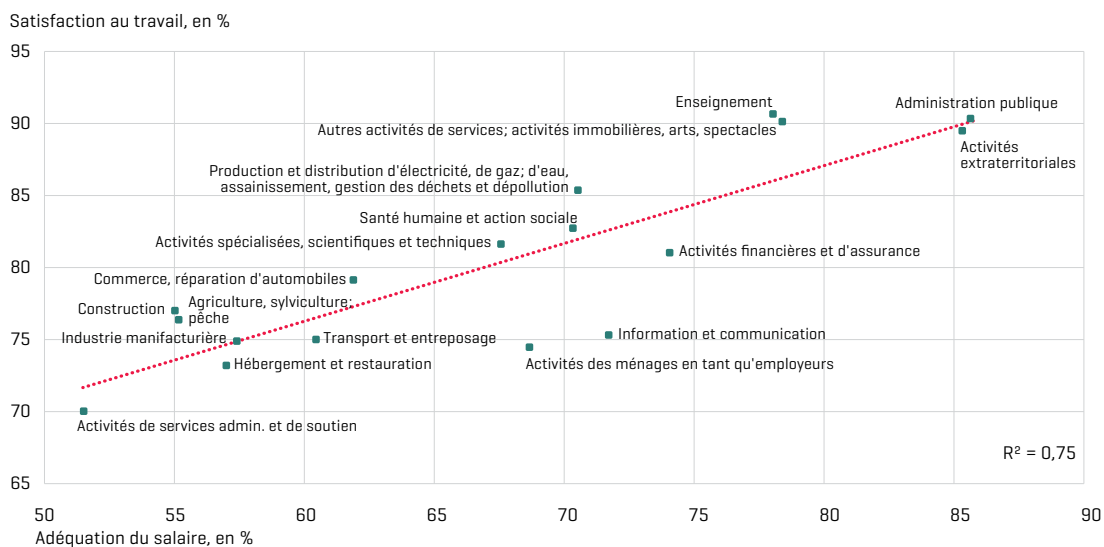
On peut confirmer que la satisfaction au travail et l'adéquation du salaire sont largement cohérentes mais aussi que l'adéquation salariale est systématiquement inférieure à la satisfaction au travail. Dans le **Graphique 44**, nous dispersons les deux variables par secteur d'activité de l'employeur [NACE rév. 2]. La valeur élevée de R^2 montre que l'adéquation de la rémunération et la satisfaction au travail sont fortement liées ou corrélées: plus l'adéquation de la rémunération est élevée dans un secteur d'activité, plus la satisfaction au travail est grande¹⁰.

Alors que les personnes dans l'administration publique sont celles qui sont les plus satisfaites de leur travail et de leur salaire, celles dans les secteurs d'activité des services administratifs et de soutien, ainsi que dans l'hébergement et la restauration sont les moins satisfaites. Ceci est probablement lié aux faibles niveaux d'autonomie et de rémunération de nombreux emplois dans ces secteurs.

Pourtant, quelques exceptions s'éloignent davantage de la tendance générale [ligne pointillée dans le graphique]. Par exemple dans le secteur de l'information et communication – qui est en moyenne un des secteurs les mieux rémunérés –, les travailleurs sont en général beaucoup moins satisfaits de leur travail par rapport à leur niveau d'adéquation de salaire.

¹⁰ Le coefficient de détermination [R^2] est un indicateur qui permet de juger la qualité d'une régression linéaire simple. Ce coefficient varie entre 0 et 1, soit entre un pouvoir de prédiction faible et un pouvoir de prédiction fort.

La satisfaction au travail et l'adéquation du salaire sont largement corrélés dans les différents secteurs d'activité



Note: secteurs NACE Rév. 2. La ligne pointillée représente la tendance linéaire.

Notez que les secteurs "Agriculture, sylviculture, etc." et "Activités de services admin. et de soutien" sont peu fiables à cause du petit nombre de cas.

Source: STATEC-EFT 2018

En conclusion, les résultats de ce chapitre ont identifié les conditions sous lesquelles les travailleurs sont plus et moins satisfaits de leur travail et leur salaire. En résumé, la satisfaction au travail et - dans une moindre mesure - l'adéquation du salaire atteignent des niveaux très élevés au Luxembourg, et varient peu en fonction des facteurs démographiques. Les caractéristiques et les conditions de travail ont toutefois une influence sur le niveau de satisfaction. Le déterminant le plus important est le salaire, en particulier pour l'adéquation du salaire. À cet égard, des différences marquées entre les sexes apparaissent également. Ainsi, les femmes qui ont un salaire comparable à leurs homologues masculins, sont généralement plus satisfaites. L'exception se trouve parmi les mieux rémunérés où les femmes ont un niveau d'adéquation salarial inférieur.

Des résultats d'autres analyses réalisées par le STATEC et non présentées ici montrent que d'autres facteurs conduisent à être plus satisfait de son travail et de son salaire sont le fait de travailler dans le secteur public et de travailler à temps partiel volontairement. Le travail posté, le CDD involontaire et le temps partiel non choisi ressortent en tant que facteurs négatifs pour la satisfaction au travail et l'adéquation du salaire. En ce qui concerne les différences entre les deux dimensions du bonheur au travail, on retient que le CDD volontaire et le travail indépendant influence positivement la satisfaction au travail alors que c'est le contraire pour le sentiment d'adéquation du niveau de revenu.

3. Travail durable tout au long de la vie

Les défis démographiques et la diversité croissante de la vie professionnelle ont conduit à mettre l'accent sur le concept de travail durable tout au long de la vie [cf. Eurofund 2019¹¹]. Cela souligne l'importance de la qualité et de l'environnement de travail tout au long de la vie professionnelle. L'organisation du travail et ses modalités devraient correspondre aux besoins individuels qui évoluent au cours de la vie. Le respect de ces besoins individuels est primordial afin de permettre aux salariés de s'investir pleinement aussi bien dans le cadre familial qu'au travail, tout en préservant leur santé.

Dans ce chapitre, nous étudions différents aspects du travail durable tout au long de la vie, à savoir:

- la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, incluant
 - les responsabilités de garde et de soins ainsi que leurs effets sur l'emploi,
 - l'utilisation des services de garde,
 - la flexibilité de l'organisation du travail;
- les pauses de carrière et congés parentaux;
- le temps moyen de travail salarié au cours d'une vie.

Dans les trois premières sections, nous nous appuyons sur les résultats d'un module ad hoc de l'Enquête sur les forces de travail du STATEC [EFT 2018] consacré à cette thématique.

La dernière section sur le temps moyen de travail tente, sur base de diverses sources, d'estimer la part moyenne de notre espérance de vie consacrée au travail salarié.

¹¹ <https://www.eurofound.europa.eu/topic/working-conditions-and-sustainable-work>

3.1. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

Cette conciliation est reconnue au niveau européen comme un objectif clé de la stratégie pour l'égalité entre hommes et femmes. De même, elle joue un rôle important dans la politique européenne de l'emploi, qui vise à accroître la participation des hommes et des femmes sur le marché du travail et à promouvoir la santé et le bien-être des employés. Cela concerne donc aussi bien les hommes que les femmes. Des initiatives nationales et européennes dans ce domaine consistent entre autres à offrir diverses formes de congés aux femmes et aux hommes, à promouvoir des conditions de travail flexibles, à fournir des services de garde adéquats, abordables et de qualité pour les enfants, ainsi que des structures d'accueil pour les autres personnes dépendantes. Cependant, la réussite de cette conciliation ne dépend pas seulement des politiques mises en places, mais également de nombreuses autres conditions, telles que la situation de la famille et du ménage, la situation professionnelle, ainsi que la disponibilité d'un système de soutien, etc.

La plupart des pays sont confrontés à des défis en matière de réconciliation de la vie privée et professionnelle, bien que ces défis soient différents d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, les difficultés de concilier travail et famille se sont manifestées sous différentes formes: faibles taux d'emploi/de participation des femmes au marché du travail, peu d'hommes qui profitent du congé parental, des coûts élevés et des listes d'attente longues pour des places en garderie, pour ne citer que quelques exemples.¹²

Ces défis sont connus de longue date au Luxembourg. Les politiques de conciliation travail/famille ont ainsi acquis une importance accrue dans les programmes du gouvernement, avec comme mesures une réforme du congé parental [décembre 2016], des chèques-service [septembre 2016] ainsi que du congé spécial permettant aux parents qui travaillent de s'occuper de leurs enfants malades [Zhelyazkova et al. 2018].

Rappelons que le "nouveau" congé parental offre maintenant plus de possibilités, avec le choix entre deux options "6 mois temps plein" ou "12 mois temps partiel", ainsi qu'un revenu de remplacement plus élevé et dépendant du salaire [jusqu'à un plafond fixé à 3 204 euros par mois]. De même, le nombre de jours de congé spécial pour s'occuper d'enfants malades a augmenté: les parents ont maintenant droit au total jusqu'à 35 jours de congé spécial.

Ces nouvelles mesures ont potentiellement facilité la conciliation du travail et de la famille pour de nombreux parents. Étant donné que ces réformes datent de 2016 seulement, il est trop tôt pour mesurer l'impact à long terme de ces réformes sur le marché du travail. Néanmoins, l'étude des choix et opinions des parents et de ceux qui s'occupent de personnes dépendantes peut fournir des informations précieuses sur la conciliation travail/famille au Luxembourg.

¹² <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2011/112-cohesion-sociale/index.html> [pp. 91-127]

Pour bien comprendre

Des exemples de **tâches de garde pour ses propres enfants** comprennent entre autres les soins personnels, les devoirs, les jeux, la lecture, les sorties, les promenades en voiture et la supervision. Si le support aux enfants consiste uniquement en un soutien financier, il n'est pas inclus.

Une personne est considérée comme soignant un membre de la famille si elle soigne ou fournit de **l'aide à des membres de la famille âgée de 15 ans ou plus et ayant besoin de soins** pour raison de maladie, de handicap ou de vieillesse. Ceci inclut également les parents du conjoint ou partenaire, sans distinguer s'ils vivent ou non dans le même ménage. Les exemples correspondants de tâches de soins sont les soins personnels [p. ex. s'habiller, se laver, s'alimenter], l'aide physique [p. ex. marcher], conduire un véhicule, l'aide au niveau des formalités administratives ou de problèmes financiers, l'aide domestique [p. ex. le ménage, la lessive, les achats].

3.1.1. Les responsabilités de garde et de soins

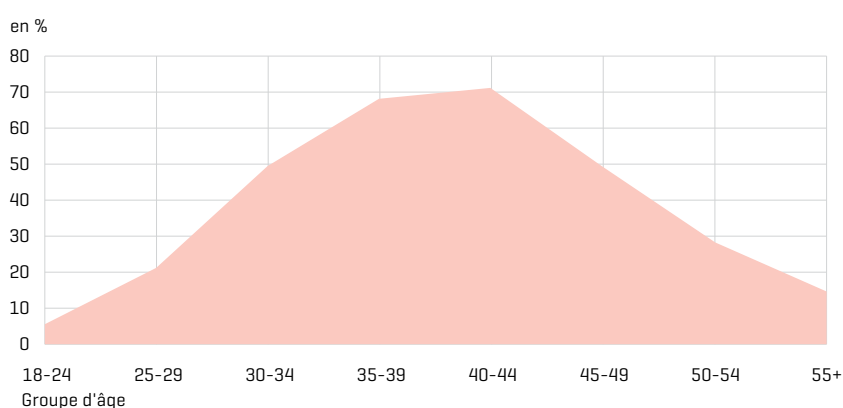
L'emploi des femmes diminue avec le nombre d'enfants, alors qu'il augmente chez les hommes. Le taux d'emploi inférieur des femmes est principalement attribué aux responsabilités liées à la garde des enfants et à un manque de disponibilité ou d'utilisation des services de garde d'enfants ou de solutions alternatives. Moins prises en compte, mais tout aussi importantes sont les responsabilités de soins pour ses parents ou d'autres membres de la famille. La présente étude couvre les responsabilités pour ces deux groupes, à savoir:

- les enfants âgés de moins de 15 ans [ses propres enfants ou ceux du conjoint ou partenaire, vivant dans le ménage ou non];
- les autres membres de la famille soignés [pour cause de maladie, de handicap ou de vieillesse] à partir de l'âge de 15 ans.

Dans la classe d'âge de 18 à 64 ans, autant d'hommes que de femmes [37.3% contre 38.3%] ont des responsabilités de garde et de soins pour enfants ou autres membres de famille. Cela pourrait surprendre, sachant que dans la plupart des sociétés modernes, il existe encore une disparité entre les sexes en matière de soins. Mais il y a certainement un écart entre les sexes dans le temps consacré aux soins, variable qui n'a pas fait partie de cette enquête. Une autre étude du STATEC¹³ avait conclu qu'au Luxembourg les femmes passent en moyenne 35 heures par semaine avec leurs enfants, et les hommes 21 heures.

Les responsabilités de soins sont fortement liées à l'âge [comme l'indique la courbe en U inversé du **Graphique 45**]: les résidents du Luxembourg assument le plus souvent des responsabilités de garde et de soins entre 30 et 49 ans, c.-à-d. à l'âge de la constitution ou de l'élargissement de la famille et le vieillissement des proches comme des parents par exemple.

Graphique 45 **Les responsabilités de garde et de soins – un phénomène des groupes d'âge moyen**



Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

¹³ Regards sur les tâches liées au ménage et aux enfant
<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2012/PDF-12-2012.pdf>

3.1.2. L'utilisation des services de garde

Dans cette section, notre objectif est de déterminer si la participation des parents au marché du travail dépend de l'utilisation de services de garde facilitant l'emploi. Les services professionnels de garde d'enfants comprennent toutes les formes de garde organisées par des structures privées ou publiques rémunérées, telles que jardins d'enfants, crèches, maisons relais, centres d'accueil scolaire et assistantes maternelles professionnelles. Il s'agit de toute solution de garde au quotidien par une personne hors du foyer, quel que soit le nombre d'heures. La garde peut avoir lieu à domicile, chez un(e) gardien(ne) ou dans un établissement. Ne sont pas retenus: la garde par des membres de la famille ou des amis; le baby-sitting occasionnel, même rémunéré à l'heure; la participation des enfants à un cours de langue, un club sportif et autre.

Le 1^{er} janvier 2018, 84 418 enfants âgés de 0 à 12 ans sont enregistrés au Luxembourg. Sur ce total, 46 848 enfants¹⁴ [soit 55.5%] sont inscrits dans le système de chèque-service accueil [CSA].¹⁵

En ce qui concerne les services de garde d'enfants rémunérés, 57% des ménages déclarent avoir utilisé un tel système de garde pour leur(s) enfant(s) en 2018 (→ [Tableau 16](#)), dont environ deux tiers pour tous leurs enfants et un tiers pour certains de leurs enfants.

Il n'y a que peu de différences entre les nationalités, à l'exception des résidents allemands et des "autres nationalités" qui utilisent en moyenne moins souvent les services de garde d'enfants (49 et 53% respectivement). Les services de garde d'enfants sont moins souvent utilisés lorsqu'il n'y a qu'un seul enfant de moins de 15 ans dans le ménage.

En outre, au cas où il n'y a qu'un seul des parents qui travaille ou alors deux parents travaillant à mi-temps (degré d'occupation = 1), ils comptent moins sur les services de garde (42%) par rapport aux ménages où les deux parents travaillent à temps plein (68%). Les parents ont peut-être choisi de s'occuper de leurs enfants et ont donc moins souvent besoin de ces services, mais ils peuvent également être confrontés à des contraintes financières plus importantes.

L'utilisation des services de garde professionnels augmente avec le niveau d'éducation. Un peu plus de la moitié des personnes ayant un niveau d'éducation inférieur n'utilisent pas de services de garde car ils passent plus de temps avec leurs enfants que les personnes à niveau d'éducation plus élevé [Reiff 2012a]. Ce chiffre est bien inférieur pour ces derniers (38%).

¹⁴ En décembre 2017.

¹⁵ Source: STATEC 2019, en réponse à une question parlementaire.

Tableau 16 **Utilisation de services de garde d'enfants en fonction de différents critères, en %¹⁶**

	2010	2018	
Moyenne générale	58	57	
Par nationalité (résidents uniquement)	luxembourgeoise	58	55
	française	61	65
	belge	54	64
	allemande	52	49
	portugaise	61	61
	autres	51	53
En fonction du nombre d'enfants < 15 ans dans le ménage	1	54	55
	2	63	66
	3 ou plus	56 [3] 53 [4 ou plus]	64
En fonction du degré d'occupation des parents (temps partiel = 0.5, plein-temps = 1)	1	45	42
	1.5	73	66
	2	76	68
Par niveau d'éducation (ISCED)	Primaire/ secondaire inférieur	47 [max. primaire] 55 [sec. inf.]	49
	Sec. supérieur	56	55
	Tertiaire	64	62

Note: les services de garde d'enfants comprenant les jardins d'enfants, les crèches, les centres d'accueil scolaire et les assistantes maternelles professionnelles.
Sources: STATEC-EFT 2010 (Reiff 2012b) et STATEC-EFT 2018, module ad hoc.

3.1.3. Les obstacles à l'utilisation des services de garde: une personne sur sept concernée

Le but de cette partie est d'identifier la raison principale pour laquelle certains ménages ne recourent pas du tout aux services de garde professionnels ou ne le font pas pour tous leurs enfants.

On tente ici de capturer d'un côté les obstacles liés à l'offre. D'un autre côté, il y a des raisons liées à la demande. Un grand nombre de parents ne profitent pas de plus de services de garde parce qu'ils ont organisé l'encadrement de leurs enfants d'une autre manière qui répond mieux à leurs besoins. Cela peut inclure l'organisation d'un soutien informel ou l'adaptation de leur situation d'emploi. Ces arrangements peuvent résulter de choix ou d'attitudes personnels envers l'éducation ou la garde de leurs enfants, ou encore d'une adaptation aux infrastructures de garde offertes.

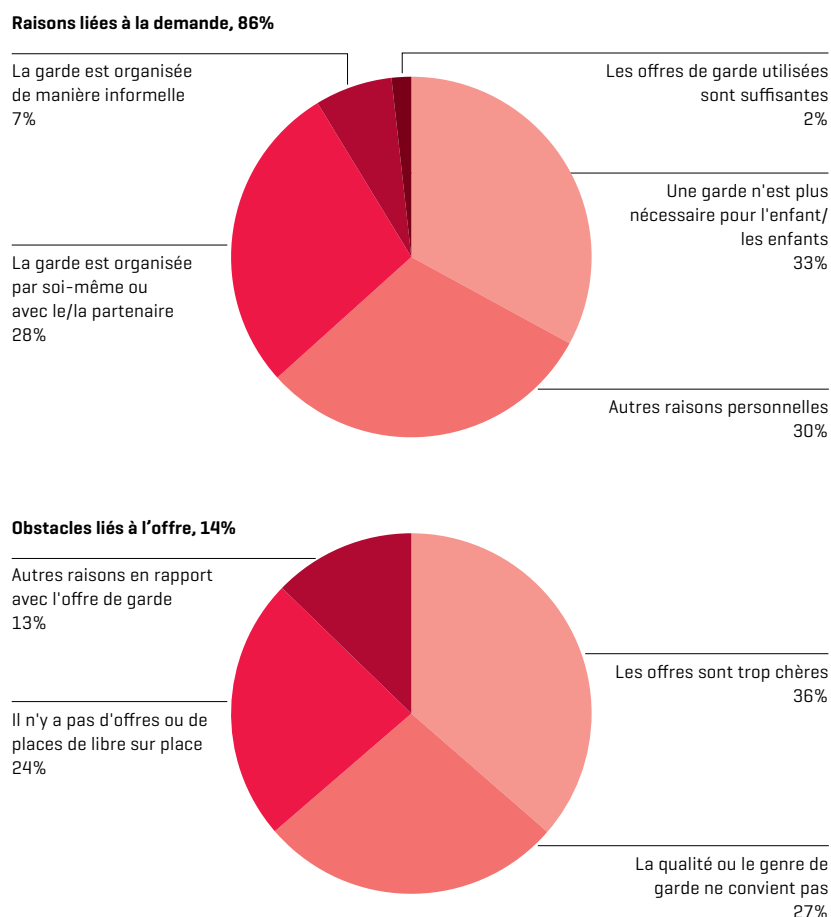
Les résultats indiquent qu'**une personne sur sept voit des obstacles à l'utilisation des services de garde**: 14% des répondants qui n'utilisent pas ou seulement partiellement les services de garde d'enfants ont déclaré que l'offre de services en est la raison principale. Les autres personnes [86%] énumèrent des raisons liées à la demande: ils disent ne pas avoir besoin des services de garde.

¹⁶ En 2010, la question concernait l'utilisation d'un mode de garde externe pour l'enfant le moins âgé du ménage, en 2018, elle concernait l'utilisation d'un mode de garde externe pour "tous" ou "certains" enfants

La fréquence des obstacles subjectifs liés à la garde des enfants est relativement stable selon les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles, mais – si les enfants sont petits [moins de 5 ans] – **augmentent avec le nombre d'enfants.**

Il y a peu de différences entre les statuts professionnels, bien que parmi les répondants sans emploi, le pourcentage de ceux qui déclarent que l'accès aux services de garde était un problème soit plus élevé.

Graphique 46 **Raisons principales pour ne pas utiliser les services de garde**



Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

En conclusion, ces analyses peuvent donner une idée approximative pour qui l'amélioration du service de garde peut réellement être une aide pour la réconciliation et comment les autres, qui ne demandent pas de services supplémentaires, ont organisé leurs responsabilités en matière de garde. Pour les premiers, surtout les coûts des services mais aussi leur qualité et leur disponibilité posent problème.

3.1.4. L'effet des responsabilités de garde d'enfants sur l'emploi

Les responsabilités de garde ont-elles un effet sur l'activité professionnelle? En moyenne, **3 personnes sur 4 ayant des responsabilités de garde disent que celles-ci n'ont eu aucun effet sur leur emploi**. Ceux dont l'emploi a été affecté par la garde mentionnent avant tout travailler moins d'heures [7.2%] (→ [Tableau 17](#)).

Tableau 17 **Effet des responsabilités de garde d'enfants sur l'emploi, en %**

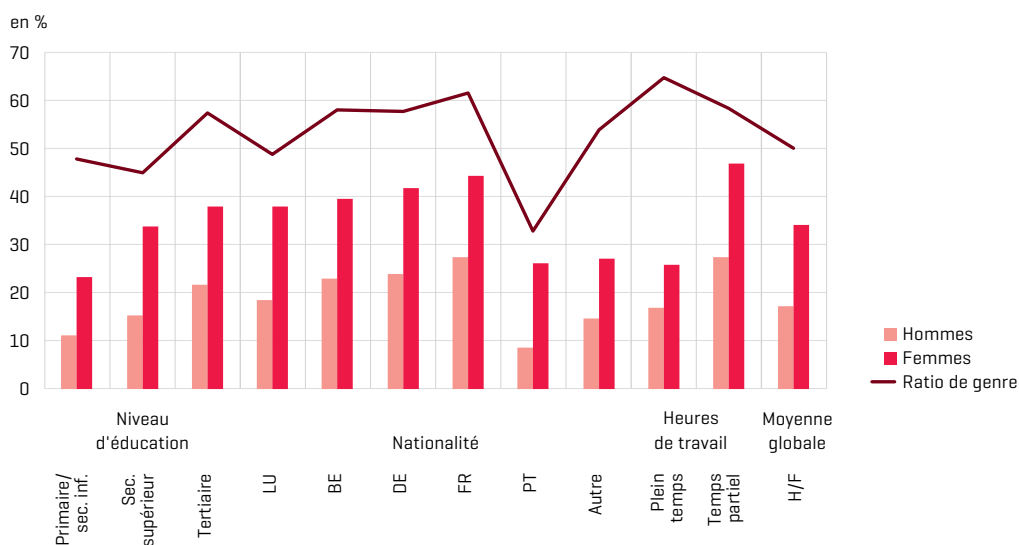
Aucun effet	74.7
Moins d'heures de travail	7.2
Changement d'emploi ou d'employeur afin de mieux concilier travail et vie de famille	3.9
Changement pour augmenter les revenus (augmentation du nombre d'heures de travail ou plus de responsabilités)	2.9
Actuellement en congé parental	2.9
Tâches moins exigeantes au travail	0.2
Autre	8.2
	100.0

Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

Les disparités entre les sexes dans l'effet de la garde d'enfants sur le travail sont énormes (→ [Graphique 47](#)). En moyenne, les hommes sont deux fois moins susceptibles de voir un effet sur leur travail que les femmes [ratio de genre = 0.5]. 34% des femmes ont déclaré que la garde des enfants avait une incidence sur leur emploi, par rapport à 17% des hommes.

Le niveau général ainsi que l'écart entre les hommes et les femmes quant à l'effet sur le travail varient en outre selon les caractéristiques socio-démographiques (→ [Graphique 47](#)). Nous remarquons un effet croissant sur l'emploi en fonction des niveaux d'éducation. En ce qui concerne la nationalité, l'effet est le plus faible chez les Portugais, mais parmi eux, l'écart entre hommes et femmes est le plus grand. Enfin, l'effet est fortement associé aux heures travaillées. Cela n'est pas surprenant, l'impact le plus fréquent sur le travail étant la réduction des horaires de travail.

Graphique 47 **Effet des responsabilités de garde d'enfants sur l'emploi, en fonction de différents critères et du genre**



Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

3.2. La flexibilité de l'organisation du travail

Jusqu'à présent, nous avons examiné la conciliation de la vie familiale et du travail de la perspective familiale, y compris les responsabilités familiales, l'utilisation des services de garde d'enfants et leur impact sur l'emploi. Ici, l'objectif est d'examiner la réconciliation du point de vue du travail, toujours à travers les yeux des travailleurs. Nous nous concentrons sur **la flexibilité des horaires de travail** et **les principaux obstacles liés au travail** pour la réconciliation. Cela nous donne une idée de la mesure dans laquelle les parents peuvent obtenir ou faciliter la réconciliation vie professionnelle et privée. Comme avant, nous ne regardons que les personnes ayant un travail et ne tenons pas compte de celles qui quittent le marché du travail, pour lesquelles les difficultés de conciliation peuvent être l'une des principales raisons d'inactivité. Pour avancer dans nos conclusions, nous verrons que la flexibilité varie largement parmi les différents types de travail, et dépend donc essentiellement des conditions de travail.

3.2.1. La flexibilité du temps de travail pour raisons familiales

La vie professionnelle et la vie familiale sont plus faciles à concilier avec un horaire flexible ou libre. Nous évaluons ici **la flexibilité du temps de travail** pour raisons familiales, c'est-à-dire soit pour la garde d'enfants [ses propres enfants de moins de 15 ans ou ceux du partenaire], soit pour des soins apportés à des personnes handicapées [membres de la famille âgés de 15 ans ou plus], à l'aide de deux indicateurs et de leur combinaison:

- 1] La possibilité de faire **varier le début et/ou la fin de la journée de travail** pour faciliter les responsabilités familiales:
 - Les heures de début sont flexibles. Mais elles ne sont pas nécessairement toujours compensées en termes d'heures effectuées: le fait que le travail soit terminé est suffisant.
- 2] La possibilité d'organiser le temps de travail afin de **prendre des journées entières** pour raisons familiales sans épuiser les congés annuels:
 - Les modalités de travail formelles ou informelles sont prises en compte. Elles comprennent des arrangements qui sont généralement disponibles pour tous les employés ou spécifiquement pour les personnes ayant des enfants et/ou parents handicapés ou âgés à charge.
 - Les arrangements possibles sont le compte épargne-temps avec la possibilité de prendre des journées complètes ou la possibilité générale de s'absenter du travail pendant une journée sans arrangement particulier [peu importe que les jours de congé soient payés].

La distinction entre "pas possible [0]", "rarement possible (en cas d'urgence) [1]" et "généralement possible [2]" dans les réponses de ces deux indicateurs nous a également permis d'évaluer le degré de flexibilité réel du travail principal en termes de conciliation avec les responsabilités de garde comme moyen habituel et exceptionnel.

3) La combinaison des deux indicateurs: **l'indice de la flexibilité du temps de travail** défini comme la somme des deux indicateurs:

- Nombre de points pour chaque question: "pas possible [0]", "rarement possible (en cas d'urgence) [1]" et "généralement possible [2]",
- Donnant ainsi la marge de dispersion 0-4.

Les résultats montrent qu'en 2018, 55% des travailleurs (de 18 à 64 ans) peuvent généralement **modifier les heures de début et/ou de fin de journée pour raisons familiales** (par tranche minimale d'une heure). De plus, 17% déclarent que cela est possible en cas d'urgence [→ [Tableau 18](#)].

Par contre, seulement 38% des salariés ont une flexibilité supplémentaire, ayant généralement la possibilité de **prendre des journées entières de congé pour raisons familiales** sans devoir utiliser leurs congés payés. Pour 20%, cela devient possible en cas d'urgence [→ [Tableau 18](#)].

Ce pourcentage semble faible vu que la loi prévoit que tout salarié a droit à un congé pour raisons familiales sans perte de rémunération. Rappelons que la réforme du congé pour raisons familiales permet aux parents d'un enfant (de moins de 18 ans) de rester à la maison en cas de maladie grave, d'accident ou autre raison de santé sans perte de rémunération. La durée du congé dépend de l'âge de l'enfant:

- 12 jours pour l'enfant de 0-3 ans;
- 18 jours pour l'enfant de 4-12 ans;
- 5 jours pour l'enfant de 13-17 ans s'il est hospitalisé.

Cependant, la question ici ne concerne pas le droit formel, mais – plus généralement défini – la possibilité subjective de prendre des journées dans le contexte des obligations au travail. Ceci et peut-être un manque de connaissance de la réforme pourrait expliquer que beaucoup de personnes affirment ne pas avoir la possibilité de rester chez elles pour des raisons familiales.

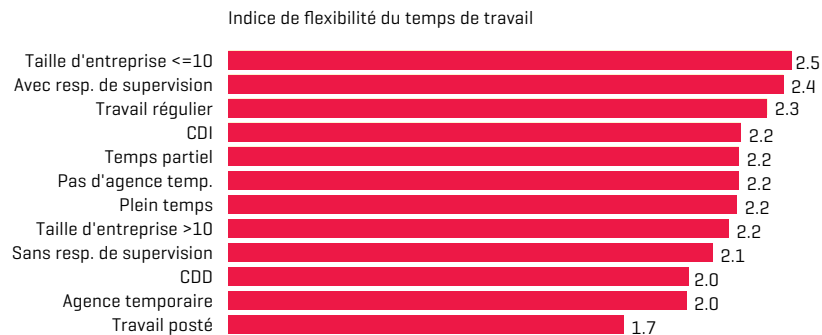
Tableau 18 **Effet des responsabilités de garde d'enfants sur l'emploi, en 2018**

	Possibilité de modifier les heures de début et/ou de fin de la journée de travail	Possibilité de prendre des journées complètes de soins
Généralement possible [0]	55%	38%
Rarement possible [en cas d'urgence] [1]	17%	20%
Impossible [2]	28%	42%
Total	100%	100%

Note: salariés âgés de 18 à 64 ans.
Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

En regardant l'indice de flexibilité [la somme des points entre parenthèses des deux questions], nous constatons que certains types de travail sont plus flexibles que d'autres: les travailleurs avec un CDI, avec un contrat n'impliquant pas une agence de travail temporaire, avec des responsabilités de supervision et travaillant dans des petites entreprises (avec 10 employés au maximum) ont des scores de flexibilité plus élevés et donc une meilleure conciliation de la famille et du travail. Les travailleurs à temps partiel et à plein temps jouissent du même degré de flexibilité. Sans surprise, les personnes qui ont un travail posté souffrent d'un désavantage considérable en matière de flexibilité [→ Graphique 48].

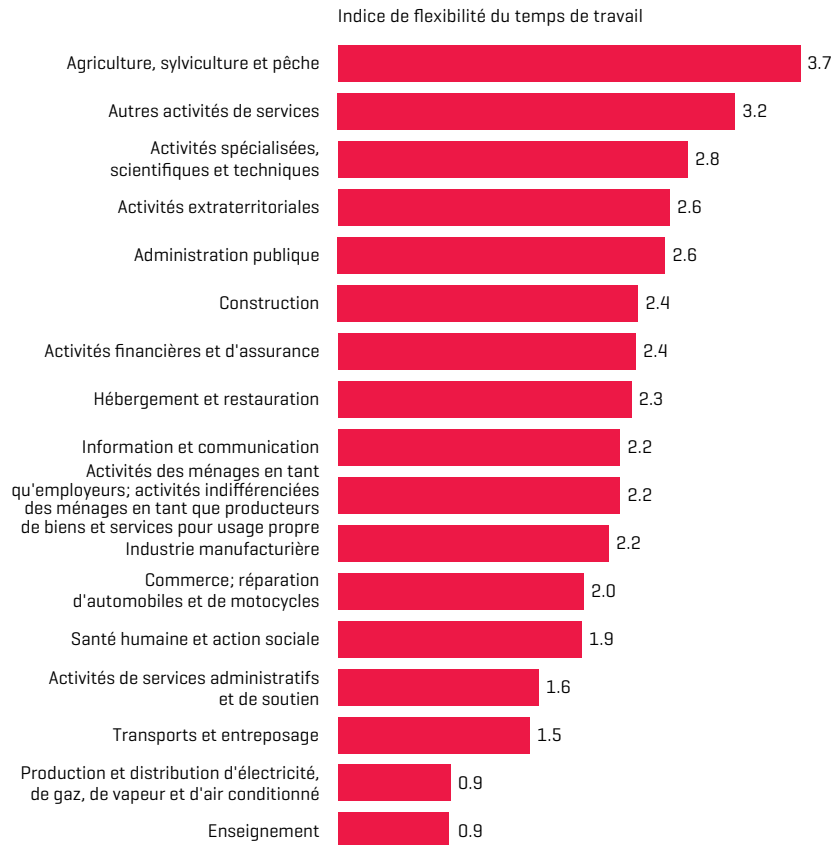
Graphique 48 **Des types de travail plus flexibles que d'autres**



Note: somme des deux indicateurs de flexibilité des horaires de travail.
Moyenne par groupe. Scores exprimés en points.
Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

En ce qui concerne les secteurs d'activité, on observe beaucoup de variation allant d'un indice de flexibilité moyen de 0.9 dans l'enseignement à plus de 3.0 dans les petits secteurs d'agriculture, sylviculture et pêche ainsi que des "autres" activités de service. Les secteurs plus grands, par exemple, les secteurs des activités scientifiques et de l'administration publique sont les plus flexibles.

Graphique 49 **Des secteurs d'activité plus flexibles que d'autres**



Note: somme des deux indicateurs de flexibilité des horaires de travail. Définitions des secteurs: NACE, Rév. 2. Scores exprimés en points.
Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

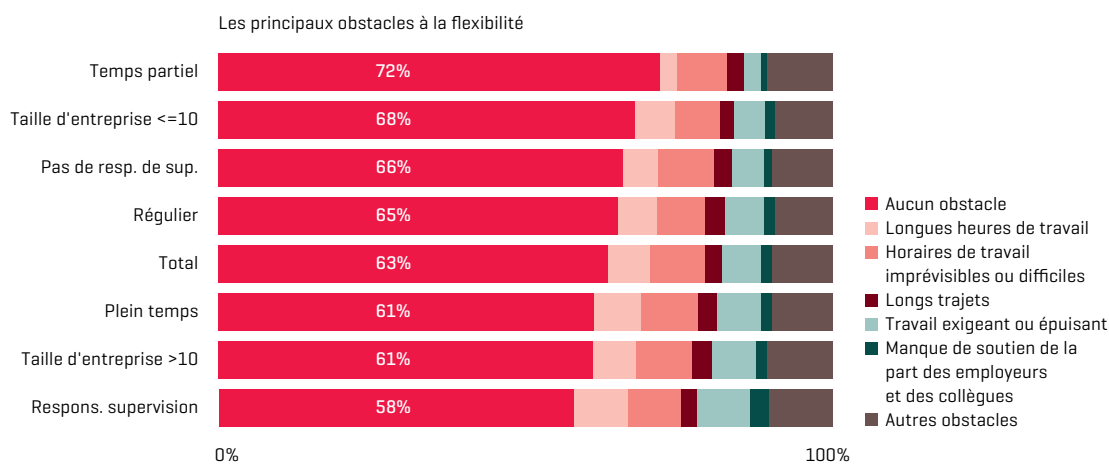
3.2.2. Les obstacles à l'équilibre vie professionnelle et vie privée

Quels sont les principaux obstacles rencontrés au travail pour la conciliation du travail avec les responsabilités familiales? Ici on détermine si certaines des caractéristiques de l'emploi principal compliquent la conciliation vie professionnelle et vie privée et si c'est le cas, dans quelle mesure.

Au total, 63.5% des travailleurs disent qu'il n'y a aucun obstacle à l'acquittement de responsabilités familiales (garde d'enfants ou de personnes âgées ou malades). Les principaux freins à l'équilibre entre le travail et la vie privée sont des horaires de travail imprévisibles ou difficiles, des longues heures de travail ou un travail exigeant ou épuisant. Les longs trajets et le manque de soutien de la part des employeurs ou collègues sont des obstacles moins souvent mentionnés.

Naturellement, les obstacles varient selon le type de travail. On en voit beaucoup moins parmi les travailleurs à temps partiel et ceux dans les petites entreprises. Par contre, les travailleurs occupant un travail posté sont pénalisés par les horaires irréguliers. Pour les personnes qui ont des responsabilités de supervision, les longues heures et l'exigence au travail constituent les principaux obstacles à la conciliation vie privée - vie professionnelle pour des raisons familiales (→ Graphique 50).

Graphique 50 **Pour la très grande majorité il n'y a aucun obstacle à la flexibilité, mais certains freins existent**



Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

3.3. Pauses de carrière et congés parentaux

En 2018, l'Enquête sur les forces de travail comprenait des questions portant sur les interruptions de carrière auprès des personnes âgées de 18-64 ans. Nous nous concentrons ici sur la proportion des personnes interrompant leur carrière pour la garde d'enfants, la durée totale des interruptions de carrière, l'utilisation des congés familiaux et l'interruption de carrière pour les membres de famille frappés d'incapacité.

3.3.1 Pauses de carrière pour la garde d'enfants

Combien de personnes ont choisi d'interrompre leur carrière professionnelle, afin de se charger de la garde d'un enfant? Est-ce qu'on peut observer des différences entre les genres, entre les classes d'âge ou entre les niveaux d'éducation? Pour répondre à ces questions, nous ne regardons que les personnes qui ont des enfants ou ont élevé des enfants. Nous incluons les pauses de différents types d'une durée d'au moins un mois consécutif: le congé de maternité, le congé parental, les pauses professionnelles avec l'accord de l'employeur, les démissions, l'abandon d'une activité indépendante ou encore le fait de ne pas commencer à travailler immédiatement après la fin de ses études pour cause de garde d'enfant. Il peut s'agir d'un congé légalement garanti, convenu au niveau de l'industrie, avec l'employeur de manière formelle ou informelle. La personne peut également avoir démissionné de son emploi, avec ou sans intention de retourner à l'emploi.

Comme on pourrait s'y attendre, la probabilité d'interrompre la carrière professionnelle varie énormément entre les genres. Les interruptions de carrière pour la garde des enfants sont la norme pour les femmes [72% ont interrompu leur carrière pour une durée d'au moins un mois], tandis qu'elles restent l'exception pour les hommes [uniquement 16%].

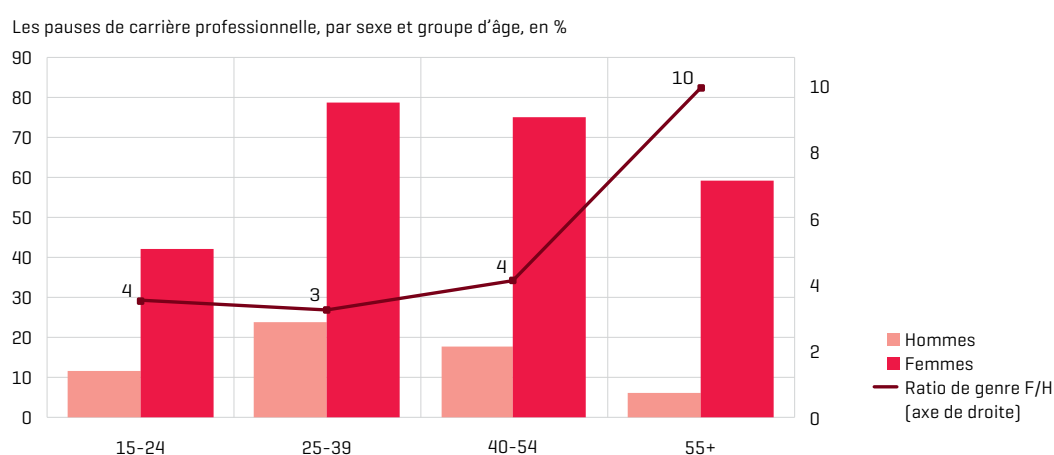
Ces résultats sont confirmés par d'autres études. À l'aide de données administratives, Zhelyazkova et Ritschard [2017] estiment le taux de participation au congé parental au Luxembourg à 72% pour les mères et à 13% pour les pères. Les taux de retour des mères sont de 88.4%, 99.4% et 70.8%, selon qu'elles prennent un congé parental à plein temps, à temps partiel ou pas de congé parental. En revanche, plus de 95% des pères restent employés après un congé parental. Les auteurs concluent que la naissance d'un enfant constitue un tournant pour la majorité des femmes, mais pas pour les hommes.

Une partie de la proportion élevée de femmes qui interrompent leur travail est certainement due au fait que les mères prennent le congé de maternité au moment de la naissance de l'enfant. Cependant, le fait que très peu d'hommes aient pris une forme quelconque de congé laisse présager des modèles de rôles sexospécifiques¹⁷ et/ou des difficultés professionnelles d'intégrer une telle pause, ces dernières englobant également les normes sociales applicables aux pères restant à la maison pour les raisons familiales.

¹⁷ Le terme "sexospécificité" se rapporte aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes.

Mais comme les normes sociales changent dans le temps, nous nous attendons à un comportement différent selon les générations. Dans le [Graphique 51](#), nous observons que parmi les classes d'âge de 15-54 ans, la part des pères en interruption de carrière est plus élevée que parmi les pères de 55 ans et plus. Alors que pour ces derniers, le ratio entre les sexes est de 10, ce qui signifie que les femmes sont 10 fois plus susceptibles que les hommes de faire une pause dans leur carrière, le ratio tombe à 4 et 3 dans les groupes d'âge des 40 à 54 ans et des 25 à 39 ans respectivement. La proportion des personnes en interruption de carrière est la plus faible pour les jeunes parents, car les familles en moyenne n'ont pas encore autant d'enfants en raison de leur plus jeune âge.

Graphique 51 **Plus d'égalité de genre dans les pauses de carrière parmi les jeunes générations**



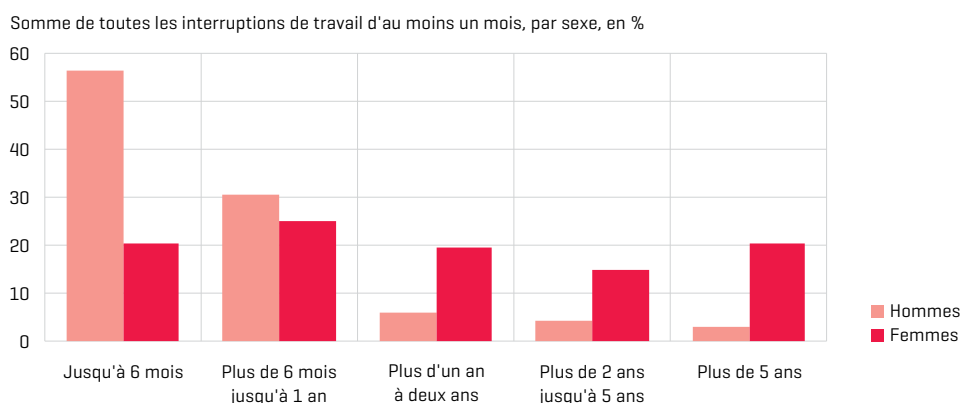
Source: EFT 2018, module ad hoc

En outre, la probabilité d'interruption de carrière augmente avec le niveau d'éducation. Parmi les diplômés du primaire ou du premier cycle du secondaire, 13% des hommes et 60% des femmes ont interrompu leur carrière, mais cette proportion monte à 14% pour les hommes et à 72% pour les femmes ayant achevé un diplôme du secondaire supérieur. Finalement, la probabilité d'interruption est la plus grande pour les personnes avec un niveau d'éducation tertiaire (22% pour les hommes et 83% pour les femmes).

En raison de différents types d'interruptions et de durées allant de quelques semaines à un retrait complet du marché du travail, nous nous intéressons maintenant à la **durée totale des pauses de carrière**. Pour calculer la durée totale des pauses de carrière pour la garde d'enfants, nous prenons uniquement en compte les personnes ayant pris une pause.

Les résultats montrent que les interruptions dans la carrière des hommes sont non seulement moins fréquentes mais aussi beaucoup plus courtes: de ceux qui interrompent leur travail, plus de la moitié des hommes quittent leur travail pour une période maximale de 6 mois, et un autre tiers pour une période de 6 à 12 mois (→ [Graphique 52](#)). Pour les femmes la variation des durées des interruptions de carrière est beaucoup plus importante.

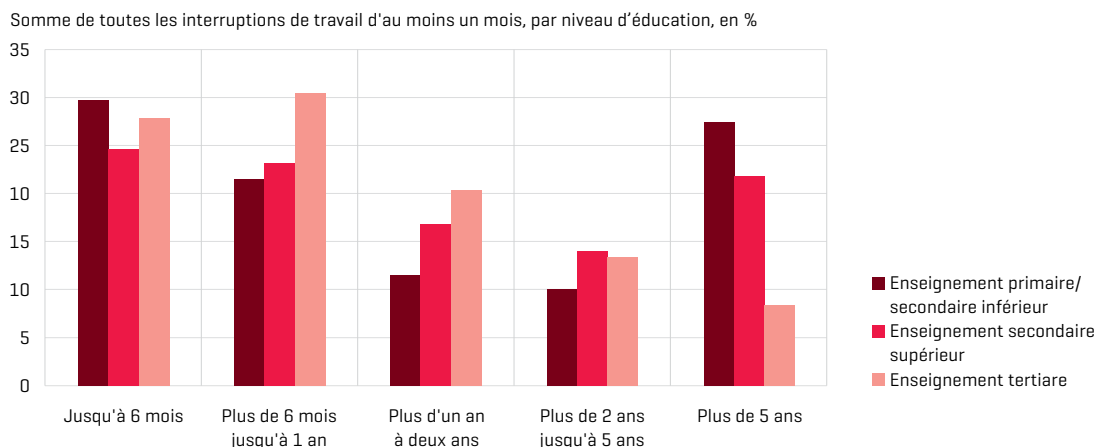
Graphique 52 Des interruptions de carrière plus courtes chez les hommes



Note de lecture: 56.6% des hommes ayant fait une pause dans leur carrière restent au total jusqu'à 6 mois à la maison pour la garde des enfants. 20.4% des femmes ayant fait une pause dans leur carrière restent plus de 5 ans à la maison pour la garde des enfants.
Source: EFT 2018, module ad hoc

D'un autre côté, la distribution des durées d'absence totales varie selon le niveau d'éducation. Pour les durées d'absence ne dépassant pas 6 mois, on n'observe guère de différences selon les niveaux d'éducation. Par contre, les pauses entre 6 mois et 2 ans sont plus fréquentes chez les personnes avec un diplôme tertiaire, tandis que les interruptions de plus de 5 ans sont plus fréquentes chez les personnes moins éduquées [→ Graphique 53].

Graphique 53 Des interruptions de carrière plus courtes pour les diplômés du tertiaire



Note de lecture: 8.4% des personnes avec un diplôme tertiaire ayant fait une pause dans leur carrière restent au total plus de 5 ans à la maison pour la garde des enfants.
Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

Une question de l'enquête s'adresse aux personnes qui n'ont jamais travaillé, et porte sur la raison principale de leur inactivité économique. Les résultats montrent que la garde des enfants n'est pas considérée comme la raison principale de l'inactivité. Uniquement 4% des femmes ont indiqué ne jamais avoir travaillé à cause de la garde de leurs enfants. Pour les hommes, cette proportion est proche de 0%.

Ensuite, nous analysons l'utilisation des congés familiaux (congé parental, congé de maternité/paternité) selon les genres. Le **Tableau 19** montre que la plupart des hommes déclarent ne prendre que le congé parental, tandis que les femmes prennent beaucoup plus souvent une combinaison de congés familiaux ou uniquement le congé de maternité. 28% des hommes et 17% des femmes ne prennent aucun des congés familiaux.

Tableau 19 **Utilisation des différents types de congés dans le cadre d'une interruption de travail pour la garde d'enfants**

	Hommes	Femmes	Total
Seulement congé parental utilisé	65.4%	4.8%	15.8%
Combinaison de congés familiaux	3.6%	48.1%	40.0%
Uniquement maternité/paternité utilisée	2.7%	30.0%	25.1%
Pas de congé familial utilisé	28.3%	17.1%	19.1%
	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

3.3.2. Interruption de carrière pour les membres de la famille en incapacité

Dans cette section, l'impact des responsabilités en matière de prise en charge des membres de famille frappés d'incapacité sur la participation au marché du travail et/ou la durée du travail est analysé. À quelle fréquence les personnes arrêtent-elles de travailler pour s'occuper des membres de la famille malades, handicapés ou âgés ou au moins réduisent-elles leur temps de travail hebdomadaire?

Le **Tableau 20** montre que seule 1 personne sur 20 (5.0%) a arrêté son travail et encore moins a réduit son temps de travail pour s'occuper des membres de famille malades, handicapés ou âgés, bien que presque 4 personnes sur 5 aient (eu) à prendre soin des membres de la famille en état d'incapacité. Il n'y a pas de différence entre hommes et femmes, ni par niveau d'éducation.

Tableau 20 **Interruption de carrière pour les membres de la famille frappés d'incapacité**

Et avez-vous déjà interrompu votre activité professionnelle ou réduit vos heures de travail pour vous occuper de membres de votre famille (qui ont plus de 15 ans) pour cause de maladie, handicap ou vieillesse?	
Interruption de travail	5.0%
Seulement temps de travail réduit	3.2%
Aucune interruption ou réduction	70.5%
Jamais eu à prendre soin de parents incapables	21.3%
Total	100.0%

Source: STATEC-EFT 2018, module ad hoc

3.4. Temps moyen de travail au cours d'une vie

Pour résumer

- La vie professionnelle représente la moitié de notre espérance de vie.
- On travaille une heure sur cinq en moyenne au cours de l'année.
- En moyenne, nous ne travaillons donc que 10% de notre vie.

Dans le chapitre précédent, le temps de travail et les conditions de travail ont été présentés. Au cours des dernières décennies, des progrès importants ont été réalisés au niveau de la réconciliation entre travail et vie privée ainsi qu'au niveau de la flexibilisation des horaires de travail. La pénibilité physique des tâches a été réduite dans une large mesure.

Néanmoins, de nombreuses études ont montré que l'intensité du travail et dès lors le stress et son impact néfaste sur la santé psychique des travailleurs ont augmenté. Par ailleurs, pour la majorité des salariés, un temps important pour le trajet est venu s'ajouter au temps de travail proprement dit. La conséquence de ces évolutions est une fatigue croissante conduisant de plus en plus souvent à un état d'épuisement général voire un burnout. En plus, l'intensité et la durée du travail sont largement supérieures à la moyenne dans certains secteurs d'activité et pour certains types de postes. Il est donc compréhensible que dans le ressenti d'une grande partie de la population, le temps de travail prenne une place trop envahissante dans la vie.

Pris dans la tourmente de la vie quotidienne, on a souvent tendance à oublier d'où l'on vient. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le travail a été transformé fondamentalement suite à la tertiarisation et l'automatisation. La croissance de la productivité a permis de réduire la durée de travail effective de manière spectaculaire. Ainsi a-t-on pu parler d'une véritable "révolution du temps libre".

Il est dès lors utile de se rappeler que le temps que nous passons au travail ne correspond en réalité qu'à une toute petite part de notre vie, ce qui n'était pas le cas pour nos arrière-grands-parents.

3.4.1. La vie professionnelle représente la moitié de notre espérance de vie

Dans un premier temps, essayons de voir combien d'années une personne travaille dans sa vie et combien ces années représentent en pourcentage de son espérance de vie.

Au Luxembourg, selon les statistiques démographiques, une personne qui a eu 15 ans en 2017 a une espérance de vie en années [de sa naissance jusqu'à sa mort] de $15 + 67.5 = 82.5$ ans [moyenne UE: 81.3]¹⁸.

Par ailleurs, la durée de vie professionnelle de cette même personne est estimée à 33.2 années. Ce chiffre est inférieur à la moyenne européenne [35.9 années]¹⁹.

Donc: les années au travail représentent en moyenne $33.2/82.5 = 40.2\%$ de l'espérance de vie.

La durée de vie professionnelle ci-dessus est toutefois calculée sur base des taux d'activité réels par classe d'âge. Ce calcul comprend donc toutes les personnes résidentes, même si elles sont inactives [toute ou une partie de leur vie]. La durée moyenne de vie professionnelle ainsi calculée est donc réduite par le fait que les taux d'activité [surtout pour les femmes] sont relativement faibles au Luxembourg.

Pour faire face à cette critique, prenons le cas extrême dans lequel une personne aura travaillé pendant 45 ans. Dans ce cas limite, les années au travail représenteraient $45/82.5 = 54.5\%$ de l'espérance de vie.

3.4.2. On travaille une heure sur cinq en moyenne au cours de l'année

En deuxième lieu, il faut estimer combien d'heures sont consacrées en moyenne au travail salarié au cours d'une année.

Selon les résultats de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre [CMO] au Luxembourg²⁰, un salarié à temps complet passe en moyenne 1 701 heures au travail par an. Il s'agit bien des heures réellement prestées [y compris heures supplémentaires mais après déduction des heures non prestées pour raison de congé de récréation, jours fériés, congés de maladie, etc.].

Une année complète comporte $365 * 24 = 8\,760$ heures. Donc: pour les années travaillées, le temps de travail réel moyen d'un salarié à temps complet représente $1\,701/8\,760 = 19.4\%$ du nombre total d'heures d'une année. Au cours des années que nous consacrons au travail, nous ne travaillons donc en moyenne que 19.4% de notre temps.

¹⁸ https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_mlexpec&lang=en

¹⁹ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Duration_of_working_life_-_statistics

²⁰ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2019/PDF-03-2019.pdf>

3.4.3. En moyenne, nous ne travaillons donc que 10% de notre vie

En combinant ces deux pourcentages, on constate que sur l'ensemble d'une vie, les heures effectivement passées au travail par un travailleur à temps complet ne représentent en moyenne que $40.2\% * 19.4\% = 7.8\%$ selon le premier calcul. Puisque les hommes travaillent plus d'années et plus d'heures par année, ce chiffre est plus élevé pour les hommes [8.6%] que pour les femmes [7.0%].

Dans le cas limite d'une vie professionnelle de 45 ans, on trouverait $54.5\% * 19.4\% = 10.6\%$.

Tableau 21 Temps de travail moyen en % d'une vie

Pour une personne qui a eu 15 ans en 2017		Selon le sexe		
Luxembourg		Total	Hommes	Femmes
[a]	Espérance de vie [de la naissance à la mort] [en années]	82.5	80.4	84.6
[b]	Durée de la vie professionnelle [en années]	33.2	35.0	31.3
[c] = [b]/[a]	Durée de la vie professionnelle en % d'une vie	40.2	43.5	37.0
[d]	Nombre d'heures dans une année [365 * 24 hres]	8 760	8 760	8 760
[e]	Nombre d'heures effectivement travaillées par an (tps complet)	1 701	1 734	1 647
[f] = [e]/[d]	Heures travaillées en % des heures d'une année	19.4	19.8	18.8
[g] = [c] * [f]	Temps de travail en % d'une vie	7.8	8.6	7.0
[h] = [a] * [d]	Nombre moyen d'heures vécues au cours d'une vie	722 700	704 304	741 096
[i] = [b] * [e]	Nombre moyen d'heures travaillées au cours d'une vie	56 473	60 702	51 545
[j]	Nombre moyen d'heures de sommeil au cours d'une vie	240 900	234 768	247 032
[k] = [h] - [i] - [j]	Nombre moyen d'heures libres hors sommeil au cours d'une vie	425 327	408 834	442 519

Sources: [a] Eurostat: Espérance de vie par âge et sexe [demo_mlexpec]
[b] Eurostat: Durée de vie au travail, données annuelles [lfsi_dw|_a]
[e] STATEC / Eurostat: Enquête sur le coût de la main-d'œuvre [lc_nnum2_r2]
[Estimation de la différence entre hommes et femmes d'après EFT 2017; [lfsa_ewhan2]
[j] Hypothèse: 8 h de sommeil

3.4.4. Évolution dans le temps

Au Luxembourg, en 2017, le chiffre a légèrement augmenté par rapport à 2000: de 7.3% à 7.8%. Cela est surtout dû au fait qu'en 2017, les femmes travaillent plus d'années au cours de leur vie qu'en 2000. Pour les femmes, le pourcentage de leur vie passé au travail a effectivement augmenté de 5.5% à 7.0%. Pour les hommes au contraire, il a diminué de 9.1% à 8.6%.

Sur le long terme, le partage de notre temps de vie a été complètement bouleversé en un siècle. Selon l'analyse du sociologue français Jean Viard²¹:

- en 1900, on passait encore 40% de sa vie au travail, 40% au sommeil et on n'avait que 20% de temps libre,
- en 2012, selon ses calculs, on passe 10% au travail, 30% à dormir et il nous reste donc 60% de temps libre.

²¹ P. ex.: https://www.liberation.fr/societe/2012/02/25/il-vous-reste-en-gros-400-000-heures-pour-vivre_798565

3.4.5. Comparaison internationale

D'un côté, la durée de vie professionnelle est relativement courte au Luxembourg et en Belgique (40 ans), alors qu'elle monte jusqu'à 47 ans en Allemagne, la moyenne européenne étant de 44 ans.

D'un autre côté, le temps de travail moyen au cours d'une année est plus élevé au Luxembourg que dans les pays voisins.

Avec 7.8%, le pourcentage du temps consacré au travail sur l'ensemble d'une vie calculé pour le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne européenne (8.6%) et à mi-chemin entre la Belgique (6.8%) et l'Allemagne (9.0%).

Conclusion

Avec 10% de notre vie consacrée au travail et 30% à dormir, le temps libre hors sommeil représente 60% de notre vie! À nous de remplir ces 400 000 heures de sens!

4. Le chômage: légère baisse en 2018, mais tendance vers la hausse en 2019

Pour résumer

- Avec 5.5%, le taux de chômage du Luxembourg reste en dessous de la moyenne européenne (6.8%).
- En 2018, le taux est en diminution pour les jeunes, mais en hausse pour les femmes.
- Les groupes les plus touchés restent les étrangers hors UE et les personnes à faible niveau d'éducation.
- L'analyse des transitions sur le marché du travail montre que derrière les flux nets entre chômage et emploi se cachent des flux plus importants dans les deux sens.

4.1. Vue d'ensemble

Dans la partie suivante consacrée à la pauvreté et l'exclusion sociale, il sera montré que le statut professionnel a une incidence primordiale sur l'inclusion sociale. En effet, le taux de risque de pauvreté est quasiment quatre fois plus élevé pour un chômeur que pour une personne en emploi. Dans cette optique, ce chapitre se penche sur la composition et l'évolution du chômage au Luxembourg.

Étant donné que les définitions divergent, l'évolution du taux de chômage est légèrement différente selon la source utilisée, néanmoins, les deux taux se rapprochent ces dernières années et continuent à diminuer légèrement en 2018. Le taux de chômage - selon les deux sources - atteint 5.5% en moyenne annuelle en 2018.

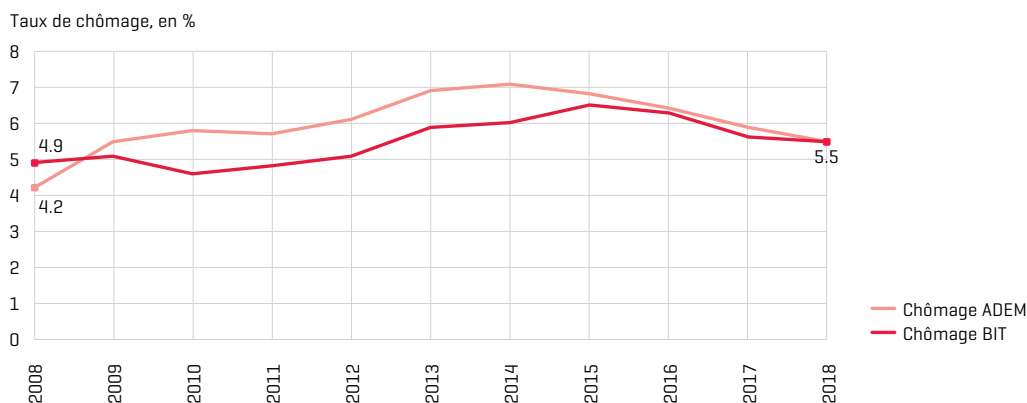
En comparaison au niveau européen, le Luxembourg affiche un taux de chômage relativement faible par rapport à la moyenne (6.8%). Treize autres États membres montrent néanmoins un taux encore plus bas que le Grand-Duché [contre neuf l'année précédente]. La République tchèque arrive en tête avec seulement 2.2%, suivie par l'Allemagne avec 3.4%. Nos voisins belges (6.0%) et français (9.1%) font face à des taux de chômage nettement plus élevés. À l'autre extrême de l'échelle, on retrouve la Grèce avec 19.3% et l'Espagne avec 15.3%. Dans tous les États membres de l'UE, le taux de chômage a diminué en 2018 par rapport à 2017 sans exception. Comme les années précédentes, les baisses les plus importantes ont été enregistrées en Croatie et en Espagne, mais également en Grèce et à Chypre.

Pour bien comprendre:

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage. Au Luxembourg, deux sources et deux définitions différentes sont utilisées pour calculer le taux de chômage:

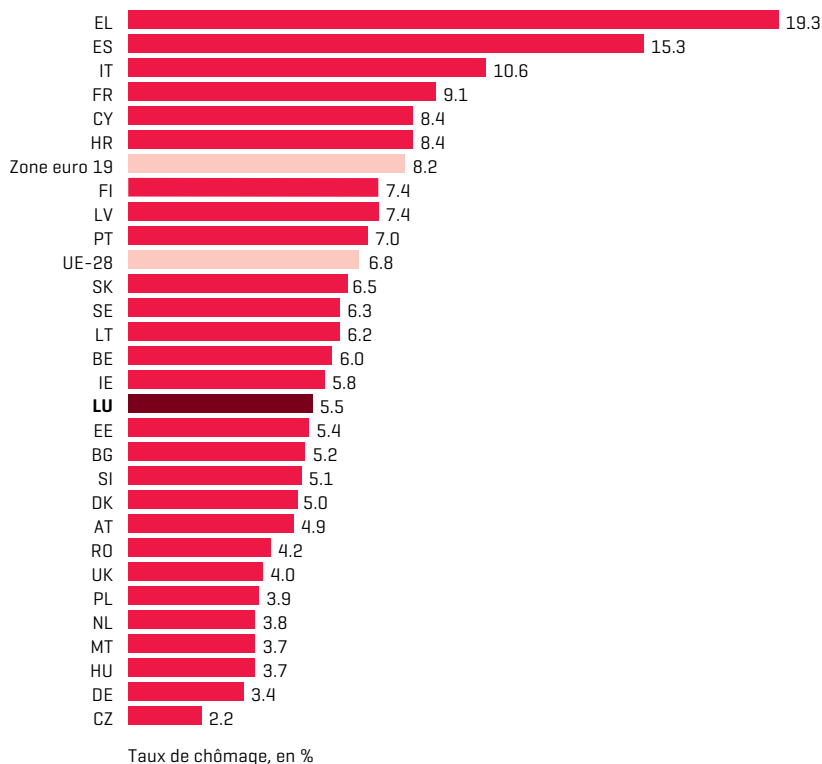
- Le chômage selon la définition du Bureau International du Travail (BIT) est mesuré par l'Enquête sur les forces du travail du STATEC. Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui déclarent qu'elles sont sans emploi, disponibles pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines et activement à la recherche d'un emploi.
- Le chômage selon l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès du service public de l'emploi.

Graphique 54 **Le taux de chômage a continué sa baisse en 2018 selon les deux sources**



Sources: STATEC [EFT], ADEM

Graphique 55 **Le taux de chômage du Luxembourg reste en 2018 en dessous de la moyenne européenne, mais d'autres pays font mieux**

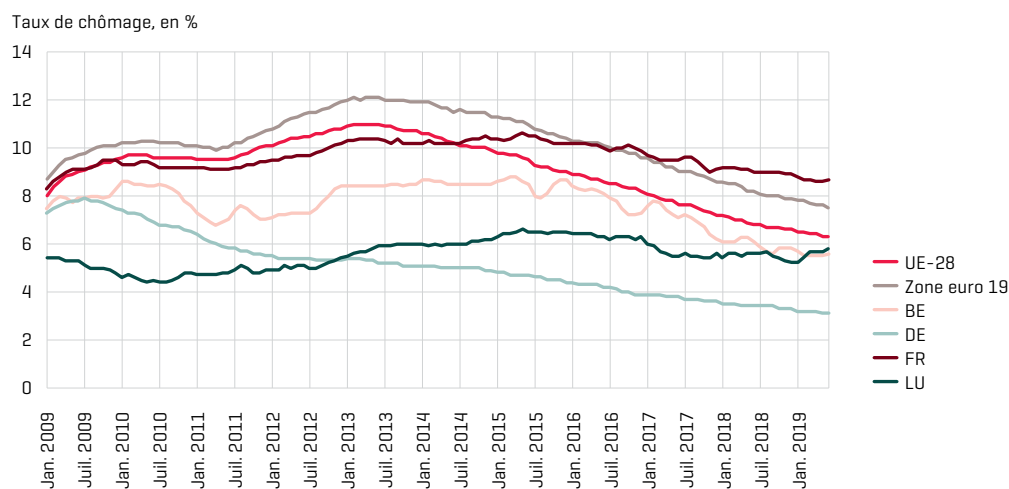


Sources: STATEC, Eurostat [EFT]

Dans l'Union européenne, le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant-crise (6.8% en 2018 contre 7.0% en 2008). Parmi nos pays voisins, la Belgique avait déjà atteint cet objectif en 2016, alors que le taux de chômage a carrément diminué de moitié en Allemagne. La trajectoire du taux de chômage au Luxembourg se distingue toutefois de celle de l'Europe et de ses pays voisins.

Au Luxembourg, le taux de chômage a en effet continué d'augmenter jusqu'en décembre 2015, avant de revenir à la baisse. Il s'est finalement installé autour de 5.5-5.6% jusqu'en août 2018, pour enfin descendre vers son niveau le plus bas en décembre 2018-janvier 2019 (5.2%). Toutefois, la baisse a été moins importante en 2018 que dans les pays voisins et l'Union européenne. En plus, les derniers chiffres mensuels disponibles montrent une remontée du taux de chômage au cours des premiers mois de 2019 (5.8% en juin). Cette hausse inattendue pourrait être due à des effets conjoncturels, mais est probablement en partie le résultat des nouvelles dispositions relatives au Revenu d'inclusion sociale (REVIS) mises en vigueur à partir de janvier 2019. Ces dispositions exigent que toute personne de plus de 25 ans vivant dans un ménage voulant bénéficier du REVIS doit faire l'objet d'un profilage par l'ADEM, ce qui a eu comme conséquence une hausse des inscriptions au chômage. Le STATEC est dans l'attente de nouvelles données permettant de mieux chiffrer cet effet.

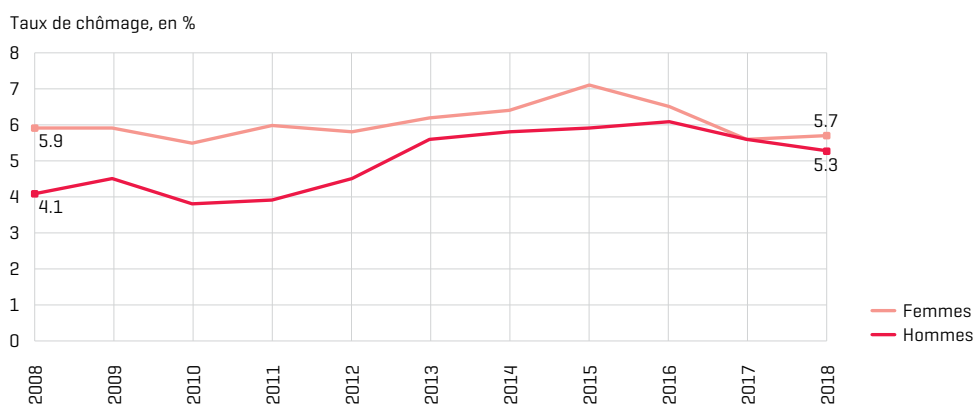
Graphique 56 **La trajectoire à la baisse du taux de chômage est moins nette au Grand-Duché que dans l'Union européenne**



Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Si au cours des dernières décennies, le taux de chômage des femmes a toujours été supérieur à celui des hommes au Luxembourg, les deux taux se sont toutefois sensiblement rapprochés ces dernières années. En 2017, les deux taux étaient même égaux (5.6%). En 2018, le taux pour les femmes repart néanmoins à la hausse pour atteindre 5.7%, alors que celui des hommes continue à diminuer et s'établit à 5.3%.

Graphique 57 **Le taux de chômage des femmes repart à la hausse**



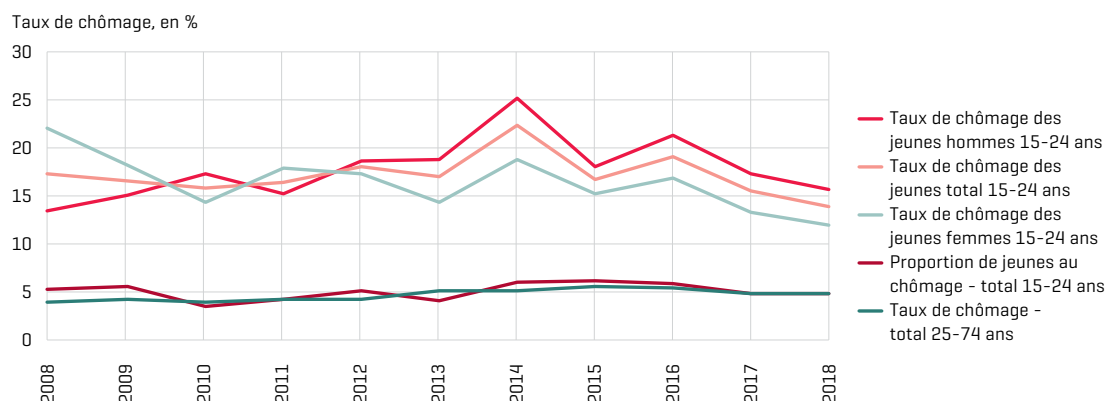
Source: STATEC (EFT)

Toutefois, les jeunes hommes sont plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Si l'on isole les 15 à 24 ans du reste de la population active, on constate que le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes hommes [15.6% en 2018] que chez les jeunes femmes [11.9% en 2018]. Une explication en est que la part des jeunes qui poursuivent des études est plus élevée chez les femmes alors que le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les jeunes hommes.

Il est un fait bien connu que par construction, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé et plus volatil que celui des autres travailleurs. Ainsi, si le taux de chômage paraît très élevé chez les jeunes, il faut se rappeler qu'il représente le nombre de chômeurs divisé par la population active. Or, pour la tranche d'âge des 15 à 24 ans, la population active [personnes en emploi + chômeurs] ne représente qu'une partie très réduite de la population totale, étant donné que la plus grande partie de cette classe d'âge est économiquement parlant inactive [en formation scolaire ou études supérieures]. Le taux de chômage des jeunes est donc fortement tributaire du système scolaire: un rallongement des études peut diminuer la population active et ainsi relever le taux de chômage des jeunes même si le nombre absolu de jeunes chômeurs ne change pas.

Il est donc beaucoup plus parlant pour cette tranche d'âge de comparer les chômeurs non pas à la population active mais à la population totale, c'est ce que l'on appelle la proportion de jeunes au chômage ["*Youth unemployment ratio*"]. La proportion de jeunes au chômage [en % de la population totale de cette classe d'âge] évolue autour de 5%, donc à un niveau comparable au taux de chômage des personnes plus âgées, tout en restant plus volatile.

Graphique 58 Le taux de chômage des jeunes a encore diminué en 2018



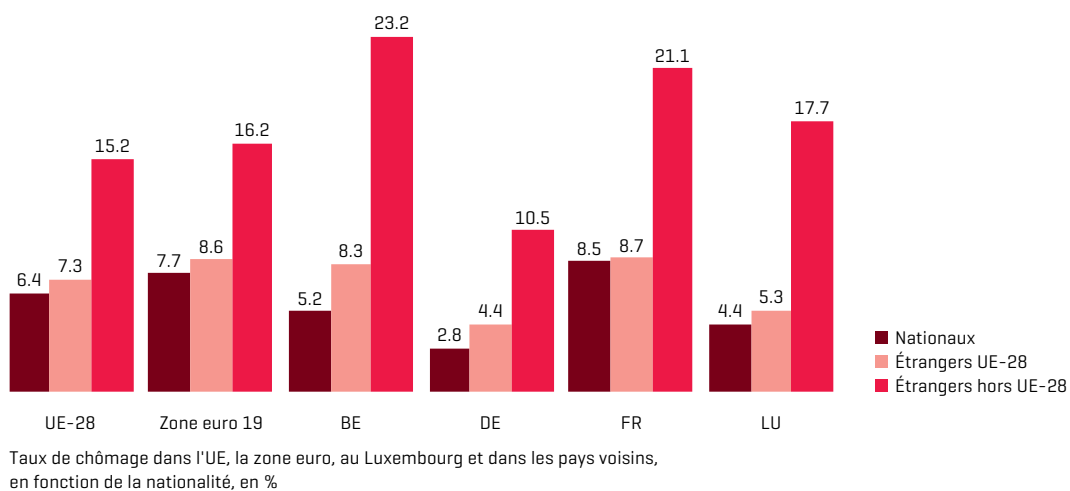
Note de lecture: le taux de chômage est exprimé en % de la population active; la proportion de jeunes au chômage est exprimée en % de la population totale.
Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Avec un taux de chômage des jeunes de 13.8%, le Grand-Duché se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (15.2%) et de la zone euro (16.9%). Les pays européens les plus touchés par ce phénomène restent la Grèce avec 39.9% et l'Espagne avec 34.3%. Parmi nos pays voisins, l'Allemagne a observé le taux de chômage des jeunes le plus bas de l'Union européenne avec 6.2%, contre 15.8% en Belgique et 20.7% en France.

Quand on compare la situation des étrangers sur le marché du travail à celle des nationaux, le Luxembourg ne fait pas figure d'exception, dans le sens que le taux de chômage des nationaux est largement inférieur à celui des étrangers. Le taux de chômage reste très faible parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise: 4.4% en 2018. Notons tout de même que ce taux est en augmentation par rapport à l'année précédente (3.9%).

Le taux de chômage est légèrement plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant au Luxembourg (5.3%) et considérablement plus élevé chez les ressortissants de pays tiers (17.7%). Ce phénomène est observé dans la plupart des pays membres de l'Union européenne.

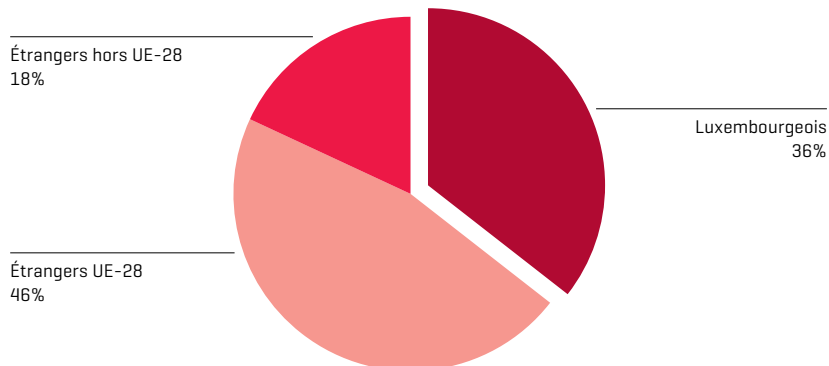
Graphique 59 **Les étrangers hors UE affichent le taux de chômage le plus élevé au Luxembourg comme dans les autres pays européens**



Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Les résidents de nationalité luxembourgeoise ne représentent que 36% [32% en 2017] de tous les chômeurs, alors qu'ils représentent 49% des emplois des résidents.

Graphique 60 **Les Luxembourgeois représentent un peu plus d'un tiers des chômeurs**

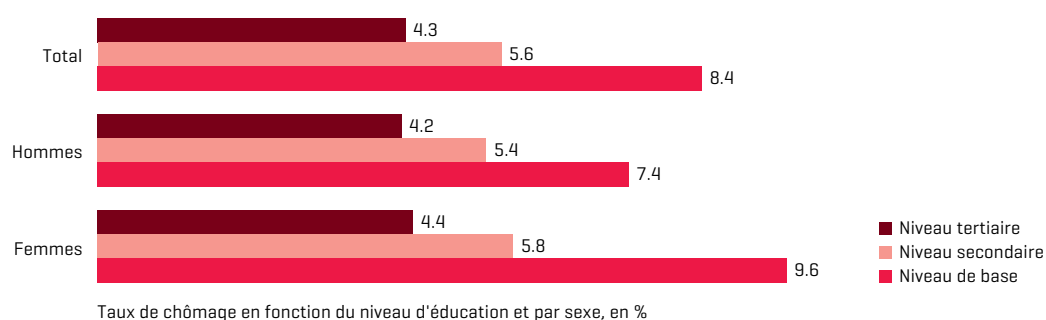


Source: STATEC (EFT)

Le niveau d'éducation est un des principaux déterminants du chômage au Luxembourg comme ailleurs. Ceci est le cas aussi bien pour les hommes que pour les femmes, quoique pour ces dernières, l'effet soit encore plus important. Avec 8.4%, le taux de chômage est le plus élevé parmi les personnes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (niveau de base), mais se réduit à 5.6% parmi celles ayant achevé une éducation secondaire supérieure, et même à 4.3% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire, bien que ce taux progresse.

Ainsi, la réduction du risque de chômage est la plus importante en passant du niveau de base au niveau secondaire, alors que la différence est moins grande entre niveau secondaire et tertiaire.

Graphique 61 **Le taux de chômage diminue avec le niveau d'éducation, encore plus pour les femmes que pour les hommes**



Source: STATEC (EFT)

4.2. Les transitions entre chômage, emploi et inactivité: des voies à double sens

Dans la première partie de ce chapitre, il a surtout été question de l'évolution du taux de chômage. Il ne faut toutefois pas oublier que d'une période à l'autre, il y a des flux dans les différents sens qui se compensent. Ainsi par exemple, si le nombre total de chômeurs est resté stable entre le premier et le deuxième trimestre d'une année, cela ne veut pas dire qu'il s'agit des mêmes personnes. Un certain nombre de personnes est resté au chômage d'un trimestre à l'autre, d'autres personnes sont devenues chômeurs au deuxième trimestre. Et d'autres encore avaient été chômeurs au premier trimestre mais ont trouvé un emploi au deuxième, ou ont pris leur retraite par exemple.

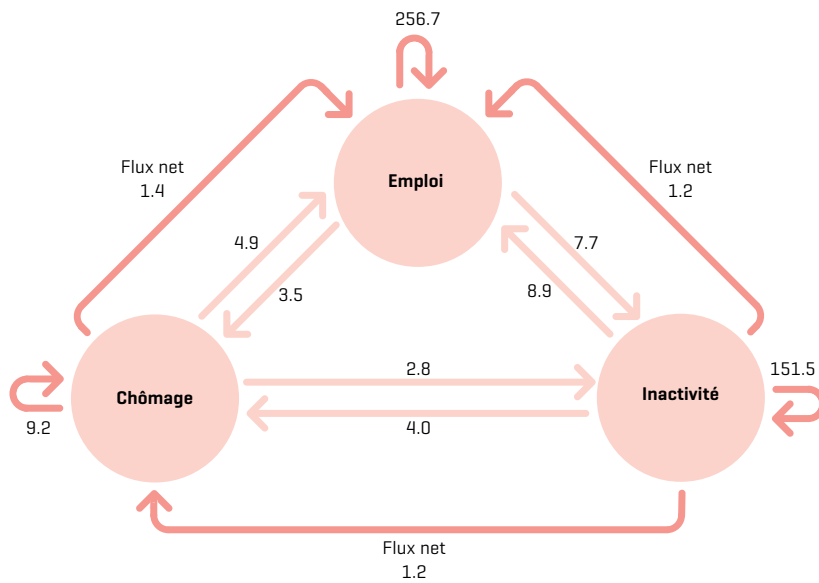
Ce phénomène des transitions entre les différents statuts peut être étudié grâce à des séries de données basées sur le suivi des mêmes personnes au cours du temps. Ceci est désormais possible dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Ainsi, on peut avoir une vue plus détaillée sur la transition des personnes entre les trois statuts prévus par la classification BIT, à savoir: en emploi, au chômage ou en inactivité.

Sur les 12 trimestres entre le début de l'année 2016 et la fin de l'année 2018, le nombre absolu de chômeurs a diminué. Toutefois, cette évolution globale cache un jeu de transitions plus complexe. Voici les transitions moyennes d'un trimestre à l'autre, exprimées en milliers de personnes [moyenne des 12 trimestres étudiés]:

- sur les 16.9 mille personnes au chômage, 9.2 [soit 54.4%] y sont restées, mais 4.9 ont trouvé un emploi et 2.8 sont devenues inactives;
- sur les 267.9 mille personnes en emploi, 256.7 [soit 95.8%] y sont restées, 7.7 sont devenues inactives et 3.5 sont devenues chômeurs;
- sur les 164.4 mille personnes inactives, 151.5 [soit 92.1%] le sont restées, alors que 8.9 ont trouvé un emploi et 4.0 sont au chômage.

En moyenne, 93% des personnes restent dans le même statut d'un trimestre à l'autre.

Graphique 62 **Transitions trimestrielles moyennes entre les statuts
(en milliers de personnes)**



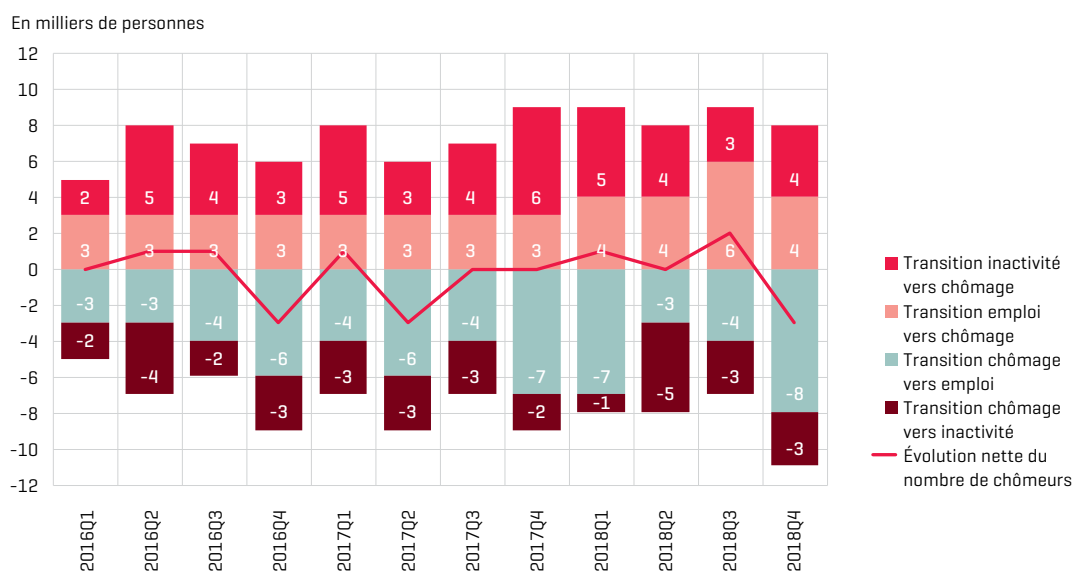
Note: transitions en moyenne sur les trimestres 2016Q1 - 2018Q4
Source: STATEC (EFT)

L'analyse des flux complète bien les statistiques sur les stocks de chômeurs parce qu'elle permet de décomposer l'évolution en ses composantes (→ [Graphique 63](#)):

- les flux entrants (+) vers le statut de chômeur, en provenance des statuts "en emploi" ou "inactif"
- les flux sortants (-) du statut de chômeur, vers les statuts "en emploi" ou "inactif".

On retrouve certainement dans ces transitions des facteurs saisonniers, notamment liés aux rythmes scolaires et aux emplois saisonniers qui devront être étudiés davantage à l'avenir.

Graphique 63 **Derrière l'évolution nette du nombre de chômeurs se cachent des flux beaucoup plus importants entre les statuts**



Source: STATEC (EFT)

Afin d'obtenir une vue schématique globale des flux sur le marché du travail, on peut exprimer les transitions en % du statut initial (→ [Tableau 22](#)).

Tableau 22 **Vue schématique des transitions sur le marché du travail: le Luxembourg réussit mieux que la moyenne européenne pour la transition chômage vers emploi**

Vue schématique des flux sur le marché du travail; quelques pays choisis

Statut début du trimestre	Statut fin du trimestre	LU	Moyenne UE*	BE**	FR	NL	ES	EL	IS	DK	CH	SE
Emploi	Emploi	95.8	96.4	95.8	96.0	97.1	93.6	98.1	96.1	94.6	95.6	96.4
Emploi	Chômage	1.3	1.2	1.0	1.8	0.9	3.8	1.2	1.0	1.5	1.4	1.2
Emploi	Inactivité	2.9	2.3	3.3	2.2	2.0	2.6	0.8	2.9	3.9	3.0	2.4
Chômage	Emploi	28.3	22.7	20.5	22.3	25.3	22.1	6.5	53.5	36.1	34.0	26.1
Chômage	Chômage	54.4	58.9	55.6	57.7	44.6	61.4	92.4	28.4	40.9	49.8	55.4
Chômage	Inactivité	17.4	18.4	23.9	20.0	30.1	16.6	1.2	18.1	23.0	16.2	18.5
Inactivité	Emploi	5.4	4.5	4.9	2.7	4.6	3.5	0.6	13.7	7.4	8.5	5.3
Inactivité	Chômage	2.5	3.0	2.6	3.8	4.0	6.2	0.4	4.7	4.3	3.3	4.9
Inactivité	Inactivité	92.1	92.5	92.5	93.5	91.3	90.3	99.0	81.6	88.4	88.2	89.8

Note: en moyenne sur les trimestres 2016Q1 - 2018Q4; exprimés en % du statut initial

*Moyenne de l'UE hors Allemagne, plus Islande, Norvège, Suisse

**Belgique: 2017Q2 - 2018Q4 uniquement

Sources: STATEC, Eurostat (EFT)

Au Luxembourg, en moyenne, 95.8% des personnes en emploi au début d'un trimestre le sont toujours à la fin du trimestre, 1.3% se retrouvent au chômage et 2.9% dans l'inactivité [p.ex. à la retraite]. Ces pourcentages ne se distinguent pas particulièrement de ceux des autres pays de l'Union européenne. Dans certains pays, la transition emploi – chômage est toutefois moins importante, comme p.ex. aux Pays-Bas, en Belgique ou encore en Islande.

Que deviennent les chômeurs d'un trimestre au suivant? Au Luxembourg, 54.4% gardent le statut de chômeur, alors que 28.3% décrochent un emploi. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne européenne.

Certains pays font encore mieux dans ce domaine, surtout ceux où le taux de chômage est très faible. En Islande, en moyenne, 53.5% des chômeurs ne le sont plus un trimestre plus tard. Le Danemark et la Suisse arrivent à des pourcentages supérieurs à 30%.

À l'autre bout de l'échelle, en Grèce, 92.4% des chômeurs au début du trimestre le sont toujours à la fin du trimestre, alors que seulement 6.5% ont retrouvé un emploi. Par ailleurs, 99% des inactifs en Grèce le restent à la fin du trimestre, contre 92.5% en moyenne européenne. Au Luxembourg, ce taux s'élève à 92.1%.

Bibliographie

Bar-Haim E., Chauvel L., Gornick J. & Hartung A., 2018
"The Persistence of the Gender Earnings Gap: Cohort Trends and the Role of Education in Twelve Countries" LIS Working papers 737, LIS Cross-National Data Center in Luxembourg.

Di Falco, E. et al, 2016
Rapport travail et cohésion sociale 2016. Cahier économique, n° 121. STATEC, Luxembourg.

DiMaria, C. H., Peroni, C., & Sarracino, F., 2017
Happiness matters: Productivity gains from subjective well-being. Journal of Happiness Studies, 1-22.

FRISING, Armande, Guillaume OSIER, Paul REIFF, Jean RIES, Paul ZAHLEN, 2011
Rapport travail et cohésion sociale 2011, Cahier économique, n° 112. STATEC, Luxembourg.

Reiff, P. 2012a
Sur les tâches liées au ménage et aux enfants. Regards, n° 12. STATEC, Luxembourg.

Reiff, P., 2012b
Sur la prise en charge des enfants par des structures de garde externes. Regards, n° 15. STATEC, Luxembourg.

Zhelyazkova, N. and Ritschard, G., 2017
Parental leave within the broader employment trajectory, Equality, Diversity and Inclusion, Vol. 36 n° 7, pp. 607-627. <https://doi.org/10.1108/EDI-05-2017-0109>

Zhelyazkova, N., Loutsch, M., Berger, F. and Valentova, M., 2018
Luxembourg country note, in: Blum, S., Koslowski, A., Macht, A. and Moss, P. [eds.] International Review of Leave Policies and Research 2018. http://www.leavenetwork.org/lp_and_r_reports/





PARTIE II

**Revenus, pauvreté et
conditions de vie**

1. Les revenus et leurs inégalités

Pour résumer, en 2018, au Luxembourg:

- La moitié des ménages dispose après impôts et cotisations sociales d'un revenu mensuel égal à 5 026 EUR.
- Le niveau de vie médian au Luxembourg est de 3 356 EUR par mois par équivalent-adulte avec une évolution en termes réels qui augmente après une stagnation depuis 2012.
- Le revenu du travail reste la composante la plus importante mais elle est en légère baisse sauf parmi les plus aisés.
- Si le revenu des ménages aisés est composé en majorité de revenus du travail et du capital, le revenu des ménages les moins aisés est composé de moins en moins du travail mais surtout des transferts sociaux.

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages car il lui permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages qui reflète la mise en commun des ressources et ses composantes. L'évolution du revenu selon la source est aussi examinée.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales. Si ce revenu est un indicateur important, il n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages qui ont des tailles et des compositions différentes, puisque les besoins d'un ménage et donc de ses membres dépendent directement de sa composition et bien évidemment de sa taille. Donc pour comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un concept de revenu qui sera appelé par la suite le niveau de vie en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'"équivalents-adulte".

Ce concept sera développé dans la dernière section. Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession.

1.1. Le revenu brut

Le revenu brut des ménages provient de deux sources: des revenus privés et des revenus des transferts. Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers [par exemple, un appartement, un garage ou un terrain] et des intérêts ou des dividendes perçus sur des placements financiers [par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurance-vie].

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque les personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle [en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage]. Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- Prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;
- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;
- Bourses d'études sans charge d'intérêts;
- Minima sociaux: il s'agit principalement du revenu d'inclusion sociale [REVIS] qui remplace le revenu minimum garanti [RMG] mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages [par exemple, les pensions alimentaires] et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans [par exemple, les salaires d'apprentissage], on aboutit au revenu brut du ménage.

La **Figure 1** fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature [production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-service, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...]. Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile techniquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

Figure 1 Une typologie des revenus des ménages



Source: STATEC

Le **Tableau 1** présente la part relative des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

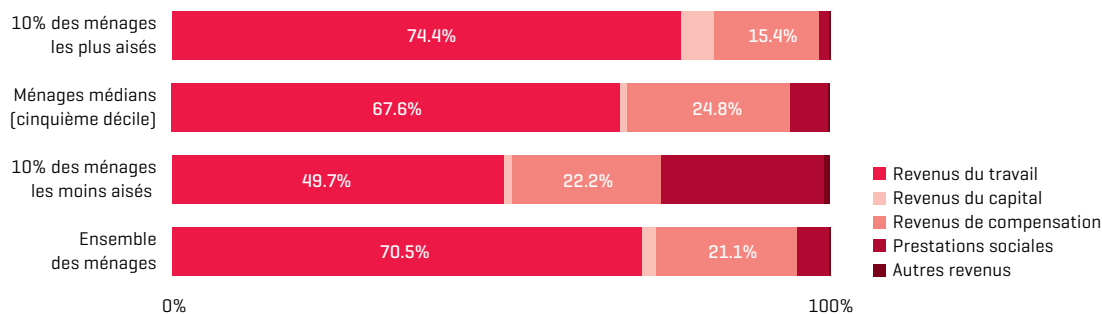
Tableau 1 **Le revenu brut des ménages provient surtout du revenu du travail**

Sources de revenu Parts en %	2018	Composantes de chaque source de revenu Parts en % de la source de revenu	2018
Revenus du travail	72.3	Activité salariée	93.9
		Usage voiture de société à des fins privées	0.3
		Activité indépendante	5.8
Revenus de compensation	19.2	Pensions de vieillesse	79.2
		Chômage	9.6
		Invalité	6.2
		Veuvage	3.4
		Maladie	1.6
Prestations sociales	4.5	Prestations familiales	79.4
		Bourses d'études	12.3
		Aides au logement	4.4
		Minima sociaux	3.9
Revenus du capital	3.4	Location de biens immobiliers	79
		Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	20.3
		Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0.7
Autres revenus	0.6	Transferts régulier en provenance d'autre ménages	100

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les revenus privés constituent en moyenne les trois quarts du revenu total brut des ménages. Et parmi ces revenus, le revenu du travail est de loin la source de revenu la plus importante pour les ménages (72.3%). Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) viennent après (19.2% du revenu brut des ménages), suivis par les prestations sociales (4.5%). Ces dernières comprennent principalement les prestations familiales. Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 3.4% du revenu des ménages. Quant aux autres sources de revenu, elles n'expliquent qu'une très faible part du revenu total.

Graphique 1 **La part relative des prestations sociales augmente fortement parmi les plus défavorisés en 2018**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

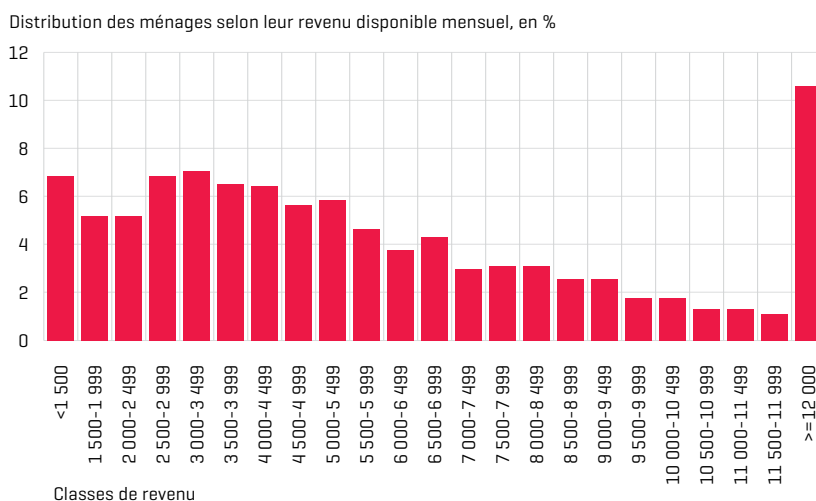
La composition moyenne du revenu brut telle que nous l'avons calculée cache cependant des écarts importants selon le niveau de revenu des ménages et évolue aussi d'une année à l'autre. En 2018, pour les 10% des ménages les moins aisés, 49.7% du revenu provient du travail. Ce pourcentage s'élevait à 59% en 2016 et 52% en 2017. Pour les ménages médians (5^e décile), cette part s'élève à 67.6%, soit une baisse de 3 points de pourcentage entre 2017 et 2018. En revanche parmi les 10% les plus aisés, le revenu du travail représente 74.4% du revenu soit une hausse de 4 points de pourcentage. Pour ces ménages, la part des revenus du capital s'érode de moitié passant de 9% à 4.7%. Le revenu des ménages aisés est donc en très grande majorité composé de revenus "primaires", c'est-à-dire de revenus issus du travail qui ont fortement augmenté sur la période, à l'inverse de ceux du capital et des revenus de compensation [pensions de vieillesse] qui baissent. La situation observée dans les ménages du premier décile est différente de celle des ménages plus aisés. Les revenus proviennent par ordre d'importance du travail, même si sa part a fortement baissé, des prestations sociales [allocations familiales, bourses d'étude, REVIS et autres allocations versées par le Fonds National de Solidarité] (24.6%) qui dépassent les revenus de compensation [pensions de vieillesse, assurance chômage etc.] à 22.2%. Les prestations sociales représentent le quart du revenu des ménages les plus défavorisés.

1.2. Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible est le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Or, dans le concept de revenu disponible les impôts indirects ne sont pas déduits.

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 6 285 EUR par mois (405 EUR en plus par rapport à l'année 2017). Quant au revenu disponible médian, il est de 5 028 EUR par mois (soit une augmentation de 69 EUR par rapport à 2017). La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que la moitié (49.6%) dispose d'un revenu inférieur à 5 000 EUR par mois, dont 10.4% d'un revenu compris entre 1 500 et 2 500 EUR et 6.9% d'un revenu inférieur à 1 500 EUR (→ Graphique 2). Notons que 10.6% des ménages disposent d'un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR.

Graphique 2 **En 2018, une concentration plus forte de la distribution du revenu mensuel des ménages à gauche**



Note: les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Pour bien comprendre

Ce chapitre s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est clair qu'une personne seule qui dispose d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables [voiture, machine à laver, réfrigérateur...]. Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de tous ses membres.

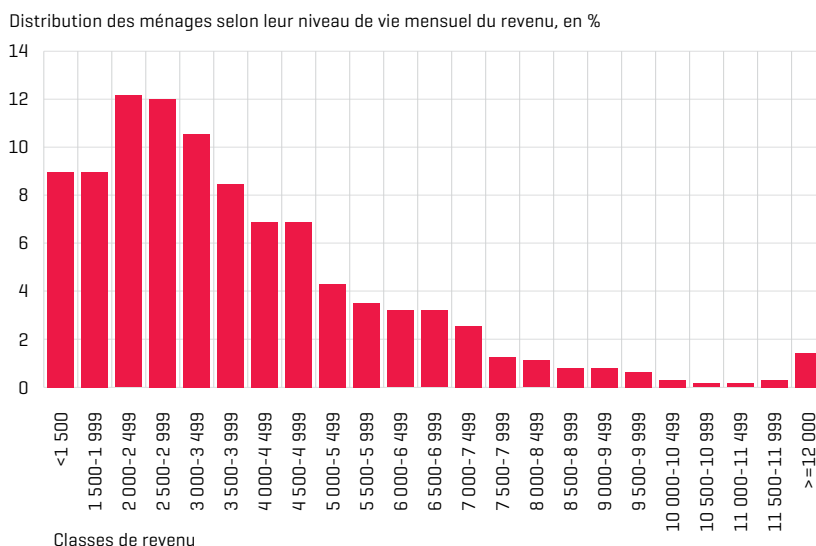
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée" qui est celle utilisée par Eurostat. Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de $5\,000/1 = 5\,000$ EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $5\,000/[1+0.5+0.3+0.3] = 2\,381$ EUR par unité de consommation. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

1.3. Le niveau de vie des ménages

En 2018, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 40 272 EUR par an, soit 3 356 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux, la première moitié ayant moins de 3 356 EUR et la seconde moitié ayant plus. En détail, la répartition des personnes en fonction de leur niveau de vie par mois indique que 50% des personnes au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel entre 1 500 et 3 500 EUR, par contre 9% des individus ont un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR soit une baisse de 2 points par rapport à 2017, tandis que 7.5% des personnes ont un niveau de vie supérieur à 7 500 EUR contre 3% en 2017 [→ Graphique 3].

Graphique 3 **En 2018, la répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie par mois, en % du nombre total des individus, se concentre à gauche**



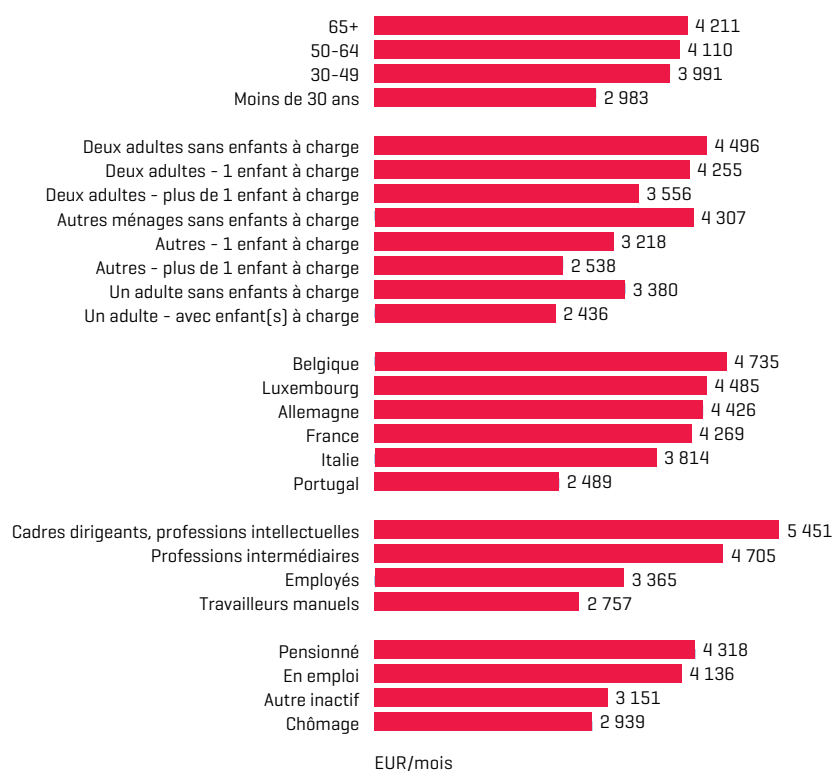
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.1. Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Les différences de niveau de vie sont importantes entre les ménages dont la personne de référence occupe un emploi et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des premiers étant 1.4 fois plus élevé que celui des seconds. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des travailleurs manuels. Avec un niveau de vie mensuel moyen qui se situe autour de 2 489 EUR, les ménages dont la personne de référence est portugaise sont les moins aisés, alors que ceux dont la personne de référence est Belge sont les plus aisés. Les ménages luxembourgeois sont proches de ces derniers. Finalement, le niveau de vie est plus faible pour le ménage monoparental par rapport au ménage avec deux parents et aussi la présence d'un ou plusieurs enfants semble avoir un impact négatif sur le niveau de vie. Par ailleurs, le niveau de vie augmente avec l'âge.

Graphique 4 **En 2018, le niveau de vie baisse avec la présence des enfants dans un ménage**

Niveau de vie pour différents types de ménages



Note: les autres ménages désignent les ménages composés de plus de deux adultes avec ou sans enfants

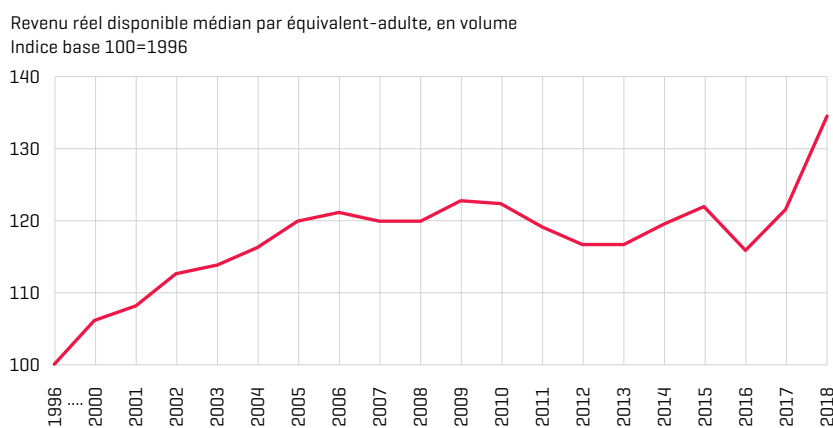
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.2. L'évolution du niveau de vie à long terme

Concernant les évolutions temporelles des revenus, nous voudrions attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du graphique suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. Par ailleurs, une rupture de série pour l'enquête EU-SILC intervient entre l'année 2015 et 2016, suite au recours à une nouvelle base d'échantillonnage.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'est accru régulièrement entre 1996 et 2018. Après un léger fléchissement observé en 2016, on a retrouvé en 2017, le même niveau qu'en 2015 et cette hausse se poursuit en 2018, qui constitue le pic. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, alors le niveau de vie médian des individus s'est accru de 34.5% entre 1996 et 2018. Par rapport à l'année 2017, il est en très franche hausse de 10.5%, dépassant ainsi le pic de 2015, après avoir fortement baissé de 5% en 2016.

Graphique 5 **Le niveau de vie augmente après quelques années de stagnation**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.4. Les inégalités de revenus

Pour résumer

- En 2018, les inégalités de revenu augmentent car le coefficient de Gini au Luxembourg s'élève à 0.33, soit une augmentation de deux points par rapport à l'année précédente.
- Le 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 10 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées.
- Les inégalités de revenus au Luxembourg sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus et sont principalement dues aux revenus du travail.
- Les revenus du capital et les pensions de retraite ont une influence très nette sur la distribution des revenus.
- Les transferts sociaux [pensions de retraite incluses] font chuter le coefficient de Gini de 0.52 à 0.33, autrement dit ils réduisent les inégalités.

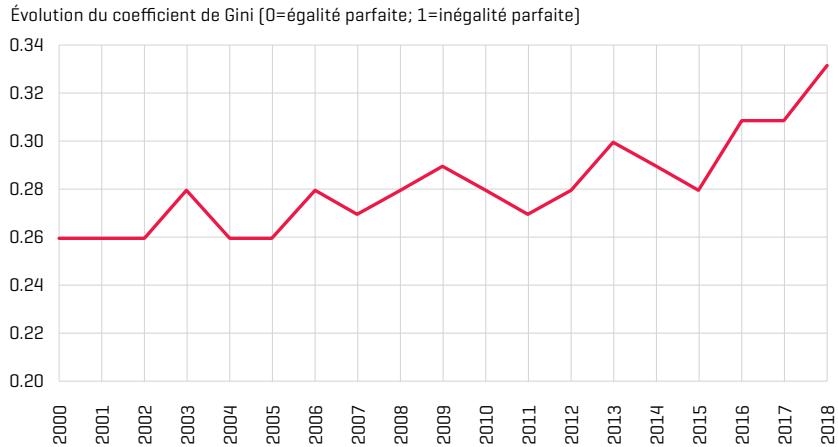
La distribution des revenus des individus et des ménages est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de pauvreté et d'inégalité au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2018 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent.

Parmi les indicateurs traitant les inégalités on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintile S80/S20, le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie [situation d'égalité parfaite]. En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 [situation d'inégalité parfaite]. En 2018, la valeur du coefficient de Gini est en hausse par rapport à 2017 et s'élève 0.33 [→ [Graphique 6](#)].

Sur la période 2004-2018, l'évolution du coefficient de Gini suit une tendance clairement haussière, ce qui veut dire concrètement que les inégalités entre les personnes ont augmenté.

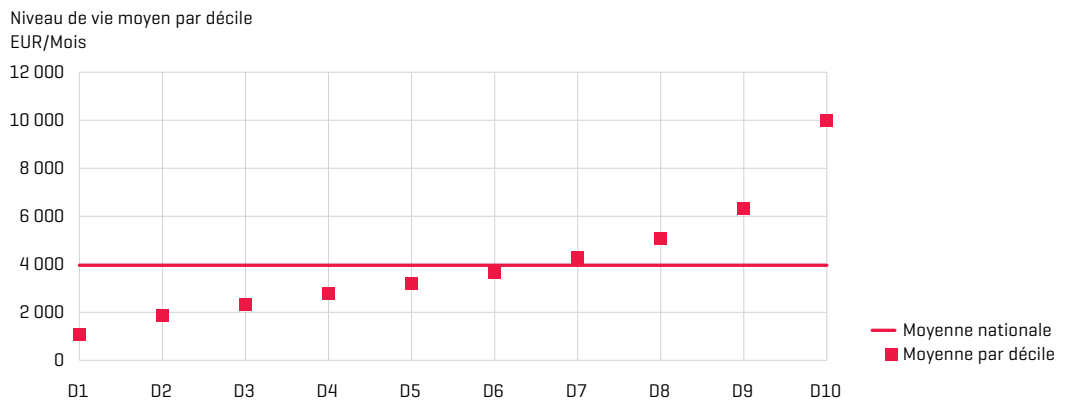
Graphique 6 **Le coefficient de Gini augmente entre 2017 et 2018 pour atteindre un pic**



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2018 était de 3 990 EUR par mois. Cependant, parce que les individus ne profitent pas tous du même niveau de vie, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités entre les individus: il varie de 979 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 9 882 EUR/mois pour les 10% les plus aisés [→ Graphique 7].

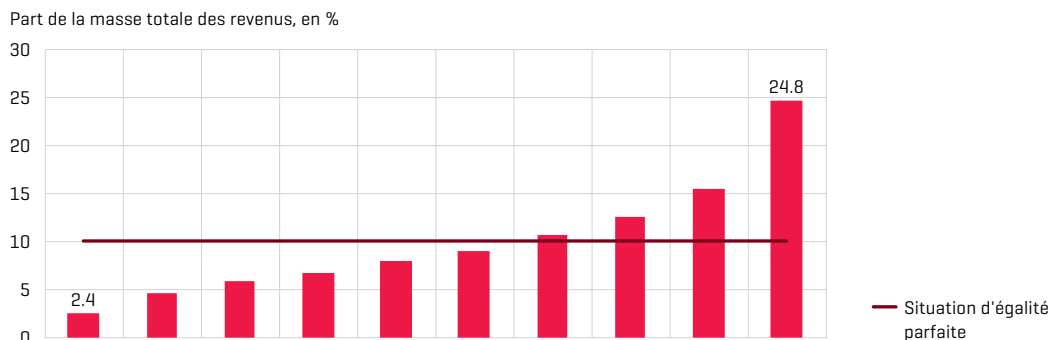
Graphique 7 **En 2018, le niveau de vie des 10% les plus aisés de la population (D10) augmente nettement, creusant ainsi l'écart**



Note de lecture: D1-correspond au 1^{er} décile et représente les 10% des ménages les moins aisés. D10-correspond au 10% des ménages les plus aisés.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La moitié la plus aisée de la population gagne près de 73% de l'ensemble des revenus des ménages



Note de lecture: si la masse de revenus était également distribuée, les ménages de chaque décile posséderait exactement 10% (ligne rouge sur le graphique) de la masse totale des revenus.

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

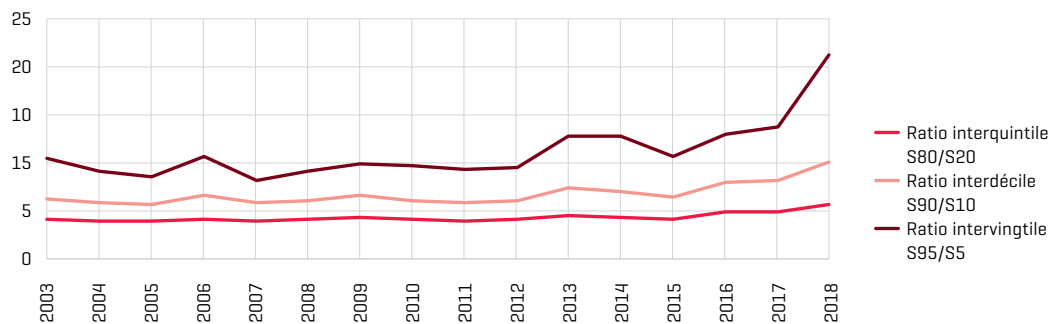
Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée de la population gagne 72.6% de l'ensemble des revenus des ménages (→ Graphique 8). Il existe un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 2.4% de la masse totale des revenus des ménages, contre 24.8% pour les 10% les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total mais la réalité est bien loin de ce scénario.

La répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles est à la base d'indicateurs d'inégalités, comme par exemple le ratio interquintile S80/S20 qui est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (respectivement, les 5%) des individus ayant les revenus les plus élevés, par celle des 10% (respectivement, les 5%) ayant les revenus les plus bas.

En 2018, les principaux indicateurs d'inégalités montrent une légère hausse des inégalités. Le coefficient de Gini est en hausse entre 2017 et 2018.

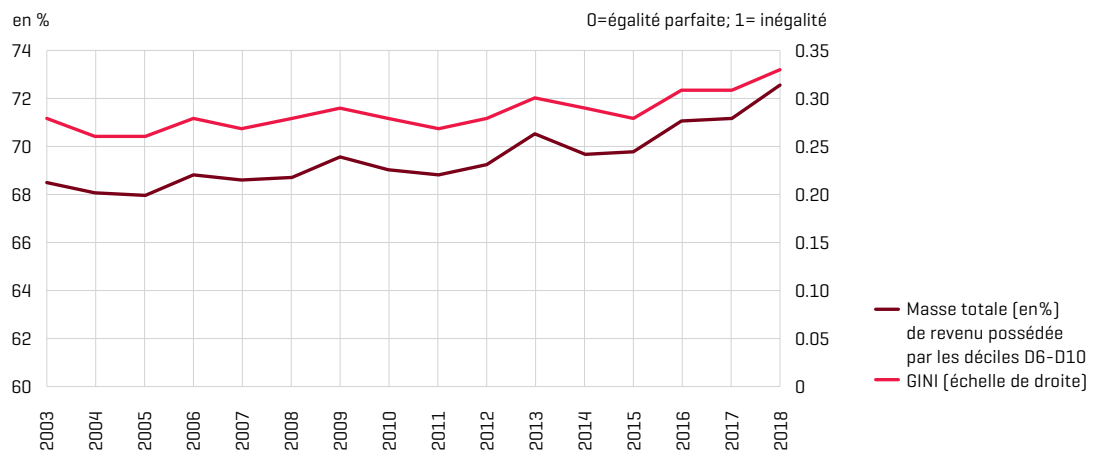
Si le ratio interquintile S80/S20 croît légèrement de 0.7 point pour atteindre 5.7, le ratio interdécile S90/S10 augmente de deux points passant de 8.1 à 10.1. Enfin, les 5% des personnes les plus modestes disposent de 0.7% de la somme des niveaux de vie [-0.3 point] et les 5% les plus aisés de 15.2% [+0.9 point]. Le rapport entre ces deux masses s'élève à 21.1, ce qui représente un bond considérable de près de 8 points par rapport à 2017. Ceci signifie que les 5% les plus aisés touchent des revenus plus de 20 fois supérieurs au 5% les plus défavorisés. Le niveau de l'indicateur S95/S5 en 2018 dépasse largement les précédents pics obtenus. Si le ratio S80/S20 semble plus stable sur la période 2003-2018, les deux autres ratios qui semblent être les plus volatils sont en hausse indiquant ainsi que les très aisés bénéficient plus des fruits de la croissance économique que les plus défavorisés et ceci malgré les transferts sociaux de l'État¹.

Graphique 9 **Les indicateurs d'inégalités augmentent**



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

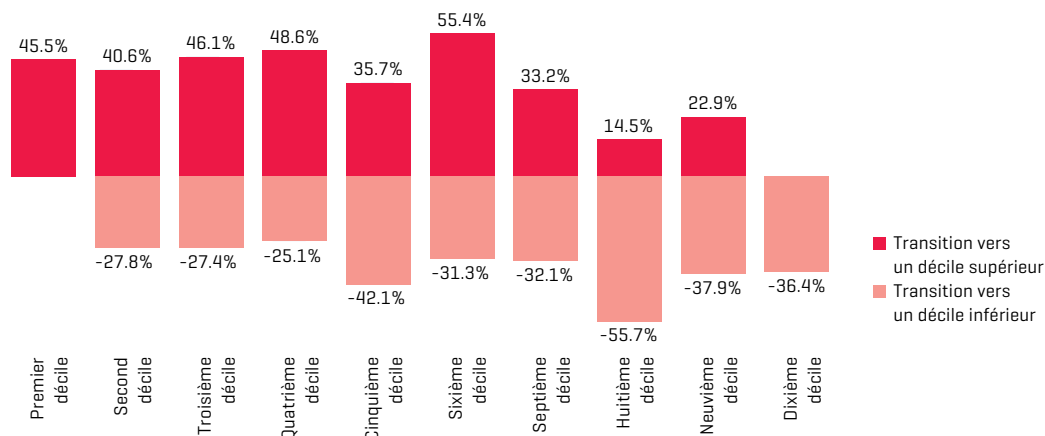
Graphique 10 **Coefficient de Gini et pourcentage de la masse totale des revenus possédée par les déciles D6-D10: les inégalités sont très sensibles aux variations des revenus élevés**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

¹ Voir "Regards n° 08/2018 - Croissance pro pauvres ou pro-riches" pour plus de précisions. <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2018/PDF-08-2018.pdf>

Graphique 11 **Pourcentage de personnes qui ont changé de décile de revenu en 2018 par rapport à 2015: la dynamique des revenus est très importante au Luxembourg**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les ratios ont un désavantage: ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini. En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total dont disposent les personnes appartenant aux déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on voit que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie que les inégalités de revenus au Luxembourg sont plutôt sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (→ Graphique 10).

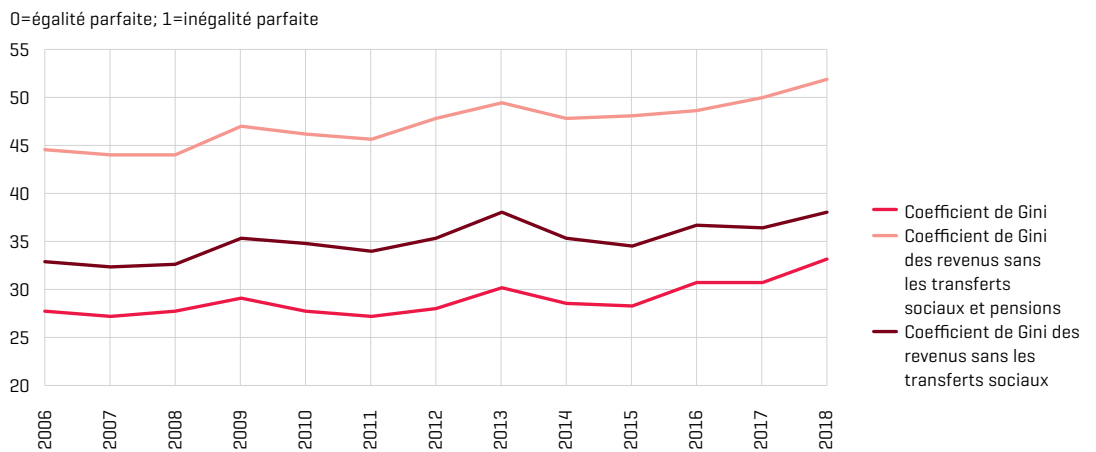
On peut ajouter à cela que la dynamique des revenus est importante au Luxembourg. En comparant la distribution de 2018 avec celle de 2015, on constate que 78% des personnes qui appartenaient au 5^e décile des revenus en 2015 ont changé de décile en 2018. 42% des personnes ont chuté et 36% sont montés dans l'échelle de revenus. De la même façon, 87% des membres du sixième décile et 74% de ceux du quatrième décile ont changé de position entre 2015 et 2018 (→ Graphique 11).

Avec plus de 55% de ses membres qui sont passés dans un décile supérieur entre 2015 et 2018, le décile 6 se démarque comme le plus dynamique. Il est suivi des 4 premiers déciles dont entre 40-49% des membres sont passés dans un décile supérieur. À l'inverse, d'importants mouvements vers le bas de la distribution s'observent dans le cinquième décile et dès le septième jusqu'au dixième décile.

On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.33 en 2018 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux (pensions de retraite incluses). Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient augmente à 0.38.

L'écart entre ces deux indicateurs qui mesure la contribution des transferts sociaux était plus important au début des années 2010 avec un pic en 2013 (7.7 points), qu'en 2018, où il se situe à 4.9 points. Notons toutefois que ces indicateurs ne prennent pas en compte les transferts sociaux en nature (les chèques-service accueil, les livres scolaires gratuits, etc.) dont l'éventuel impact échappe à ces analyses.

Graphique 12 **Les transferts sociaux contribuent à la réduction des inégalités mais de moins en moins**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2. Pauvreté et exclusion sociale

Pour résumer, en 2018 au Luxembourg:

- 18.3 % des individus sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur à 2 013 EUR par mois.
- Le taux de pauvreté est stable par rapport à l'année précédente.
- Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposés à la pauvreté.
- 10% de la population étaient en situation de pauvreté persistante en 2018.
- Le travail ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté: 13.4% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté.
- Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la pauvreté.

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur la base de trois indicateurs:

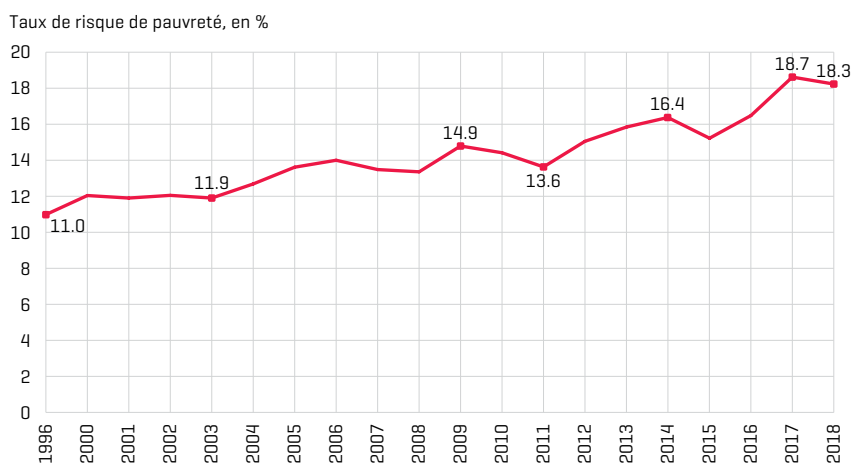
- Le taux de "risque" de pauvreté, qui mesure la pauvreté à l'aune du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de niveau de vie par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est examiné par rapport à celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme, mais vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société.
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" considère à côté de la pauvreté monétaire deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.
- Un indicateur synthétique de pauvreté qui prend en compte les dimensions suivantes: revenu, consommation et patrimoine.

2.1. Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalent-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Le niveau de vie médian s'élève à 3 355 EUR. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie inférieur à la valeur médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2018, la valeur de ce seuil est de 2 013 EUR par mois.

En 2018, 105 620 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 2 013 EUR par mois pour un adulte seul. À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1^{er} janvier 2018, la pension minimum personnelle est de 1 772 EUR et le RMG (devenu REVIS depuis le 1^{er} janvier 2019) pour une première personne adulte est de 1 401 EUR. Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18.3%, cette part représente les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 2 013 EUR. Ce chiffre est statistiquement stable par rapport à l'année 2017.

Graphique 13 **Stabilité du taux de risque de pauvreté**



Source: LISER [d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004] jusqu'en 2002.
Calculs STATEC de 2003 à 2018.

Au chapitre 1.3.2. on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance haussière du taux de pauvreté se dessine nettement. La prudence est de mise dans l'analyse des évolutions sur une longue période car les chiffres sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents². En outre, la base de sondage a changé entre 2015 et 2016 provoquant une rupture de série.

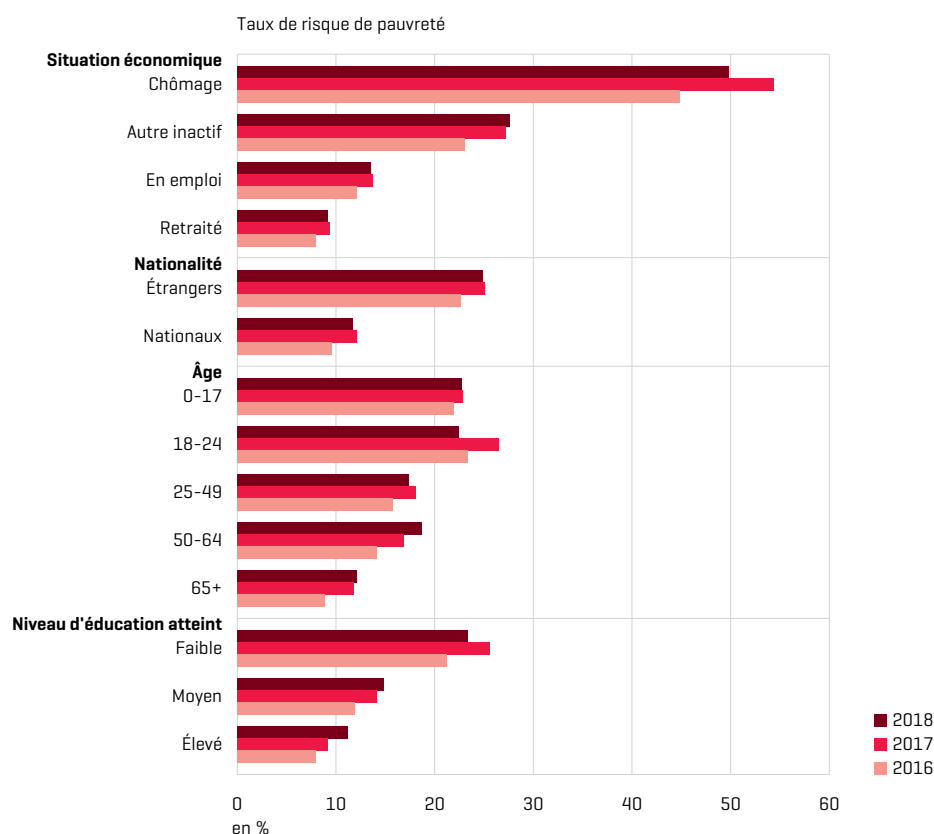
² Le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

2.1.1. Impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur la pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, qui est fortement influencé par le profil socioéconomique des personnes [→ Graphique 14]. On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou la situation économique. En détail, les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2018, le taux de risque de pauvreté des étrangers au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des nationaux [24.9% contre 11.6%].

Les résultats par niveau d'éducation mettent aussi en évidence des écarts significatifs.³ Les chiffres de 2018 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 23.3% contre 14.9% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et 11% pour les universitaires. Un diplôme protège dès lors de la pauvreté, le taux parmi les universitaires est plus de deux fois inférieur à celui des personnes de niveau d'études inférieures.

Graphique 14 Les chômeurs sont les plus exposés à la pauvreté



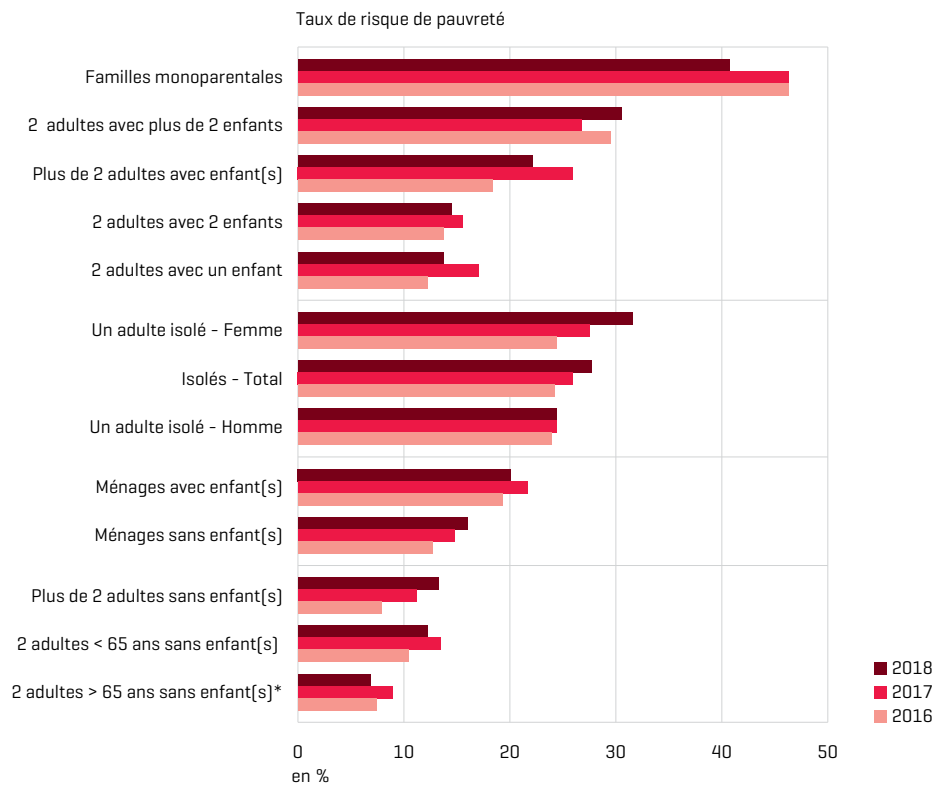
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

³ Dans ce cas, pour tenir compte du fait que le nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Les résultats par classe d'âge et par sexe indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2018, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans est de 22.3%, contre 12.1% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans atteint 22.7% et c'est ce qu'on appelle communément le "taux de pauvreté des enfants".

Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des personnes au chômage se situe à 49.7% en 2018. Celui des personnes en emploi est nettement plus faible (13.4%). Si l'emploi fait reculer le risque de pauvreté, on voit malgré tout que les personnes en emploi n'en sont pas totalement à l'abri. Les personnes retraitées (65 ans +) sont en fait les moins exposées, leur taux reste faible à 9.2%. Le taux de pauvreté des inactifs se situe à un niveau élevé (27.5%).

Graphique 15 **Les familles monoparentales et les personnes isolées sont les plus exposées au risque de pauvreté**



Note: *Au moins un des deux adultes du ménage a 65 ans ou plus
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La situation des individus face à la pauvreté diffère selon la composition familiale (→ [Graphique 15](#)).

Ce sont les ménages d'une seule personne qui présentent le risque de pauvreté le plus élevé. Il est de 27.8%, contre 20.2% pour les personnes qui vivent dans les ménages avec enfants à charge et de 16.1% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge.

Ce sont toujours les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge) qui font face au risque de pauvreté le plus élevé (40.7% en 2018). Ne bénéficiant des revenus que d'un seul parent, celui de la mère dans 93% des cas, ces ménages disposent du plus faible niveau de vie médian (2 106 EUR). Les membres de ces ménages sont 2 fois plus souvent en risque de pauvreté que les personnes vivant dans les ménages composés d'un couple avec au moins un enfant. Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux est extrêmement large. Le taux de risque de pauvreté est encore plus faible dans les ménages de deux adultes sans enfants à l'instar des ménages dont l'un des deux membres a 65 ans ou plus (retraité) (6.8%).

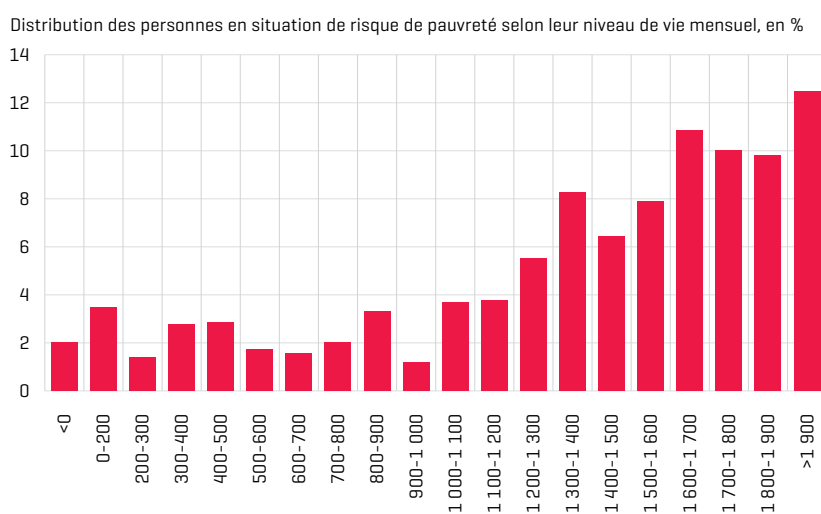
Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est plus important pour les femmes seules (31.6%) que pour les hommes (24.5%).



2.1.2. La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus "grave" que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

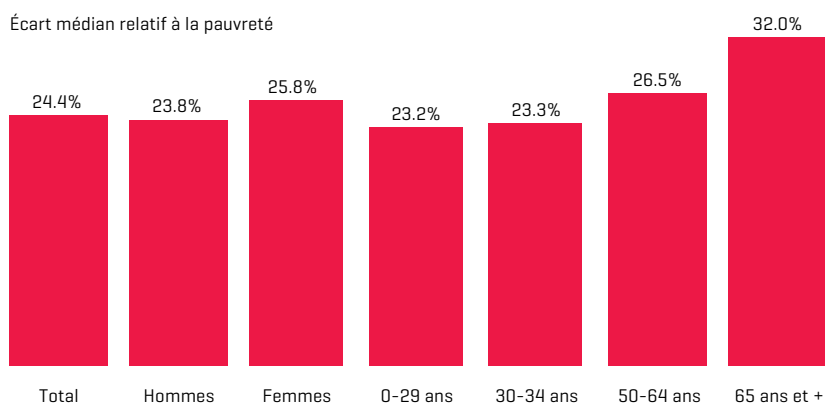
Graphique 16 **En 2018, le niveau de vie des pauvres s'éloigne de plus en plus du seuil de pauvreté**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Près du tiers des personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 2 013 EUR/mois, ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 700 EUR. Environ la moitié des personnes sous le seuil de pauvreté ont un niveau de vie supérieur à 1 500 EUR et pour les deux tiers le niveau de vie est supérieur à 1 300 EUR. Cela montre que les personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui s'éloigne de plus en plus du seuil, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Graphique 17 **L'intensité de la pauvreté est plus élevée pour les retraités**



Note de lecture: le niveau de vie médian des pauvres (1 521 EUR) représente 75.6% du seuil de risque de pauvreté (2 013 EUR), donc l'intensité de la pauvreté des personnes est de $100 - 75.6 = 24.4\%$. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation favorable, car elle signale que le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si tous les pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté, l'intensité de la pauvreté serait de zéro.
Source: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Ce constat est encore fait avec un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité ou l'intensité de la pauvreté qui est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté [c.-à-d. dont le niveau de vie est en dessous du seuil], et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2018, l'intensité de la pauvreté est de 24.4%. Cela indique que 50% de la population pauvre dispose d'un revenu inférieur à 75.6% du seuil de pauvreté.

2.1.3. La persistance de la pauvreté dans le temps

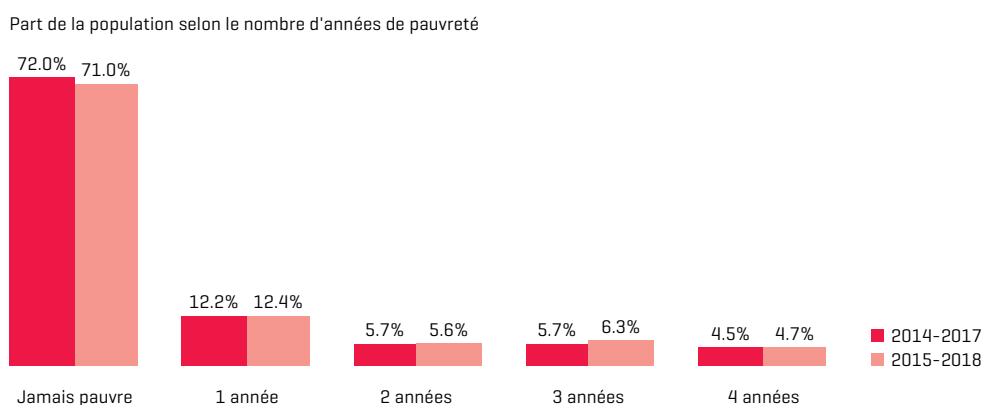
Le taux de risque de pauvreté mesure la proportion d'individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian pour une année donnée. Cet indicateur est figé dans le temps et ne donne aucune indication sur la dynamique de la pauvreté. Par exemple, des personnes vont connaître des épisodes de pauvreté transitoires dont ils sortiront l'année suivante. À l'opposé, d'autres personnes seront frappées par des épisodes de pauvreté récurrents, voire persistants.

Pour mesurer la persistance de la pauvreté dans le temps, des données panélisées sont nécessaires, c'est-à-dire des observations répétées dans le temps pour un même échantillon d'individus. Les données EU-SILC permettent cela pour des périodes de quatre années consécutives.

Si 71% des personnes n'ont connu aucun épisode de pauvreté au cours de la période 2015-2018, 29% ont connu au moins un épisode: 4.7% ont été pauvres chacune des quatre années sous revue, 6.3% pendant trois années, 5.6% pendant deux années et 12.4% pendant une année [→ Graphique 18].

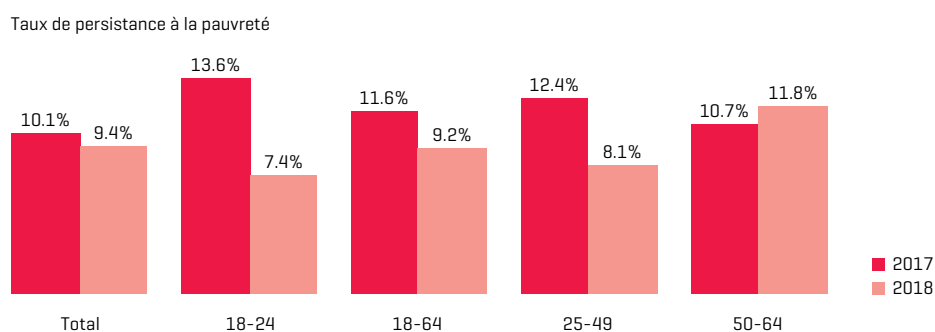
Un indicateur synthétique de la dynamique de la pauvreté est le taux de persistance, défini comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté en 2018 et au moins deux fois au cours de la période 2015-2018 [→ Graphique 19]. En 2018, près de 10% de la population se retrouvent dans cette situation. Ce taux évolue selon l'âge des personnes. Il est de 7.4% parmi les jeunes de 18-24 ans, 8.1% chez les 25-49 ans et 11.8% parmi les 50-64 ans.

Graphique 18 **Environ 5% de la population a été en situation de pauvreté pendant toute la période de 2015 à 2018**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 19 **La pauvreté persiste plus chez les 50-64 ans**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.1.4. La pauvreté pluridimensionnelle

Mesurer la pauvreté uniquement sur base du revenu disponible ne suffit pas, car il existe deux autres facteurs dont l'influence sur le niveau de vie est souvent significative, à savoir la consommation et le patrimoine. Le recours au crédit et l'aide familiale peuvent aider un ménage à faible revenu à maintenir un niveau de consommation élevé. De la même façon, la possession d'un patrimoine financier⁴ ou immobilier par un ménage lui offre une protection supplémentaire face aux aléas de la vie. Donc si l'on veut dresser un tableau plus complet et précis des conditions de vie des ménages au Luxembourg, il faut construire des indicateurs synthétiques combinant à la fois le revenu, la consommation et le patrimoine des ménages.

Une difficulté technique est que ces trois dimensions sont collectées à partir de trois enquêtes distinctes: EU-SILC [*European Statistics on Income and Living Conditions*] pour le revenu, l'enquête sur le budget des ménages (EBM) pour la consommation et l'enquête européenne sur le patrimoine des ménages [*Household Finance and Consumption Survey - HFCS*]. La construction d'indicateurs synthétiques a donc requis au préalable d'apparier ces trois sources en utilisant une technique de "*statistical matching*". La technique d'appariement s'appuie sur des variables qui sont disponibles dans les trois sources de données et qui sont bien corrélées avec les informations cibles de l'étude, à savoir le revenu, la consommation et le patrimoine.

L'indicateur synthétique de pauvreté est alors défini en prenant en compte les dimensions suivantes:

- Revenu: le niveau de vie de la personne est inférieur à 60% du niveau de vie médian national. Il s'agit ici de la définition traditionnelle du risque de pauvreté à partir du revenu.
- Consommation: le niveau de consommation d'une personne⁵ est à 60% du niveau de consommation médian calculé au niveau national.
- Patrimoine: le ménage dispose d'un patrimoine financier inférieur à 20 000 EUR, ce qui correspond en moyenne à 4 mois de revenu pour un ménage.

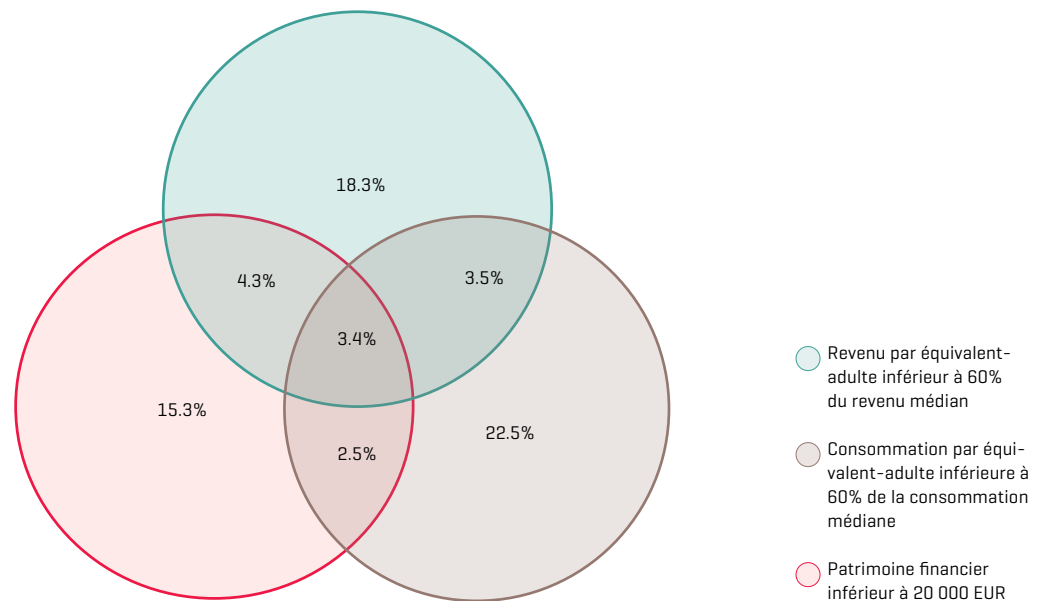
⁴ Par exemple: comptes en banque, livrets d'épargne, actions, obligations, etc.

⁵ Il s'agit ici de la consommation totale d'un ménage divisée par le nombre total d'unités de consommation, ce dernier étant calculé à partir de l'échelle OCDE modifiée. Voir encadré "Pour bien comprendre" au chapitre 1.3. de la partie II.

Les résultats obtenus à partir des données SILC 2018, EBM 2018 et HFCS 2014⁶ indiquent que la proportion d'individus dans la population qui sont concernés par les trois dimensions est égale à 3.4%, tandis que 39% sont concernés par au moins une des trois dimensions.

Il faut cependant garder à l'esprit que ces résultats s'appuient sur des hypothèses de la nature d'un modèle, qui doivent encore faire l'objet de travaux plus approfondis afin d'en évaluer la pertinence et la robustesse. Ces statistiques doivent donc encore être prises comme expérimentales et exploitées avec une certaine précaution.

Figure 2 **Indicateur synthétique de la pauvreté au Luxembourg prenant en compte le revenu, la consommation et le patrimoine des ménages**



Sources: STATEC, enquête EU-SILC et enquête permanente sur le budget des ménages
Banque Centrale Européenne, enquête HFCS

⁶ La dernière enquête a eu lieu en 2018, mais les données ne sont pas encore disponibles.

2.2. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020"

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" se chiffre pour le Luxembourg à 21.9%. Selon cette définition, environ 126 300 personnes sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme en risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'**au moins un des 3 critères suivants**:

- 1] les personnes en risque de pauvreté [relative] sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible [après transferts sociaux en espèces] inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte [après transferts sociaux];
- 2] les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1] de payer un loyer ou des factures courantes, 2] de chauffer correctement leur domicile, 3] de faire face à des dépenses imprévues, 4] de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines; un jour sur deux, 5] de s'offrir une semaine de vacances, 6] de posséder une voiture personnelle, 7] un lave-linge, 8] un téléviseur couleur ou 9] un téléphone;
- 3] les personnes dans des ménages à très faible intensité de travail sont celles âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes [âgés entre 18 et 59 ans] ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

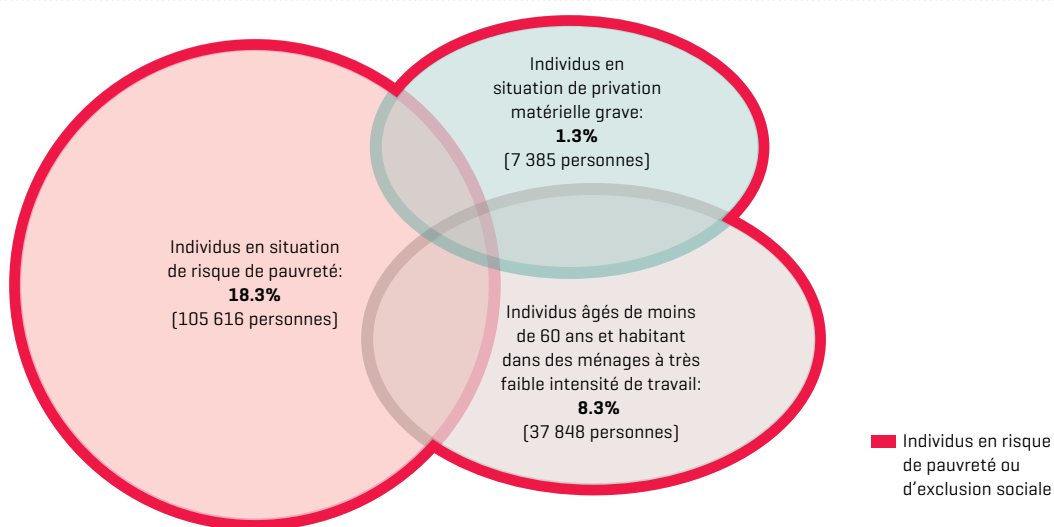
L'examen des intersections révèle que plus de 80% des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions [risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail]. Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Tableau 2 **L'indicateur "Europe 2020" pour le Luxembourg sur une tendance haussière**

	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	82 610	14.3
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	1 282	0.2
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	19 457	3.4
Total population exclue selon une seule dimension	103 349	17.9
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	4 615	0.8
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail		
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	16 903	2.9
Total population exclue selon deux dimensions	21 518	3.7
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 488	0.3
Total population exclue selon les trois dimensions	1 488	0.3
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	126 355	21.9

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Figure 3 **Composition de l'indicateur "Europe 2020" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2018**

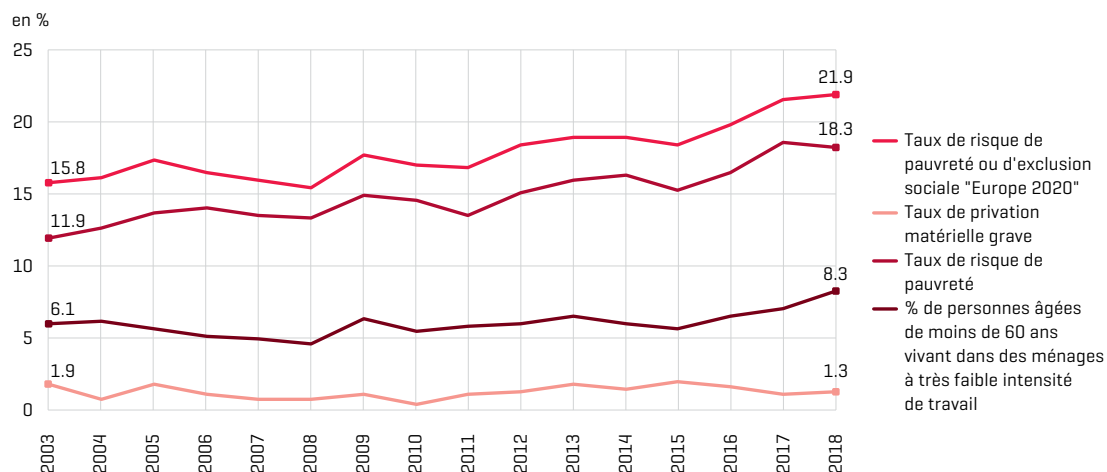


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2018, 18.3% de la population sont en situation de risque de pauvreté, 1.3% est en situation de privation matérielle sévère et 8.3% habitent dans des ménages à très faible intensité de travail.

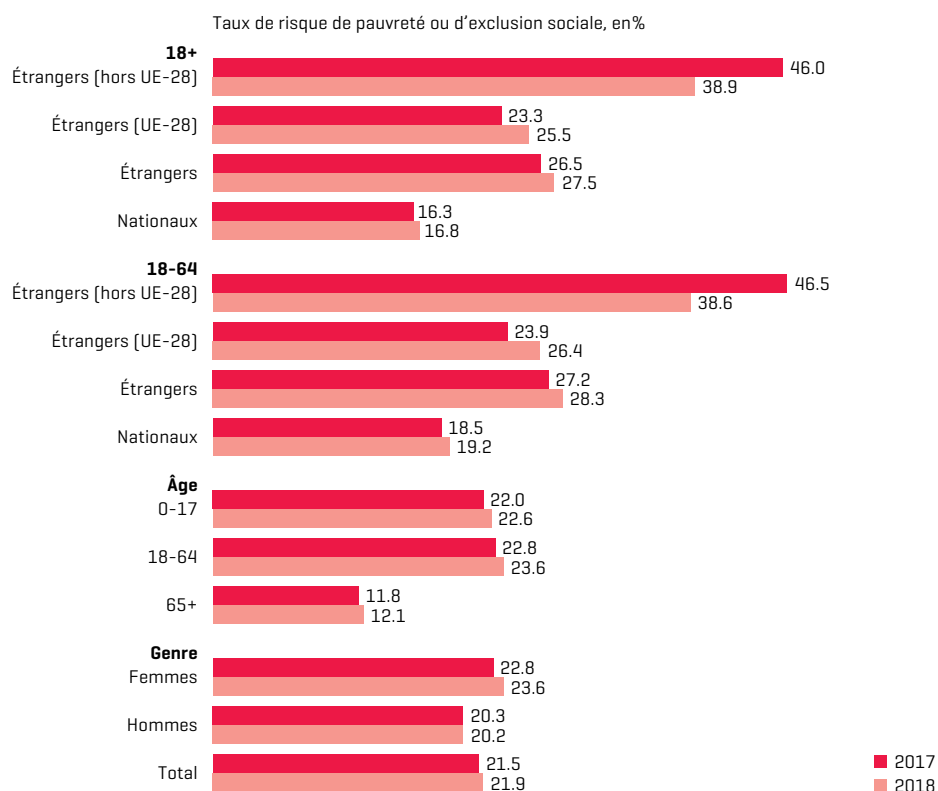
Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 18-64 ans (23.6%). Ensuite viennent les 0-17 ans (22.6%) et enfin les 65 ans et plus où ce risque est de 12.1%. Les étrangers et principalement les résidents non communautaires sont toujours plus touchés que les nationaux.

Graphique 20 **La pauvreté ou le risque d'exclusion sociale suit une tendance haussière**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 21 **Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020) est le plus important chez les étrangers hors UE-28**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.3. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté

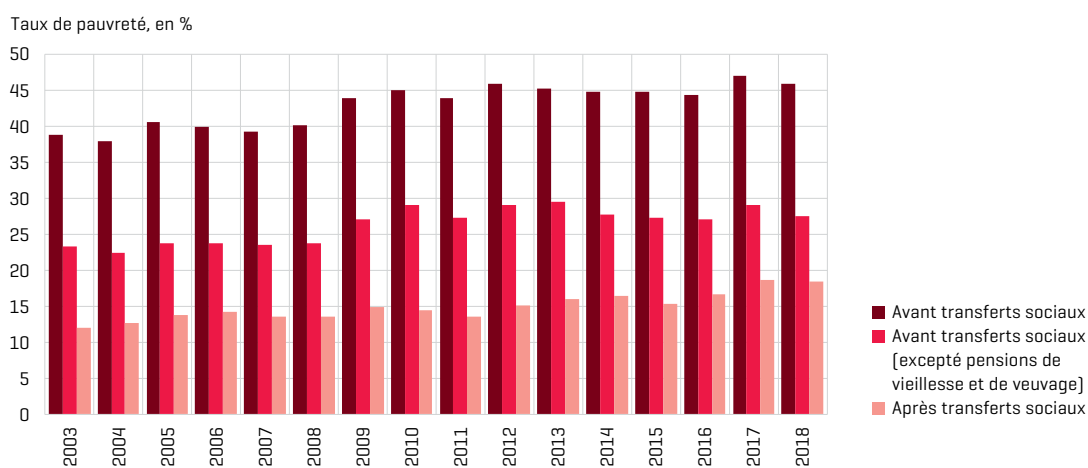
2.3.1. Les transferts en espèces

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Les transferts sociaux représentent en moyenne 26% du revenu brut des ménages. Ils sont composés en grande majorité des prestations sociales et des pensions de vieillesse. Le poids des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages passe de 46.8% [dont 24.6% de prestations sociales] chez les 10% des ménages les moins aisés à 16.9% [dont 1.5% de prestations sociales] chez les 10% les plus aisés. Ce calcul reste cependant incomplet car il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2018, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 46% de la population. Ce taux chute à 27.5% si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu. Et si on prend en compte la totalité des transferts, il descend à 18.3%. Le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 8 points depuis 2003, celui calculé après transferts de près de 7 points. Sur certaines périodes [par exemple, entre 2009 et 2011], la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle calculée avant transferts a progressé. Ceci montre l'impact positif des transferts sociaux comme moyen pour réduire la pauvreté.

Graphique 22 **Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux: les transferts sociaux réduisent le risque de pauvreté**



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.3.2. Les transferts en nature, l'exemple des chèques-service accueil

Parmi les transferts effectués par les organismes de sécurité sociale aux ménages, on distingue les prestations sociales "en espèces", qui sont des versements monétaires (pensions de vieillesse ou de survie, d'allocations familiales etc.), et les prestations sociales "en nature", qui comportent l'accès gratuit ou à tarif réduit à des biens et des services dans le domaine de la santé (soins de santé, hospitalisations, médicaments etc.), de la culture, des loisirs, du logement social, du transport public ou encore en matière d'accueil et d'éducation des enfants.

L'ouverture de l'accès à des services d'accueil à tous les enfants résidants constitue depuis plusieurs années un des éléments de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Luxembourg. Pour offrir aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du "chèque-service accueil" [CSA] a été institué en 2009, puis réformé en 2012 et en 2017. Le CSA accorde à chaque enfant âgé de moins de 13 ans, ou n'ayant pas encore quitté l'enseignement fondamental, qui fréquente une structure d'accueil professionnel telle qu'une maison relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, le bénéfice d'un certain nombre d'heures d'accueil à tarif réduit ou gratuit. S'ajoute à cela une participation étatique au coût des repas principaux offerts aux enfants fréquentant ces structures d'accueil.

Cette orientation stratégique n'est pas surprenante puisqu'au Luxembourg les indicateurs de pauvreté montrent que les ménages ayant des enfants à charge sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que ceux sans enfants. En 2018, le taux de risque de pauvreté des ménages ayant des enfants à charge était de 20.2% contre "seulement" 16.1% pour ceux sans enfants. Le barème du CSA prévoit des avantages d'autant plus importants pour les ménages que leur revenu est faible. Sont visés les ménages pour lesquels les services d'accueil professionnel sont financièrement inabordables.

Mais est-ce que les ménages au revenu modeste bénéficient effectivement autant du CSA que ceux mieux placés sur l'échelle des revenus? L'analyse empirique présentée ici montre que le CSA est parvenu à réduire légèrement les inégalités entre les ménages durant les années 2015 à 2018. Le taux de pauvreté des enfants a été lui aussi sensiblement amélioré.

Méthodologie de prise en compte des prestations CSA⁷

Communément les inégalités entre ménages sont analysées sur la base de leur revenu disponible, défini comme la somme des revenus et des transferts sociaux monétaires, déduction faite des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Le CSA étant une prestation "en nature", son éventuel impact sur les inégalités échappe à ce type d'analyse standard.

La prise en compte des prestations sociales en nature dans l'analyse du risque de pauvreté se heurte à de sérieux obstacles méthodologiques. Toutefois, au vu de l'importance des moyens que l'État investit dans la mise à disposition des prestations CSA, il est utile de tenter d'apporter une réponse, fût-elle basée en partie sur des hypothèses, plutôt que de négliger entièrement l'impact de ces prestations. À titre illustratif, le budget alloué à la participation de l'État aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du CSA au cours l'année 2018 s'élevait à près de 157 millions d'euros. Fin 2018, l'offre de places agréées dans les services d'éducation et d'accueil d'enfants âgés de 0 à 12 ans se chiffrait à 59 260 places⁸.

Une approche permettant d'étudier l'impact du CSA sur le risque de pauvreté est de traiter cette prestation de manière analogue aux prestations en espèces, c'est-à-dire comme un transfert monétaire qui viendrait augmenter le revenu des ménages⁹. Les données de l'enquête EU-SILC permettent d'identifier les ménages dont les enfants fréquentent des structures d'accueil ainsi que le nombre d'heures d'accueil hebdomadaires dont a bénéficié chaque enfant âgé de moins de 12 ans. En supposant que ce nombre d'heures d'accueil reste constant durant l'année, le montant total de CSA dont bénéficie chaque ménage est calculé suivant le barème du CSA, en fonction du revenu du ménage, du nombre d'enfants à la charge du ménage, des heures d'accueil effectif de chaque enfant et selon la structure fréquentée (crèche, foyer de jour, maison relais, assistant parental). À défaut de pouvoir distinguer entre structures conventionnées et structures commerciales, il est supposé que tous les enfants qui bénéficient d'un accueil professionnel fréquentent des structures conventionnées sans but commercial¹⁰. Les résultats présentés ici ne rendent pas compte de la participation des ménages aux frais d'accueil¹¹.

⁷ Aaberge, R., Langørgen, A., et Lindgren, P. (2013) The distributional impact of public services in European Countries, Eurostat Methodologies and working papers collection, Eurostat.

⁸ Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2019) Luxembourg 2020, Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du semestre européen 2019, Avril 2019, page 45.

⁹ Pour en savoir plus sur les difficultés méthodologiques dans l'intégration des prestations en nature dans l'analyse des inégalités se référer au rapport "Travail et cohésion sociale 2018" du STATEC, à la page 135.

¹⁰ Ceci correspond au scénario le plus avantageux pour les ménages.

¹¹ Une analyse prenant en compte la participation des ménages jusqu'à la hauteur du tarif maximal du CSA conduit aux mêmes conclusions que celles présentées ici. Il serait plus judicieux d'intégrer aussi l'éventuelle différence, à la charge des ménages, entre le tarif facturé par les structures d'accueil à but commercial et le tarif maximal du CSA, mais les données EU-SILC ne permettent pas de déterminer ce dépassement.

Le montant de CSA ainsi calculé est additionné au revenu disponible de chaque ménage. Les valeurs des indicateurs d'inégalité calculées sur la base de ce revenu disponible "augmenté" des ménages sont ensuite comparées à celles utilisant le revenu disponible monétaire des ménages [excluant l'avantage du CSA]. Une échelle d'équivalence ajustée pour tenir compte des besoins accrus de CSA des ménages avec enfants par rapport à ceux n'ayant pas d'enfant à charge est utilisée et comparée à la classique échelle "OCDE modifiée" qui est utilisée pour l'analyse de la pauvreté.¹²

Le chèque-service accueil diminue le risque de pauvreté des ménages de 1 à 2 points de pourcentage

Tableau 3 **Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité sont plus favorables après prise en compte des CSA**

	Taux de risque de pauvreté			Ratio interquintile		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Indicateurs calculés sur base:						
[1] du revenu disponible, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	16.5%	18.7%	18.3%	4.9	5,0	5.7
[2] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	14.9%	17.1%	17.3%	4.7	4.8	5.5
[3] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence ajustée CSA	15.3%	17.4%	17.1%	4.8	4.8	5.5

Notes: pour augmenter le revenu disponible du CSA, le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018 est appliqué.

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Pour chacune des trois années étudiées, la proportion de la population exposée au risque de pauvreté diminue si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages: en 2018 l'écart est de 1.1 point de pourcentage, alors qu'en 2017 et en 2016 l'écart est de 1.6 point de pourcentage. L'application de l'échelle d'équivalence ajustée pour les besoins en matière de CSA des ménages avec enfants n'altère en rien ce résultat.

Le ratio interquintile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 20% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 20% des individus les plus pauvres, est moins influencé par l'inclusion des prestations CSA mais il baisse également. Cela suggère que la répartition des revenus n'a pas tant changé aux extrémités, c'est-à-dire ni au niveau des revenus les plus bas, ni de ceux les plus élevés, mais plutôt au milieu de la distribution.

¹² Pour en savoir plus sur les échelles d'équivalence, voir encadré "Pour bien comprendre" au chapitre 1.3. de la partie II.

Le risque de pauvreté des enfants est réduit de 3 à 5 points de pourcentage en vertu du chèque-service accueil

Tableau 4 **Le taux de risque de pauvreté des enfants baisse si les CSA sont assimilés à des transferts aux ménages**

	Taux de risque de pauvreté des enfants		
	2016	2017	2018
Indicateurs calculés sur base:			
[1] du revenu disponible, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	21.8%	22.8%	22.7%
[2] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée	16.7%	17.7%	19.3%
[3] du revenu disponible + CSA, échelle d'équivalence ajustée CSA	17.5%	18.9%	19.5%

Notes: pour augmenter le revenu disponible du CSA, le barème prévu par la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018 est appliqué.
Source: STATEC, enquête EU-SILC

L'indicateur qui évolue le plus favorablement suite à l'augmentation du revenu disponible par le CSA est, sans surprise, le taux de risque de pauvreté des personnes âgées entre 0 et 17 ans, couramment appelé "taux de risque de pauvreté des enfants". Sa baisse atteint environ 3.4 points de pourcentage pour l'année 2018 alors que cette baisse est de 5 points de pourcentage en 2017 et 2016. La baisse est de 3.2 points de pourcentage en 2018 lorsqu'on utilise l'échelle d'équivalence ajustée CSA.

En 2018, les enfants âgés de moins de 12 ans et à charge de ménages qui sont parmi les 50% des ménages les plus aisés ont bénéficié en moyenne de moins de CSA que les enfants des ménages qui sont parmi les 50% des ménages les moins aisés. Ceci témoigne du rôle redistributif du dispositif CSA.

2.4. Le Luxembourg dans la comparaison internationale

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a pour l'instant le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu d'inclusion sociale).

Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale serait un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série d'indicateurs qui permet d'atteindre des objectifs communs. Ces indicateurs permettent d'aborder des thématiques comme l'inclusion sociale, les retraites et les soins de santé et de longue durée.

Une sélection parmi les indicateurs qui traitent de l'inclusion sociale figure dans le tableau suivant. Ce tableau permet d'analyser la situation du Luxembourg par rapport aux standards européens. En résumant, le Luxembourg performe plutôt bien. La différence la plus marquée en défaveur du Luxembourg s'observe à partir du taux de risque de pauvreté des personnes en emploi, l'écart atteint 4.3 points de pourcentage.

Tableau 5 **Sélection des indicateurs sur l'inclusion sociale: le taux de risque de pauvreté des personnes en emploi reste toujours plus important au Luxembourg qu'au niveau européen**

	EU-28	Luxembourg
Indicateurs primaires		
Taux de risque de pauvreté [seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent]	16.9	18.7
Seuil de risque de pauvreté pour un adulte [EUR]	na	21 645
Ratio interquintile S80/S20	5.1	5.0
Taux de risque de pauvreté persistante [*]	10.8	10.1
Écart médian relatif du taux de pauvreté	24.1	21.8
Taux de chômage de long terme [% de la population active]	2.9	1.4
Personnes vivant dans des ménages sans emploi [%]	9.0	8.4
Indicateurs secondaires		
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté [seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent] [%]	10.5	11.0
Taux de risque de pauvreté [seuil fixé en 2008] [%]	15.9e	18.7e
Taux de risque de pauvreté [avant transferts sociaux, excepté pensions] [%]	25.6	29.0
Coefficient de Gini [%]	30.7	30.9
Taux de risque de pauvreté persistante [50% du revenu équivalent médian national] [*]	5.9	5.1
Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi [%]	9.4	13.7

Sources: STATEC, Eurostat

En 2011, la stratégie "Europe 2020" (UE 2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE 2020 définit trois grands axes de développement: i) croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), ii) croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisation des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et iii) croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement). Dans ce contexte le taux de pauvreté a été remplacé par le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) présenté plus tôt.

La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté des pays européens en 2017. C'est le seuil établi à 60% du niveau de vie médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA¹³), qui a été retenu. Pour rappel, le niveau de vie d'un individu est obtenu en divisant le revenu total disponible de son ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé en utilisant l'échelle OCDE modifiée (→ [Chapitre 1.3](#)).

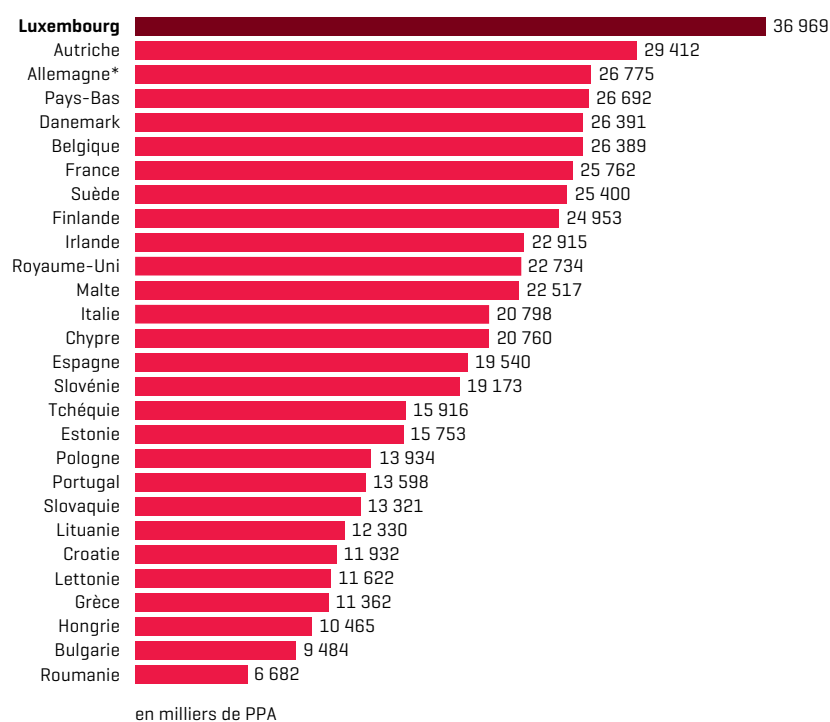
Les chiffres commentés par la suite ne se rapportent plus à l'année 2018, mais concernent l'année 2017. Ce sont les derniers chiffres disponibles pour l'ensemble de l'UE.

¹³ Les parités de pouvoir d'achat (PPA) permettent de comparer le coût, en unités monétaires, de la même quantité de biens et de services dans différents pays. Les PPA permettent la conversion des dépenses exprimées en monnaies nationales en une monnaie commune artificielle, et ainsi de gommer les différences de niveau de prix entre les pays.

Au Luxembourg, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans s'élevé à 36 969 PPA en 2017, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays européens. À titre de comparaison, le seuil en France, en Allemagne et en Belgique n'atteint qu'un peu plus de 25 000 PPA.

Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne sur la base des taux de risque de pauvreté montre un tableau quelque peu différent. En 2017, le taux varie de 9.1% en Roumanie. Le Luxembourg, avec un taux de 18.7%, dépasse la moyenne de l'UE (16.9%), mais également de façon claire et nette ses voisins l'Allemagne, la France et la Belgique. La raison est que le taux de pauvreté, tel qu'il est défini au niveau européen, mesure plutôt les inégalités en termes de niveau de vie que le niveau de vie d'un pays.

Graphique 23 **Le seuil de risque de pauvreté annuel du Luxembourg exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA) est le plus élevé de l'UE, 2017**

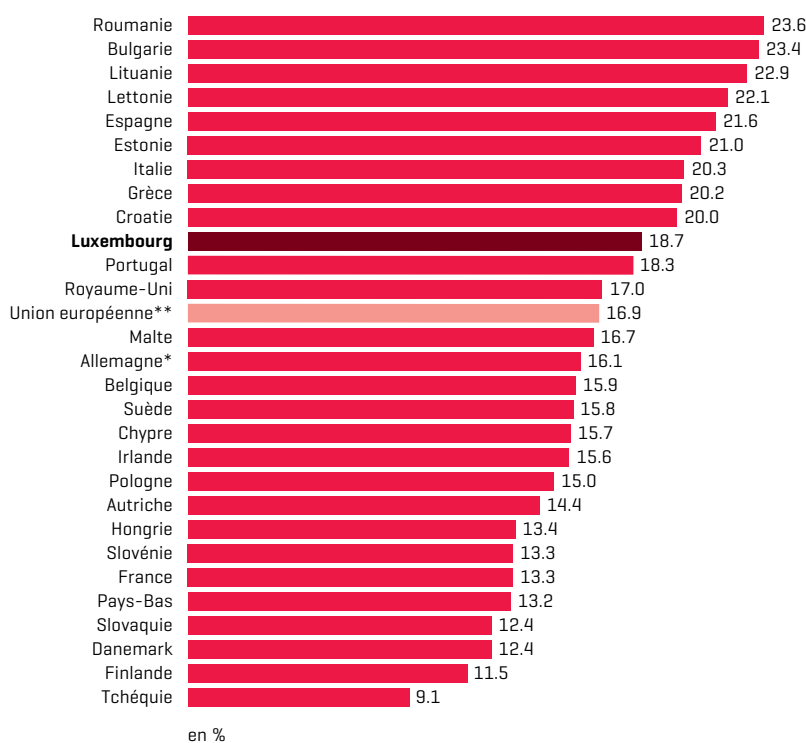


*Jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA

Note: seuils pour un ménage de deux adultes de moins de 14 ans, exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA)

Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 24 **Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg dépasse celui de la moyenne européenne, 2017**



*Jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA

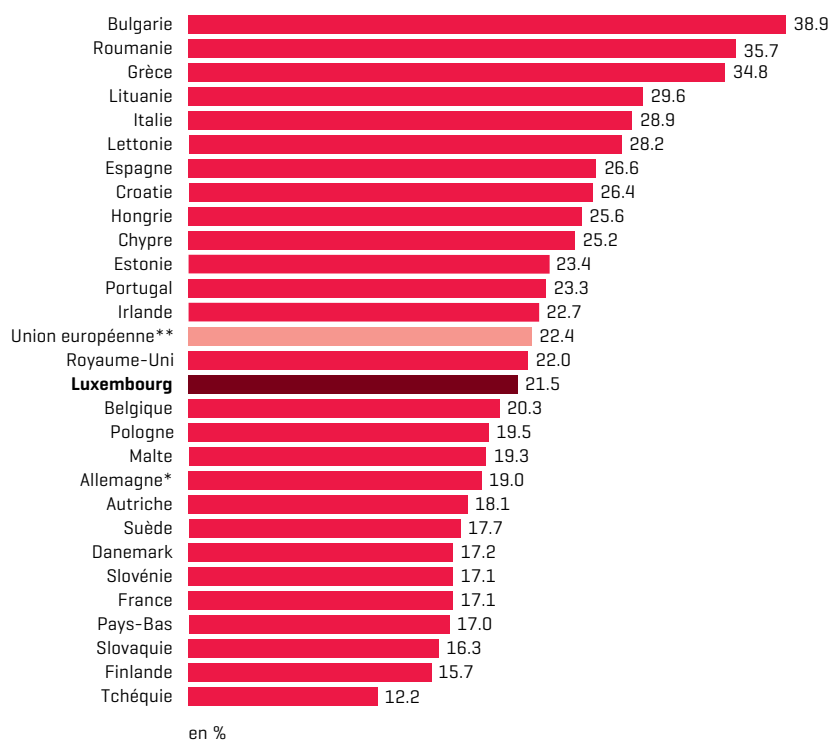
**composition actuelle

Note de lecture: le taux de risque de pauvreté représente le pourcentage de personnes qui se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté égal à 60% du niveau de vie médian.

Sources: STATEC, Eurostat

Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail au sein des ménages y sont faiblement répandus. Dans d'autres pays, en particulier dans ceux d'Europe de l'Est, la privation matérielle grave est un phénomène beaucoup plus préoccupant. Par rapport aux pays voisins, la situation du Luxembourg est proche de celle de la Belgique, mais moins favorable que celle en Allemagne et surtout en France.

Graphique 25 **Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", 2017**



*Jusqu'en 1990, ancien territoire de la RFA

**Composition actuelle

Sources: STATEC, Eurostat

2.5. Un niveau de vie décent selon l'approche des budgets de référence

"De quoi a-t-on besoin pour vivre décemment au Luxembourg et pour participer activement à la vie en société?", telle est la question qui sous-tend les travaux sur le budget de référence, un projet mis en place par le STATEC depuis 2016¹⁴.

Le budget de référence est un montant mensuel qui représente l'ensemble des biens et services dont un certain type de ménage a besoin pour satisfaire tous ses besoins de base qui sont regroupés dans différents paniers. Pour rendre compte de l'évolution des prix, le budget de référence est mis à jour annuellement. En 2018, les données de l'indice des prix à la consommation ont été utilisées pour déterminer comment le budget a évolué¹⁵. Cette année, une révision plus détaillée a été effectuée pour:

- prendre en compte un certain nombre de réformes politiques ayant un impact sur le montant du budget,
- réviser la méthode de calcul du loyer,
- construire des paniers pour des personnes de référence supplémentaires.

La mise à jour commentée ici a impliqué une recherche complète des prix de tous les biens et services inclus dans les 9 paniers¹⁶ qui composent le budget de référence. Les prix se réfèrent à juin 2019.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR
LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE
AU LUXEMBOURG

¹⁴ STATEC, Cahier économique n° 122: Quels besoins pour une vie décente? Vers un budget de référence pour le Luxembourg. <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-economiques/2016/PDF-Cahier-122-2016.pdf>

¹⁵ Analyses 1-2018, pp. 161-173 et Regards n° 12/2018.

¹⁶ Les 9 paniers du budget de référence sont listés dans le tableau 2.

2.5.1. Changements politiques

Depuis 2016, moment où le premier budget de référence a été construit, plusieurs réformes politiques sont entrées en vigueur. Elles ont eu un impact sur le montant du budget dans les domaines suivants:

- Panier mobilité: la gratuité des transports publics pour tous les jeunes de moins de 20 ans fait diminuer le montant du panier mobilité des ménages avec enfants.
- Panier santé: des changements dans la nomenclature des actes et services des médecins ont fait augmenter la part personnelle des consultations médicales des adultes. À l'inverse, le remboursement intégral de tous les frais pour consultations médicales des jeunes de moins de 18 ans entraîne une baisse du panier santé pour les enfants¹⁷.
- Panier besoins spécifiques des enfants:
 - La gratuité des livres scolaires pour l'éducation secondaire a été introduite en 2018. Elle entraîne une baisse importante du panier "besoins spécifiques à l'enfance" pour l'enfant de 14 ans retenu dans les différents scénarios du budget de référence. Désormais, le budget prend uniquement en compte des frais pour photocopies et quelques livres qui ne figurent pas sur la liste des manuels obligatoires (littérature allemande, française et anglaise).
 - La révision des tarifs chèques-service accueil (CSA) entraîne une augmentation du nombre d'heures gratuites pour les familles ayant des revenus faibles et une baisse des frais de garde pour l'enfant de 10 ans retenu dans les différents scénarios.

2.5.2. Révision de la méthode de calcul du loyer

Dans le contexte de la présente mise à jour, la méthode de calcul du loyer a été révisée pour évaluer sa pertinence. Pour rappel, le recensement de la population 2011 (RP2011) avait servi de base pour définir la surface et le coût du logement.¹⁸ La surface médiane des locataires du RP2011 avait été retenue comme critère adapté pour un logement minimal. Ensuite, les loyers du recensement 2011 avaient constitué la base de calcul du loyer. Ils avaient été ajustés au niveau de janvier 2016 à l'aide de l'indice des prix annoncés par l'Observatoire de l'Habitat.¹⁹ En 2018, la mise à jour a été effectuée à l'aide de la sous-série relative aux loyers de l'indice des prix à la consommation national produit par le STATEC. Autrement dit, la détermination du loyer a impliqué une multitude de données et d'indicateurs dans le passé. Nous avons estimé qu'une méthode plus simple et cohérente donnerait davantage de solidité au budget.

¹⁷ "Pour les consultations les cabinets médicaux et les traitements ambulatoires dans les hôpitaux, le taux de remboursement est de 88% des tarifs fixés pour les adultes et de 100% pour les enfants et jeunes âgés de moins de 18 ans."
<https://cns.public.lu/fr/assure/remboursement-prise-charge/medecins.html>

¹⁸ Pour une description détaillée de la méthode, voir le chapitre 4 du Cahier économique 122: Quels besoins pour une vie décente? Vers un budget de référence pour le Luxembourg.

¹⁹ <http://observatoire.liser.lu/index.cfm?pageKw=indicprix>

La révision de 2019 a été effectuée en deux étapes. D’abord, il était nécessaire d’évaluer si les surfaces des logements restaient pertinentes. Pour cela, les surfaces des locataires et des propriétaires du RP2011 ont été comparées avec celles résultant de l’enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) de 2017 et l’enquête sur les budgets des ménages (EBM) de 2017. De plus, la Société nationale d’habitation à bon marché (SNHBM) nous a communiqué ses critères de surface pour la construction de nouveaux logements destinés à la location. Cette comparaison permet de faire deux constats [→ [Tableau 6](#)]. Premièrement, la grande différence de surface du logement entre propriétaires et locataires déjà constatée dans le recensement 2011 se confirme dans les enquêtes EU-SILC 2017 et EBM 2017. Deuxièmement, les surfaces des locataires sont relativement semblables dans les trois bases de données. À titre d’exemple, la surface médiane d’un ménage locataire de deux adultes avec deux enfants est de 100 m² dans le RP2011 et EU-SILC 2017 et de 90 m² dans l’EBM 2017. Pour la mise en contexte: les critères de surface pour un logement avec trois chambres de la SNHBM se situent entre 90 et 105 m².

Ces observations nous ont amené à conclure que les surfaces telles que retenues dans le budget de référence et estimées en 2016, restent pertinentes en 2019.

Les surfaces retenues par type de ménage sont les suivantes:

- Adulte seul: 60 m²
- Couple sans enfant et adulte seul avec un enfant: 80 m²
- Couple avec 2 enfants: 100 m²
- Couple avec 3 enfants: 110 m²

Tableau 6 **Surfaces médianes (en m²) des propriétaires et locataires dans RP2011, EU-SILC et EBM par type de ménage**

	RP2011		EU-SILC 2017		EBM 2017	
	Propriétaires	Locataires	Propriétaires	Locataires	Propriétaires	Locataires
1 adulte seul	100	60	120	60	115	50
2 adultes	135	80	140	80	150	75
2 adultes 1 enfant	140	88	147	80	160	90
2 adultes 2 enfants	160	100	160	100	160	90
2 adultes 3 enfants	164	120	180	120	160	90
1 adulte 1 enfant	110	78	125	100	130	85
1 adulte 2 enfants	140	90	125	100	130	85

Notes: dans l’enquête EU-SILC et EBM, il n’est pas possible de faire la distinction entre les ménages monoparentaux avec un ou plusieurs enfants.
Source: STATEC

Ensuite, la question de la fixation du loyer a été examinée. Encore une fois, les données des enquêtes EU-SILC 2018 et EBM 2017²⁰ ont servi pour analyser le coût du loyer. En même temps, l'enquête sur les loyers réalisée par le STATEC dans le cadre de l'indice des prix à la consommation a également été consultée pour analyser le niveau du loyer. Cette enquête est conduite trimestriellement auprès d'un échantillon de locataires au Luxembourg. Elle contient, entre autres, des informations relatives à la surface du logement, au type de bâtiment, à l'année de bail ainsi qu'aux montants du loyer et des charges. En comparant les différentes sources, on détecte évidemment de légères différences qui reposent notamment sur la non-harmonisation des concepts entre les différentes sources, des différences dans la composition des échantillons et dans la compréhension des questions par les personnes enquêtées. D'une manière générale, les loyers de l'enquête EU-SILC 2018 sont plus élevés pour l'ensemble des classes de surface. Cependant, la taille des effectifs est beaucoup plus restreinte pour cette enquête que pour l'enquête loyers, nous laissant conclure que les résultats de l'enquête loyers sont plus robustes.

Après analyse des différentes sources, il a été retenu de recourir à l'enquête loyers pour déterminer les loyers des paniers de référence. Les raisons de ce choix sont les suivantes:

- L'enquête loyers a été spécialement conçue pour retracer le niveau et l'évolution des loyers dans le cadre de l'indice des prix à la consommation alors que l'enquête EU-SILC s'intéresse principalement aux revenus et l'enquête EBM à la consommation.
- L'enquête loyers repose sur un effectif de locataires plus important et fournit dès lors des résultats statistiquement plus robustes.
- L'enquête loyers est menée trimestriellement alors que les deux autres sources [EBM et EU-SILC] sont annuelles. Au-delà de la fréquence, l'enquête loyers fournit des données plus actuelles. Le recensement de la population qui offre les résultats les plus robustes, car il couvre l'ensemble du pays, n'est pas pris en compte du fait de sa fréquence décennale, largement insuffisante pour la mise à jour des budgets de référence.
- L'enquête loyers dispose d'un panel rotatif qui permet de tenir compte de la réalité du marché en incluant un mélange de baux locatifs plus anciens et plus récents. Ceci constitue, dans le cadre du budget de référence, un avantage par rapport à une source reposant uniquement sur des loyers annoncés, telle que publiée par l'Observatoire de l'Habitat par exemple.

Les montants des loyers retenus pour les différentes compositions de ménage sont repris dans le [Tableau 7](#).

²⁰ Les données EBM 2018 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.

2.5.3. Résultats de l'actualisation 2019 des montants

Le **Tableau 7** présente les montants du budget de référence des six ménages types. Le poste du logement comprend, à part le loyer: les taxes communales, l'électricité, le chauffage et l'entretien du logement. Le panier "alimentation" comprend également l'équipement de la cuisine et les frais de cantine. Le panier "vie sociale" regroupe tous les aspects qui sont directement liés à la participation sociale tels que les nouvelles technologies de la communication, les sorties au restaurant, les sorties culturelles et sportives ainsi que les fêtes et les cadeaux.

En juin 2019, un couple avec deux enfants a besoin de 4 213 euros²¹ par mois pour satisfaire tous ses besoins de base, ou, autrement dit, pour vivre décemment. Le budget de référence d'un homme seul et d'une femme seule s'élève respectivement à 2 115 et 2 105 euros par mois.

Comme les années précédentes, le logement et l'alimentation restent les postes les plus importants pour les ménages. La part du budget d'une famille avec deux enfants dédiée à l'alimentation atteint 24%, celle allouée au logement culmine à 39% [→ **Graphique 26**]. Le loyer et les autres charges pour le logement [chauffage, électricité, taxes communales et entretien] reviennent à 1 651 euros par mois. Pour la mobilité une famille doit déboursier 418 euros par mois. Y sont inclus les abonnements aux transports publics pour les adultes, l'achat d'une voiture, les révisions et tous les autres frais liés à la possession d'une voiture.

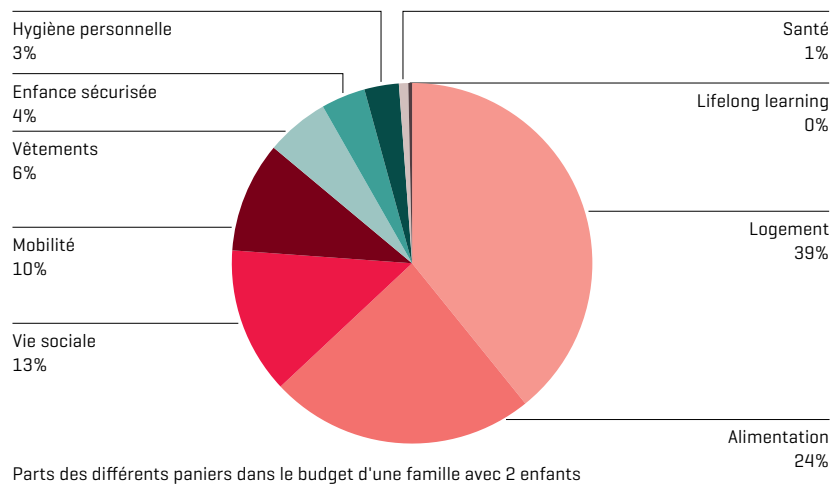
Tableau 7 **Budgets de référence total par type de ménage**

Les paniers	Homme	Femme	Couple	Couple avec 2 enfants	Homme avec garçon 10 ans	Femme avec fille 14 ans
Alimentation	316	283	606	1 004	479	521
Vêtements	55	64	107	240	119	133
Hygiène personnelle	31	40	70	130	51	80
Logement	1 146	1 146	1 393	1 651	1 399	1 399
<i>dont: Loyer</i>	<i>950</i>	<i>950</i>	<i>1 150</i>	<i>1 300</i>	<i>1 150</i>	<i>1 150</i>
<i>Chauffage mazout</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>41</i>	<i>58</i>	<i>41</i>	<i>41</i>
<i>Électricité</i>	<i>51</i>	<i>51</i>	<i>57</i>	<i>77</i>	<i>61</i>	<i>61</i>
<i>Taxes communales</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>84</i>	<i>151</i>	<i>84</i>	<i>84</i>
<i>Assurances</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>19</i>	<i>17</i>	<i>17</i>
<i>Entretien de la maison</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>46</i>
Mobilité	276	276	315	418	276	276
Santé	12	17	27	35	15	22
Vie sociale	273	273	379	553	344	352
Lifelong learning	7	7	14	14	7	7
Enfance sécurisée	0	0	0	167	115	90
Grand total	2 115	2 105	2 912	4 213	2 805	2 879

Source: STATEC – Budget de référence 2019

²¹ Aux prix de juin 2019

L'alimentation et le logement absorbent largement plus de la moitié du budget



Source: STATEC - Budget de référence 2019

Comment est-ce que les budgets de référence ont évolué entre janvier 2016 – moment de leur première construction – et juin 2019?²² Les budgets ont augmenté de manière différente d'un type de ménage à l'autre. Le budget du couple avec deux enfants a augmenté de 7%, alors que les autres budgets ont connu une hausse de 10%, voire de 12%. Tous les paniers ont augmenté, à l'exception de celui de la santé et des besoins spécifiques aux enfants. Cependant, les budgets et les paniers n'ont pas évolué de manière égale. Ceci est dû au fait qu'une véritable mise à jour a été effectuée en révisant tous les besoins de base de tous les membres dans tous les paniers. C'est pourquoi certains paniers peuvent avoir changé pour un ménage et non pas pour un autre, tant au niveau de sa composition qu'en matière de prix. Pour donner un exemple concret: dans le panier mobilité, il était nécessaire de trouver des voitures équivalentes à celles de 2016. Il s'avère qu'un même modèle pour le ménage de 1 à 2 personnes coûtait 500 euros de plus qu'en 2016. Pour les ménages de 3 à 4 personnes, l'équivalent de 2016 coûtait seulement 100 euros de plus. Ce qui explique pourquoi le budget mobilité monte proportionnellement plus pour les ménages de 1-2 personnes que pour ceux de 3-4 personnes.

²² Cette comparaison est plus pertinente que celle avec les budgets de 2018, étant donné qu'il s'agissait d'une mise à jour estimée à l'aide de l'inflation et donc moins précise.

Tableau 8 **Le budget de référence augmente de 7 à 12 % entre janvier 2016 et juin 2019**

Les paniers	Homme		Femme		Couple sans enfants		Couple avec 2 enfants		Homme avec garçon 10 ans		Femme avec fille 14 ans	
	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019	2016	2019
Alimentation	293	316	259	283	541	606	883	1 004	436	479	463	521
Vêtements	56	55	59	64	103	107	231	240	119	119	124	133
Hygiène personnelle	27	31	39	40	65	70	120	130	48	51	73	80
Logement	1 049	1 146	1 049	1 146	1 231	1 393	1 469	1 651	1 232	1 399	1 232	1 399
Mobilité	227	276	227	276	266	315	406	418	227	276	233	276
Santé	11	12	15	17	25	27	45	35	19	15	28	22
Vie sociale	254	273	254	273	356	379	548	553	332	344	350	352
Lifelong learning	6	7	6	7	11	14	11	14	6	7	6	7
Besoins des enfants	0	0	0	0	0	0	222	167	105	115	114	90
Grand total	1 923	2 115	1 908	2 105	2 598	2 912	3 935	4 213	2 524	2 805	2 623	2 879
Augmentation	10%		10%		12%		7%		11%		10%	

Source: STATEC – Budget de référence 2019

2.5.4. Nouveaux types de ménage

Le but du STATEC est d'élargir, à moyen et long terme, les budgets de référence à un plus grand nombre de types de ménages. Pour cette raison, des paniers pour des nouveaux membres de famille sont actuellement en construction (→ Encadré). Toutefois, à partir des personnes types pour lesquelles les besoins ont déjà été identifiés et chiffrés, il est d'ores et déjà possible d'élargir la palette des budgets de référence, notamment aux ménages suivants:

- Les couples avec 1 enfant (un garçon de 10 ans à l'école primaire)
- Les couples avec 3 enfants (une fille de 14 ans au lycée, un garçon de 10 ans à l'école primaire et un garçon de 8 ans à l'école primaire)
- Les familles monoparentales avec 2 enfants (homme et femme avec une fille de 14 ans et un garçon de 10 ans).

LE CHIFFRE CLÉ

4 215 EUR

PAR MOIS EST LE BUDGET MINIMUM
POUR UNE FAMILLE AVEC 2 ENFANTS
POUR POUVOIR MENER UNE VIE DÉCENTE
AU LUXEMBOURG

La plupart des besoins [alimentation, hygiène, santé, etc.] sont attribués au niveau individuel. Il suffit de rajouter ces besoins au nouveau type de ménage défini. D'autres besoins requièrent une redéfinition au niveau du ménage. Tel est surtout le cas du logement et pour certains autres biens, comme la voiture. Par exemple, un ménage qui s'agrandit achète une plus grande voiture, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. Pour déterminer le coût du logement, des nouveaux types de logement ont été identifiés selon les mêmes principes de la méthode d'origine, c'est-à-dire en définissant tout d'abord la surface acceptable pour ce type de logement.

Les surfaces retenues par nouveau type de ménage sont les suivantes:

- Couple avec 1 enfant: 80 m²
- Couple avec 3 enfants: 110 m²
- Adulte seul avec 2 enfants: 100 m²

Un nouveau loyer a été déterminé pour le couple avec trois enfants [1 350 euros par mois], le couple avec 1 enfant [1 150 euros par mois] et pour un adulte avec 2 enfants [1 300 euros par mois]. Un couple avec un enfant a besoin de 3 577 euros par mois pour vivre décemment. Le budget de référence d'un couple avec trois enfants se situe à 4 989 euros par mois.

Encadré **Panier petite enfance en cours d'élaboration**

Les études internationales montrent que le coût d'un enfant varie en fonction de son âge. Le budget de référence ne prend pas encore en compte les enfants en bas âge de 0 à 6 ans. Un tel panier est actuellement en cours de préparation. Pour la construction de ce panier, il est nécessaire de suivre toutes les étapes prévues par la méthode européenne des budgets de référence (et telles que décrites dans le Cahier économique 122): consultation d'experts et de la littérature scientifique, consultations des normes et législations et recours à des groupes de discussion (*focus groups*). Les résultats seront publiés dans les meilleurs délais.

Tableau 9 **Budgets de référence pour les nouveaux types de ménage**

Les paniers	Couple avec 1 enfant	Couple avec 3 enfants	Homme avec fille de 14 ans	Femme avec garçon de 10 ans	Homme avec garçon de 10 ans et fille de 14 ans	Femme avec garçon de 10 ans et fille de 14 ans
Alimentation	834	1,316	599	494	792	757
Vêtements	172	303	123	128	188	198
Hygiène personnelle	91	173	70	61	91	100
Logement	1 441	1 744	1 399	1 399	1 606	1 606
Mobilité	418	486	276	276	382	382
Santé	30	38	17	20	20	25
Vie sociale	453	625	352	344	429	429
Lifelong learning	14	14	7	7	7	7
Enfance sécurisée	123	289	90	115	166	166
Grand total	3 577	4 989	2 933	2 843	3 681	3 669

Source: STATEC - Budget de référence 2019

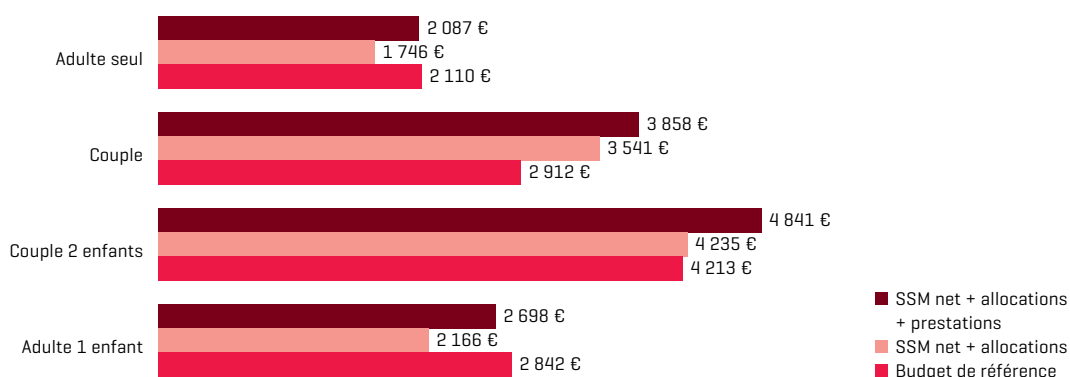
2.5.5. Comparaison au salaire social minimum

Le budget de référence repose sur l'hypothèse que les adultes du ménage occupent un emploi. Il s'avère donc intéressant de comparer le budget au salaire social minimum (SSM), à savoir le revenu d'un emploi rémunéré.

Le montant du SSM a été adapté au 1^{er} janvier 2019 à 2 098.75 euros brut par mois. Autre nouveauté à prendre en compte à partir de janvier 2019: le crédit d'impôt pour salaire social minimum (CISSM) qui est attribué aux salariés avec un salaire brut mensuel de 1 500 à 3 000 euros.

Pour la comparaison du budget de référence au SSM, le SSM net est augmenté de toutes les prestations et allocations auxquelles un ménage aurait théoriquement droit, à savoir: l'allocation de vie chère, la subvention de loyer, le crédit d'impôt salaire social, les allocations familiales, le crédit d'impôt monoparental, le crédit d'impôt salarié, l'allocation de rentrée scolaire. Pour obtenir le SSM net, en sont soustraits les cotisations sociales et les impôts sur le revenu.

Graphique 27 **Les personnes qui touchent un salaire au niveau SSM ne peuvent pas toujours couvrir leurs besoins de base**



Note: le montant du budget de référence pour "adulte seul" correspond ici à la moyenne du budget pour l'homme seul et pour la femme seule. Le montant pour "adulte avec 1 enfant" est aussi construit à partir de la moyenne du budget pour les deux genres.
Source: STATEC

Il en ressort que le SSM, s'il est augmenté de toutes les prestations et allocations sociales, ne couvre pas de manière égale les besoins de base des différents ménages [→ [Graphique 27](#)]. Il apparaît que les couples, sous condition que tous les partenaires soient actifs à plein temps, sont mieux positionnés pour satisfaire leurs besoins de base, et cela peu importe la présence d'enfants ou non. Par exemple, un couple avec deux enfants qui a un revenu à la hauteur du SSM plus toutes les allocations et les prestations, possède un revenu supérieur de 628 euros au budget de référence. Ces personnes se trouvent donc dans une situation plus confortable que l'adulte seul ou l'adulte avec 1 enfant. En effet, l'adulte seul, s'il a recours à toutes les prestations sociales, atteint presque le niveau du budget de référence, à 23 euros près. Par contre, au ménage du type "adulte seul avec un enfant" touchant le SSM, il manque 144 euros pour atteindre le niveau défini par le budget de référence. Autrement dit, la présence de deux adultes dans un ménage facilite la capacité du ménage à satisfaire ses besoins de base.

Si l'on retient uniquement le SSM net et les allocations pour enfants et si on soustrait toutes les autres prestations pour faire la comparaison, la situation devient encore plus délicate pour les ménages avec seulement un adulte. L'adulte seul s'éloigne alors de 364 euros du budget de référence; le ménage monoparental même de 676 euros.

Cette analyse permet dès lors de conclure que les prestations sociales mises en place par le gouvernement contribuent de manière importante à atteindre un niveau de vie décent.

2.5.6. Comparaison au revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Le revenu d'inclusion sociale (REVIS) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce mécanisme remplace l'ancien revenu minimum garanti (RMG). Le REVIS met d'une part un accent plus fort sur l'activation des bénéficiaires et encourage la réinsertion sociale et professionnelle. D'autre part, il vise à réduire la pauvreté des enfants et des familles monoparentales.

Est-ce que les personnes qui ont un revenu au niveau du REVIS peuvent vivre de manière décente? La question n'est pas facile à trancher, car les bénéficiaires du REVIS peuvent avoir des [sources de] revenus très différents et variables en fonction de leur statut d'activation et en fonction de l'allocation dont ils bénéficient.

La simulation ci-dessous se concentre sur les bénéficiaires REVIS qui suivent une mesure d'activation rémunérée au niveau du salaire social minimum non qualifié. Différents niveaux d'activation sont pris en compte: 100% ou 75% pour un adulte seul et 200% ou 150% pour un couple [cela signifie que la première personne est activée à 100%, la deuxième à 100% ou à 50%].

La simulation du revenu des bénéficiaires REVIS prend en compte les éléments suivants:

- Le nombre d'heures activées payées au SSM
- L'allocation d'inclusion
- L'immunisation de l'allocation d'activation [25%]
- L'allocation de vie chère
- Le crédit d'impôt pour salarié
- Le crédit d'impôt monoparental
- Le crédit d'impôt salaire social minimum
- La subvention de loyer
- Les allocations familiales
- L'allocation de rentrée scolaire

En sont soustraits:

- Les cotisations sociales
- L'impôt sur le revenu

Tableau 10 **Comparaison budget de référence – REVIS**

	1 adulte seul activé à 100%	1 adulte seul activé à 75%	Couple les 2 activés à 100%	Couple dont un est activé à 100% et l'autre à 50%	Couple avec 2 enfants (10 ans et 14 ans) les 2 parents sont activés à 100%	Couple avec 2 enfants (10 ans et 14 ans) 1 parent est ac- tivé à 100% et l'autre à 50%	1 adulte activé à 100% avec 1 enfant de 14 ans	1 adulte activé à 100% avec 1 enfant de 10 ans
Revenu mensuel net (REVIS)	2 087	1 949	3 858	3 176	4 965	4 965	3 528	3 488
Budget de référence	2 110	2 110	2 912	2 912	4 213	4 213	2 879	2 805
REVIS - budget de référence	-23	-161	946	262	753	768	649	683

Source: STATEC

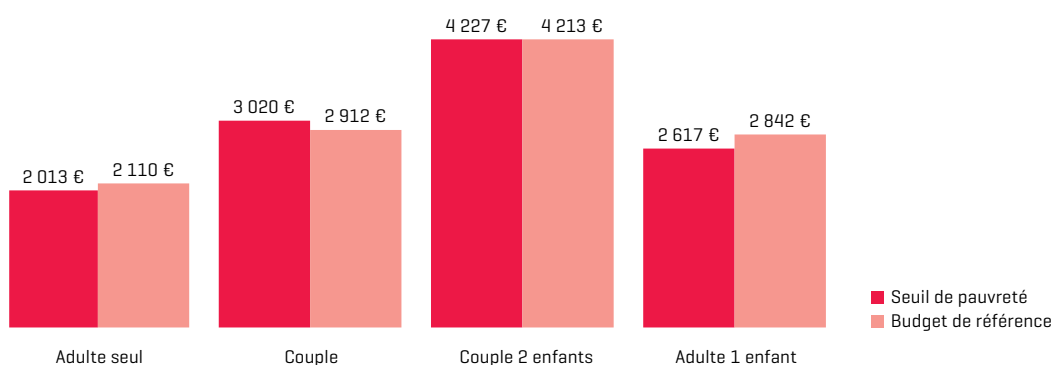
Premier constat: tous les types de ménage sont au-dessus du budget de référence sauf l'adulte seul [→ [Tableau 10](#)]. Donc, sous condition d'être activé de manière intensive, le REVIS permet aux bénéficiaires d'atteindre le niveau de vie visé par le budget de référence. Ces résultats ne surprennent pas, étant donné que l'activation prévoit une rémunération à hauteur du SSM non qualifié. Le revenu des bénéficiaires du REVIS, lorsqu'ils sont activés, ne diverge dès lors pas beaucoup de la comparaison faite dans la section précédente. Cependant, pour savoir dans quelle mesure cette simulation reflète véritablement la situation des bénéficiaires du REVIS, il faudra attendre la publication des statistiques sur le nombre de bénéficiaires qui sont dans une mesure d'activation et leur taux d'activation réel.

Il serait également opportun de créer des budgets de référence pour les personnes inactives et de comparer avec les personnes ayant un revenu pour personnes handicapées, pour pouvoir faire des comparaisons plus concrètes du budget de référence avec ces populations fragilisées.

2.5.7. Comparaison au seuil de risque de pauvreté

Une autre question que nous pouvons analyser grâce au budget de référence est la suivante: est-ce que les personnes qui ont un revenu au niveau du seuil national de risque de pauvreté peuvent vivre décemment? Pour rappel: le seuil de risque de pauvreté correspond à 60% du revenu médian disponible, soit 2 013 euros par équivalent-adulte en 2018.

Graphique 28 **Budget de référence et seuil de risque de pauvreté**



Source: STATEC-EU-SILC

L'analyse confirme la tendance observée dans les comparaisons précédentes, à savoir que les ménages avec deux adultes (sans et avec enfants) sont mieux positionnés pour atteindre un niveau de vie décent [→ [Graphique 28](#)]. En effet, le couple sans enfants ayant un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté peut satisfaire ses besoins de base avec un surplus de 108 euros. Pour ce qui est du couple avec deux enfants, le budget de référence dépasse le seuil de risque de pauvreté de 15 euros seulement. Mais aux ménages monoparentaux, il manque 225 euros pour atteindre le niveau de vie décent.

En conclusion, le seuil de risque de pauvreté des adultes seuls avec ou sans enfants est trop bas pour vivre décemment au Grand-Duché. Ces personnes isolées ou monoparentales touchées par la pauvreté au Luxembourg ne peuvent pas satisfaire leurs besoins de base et participer activement à la vie en société. Ce constat avait déjà été fait en 2018. Nous rappelons notre conclusion qu'un seuil correspondant à 65% au lieu de 60% du revenu médian disponible serait plus adapté pour atteindre le niveau du budget de référence.

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne a tout récemment entamé un projet de recherche qui vise à développer un indicateur de pauvreté dit "absolu", basé sur les budgets de référence. Cet indicateur devrait, à long terme, être applicable à l'échelle européenne comme l'indicateur de risque de pauvreté et pourrait compléter la mesure de ce phénomène de manière intéressante.

2.5.8. Comparaison aux dépenses de consommation moyennes

Enfin, la comparaison du budget de référence aux dépenses moyennes de l'ensemble des ménages au Luxembourg est également intéressante, dans la mesure où elle permet de situer les besoins de base par rapport à ce que les ménages du Luxembourg dépensent en moyenne. Selon l'enquête budget des ménages 2017, un adulte seul dépense en moyenne 3 620 euros par mois, un couple sans enfants 5 753 euros, un couple avec deux enfants 6 374 euros. Une famille monoparentale dépense en moyenne 4 066 euros.

Tableau 11 **Le niveau de vie moyen est bien supérieur au niveau de vie décent**

	Adulte	Couple sans enfants	Adulte avec enfant	Couple 2 enfants
Dépenses moyennes	3 620	5 753	4 066	6 374
Budget de référence 2019	2 110	2 912	2 842	4 213
Budget de référence en % des dépenses moyennes	58%	51%	70%	66%

Source: STATEC - EBM 2017

On peut lire dans le tableau ci-dessus que le budget de référence reste largement en dessous des dépenses moyennes des ménages au Luxembourg. Selon le type de ménage, le budget de référence représente entre 51% et 66% de ce que dépense en moyenne ce même type de ménage. Concrètement, le couple sans enfants qui dispose du budget de référence, a 51% de budget en moins de ce que ce type de famille dépense réellement en moyenne au Luxembourg. La consommation moyenne des familles monoparentales se rapproche le plus du budget de référence de ce type de famille – l'écart se situe ici à 1 224 euros par mois. Comme le budget de référence vise un niveau de vie minimal, l'écart constaté par rapport aux dépenses moyennes est tout à fait normal.

2.6. Dépenses pré-engagées et inégalités de niveau de vie arbitrage

Pour résumer

- La structure de la consommation des ménages varie selon leur niveau de vie.
- Les ménages affectent en moyenne 36% de leur revenu disponible aux dépenses pré-engagées.
- 70% de la consommation pré-engagée des ménages est constituée de loyers réels, de charges liées au logement et de remboursements d'emprunts.
- Plus le niveau de vie est faible, plus le poids de la consommation pré-engagée augmente.
- Le niveau de vie médian mensuel est de 2 854 euros, contre 1 851 euros en niveau de vie arbitrage.
- Les inégalités de niveau de vie arbitrage sont plus importantes que celles de niveau de vie.
- 8% des ménages non pauvres en niveau de vie sont pauvres en niveau de vie "arbitrage".

Selon la mesure choisie pour éclairer les inégalités, le portrait que l'on dresse des écarts entre les ménages peut différer sensiblement. Pour analyser le risque de pauvreté, les économistes recourent le plus souvent au "revenu disponible" ou au "niveau de vie"²³, défini comme le rapport entre le revenu disponible d'un ménage et ses besoins²⁴. Le choix se porte sur la première mesure parce qu'elle traduit la notion de "bien-être" au sens économique, c'est-à-dire la satisfaction que les ménages peuvent obtenir à travers la consommation de biens et de services, et sur la deuxième parce qu'elle permet de comparer le bien-être économique de ménages de composition différente.

²³ C'est aussi en grande partie sur la base de cette notion que ce rapport analyse les inégalités au Luxembourg.

²⁴ Les besoins économiques d'un ménage dépendent tout d'abord de la taille du ménage, mais aussi des caractéristiques des membres qui le composent, tels que leur âge, leur état de santé etc. La littérature économique s'accorde pour mesurer ces besoins en attribuant un nombre d'"unités de consommation" à chaque ménage, en fonction de l'âge des membres du ménage. Il est largement accepté d'attribuer 0.3 unité de consommation à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans et 0.5 unité de consommation à chaque personne âgée d'au moins 14 ans sauf une, qui se voit associer une unité de consommation entière.

Comme son nom le suggère, le **revenu "disponible"** est le revenu que les ménages ont à leur disposition pour consommer, investir ou épargner, une fois les impôts retenus à la source déduits de leur revenu brut. Mais en réalité les ménages ne peuvent utiliser de manière discrétionnaire la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux, comme les frais de logement, de communication, les charges d'assurance, etc. On peut ainsi qualifier certaines dépenses encourues par les ménages de "forcées", soit en raison du caractère nécessaire de la dépense, par exemple pour l'alimentation, soit parce que le ménage a souscrit à un contrat l'engageant à effectuer la dépense, par exemple pour les loyers, les communications téléphoniques, les abonnements internet, les assurances etc. Les dépenses auxquelles le ménage ne peut renoncer, du moins pas à court terme, en raison de la souscription d'un contrat, sont regroupées ici sous le terme de "**dépenses pré-engagées**". Sous cet angle d'analyse, les ménages effectuent des choix de consommation (ou d'épargne) uniquement sur le solde entre leur revenu disponible et leurs dépenses pré-engagées, solde qu'on appellera ici "**revenu arbitral**", suivant Lelièvre et Rémila [2018].

Cette étude s'attache en premier lieu à délimiter les "dépenses pré-engagées", en s'appuyant notamment sur les travaux de Quinet [2008]. Elle montre ensuite l'importante variabilité du poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages et décrit les variations de structure de la consommation pré-engagée selon le niveau de vie. Enfin, en examinant les valeurs d'une série d'indicateurs d'inégalité calculés sur la base du "niveau de vie" et du "niveau de vie arbitral", cette étude conclut qu'on sous-estime les inégalités entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du niveau de vie disponible. L'intérêt de la comparaison est de tenir compte non seulement des ressources dont disposent les ménages, comme le font les analyses usuelles du niveau de vie, mais d'intégrer également à l'analyse les contraintes budgétaires des ménages, de manière à mieux refléter le ressenti qu'ont les ménages de leur aisance financière.

Pour bien comprendre

Les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM)

L'enquête sur le budget des ménages est réalisée annuellement par le STATEC auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente au Luxembourg. Elle vise à mesurer l'ensemble des dépenses et les revenus des ménages. Ces données permettent notamment de déterminer le poids des différents grands postes de consommation dans le budget des ménages.

Environ mille ménages répondent à l'enquête EBM au cours d'une année. Pour améliorer la précision des estimations, les enquêtes issues de trois années consécutives sont exploitées conjointement. À cette fin, les dépenses renseignées par les ménages sont converties en prix de l'année centrale de la série de trois années.

Dans cette étude sont exploitées les enquêtes EBM réalisées en 2016, 2017 et 2018 et centrées pour l'année 2017. Les effectifs respectifs pour ces trois années sont de 916, 1 092 et 939 ménages, soit un effectif total de 2 497 ménages. Globalement, ces ménages comprennent 9 039 individus.

Les dépenses et leur classification

Toutes les dépenses des ménages qui donnent lieu à un débours monétaire sont renseignées par les ménages dans l'enquête EBM. Font exception uniquement des dépenses d'assurance-vie²⁵. Les dépenses des ménages sont regroupées en treize grands postes de consommation: [1] les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, [2] les boissons alcoolisées, le tabac et les stupéfiants, [3] les articles d'habillement et chaussures, [4] le logement, l'eau, le gaz, l'électricité et les autres

combustibles, [5] les meubles, les articles de ménage et d'entretien courant de la maison, [6] la santé, [7] les transports, [8] les communications, [9] les loisirs et la culture, [10] l'enseignement, [11] la restauration et les hôtels, [12] les autres biens et services divers et [13] le remboursement de prêts [principal et intérêts].

Ce dernier poste ne constitue pas de la consommation proprement dite: pour autant qu'il s'agisse d'un prêt immobilier, le remboursement du prêt a pour contrepartie la constitution d'un patrimoine, donc d'une épargne. Mais le remboursement des prêts immobiliers pèse chaque mois sur le budget des ménages accédant à la propriété, au même titre que le loyer pour les locataires, ce qui recommande sa prise en compte en tant que dépense. Malheureusement les données de l'enquête EBM ne permettent pas de distinguer la nature des prêts qui remboursent les ménages et de séparer ainsi les prêts immobiliers des autres prêts [prêts personnels, prêts voiture etc.]. Ceci constitue une limite importante de cette étude, notamment en raison du poids important que les remboursements des prêts immobiliers ont acquis ces dernières années dans le budget des ménages accédant à la propriété au Luxembourg et du fait que plus d'un tiers des ménages résidents [36% selon les données de l'enquête EU-SILC²⁶ 2017] accèdent à la propriété. À défaut de pouvoir distinguer l'objet des prêts remboursés par les ménages, les analyses présentées ici incluent l'ensemble des remboursements d'emprunts dans le champ des dépenses pré-engagées. La consommation totale des ménages est à son tour augmentée du montant annuel des remboursements de prêts et les loyers imputés aux ménages propriétaires ou logés gratuitement y sont retranchés. À l'avenir, la collecte de données plus détaillées dans l'enquête EBM permettra de pallier cette limite.

²⁵ Les primes d'assurance ne constituent pas de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale. Les dépenses d'assurance-vie sont donc exclues du champ de l'enquête EBM au Luxembourg.

²⁶ EU-SILC est l'acronyme pour "European Statistics on Income and Living Conditions". L'enquête EU-SILC est aussi réalisée annuellement auprès d'un échantillon d'environ 3 000 ménages.

2.6.1. Les dépenses pré-engagées: de quoi parle-t-on?

La réflexion sur la meilleure prise en compte, dans les statistiques officielles en France, des évolutions du niveau de vie et des modes de consommation des ménages a conduit à la publication en 2008 d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", sous la présidence d'Alain Quinet. Les travaux de représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, d'experts de l'université et des administrations économiques et financières (dont l'Insee), ont conduit à l'identification de trois composantes de la consommation des ménages: une composante "pré-engagée" se référant aux dépenses que les ménages engagent par un contrat ou un abonnement, une composante "nécessaire" comprenant les dépenses nécessaires pour leur survie ou leur travail et enfin une composante "libérée" constituée par les autres dépenses.

Pour délimiter le champ des dépenses pré-engagées, nous nous appuyons sur les recommandations du rapport Quinet [2008] et sur leur mise en œuvre par Lelièvre et Rémila [2018] pour le cas de la France. Toutefois eu égard aux conditions de vie des ménages au Luxembourg et des particularités des données existantes sur la consommation des ménages, nous apportons aussi quelques ajustements.

Quinet [2008, p. 40] propose de classer comme consommation pré-engagée les dépenses suivantes:

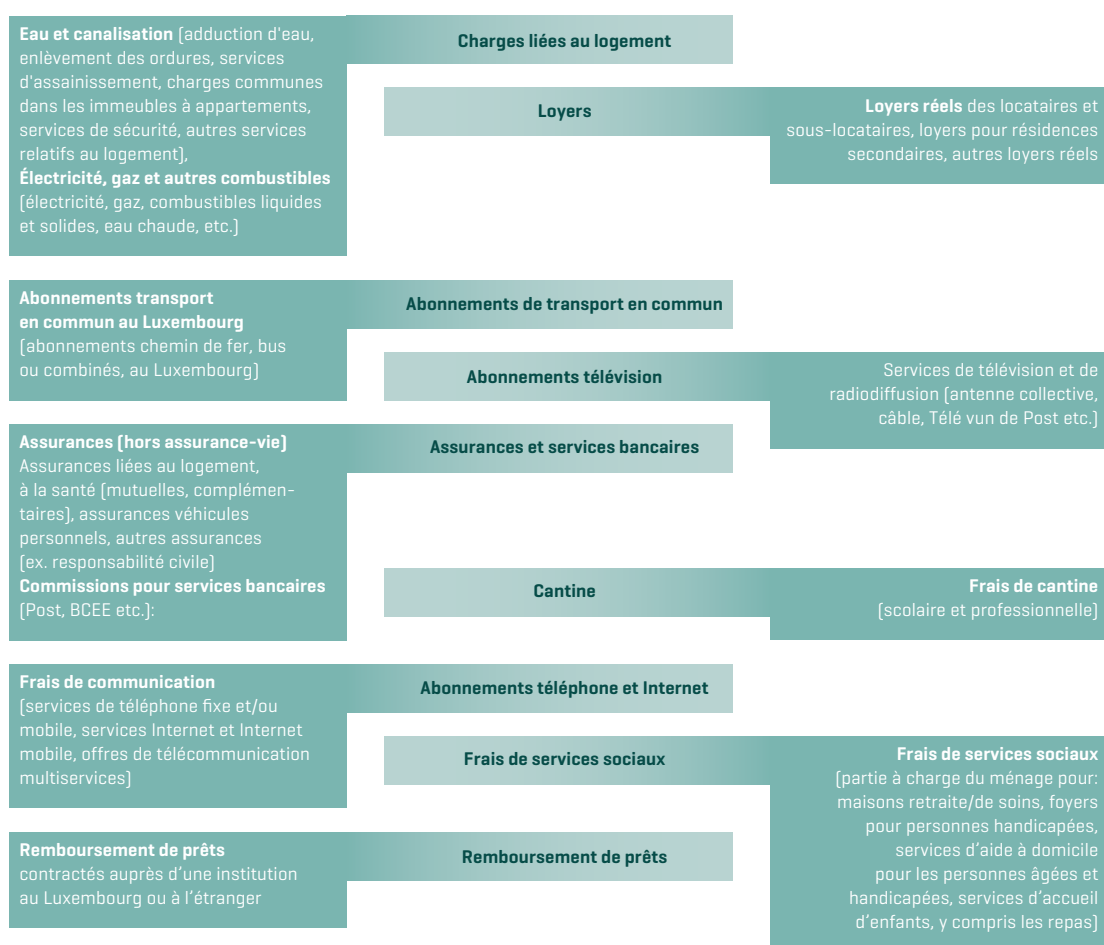
- 1) les dépenses liées au logement: loyers, ainsi que dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations;
- 2) les services de télécommunications;
- 3) les frais de cantines;
- 4) les services de télévision (y compris les abonnements à des chaînes payantes);
- 5) les assurances;
- 6) les services financiers.

Au sein des dépenses liées au logement, il n'est pas aisé d'estimer les coûts supportés par les ménages propriétaires et par ceux qui sont logés gratuitement. Pour remédier à cette difficulté méthodologique, la convention statistique est d'imputer un loyer aux propriétaires et aux ménages logés à titre gratuit, loyer qui est d'ailleurs aussi intégré à la consommation totale. Quinet [2008] recommande d'inclure les loyers imputés parmi les dépenses pré-engagées liées au logement. Dans la présente étude nous avons fait le choix d'exclure le loyer imputé des dépenses pré-engagées et, pour le calcul du poids des dépenses pré-engagées dans la consommation totale des ménages, nous avons également retiré les loyers imputés de la consommation totale des ménages. En revanche, afin de maintenir une certaine symétrie entre les contraintes budgétaires des locataires et celles des propriétaires, et à défaut de pouvoir distinguer entre prêts immobiliers et autres prêts, l'ensemble des remboursements d'emprunts effectués par les ménages au cours de l'année sont comptés, à la fois au sein de la consommation pré-engagée et dans la consommation totale des ménages.

Outre les six postes de consommation susmentionnés et les remboursements des prêts, il nous est apparu souhaitable d'élargir le champ des dépenses pré-engagées pour y inclure également la part à charge des ménages des frais de services sociaux (les maisons de soins, les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées, les services d'accueil d'enfants) parce que ces frais peuvent être ressentis par les ménages comme inévitables et assez incompressibles et qu'il n'existe pas de substituts.

La **Figure 4** présente plus en détail l'opérationnalisation, à partir des données de l'enquête EBM, des postes de consommation qui concourent à la consommation pré-engagée des ménages.

Figure 4 **Champ et principales composantes des dépenses pré-engagées**

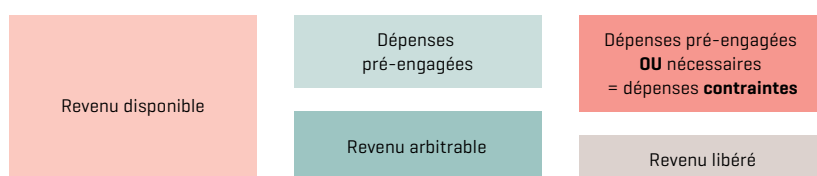


Source: STATEC

Il faut souligner, comme le font d'ailleurs les travaux précédents sur ce sujet, que les dépenses pré-engagées et les dépenses "nécessaires" sont deux notions bien distinctes. La première vise à mesurer l'ampleur des engagements contractuels des ménages, engagements qui viennent limiter les arbitrages de consommation que peuvent encore effectuer les ménages dans leur budget. Les dépenses "nécessaires" quant à elles réunissent la consommation qui est indispensable à la survie ou au travail des personnes, qu'elles fassent ou non l'objet d'un contrat. Certaines dépenses d'alimentation et d'habillement sont sans doute nécessaires, mais elles ne sont pas pré-engagées par un contrat ou un abonnement. En revanche les loyers pour des résidences secondaires sont pré-engagés, mais difficilement assimilables à des dépenses nécessaires. Les dépenses pré-engagées et les dépenses nécessaires ne se recoupent donc que très partiellement.

Le regroupement des dépenses pré-engagées ou nécessaires définit les dépenses "contraintes" des ménages. Schématiquement, les différentes définitions qu'il est utile de donner aux revenus des ménages sont repris dans la **Figure 5** ci-dessous: un revenu "arbitrable" des ménages est défini en retranchant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, et un revenu "libéré" en diminuant le revenu disponible de l'ensemble des dépenses "contraintes".

Figure 5 **Plusieurs définitions du revenu des ménages**



Source: Quinet (2008, p. 13)

La mesure des dépenses "nécessaires" est d'une complexité telle que la présente étude ne s'y attèle pas²⁷. Elle se concentre uniquement sur l'analyse des inégalités à l'aune des niveaux de vie disponible et arbitrage.

Pour mieux cadrer l'analyse de la part de la consommation des ménages qui est pré-engagée, il convient de commencer par un aperçu de la structure de la consommation totale des ménages et de son évolution au fil du temps.

²⁷ Voir le chapitre précédent du présent rapport "Un niveau de vie décent selon l'approche des budgets de référence" où l'on identifie et chiffre les dépenses nécessaires à une vie décente au Luxembourg.

2.6.2. Structure de la consommation des ménages et évolutions selon le niveau de vie et le temps

Sur l'horizon des deux dernières décennies, on observe une convergence des structures de consommation selon le niveau de vie au Luxembourg. Cette tendance est également notée dans d'autres pays de l'Union européenne (voir par exemple Lelièvre et Rémila [2018] en ce qui concerne la France).

Pour illustrer cette convergence, le **Graphique 29** présente les écarts entre la part de la consommation moyenne totale que représente la dépense moyenne de chaque poste de consommation (les coefficients budgétaires), pour les ménages du premier décile et ceux du neuvième décile de niveau de vie²⁸.

Pour les plus importants postes de consommation que sont les loyers et les charges, le transport et l'alimentation, les écarts entre ménages aisés et ménages démunis se sont nettement réduits entre 1998 et 2017. À eux seuls, ces trois postes de consommation constituent 53% de la consommation totale des ménages en 1998 et 58% de celle-ci en 2017 (→ aussi **Graphique 30**). Les écarts entre ménages aisés et ménages démunis se sont légèrement creusés sur la même période en ce qui concerne notamment la consommation d'"autres biens et services", qui regroupe notamment les frais d'assurance et les commissions pour services bancaires, les soins personnels et les soins pour personnes âgées, puis de manière moins marquée pour les dépenses de meubles et d'entretien courant de la maison, de santé et de loisirs et culture.

La très nette réduction des inégalités pour le poste des transports [-8 points de pourcentage] est due à la fois à l'augmentation de la part de la consommation que les ménages plus démunis consacrent aux transports, et à une baisse de cette part pour les ménages aisés. Ce dernier effet reflète notamment la présence de plus en plus courante de la voiture de fonction [offerte par l'employeur à son salarié(e), y compris pour un usage privé] dans la rémunération des cadres au Luxembourg²⁹. Les ménages [plus souvent aisés] qui profitent d'une voiture de fonction sont dispensés d'en acheter une à titre personnel.

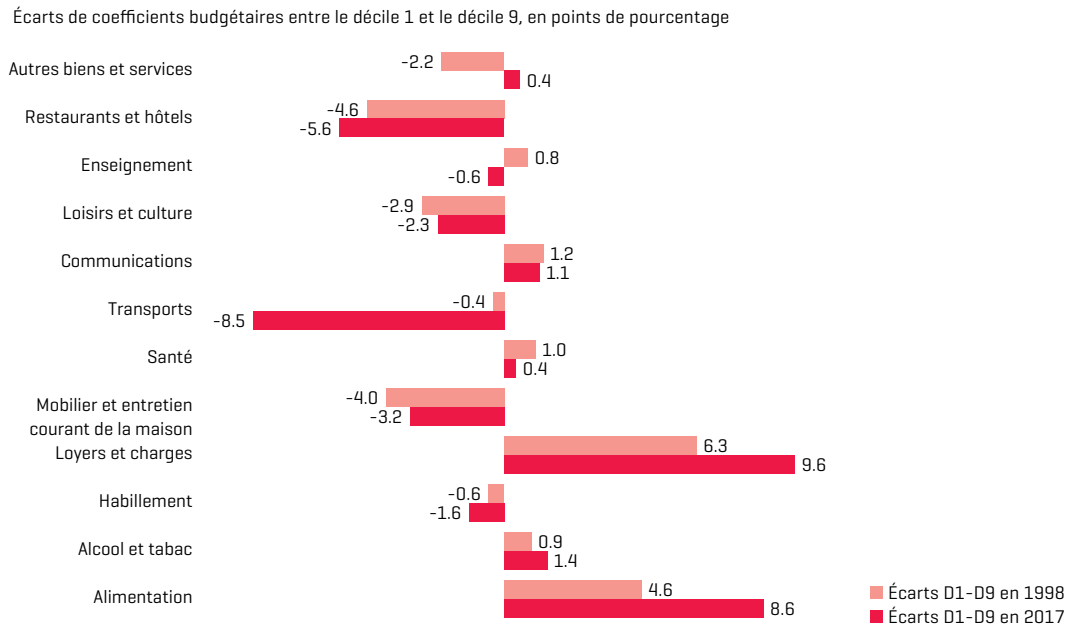
Le rétrécissement de l'écart entre le coefficient budgétaire des dépenses réservées à l'alimentation pour les ménages du premier décile et du dernier décile en 2017 par rapport à 1998 traduit le fait que ce coefficient a baissé davantage pour les ménages démunis [-5 points de pourcentage] que pour les ménages aisés [-1 point de pourcentage].

Enfin pour le logement, le coefficient budgétaire a augmenté entre 1998 et 2017 pour tous les ménages, mais de manière plus accentuée pour les ménages du dernier décile [aisés] que pour ceux du premier décile [démunis].

²⁸ Rien ne contraint les coefficients budgétaires d'atteindre leur minimum ou leur maximum aux déciles extrêmes. Toutefois, pour une majorité des postes de consommation, l'écart interdécile D1-D9 offre une approximation satisfaisante de la variabilité de la structure de la consommation selon le niveau de vie.

²⁹ Selon les données de l'enquête EU-SILC, en 2017, dans 15% des ménages du cinquième quintile de niveau de vie, au moins un membre du ménage dispose d'une voiture de fonction. Ce taux baisse à 11% pour les ménages du quatrième quintile, à 7% pour ceux du troisième quintile, à 4% pour ceux du deuxième quintile et enfin à 3% pour les ménages du premier quintile.

Rétrécissement des écarts de poids pour les postes de consommation les plus importants entre les ménages les plus démunis (décile 1) et les plus aisés (décile 9) au fil du temps



Note de lecture: en 1998 l'écart entre le poids des dépenses moyennes d'alimentation dans la consommation totale pour les ménages du premier décile et le poids des dépenses moyennes d'alimentation dans la consommation totale pour les ménages du neuvième décile était de 8.6 points de pourcentage. En 2017 cet écart s'est réduit à 4.6 points de pourcentage. À noter que lorsque les ménages du premier décile (démunis) consacrent une partie plus importante de leur consommation à un poste que les ménages du dernier décile (aisés), les écarts D1-D9 sont positifs (par exemple pour l'alimentation), alors que si le poids dans la consommation est plus grand chez les ménages du D9 que chez ceux du D1, l'écart sera négatif (par exemple pour les restaurants et les hôtels).

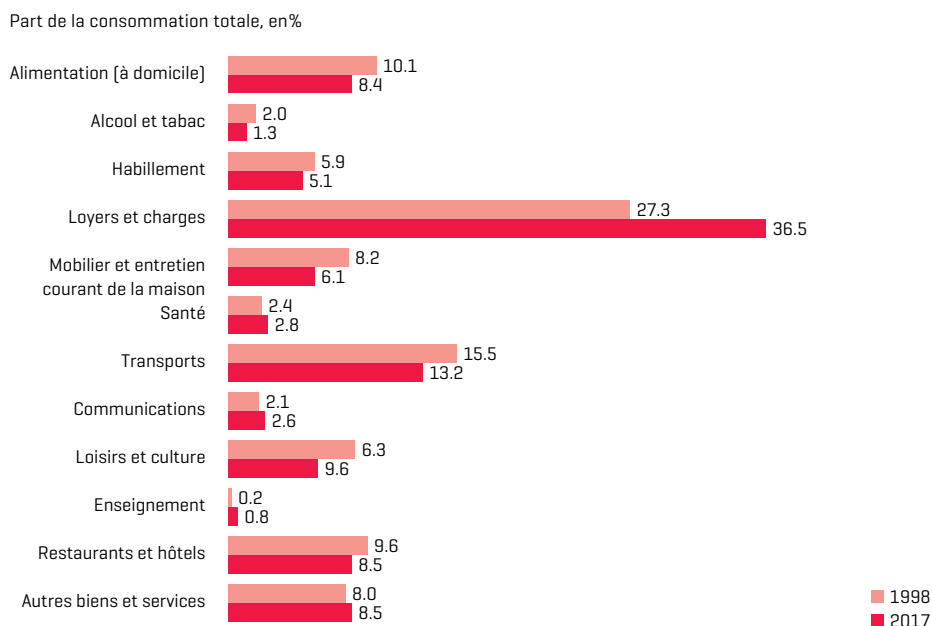
Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Une particularité de l'évolution de la structure de la consommation au Grand-Duché ces dernières années, illustrée dans le **Graphique 30**, est la hausse très marquée du poids des dépenses réservées aux loyers et aux charges. Celui-ci a progressé de plus de 9 points de pourcentage entre 1998 et 2017. L'augmentation s'explique principalement par une hausse des prix pour les logements³⁰.

³⁰ Voir la série C dans <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html> pour une évolution des indices de prix de vente des logements pour les dernières années.

La part des loyers et des charges est en forte augmentation et représente 36.5% d'un budget moyen au Luxembourg en 2017



Note de lecture: les dépenses d'alimentation constituent 10.1% de la consommation totale des ménages en 1998. Elles n'en représentent plus que 8.4% en 2017. Les ménages propriétaires de leur logement et ceux logés gratuitement sont aussi inclus. Leurs loyers imputés sont comptabilisés dans le poste des loyers et charges. Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête. Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Malgré l'évolution plutôt convergente de la structure des dépenses des ménages au fil du temps, des différences très nettes existent dans la structure de la consommation en fonction du niveau de vie des ménages [→ Graphique 31]. En remontant dans les catégories de niveau de vie, les dépenses liées au logement et celles consacrées à l'alimentation à domicile voient leur poids diminuer, avec des écarts entre ménages pauvres et aisés qui atteignent 5 points de pourcentage. Pour la consommation de biens et de services de communication (téléphonie et internet mobile), la baisse est de même sens mais elle est moins accentuée, atteignant seulement 3 points de pourcentage.

La tendance inverse est observée pour les dépenses réservées aux restaurants et aux hôtels, dont le coefficient budgétaire est de 4 points de pourcentage plus élevé chez les ménages aisés que chez les ménages pauvres, ainsi que pour les dépenses du domaine des loisirs et de la culture, ou encore celles visant l'achat de meubles et l'entretien courant de la maison, où les écarts atteignent 3 points de pourcentage.

Pour bien comprendre

Délimitation de quatre catégories sociales au sein de la population résidente

Afin de décrire les variations de la structure de consommation des ménages selon le niveau de vie, et d'évaluer si les dépenses pré-engagées grèvent plus lourdement le budget des ménages ayant des faibles moyens financiers, un choix méthodologique crucial est la définition de classes de niveau de vie. Alors qu'on aurait pu simplement distinguer des classes par quintile ou décile de niveau de vie, il nous est apparu important de regrouper dans une catégorie unique les ménages considérés "en risque de pauvreté" suivant la définition officielle adoptée au niveau européen³¹. Ainsi, on peut non seulement comparer l'ampleur de la pauvreté monétaire mesurée sur la base du niveau de vie avec celle déterminée sur la base du niveau de vie arbitraire, mais également indiquer quels postes de consommation sont à l'origine de la pression budgétaire que ressent cette catégorie de ménages. Les ménages pauvres regroupent ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du niveau de vie médian des personnes résidentes, c'est-à-dire un niveau de vie mensuel inférieur à 1 712 euros.

Une deuxième catégorie est celle des ménages "modestes non pauvres", dont le niveau de vie se situe entre le seuil de risque de pauvreté et le quatrième décile du niveau de vie, soit entre 1 712 euros et 2 522 euros par mois. Le seuil du quatrième décile est utilisé dans la littérature comme plafond délimitant les ménages ayant des bas revenus, par exemple dans des analyses de la DRESS³².

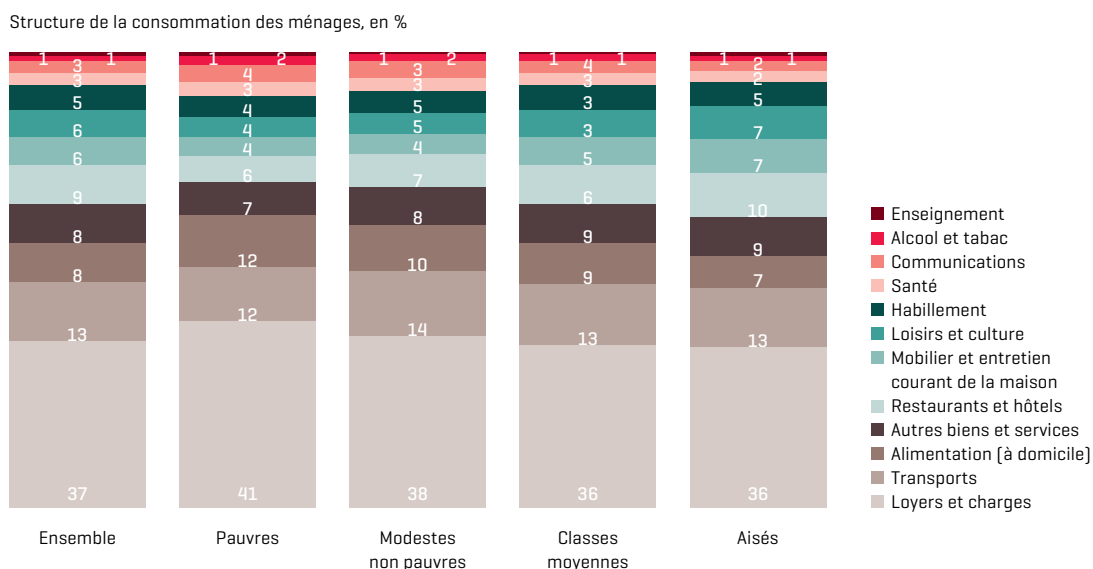
Enfin, pour ce qui est des ménages avec davantage de moyens financiers, nous visons à garantir des effectifs suffisants par catégorie de ménages et suivons la démarche proposée de manière ad hoc par Lelièvre et Rémila [2018]. Elle consiste à délimiter une catégorie de "classes moyennes", dont le niveau de vie est compris entre le quatrième décile et le troisième quartile du niveau de vie, et une catégorie de "ménages aisés", dont le niveau de vie dépasse le troisième quartile. La catégorie des classes moyennes regroupe ainsi les ménages dont le niveau de vie se situe entre 2 523 euros et 4 021 euros, alors que les ménages aisés sont ceux dont le niveau de vie est supérieur à 4 021 euros.

Ces bornes regroupent environ 15% des ménages dans la catégorie des pauvres, un quart respectivement dans la catégorie des ménages modestes non pauvres et dans celle des ménages aisés et enfin 35% des ménages parmi les classes moyennes.

³¹ Cette définition est utilisée à la fois par l'Office de statistique de l'Union européenne [Eurostat] et par l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg [STATEC].

³² La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques [DRESS] est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (solidarités et santé, travail, action et comptes publics) en France.

Graphique 31 **Il existe de grandes différences de structure de consommation selon la catégorie sociale**



Note de lecture: en 2017, la part des dépenses d'alimentation dans la consommation totale des ménages est de 8%. Cette part est de 12% pour les ménages pauvres, de 10% pour les ménages modestes non pauvres, de 9% pour les classes moyennes et de 7% pour les ménages aisés.
 Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.
 Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

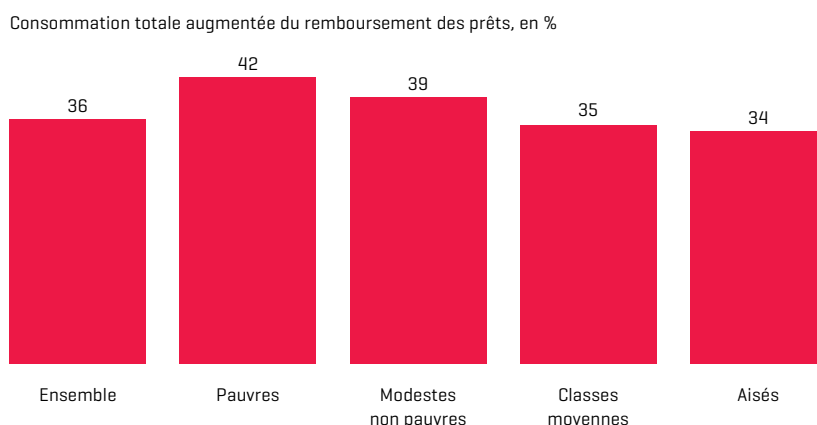
Le **Graphique 31** pourrait donner l'impression d'une similarité des structures de consommation entre catégories sociales, mais même de faibles écarts de structure traduisent des différences très substantielles entre les montants que les ménages de chaque classe consacrent aux différents postes de consommation. Ainsi, par exemple, même si l'écart entre les coefficients budgétaires pour le poste des loyers et des charges est "seulement" de 5 points de pourcentage, les ménages pauvres consacrent mensuellement 1 248 euros en moyenne aux loyers et aux charges, alors que les ménages aisés déboursent en moyenne 2 635 euros/mois pour ce poste. Le poids des dépenses de santé dans la consommation totale atteint 3% pour les ménages pauvres, les modestes non pauvres et les classes moyennes puis 2% pour les ménages aisés, mais les montants moyens dépensés mensuellement sont respectivement de 104, 121, 158 et 176 euros/mois. L'analyse de la consommation pré-engagée selon le niveau de vie est donc tout à fait pertinente afin de caractériser la variabilité des comportements de consommation des ménages.

2.6.3. Poids et structure de la consommation pré-engagée des ménages

La consommation pré-engagée d'un ménage comprend l'ensemble des dépenses qu'il s'est engagé à effectuer par un contrat ou un abonnement ou encore des dépenses incompressibles telles que les frais de cantine³³. En moyenne, ces dépenses pré-engagées représentent 36% de la consommation des ménages augmentée des remboursements de prêts³⁴.

Les dépenses pré-engagées pèsent d'autant plus lourd dans le budget des ménages que le niveau de vie est faible [→ Graphique 32]: pour les ménages aisés la part des dépenses pré-engagées est de 34% mais elle atteint 42% pour les ménages pauvres. La raison en est notamment l'importance de la dépense réservée aux loyers et aux charges, qui est presque deux fois plus importante pour les ménages pauvres que pour les ménage aisés [→ Graphique 33].

Graphique 32 **La part agrégée des dépenses pré-engagées dans la consommation des ménages augmentée des remboursements de prêts, atteint 42% pour les plus pauvres**



Note de lecture: en 2017, la part des dépenses pré-engagées dans la consommation totale des ménages augmentée du remboursement des prêts est de 36%.
Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.
Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

³³ L'enquête EBM collecte un montant global de frais de cantine, qui regroupe les frais de cantine scolaire et, le cas échéant, ceux de cantine professionnelle. Même en convenant qu'uniquement les frais de cantine scolaire soient réellement incompressibles, à défaut de pouvoir distinguer ces deux types de frais, l'ensemble des frais de cantine a été intégré dans le champ de la consommation pré-engagée. Ceci explique pourquoi les frais de cantine représentent 1% de la consommation totale des ménages, poids qui semble assez élevé eu égard aux subsides que l'État accorde aux repas des enfants qui fréquentent des structures d'accueil ou sont scolarisés.

³⁴ Lelièvre et Rémila (2018) estiment, à partir de l'enquête Budget de Famille de 2011, qu'en France la part de la consommation pré-engagée dans la consommation totale des ménages est de 30%. Toutefois, seuls les remboursements d'emprunts immobiliers sont inclus parmi les dépenses pré-engagées dans le calcul cette part.

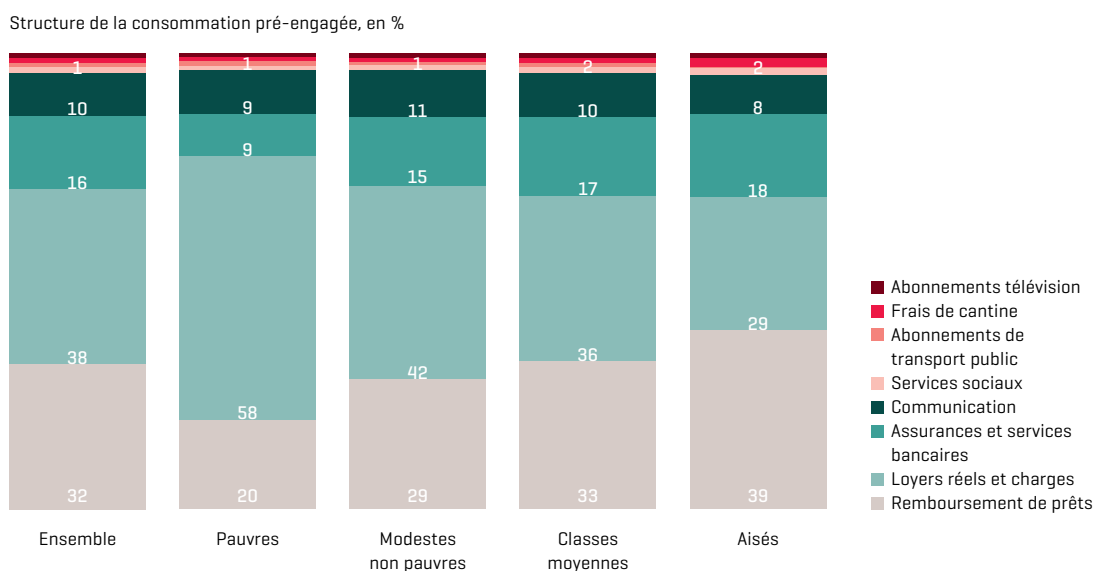
Les remboursements d'emprunts ainsi que les loyers et les charges constituent 70% de la consommation pré-engagée de l'ensemble des ménages. La part qui revient à ces deux postes est de 78% pour les ménages pauvres et elle baisse progressivement avec le niveau de vie pour atteindre 68% des dépenses pré-engagées des ménages aisés.

Sauf pour les ménages aisés, les loyers réels et les charges constituent le poste de consommation pré-engagée le plus important. Pour les ménages aisés, qui sont beaucoup plus souvent propriétaires de leur logement [→ Graphique 34], la part prépondérante des dépenses pré-engagées revient aux remboursements d'emprunts [39%] alors que pour les ménages pauvres, les ménages modestes non pauvres et les classes moyennes, ce sont les loyers réels et les charges qui pèsent le plus lourd [58%, 42% et 36% respectivement].

Le restant de la consommation pré-engagée des ménages est constituée, en ordre décroissant d'importance, par les frais d'assurance et de services financiers [16%], les frais de services de communication [10%], les frais de services sociaux [1%], les abonnements télévision [1%], les frais de cantine [1%], les abonnements de transport public [1%], les services sociaux [1%], les abonnements télévision [1%], les frais de cantine [1%] et ceux pour le transport public [1%].

Parmi les dépenses pré-engagées des ménages pauvres, les frais d'assurance et de services bancaires ont un poids nettement moindre [9%] que pour les ménages ayant plus de moyens financiers, pour lesquels la part de ces frais dépasse 15%.

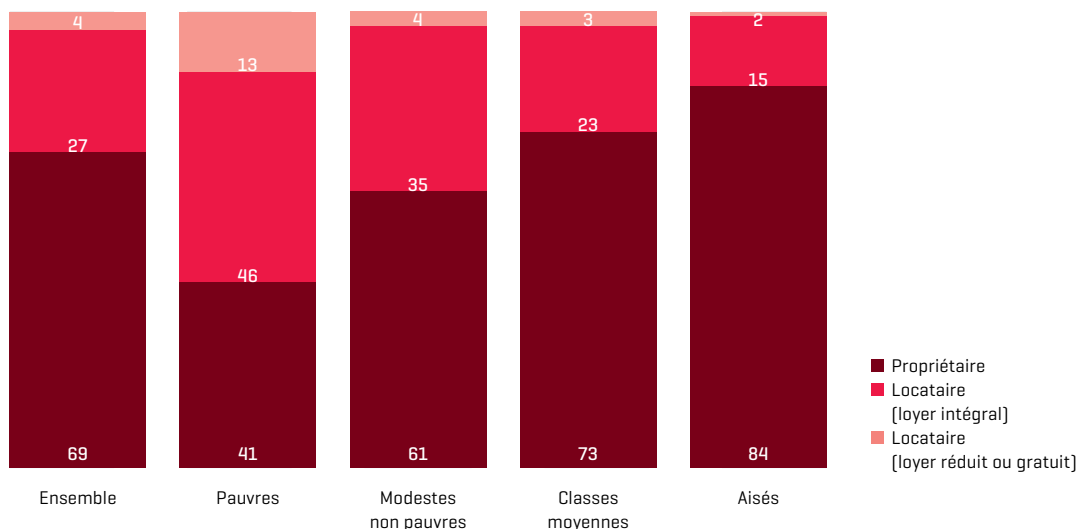
Graphique 33 **Les loyers et le remboursement d'emprunts dominent la consommation pré-engagée**



Note de lecture: en 2017, les dépenses de loyers réels et de charges représentent 38% de la consommation totale des ménages augmentée du remboursement annuel des prêts. Les remboursements d'emprunts (immobiliers et autres) représentent 32% de cette dépense. Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête. Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Plus on monte dans l'échelle sociale, plus on tend à être propriétaire de son logement

Statut d'occupation du logement, en %



Note de lecture: en 2017, 69% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.

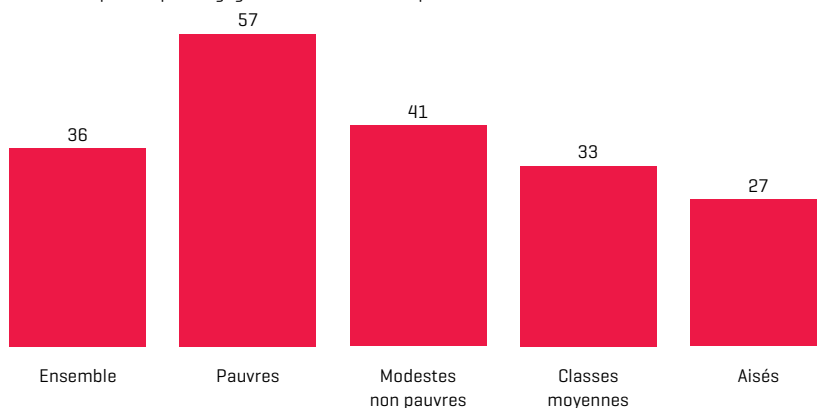
Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

La part du revenu disponible qui revient en moyenne aux dépenses pré-engagées est de 36%. Cette part est identique à celle exprimée par rapport à la consommation totale augmentée des remboursements d'emprunts, mais les écarts entre les catégories de niveau de vie sont beaucoup plus marqués, passant de 27% pour les ménages aisés à 57% pour les ménages pauvres [→ Graphique 35]. La part de la consommation pré-engagée dans le revenu disponible diminue donc plus vite avec le niveau de vie que la part de la consommation pré-engagée dans la consommation totale augmentée des remboursements d'emprunts.

La part du revenu disponible affectée aux dépenses pré-engagées diminue avec le niveau de vie

Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible, en %



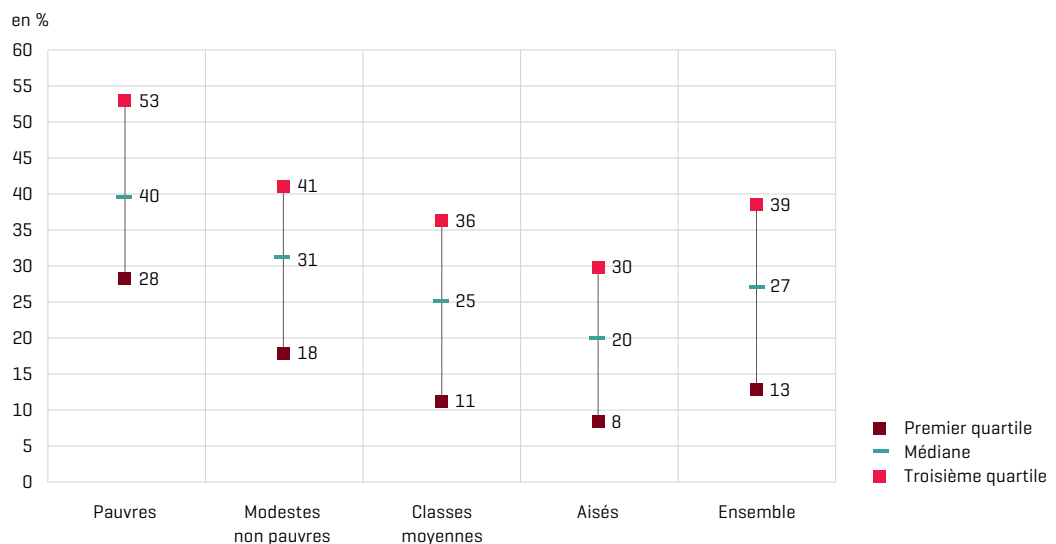
Note de lecture: en 2017, les dépenses pré-engagées atteignent en moyenne 36% du revenu disponible des ménages.

Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Compte tenu de la part substantielle de la consommation pré-engagée que les ménages consacrent aux loyers et aux charges, il est utile d'examiner plus en détail le poids des dépenses pré-engagées directement liées au logement que les ménages occupent. Ainsi les dépenses pré-engagées de logement regroupent uniquement [1] le loyer [réel] afférent à la résidence principale du ménage ainsi que [2] les charges et [3] les assurances liées au logement. Parce qu'une part importante des propriétaires rembourse des emprunts pour l'achat de la résidence principale, et qu'il est souhaitable de garantir une symétrie entre les dépenses prises en compte pour les locataires et les propriétaires, le poids des dépenses pré-engagées de logement est calculé en leur joignant aussi les remboursements de prêts.

Graphique 36 **La moitié des ménages consacrent 27% ou plus de leur revenu disponible aux dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement des emprunts**



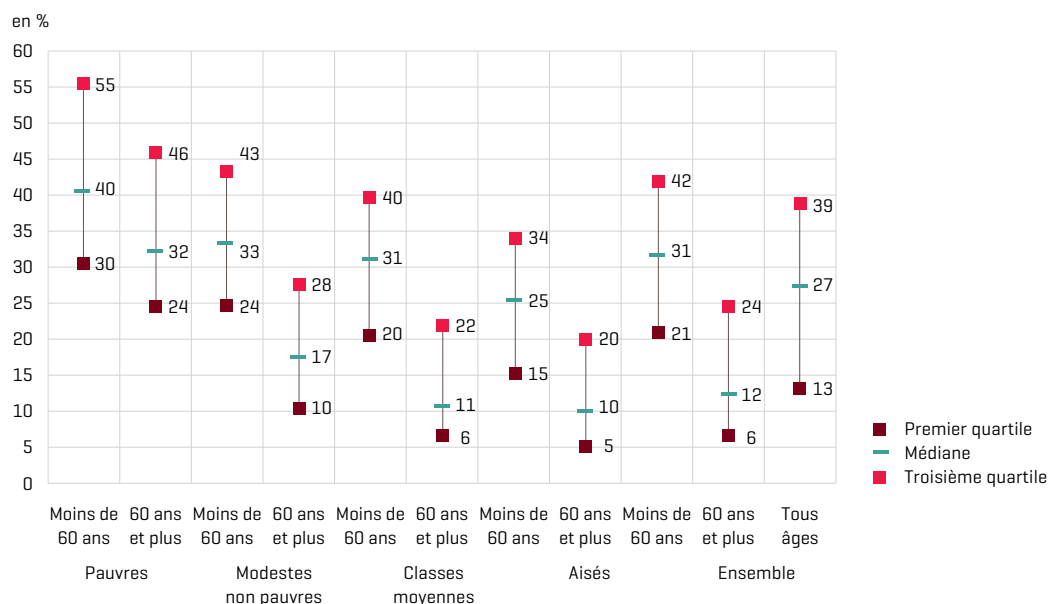
Note de lecture: en 2017, un ménage pauvre sur deux consacre 40% ou plus du revenu disponible aux dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement des prêts, l'autre moitié leur affecte moins de 40%. Un ménage pauvre sur quatre affecte moins de 28% du revenu disponible à ces deux postes de dépense pré-engagée, un autre quart leur réserve plus de 53%.
 Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.
 Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

La moitié des ménages réservent 27% ou plus de leur revenu disponible aux dépenses pré-engagées de logement et au remboursement des prêts. Si cette valeur médiane peut sembler faible, c'est parce qu'elle caractérise l'ensemble de la population, et que les ménages propriétaires qui ont achevé de rembourser leurs emprunts n'ont plus que les charges liées au logement à supporter au titre de dépenses de logement et de remboursement de prêts.

Des différences très nettes en fonction de la catégorie sociale sont observées: plus le niveau de vie est faible, plus la part des dépenses destinées au logement et au remboursement des prêts est importante. La moitié des ménages pauvres consacrent 40% ou plus de leur revenu disponible à ces deux postes, alors que parmi les ménages aisés un ménage sur deux ne leur voue que 20% du revenu disponible.

Si l'on considère, un peu schématiquement, que les ménages jeunes s'endettent pour acquérir un logement et qu'avec l'arrivée vers l'âge de 60 ans du chef du ménage, les éventuels emprunts immobiliers sont en très grande partie ou entièrement remboursés, on s'attend à ce que les dépenses affectées au logement et au remboursement de prêts diminuent avec l'âge. C'est en effet ce qu'illustre le **Graphique 37**, avec une baisse de 19 points de pourcentage entre les ménages plus jeunes et les ménages plus âgés en ce qui concerne la médiane de la part du revenu disponible que représentent les dépenses pré-engagées de logement et de remboursement de prêts. Cette même tendance est observée quelle que soit la catégorie sociale des ménages, mais l'ampleur de la baisse est nettement plus faible pour les ménages pauvres (8 points de pourcentage) que pour les ménages des classes moyennes (20 points de pourcentage) ou les ménages aisés (15 points de pourcentage). La raison en est l'accès très différencié à la propriété d'un logement pour les ménages pauvres par rapport aux autres catégories sociales.

Graphique 37 **Le poids des dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement de prêts dans le revenu disponible diminue sensiblement avec l'âge**

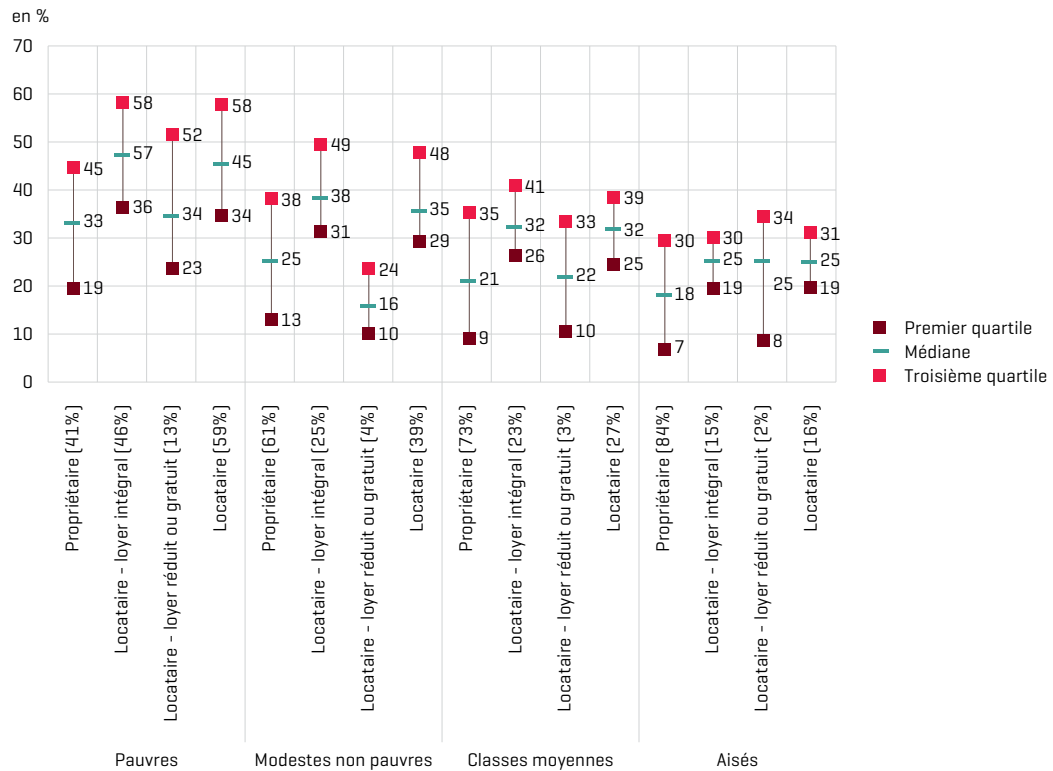


Note de lecture: en 2017, un ménage pauvre sur deux dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans consacre 40% ou plus du revenu disponible aux dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement des prêts, l'autre moitié leur affecte moins de 40%. Un quart des ménages pauvres dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans affecte moins de 30% du revenu disponible à ces deux postes de dépense pré-engagée, un autre quart leur réserve plus de 55%.
Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.
Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Confirmant l'hypothèse avancée ci-dessus, le statut d'occupation du logement influence fortement la part des dépenses pré-engagées consacrées au logement et au remboursement des prêts. La médiane de cette part diminue avec la progression sur l'échelle des niveaux de vie: un locataire pauvre sur deux consacre 45% du revenu disponible à ces deux postes, alors qu'un locataire sur deux appartenant à la catégorie des ménages modestes ne leur réserve que 35%, la moitié des locataires de la classe moyenne ne leur affecte que 32% et parmi les locataires de la catégorie aisée la moitié dépense 25% du revenu disponible pour ces deux postes de consommation pré-engagée. Les parts médianes correspondantes pour les propriétaires sont de 33% chez les ménages pauvres, 25% chez les ménages modestes non pauvres, 21% au sein des classes moyennes et enfin 18% pour les ménages aisés. Le poids des dépenses pré-engagées de logement et de remboursement d'emprunts est donc plus lourd pour les ménages locataires que pour les propriétaires au sein de chaque catégorie sociale.

Le statut d'occupation du logement influence d'autant plus la part du revenu disponible que représentent les dépenses pré-engagées consacrées au logement et au remboursement de prêts que les ménages ont des moyens financiers faibles. Cela se traduit par des écarts qui rétrécissent avec l'augmentation du niveau de vie entre la part médiane du revenu disponible que les locataires payant un loyer intégral et les propriétaires consacrent à ces deux postes: cet écart médian relatif est de 14% parmi les ménages pauvres, il passe à 13% pour les ménages modestes, à 11% pour les classes moyennes et à 7% parmi les ménages aisés. En d'autres termes, en comparant au sein des ménages pauvres les locataires et les propriétaires, la pression financière que ressentent les premiers en raison des dépenses pré-engagées de logement et de remboursement de prêts est beaucoup plus forte que si l'on compare entre eux les ménages locataires et propriétaires aisés.

Quelle que soit la catégorie sociale, la part des dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement de prêts dans le revenu disponible est plus importante pour les locataires



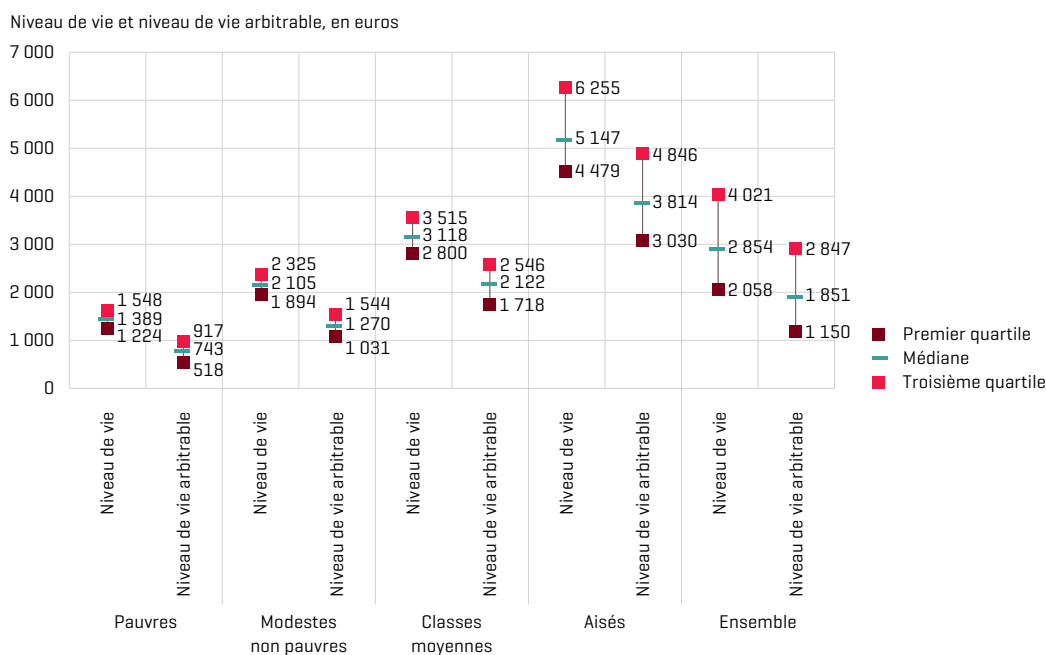
Note de lecture: en 2017, 59% des ménages pauvres sont locataires du logement qu'ils occupent. La moitié des ménages pauvres locataires consacrent 45% ou plus de leur revenu disponible aux dépenses pré-engagées liées au logement et au remboursement des prêts, l'autre moitié leur affecte moins de 45%. Un quart des ménages locataires pauvres affecte moins de 34% du revenu disponible à ces deux postes de dépense pré-engagées, un autre quart leur réserve plus de 58%. Champ: ménages résidant au Luxembourg au moment de l'enquête. Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

2.6.4. Niveau de vie arbitrable et inégalités associées

En retranchant du revenu disponible l'ensemble des dépenses pré-engagées, on détermine un "revenu arbitrable" du ménage, qui décrit les ressources dont dispose chaque ménage pour faire des choix de consommation (ou d'épargne, le cas échéant). Procédant de manière analogue au calcul du niveau de vie des personnes, en divisant le revenu arbitrable par le nombre d'unités de consommation présentes dans le ménage, on détermine le "niveau de vie arbitrable"³⁵.

Comme la part des dépenses pré-engagées dans le revenu augmente avec le niveau de vie, on peut s'attendre à ce que le niveau de vie arbitrable progresse également avec le niveau de vie, ce qui est illustré par le **Graphique 39**. La progression du niveau de vie arbitrable est plus rapide que celle du niveau de vie entre les ménages pauvres, les ménages modestes et les classes moyennes. Elle ralentit par contre lorsqu'on compare les écarts médians relatifs des ménages aisés et des ménages des classes moyennes.

Graphique 39 **Le niveau de vie arbitrable médian mensuel des personnes vivant dans des ménages modestes non pauvres est de 1 270 EUR**

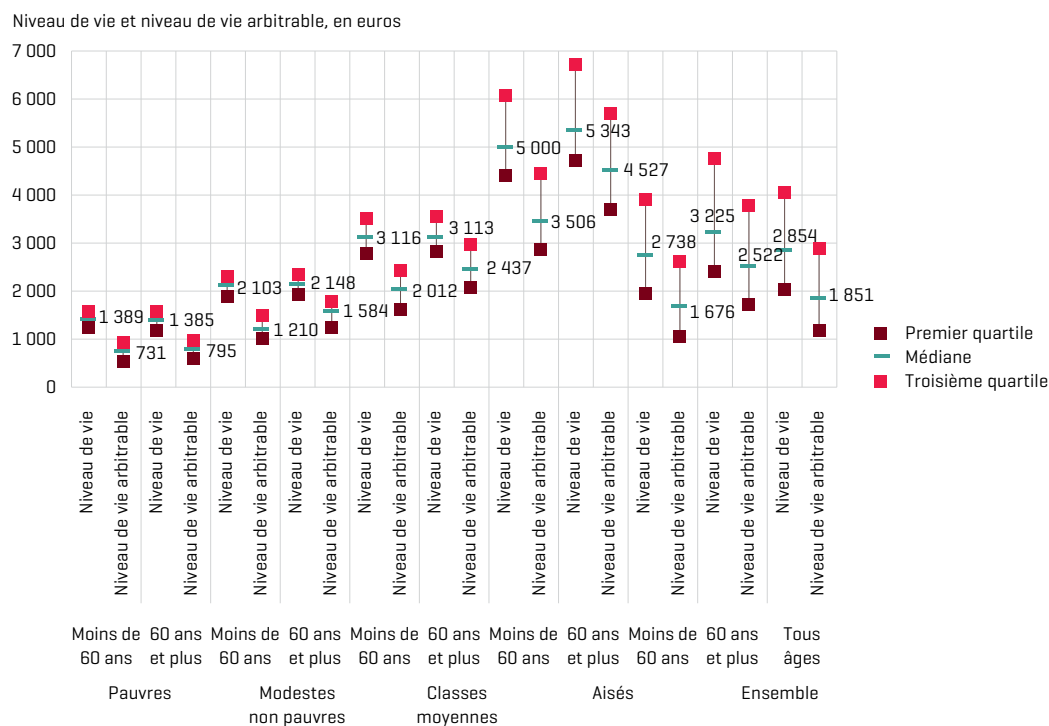


Note de lecture: la moitié des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ont un niveau de vie arbitrable inférieur à 743 EUR, l'autre moitié d'entre elles a un niveau de vie supérieur à ce seuil. Un quart d'entre elles a un niveau de vie arbitrable inférieur à 518 EUR, un autre quart a un niveau de vie arbitrable dépassant 917 EUR.
Champ: personnes résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.
Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

³⁵ On attribue 0.3 unité de consommation à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans et 0.5 unité de consommation à chaque personne âgée d'au moins 14 ans sauf une, qui se voit associer une unité de consommation entière.

En 2017, un ménage sur deux dispose d'un niveau de vie disponible de 2 854 euros/mois, mais la moitié des ménages ne bénéficie que d'un niveau de vie arbitrage de 1 851 euros/mois. Le niveau de vie arbitrage médian des personnes vivant dans des ménages modestes non pauvres est de 1 270 euros.

Graphique 40 **Niveau de vie et niveau de vie arbitrage selon la catégorie sociale et l'âge de la personne de référence du ménage (en euros/mois)**



Note de lecture: en 2017, la moitié des personnes vivant dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté et dont la personne de référence a moins de 60 ans ont un niveau de vie arbitrage inférieur à 731 EUR, l'autre moitié d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à ce seuil.

Champ: personnes résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

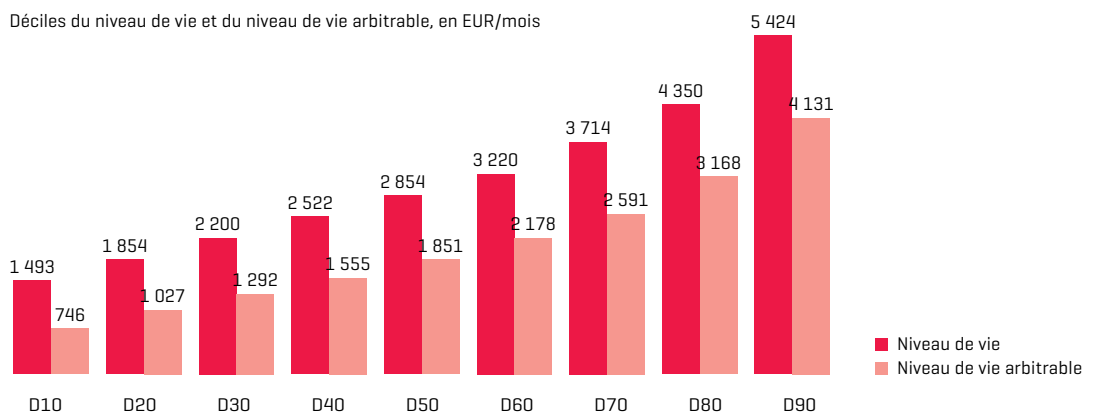
Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018.

Le fort impact du cycle de vie sur la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible, déjà illustré précédemment, se reflète aussi dans les niveaux de vie arbitrables: les ménages jeunes disposent de niveaux de vie arbitrables plus faibles que les ménages dont la personne de référence a atteint l'âge de 60 ans et ce, quelle que soit la catégorie sociale. Les écarts entre ménages jeunes et moins jeunes se creusent avec la progression sur l'échelle du niveau de vie.

Tous les indicateurs d'inégalité calculés en 2017 d'une part à partir du niveau de vie disponible et d'autre part sur la base du niveau de vie arbitral (\rightarrow Graphiques 41 et 42) font état d'inégalités beaucoup plus marquées de niveau de vie arbitral que de niveau de vie³⁶.

Graphique 41 **Les inégalités de niveau de vie arbitral sont plus importantes que celles calculées à partir du niveau de vie disponible**

Déciles du niveau de vie et du niveau de vie arbitral, en EUR/mois

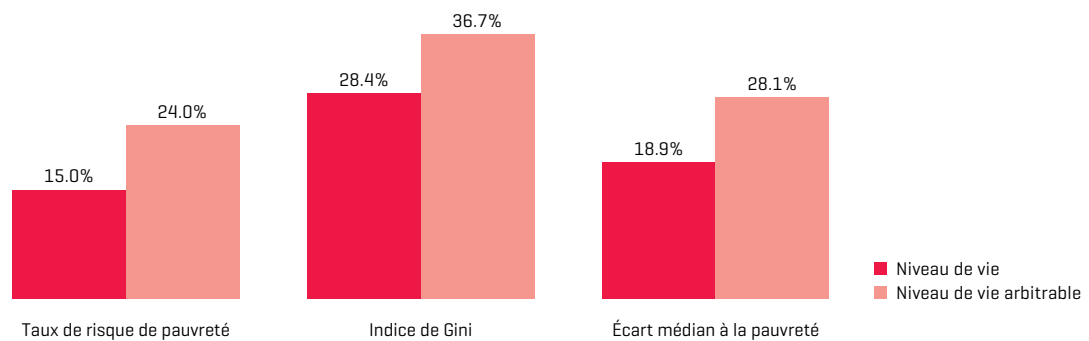


Note de lecture: en 2017, les 10% des personnes ayant les plus faibles moyens financiers (D10) ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 496 euros/mois et un niveau de vie arbitral mensuel inférieur à 746 EUR. Les 10% des personnes les plus aisées (D90) disposent d'un niveau de vie mensuel supérieur à 5 424 euros et d'un niveau de vie arbitral dépassant 4 131 euros. Champ: personnes résidant au Luxembourg au moment de l'enquête. Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

Les 10% des personnes ayant le plus haut niveau de vie perçoivent 22.6% du revenu total, alors que les 10% des personnes ayant le plus faible niveau de vie reçoivent seulement 3.7% du revenu total. Le rapport interdécile D9/D1 est donc de 6.04 pour le niveau de vie. S'il est mesuré en revanche sur le niveau de vie arbitral, il passe à 13.8. Le rapport interdécile D8/D2, calculé de manière analogue mais en considérant 20% des personnes les plus aisées et les 20% les moins aisées, s'établit à 4.2 pour le niveau de vie et il augmente à 7.2 pour le niveau de vie arbitral. Cette évolution des rapports interdéciles, tout comme les valeurs des déciles présentées dans le Graphique 41 indiquent une répartition plus inégalitaire du niveau de vie arbitral que celle du niveau de vie.

³⁶ Lelièvre et Rémila (2018) trouvent des augmentations de même ampleur entre les valeurs des indicateurs d'inégalité de niveau de vie et ceux calculés sur la base du niveau de vie arbitral en France pour l'année 2011.

Les inégalités de niveau de vie arbitrable sont plus importantes que les inégalités de niveau de vie



Note de lecture: en 2017, 15% des personnes résidentes sont en risque de pauvreté selon leur niveau de vie, 24% le sont selon le niveau de vie arbitrable.

Remarque: le seuil de risque de pauvreté considéré ici est celui de 60% du niveau de vie médian des personnes.

Champ: personnes résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

L'écart médian relatif au seuil de pauvreté reflète la gravité ou l'intensité de la pauvreté. Afin de le calculer, le niveau de vie médian des pauvres [1 389 euros] est exprimé en pourcentage [81.1%] du seuil de risque de pauvreté [1 712 euros], donc l'intensité de la pauvreté des personnes est de $100 - 81.1 = 18.9\%$. Plus l'intensité de la pauvreté est faible, plus le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté et donc leur situation plus favorable. L'augmentation de l'écart médian à la pauvreté en niveau de vie arbitrable par rapport à celle en niveau de vie traduit donc une détérioration de la situation des ménages pauvres lorsque leurs engagements contractuels sont pris en compte.

Pour bien comprendre

Différences méthodologiques entre l'enquête EBM et l'enquête EU-SILC

Les valeurs des indicateurs d'inégalité présentés dans le [Graphique 42](#), calculées sur la base des données de l'enquête EBM, sont inférieures à celles publiées pour l'année 2017 par le STATEC. Ces dernières sont déterminées à partir des données de l'enquête EU-SILC. À l'origine de cette sous-estimation se trouvent des différences méthodologiques dans la mesure du revenu des ménages entre ces deux enquêtes. L'enquête EU-SILC procède à une énumération de composantes très détaillées du revenu de chaque membre du ménage et du ménage dans son ensemble. En revanche, dans l'enquête EBM l'information sur les ressources des ménages est collectée sous forme de composantes plus agrégées, ce qui rend plus probables des oublis de la part des ménages. En conséquence on s'attend à ce que le revenu des ménages puisse être sous-estimé par l'enquête EBM.

8% des personnes non pauvres en niveau de vie sont pauvres selon le niveau de vie arbitrable

Le croisement des concepts de pauvreté en niveau de vie et de niveau de vie arbitrable permet d'identifier une catégorie de ménages qui échappent au risque de pauvreté dans le sens que leur niveau de vie est supérieur au seuil officiel de 60% du niveau de vie, mais qui, sous l'effet du poids des dépenses pré-engagées, pourraient se retrouver dans une situation financière difficile si leurs ressources baissaient de manière soudaine et inattendue. 8% des personnes vivent dans ces ménages.

Tableau 12 **Part des personnes par catégorie de niveau de vie et de niveau de vie arbitrable**

Catégorie de niveau de vie	Catégorie de niveau de vie arbitrable				
	Pauvres	Modestes non pauvres	Classes moyennes	Aisés	Total
Pauvres	14%	1%	0%	0%	15%
Modestes non pauvres	8%	11%	6%	0%	25%
Classes moyennes	1%	5%	25%	5%	35%
Aisés	0%	0%	4%	20%	25%
Total	24%	16%	35%	25%	100%

Note de lecture: en 2017, 14% des personnes sont pauvres en niveau de vie et en niveau de vie arbitrable.

Champ: personnes résidant au Luxembourg au moment de l'enquête.

Source: STATEC, enquête EBM 2016-2018

2.7. La situation financière des ménages

Pour résumer, en 2018, au Luxembourg:

- 27.9% des ménages déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts.
- Pour près de quatre ménages sur cinq, la charge financière liée au logement est préoccupante et s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage.
- Le problème des arriérés de paiement reste encore marginal.

2.7.1. Difficultés à joindre les deux bouts

En 2018, 27.9% des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, autrement dit, pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Plus précisément, joindre les deux bouts est "plutôt difficile" pour 15.6% des ménages, "difficile" pour 7.4%, tandis que pour 5% des ménages ceci est vécu comme "très difficile".

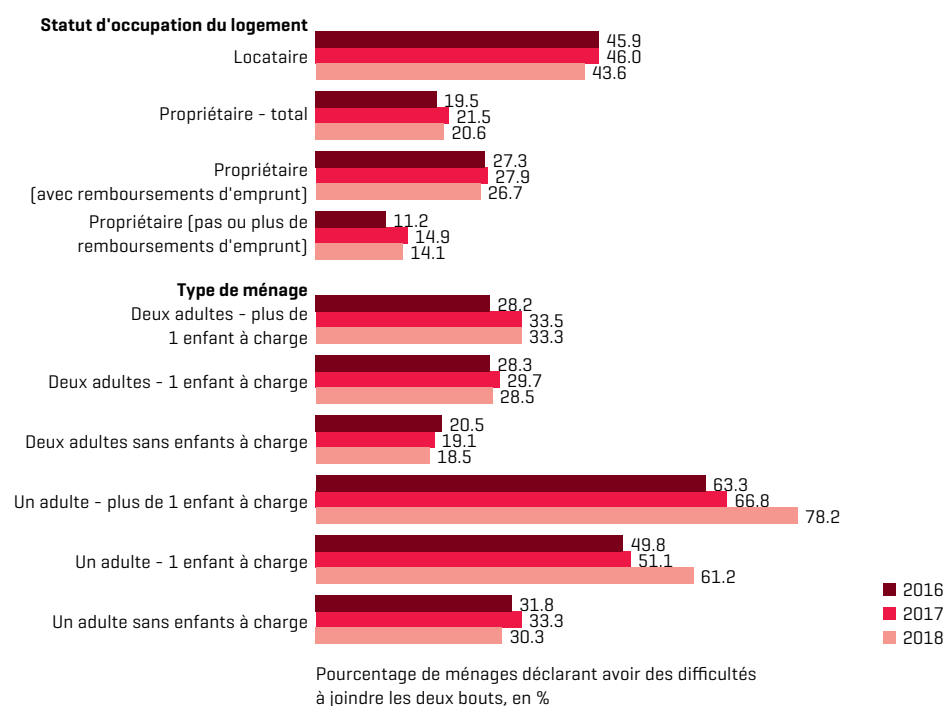
Des écarts importants existent selon les différentes catégories. Ce sont les ménages d'un adulte avec enfants à charge (familles "monoparentales") qui sont les plus exposés aux difficultés financières en 2018: 61.2% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 78.2% des ménages avec un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts. À l'inverse, la proportion des ménages isolés (c.-à-d. un adulte sans enfants à charge) qui rencontrent les mêmes difficultés se situe à 30.3% en 2018.

Tableau 13 **Capacité des ménages à joindre les deux bouts, en %: stabilité des ménages qui arrivent difficilement à joindre les deux bouts**

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts							
	très difficile	difficile	plutôt difficile	plutôt facile	facile	très facile	Difficultés à joindre les deux bouts	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.1	30.3	32.3	11.6	25.8	74.2
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.7	31.6	30.3	10.7	27.4	72.6
2017	5.6	7.1	15.9	34.5	27.4	9.6	28.6	71.4
2018	5.0	7.4	15.6	34.6	27.2	10.3	27.9	72.1

Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Graphique 43 **Les familles monoparentales déclarent plus avoir des difficultés à joindre les deux bouts**



Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

La perception de la situation financière s'améliore quand on interroge les ménages avec deux adultes: seulement 18.5% de ces personnes qui vivent sans enfants à charge déclarent avoir des difficultés, mais 28.5% avec un enfant et 33.3% avec au moins deux enfants trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception du ménage de sa situation financière. En comparaison avec les années précédentes, les ménages monoparentaux sont plus nombreux à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts. À l'inverse la même proportion dans les autres catégories de ménages baisse.

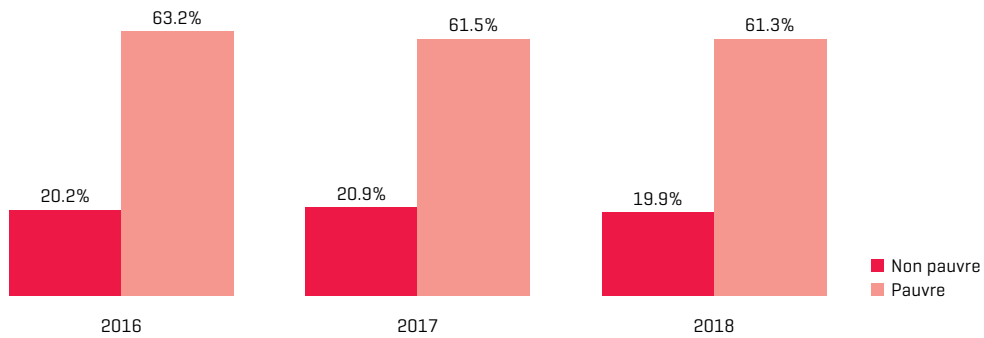
En 2018, ce sont 43.6% des ménages locataires qui déclarent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 20.6% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunt en cours, dont 26.7% disent avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Parmi ceux qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt à effectuer, ce taux baisse à 14.1%. Cela illustre le poids important que représentent les remboursements d'emprunt.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 61.3% déclarent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, contre 19.9% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective [difficulté à joindre les deux bouts] avec une question plus objective [risque de pauvreté], on obtient donc des résultats qui sont cohérents. Sur la période 2016-2018, la proportion de ménages pauvres déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts recule de deux points.

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation de la personne de référence. D'après les résultats, 40.7% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation [secondaire inférieur] déclarent faire face à des difficultés à joindre les deux bouts, contre 28.1% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen [secondaire supérieur] et 14.1% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé [universitaire].

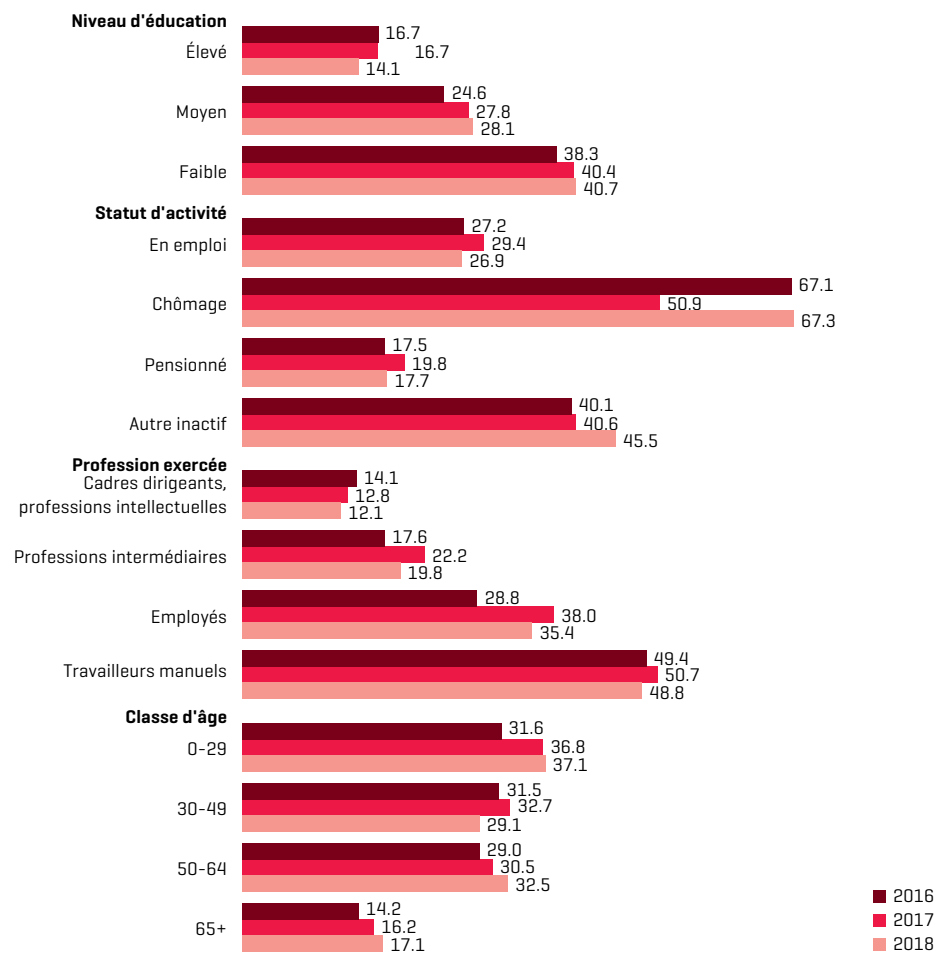
Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts: 67.1% de ces ménages le déclarent en 2018, contre 45.5% des ménages dont la personne de référence est inactive [autre que retraitée], 26.9% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 17.7% de ceux dont la personne de référence est retraitée. Le fait d'être en emploi ne met donc pas forcément à l'abri de difficultés financières.

Graphique 44 **Baisse de la part de pauvres qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts**



Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Graphique 45 **Les travailleurs manuels déclarent avoir plus des difficultés à joindre les deux bouts**



Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, en %

Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent des difficultés à joindre les deux bouts. Des différences de perception existent entre les ménages selon que la personne de référence exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle: 48.8% de ces derniers déclarent avoir rencontré des difficultés à joindre les deux bouts en 2018, contre 12.1% des premiers.

Par rapport aux classes d'âge, en 2018 les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont 17.1% à déclarer rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, contre environ un tiers des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de certains biens et services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 35.7% des ménages qui déclarent rencontrer de grandes difficultés à joindre les deux bouts déclarent avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour le ménage d'arriver à joindre les deux bouts.

Les problèmes financiers rencontrés par certains ménages font aussi que 19.3% de ceux qui déclarent avoir de très grandes difficultés ne sont pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson [ou équivalent végétarien]. Cette proportion diminue fortement en fonction des capacités financières: 99.4% de ceux qui arrivent très facilement à joindre les deux bouts peuvent s'offrir un repas de viande ou de poisson un jour sur deux.

Seulement 48.5% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts déclarent pouvoir faire face à des dépenses financières imprévues en 2018, contre 93.4% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés. Cette proportion chute à 22% lorsqu'il est très difficile pour le ménage de joindre les deux bouts et 44.4% lorsque cela est difficile.

Tableau 14 **Pourcentage de ménages pouvant s’offrir une semaine de vacances loin de leur domicile: cette opportunité dépend fortement de leur capacité à joindre les deux bouts**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2016	2017	2018
Très difficile	24.7	44.6	35.7
Difficile	48.8	60.9	60.3
Plutôt difficile	79.7	83.5	78.7
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	62.8	70.3	66.2
Plutôt facile	94.6	93.6	95.9
Facile	97.3	98.5	98.0
Très facile	97.5	98.6	98.1
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	96.2	96.1	97.0
Total	87.0	88.8	88.4

Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 15 **Pourcentage de ménages pouvant s’offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien): cette possibilité dépend moins de leur capacité à joindre les deux bouts**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2016	2017	2018
Très difficile	75.6	84.5	80.5
Difficile	89.4	95.5	93.8
Plutôt difficile	95.5	96.1	96.7
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	90.8	93.7	93.0
Plutôt facile	99.7	98.4	99.4
Facile	99.1	99.3	99.7
Très facile	99.3	99.2	98.3
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	99.4	98.9	99.3
Total	97.0	97.4	97.6

Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 16 **Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues: les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2016	2017	2018
Très difficile	11.1	25.9	20.9
Difficile	26.5	33.8	44.2
Plutôt difficile	59.5	63.1	57.4
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	43.1	48.5	47.4
Plutôt facile	86.9	88.3	90.0
Facile	94.8	94.9	95.6
Très facile	97.4	97.6	97.6
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	91.8	92.1	93.2
Total	78.4	79.6	80.4

Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2.7.2. La charge financière du logement, une question centrale

En 2018, 35.2% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 45.0% qu'elle est moyennement importante, et 19.8% qu'elle ne l'est pas du tout. Ainsi, pour quatre ménages sur cinq au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. Malgré une période plus favorable en 2014 et en 2015, la situation s'est aggravée entre 2003 et 2018.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. Pour 22.1% des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge), la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, tandis qu'elle ne l'est que pour 12.5% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge. Par ailleurs, ce sont 25% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 13% pour deux adultes avec un enfant à charge et 8.1% pour deux adultes avec au moins deux enfants à charge. Pour seulement 10.8% des ménages locataires de leur résidence principale et 16% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 32% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages.

Tableau 17 **Distribution des ménages (en %) selon la perception de la charge financière du logement: elle est perçue comme importante pour plus d'un tiers des ménages en 2018**

Perception de la charge financière du logement				
	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	Total
2003	27.4	47.1	25.5	100.0
2004	28.2	48.7	23.1	100.0
2005	26.6	46.5	26.9	100.0
2006	28.8	48.7	22.5	100.0
2007	34.0	44.5	21.5	100.0
2008	32.8	45.5	21.7	100.0
2009	33.0	47.0	20.0	100.0
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0
2013	35.0	45.2	19.8	100.0
2014	31.5	45.5	23.0	100.0
2015	30.1	44.0	25.9	100.0
2016	36.1	45.5	18.5	100.0
2017	33.7	46.8	19.5	100.0
2018	35.2	45.0	19.8	100.0

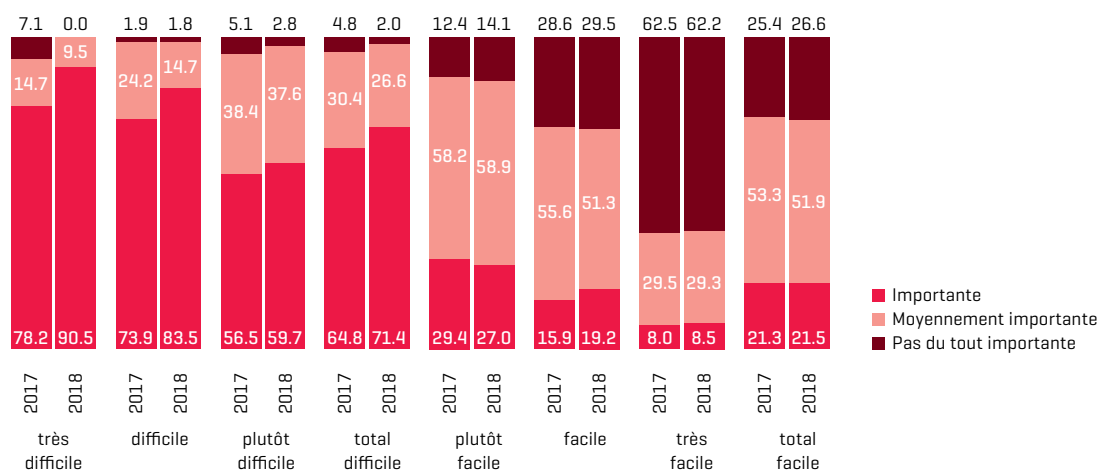
Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

Tableau 18 **Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement: les familles monoparentales perçoivent la charge financière de logement comme importante en 2018**

	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante
Un adulte sans enfants à charge	31.8	46.1	22.1
Un adulte - 1 enfant à charge	66.8	22.7	10.5
Deux adultes sans enfants à charge	29.2	45.9	25.0
Deux adultes - 1 enfant à charge	38.8	48.2	13.0
Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	57.1	34.9	8.1
Ménages propriétaires (pas de remboursement d'emprunt en cours)	17.5	50.5	32.0
Ménages propriétaires (remboursement d'emprunt en cours)	40.3	43.8	16.0
Ménages locataires	49.1	40.2	10.8
Ménages propriétaires (total)	29.2	47.0	23.7
Ménages locataires	49.1	40.2	10.8

Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 46 **Corrélation entre la capacité à joindre les deux bouts et la perception financière du logement**

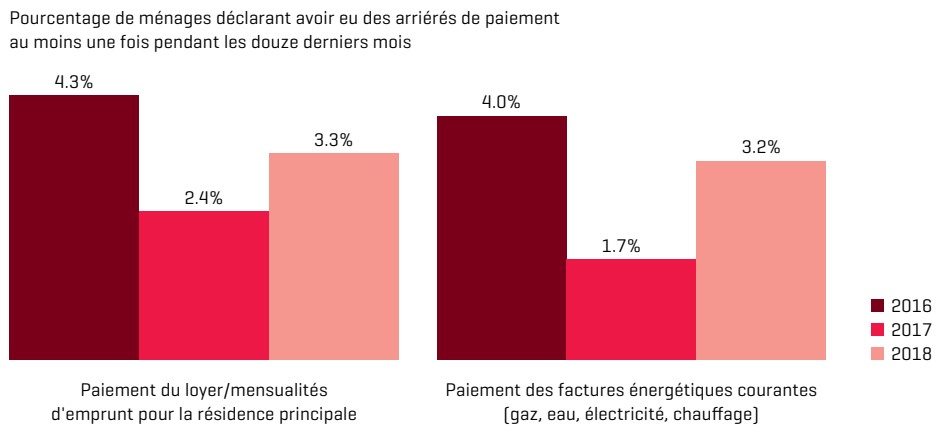


Sources: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Logiquement, la charge du logement est corrélée avec la capacité financière du ménage: pour 71.4% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 21.5 % des ménages qui déclarent ne pas avoir de difficultés.

En 2018, 3.3% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou sur les mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale. 3.2% ont payé avec retard leurs factures courantes liées à la résidence principale (eau, électricité, gaz et chauffage). Le problème des arriérés de paiement reste donc un phénomène marginal et stable au Luxembourg.

Graphique 47 **La proportion des ménages déclarant avoir des arriérés de paiement reste relativement faible, autour de 3%**



Sources: STATEC [en collaboration avec le LISER], EU-SILC

3. Le bien-être

Après la présentation du tableau de bord du PIBien-être dans la dernière édition du rapport travail et cohésion sociale³⁷, la présente édition se penche plus en détail sur deux aspects en relation avec le bien-être au Luxembourg, à savoir i) **la santé** et ii) **l'évolution de la satisfaction dans la vie**. La publication d'un rapport complètement dédié au projet PIBien-être est prévue courant 2020.

Ce rapport comportera, entres autres, une analyse critique des 63 indicateurs du tableau de bord élaborés par le Conseil économique et social [CES] et le Conseil supérieur pour un développement durable [CSDD]. Cette démarche se propose d'analyser chacun de ces indicateurs à la lumière des critères de qualité de la statistique officielle européenne et conformément au Code de Bonnes Pratiques de la Statistique européenne. Ces critères, ancrés dans un règlement européen, sont: la pertinence, l'exactitude, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité et la clarté, la comparabilité et la cohérence.

Un certain nombre de défis restent encore à relever:

- Communication et adoption du concept par les décideurs et le grand public

Dans les médias et sur la place publique, on n'entend guère parler du PIBien-être. Cette notion est encore très peu utilisée, contrairement à des indicateurs plus classiques tels que le PIB, le taux de chômage, le taux de pauvreté etc.. Il y a donc de grands efforts de communication et de pédagogie à réaliser pour que les décideurs et les citoyens s'accaparent le PIBien-être et reconnaissent toute sa richesse. Au niveau politique, il faut faire en sorte que les mesures du bien-être soient utilisées dans les décisions politiques (p.ex. conférence de l'OCDE "Putting Well-being Metrics into Policy Action" en octobre 2019 sur ce sujet).

- Publication régulière d'indicateurs pertinents et disponibles rapidement

Tel que le prévoit le programme du gouvernement: "*Le développement économique qualitatif sera appréhendé par le "PIB du bien-être" qui sera publié de façon régulière afin de donner une vue holistique de la situation du pays. Cet indicateur complète celui du produit intérieur brut (PIB) pour donner au Gouvernement un instrument supplémentaire d'orientation et d'évaluation de ses politiques.*" Or, la publication régulière, en l'état actuel de la liste des 63 indicateurs, représente le principal défi. En effet, parmi les 63 indicateurs retenus pour le Luxembourg, certains ne sont pas disponibles régulièrement (par exemple uniquement tous le 5 ans), sont peu actuels (données 2017 disponibles uniquement en 2019) et ne peuvent donc pas paraître à un rythme annuel ou infra annuel.

³⁷ <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2018/analyses-01-18/index.html>, pages 182 et suivantes

- L'approche PIBien-être est une approche récente qui n'a pas atteint sa maturité

Dès lors, il s'agit pour le Luxembourg de suivre les développements en la matière au niveau des organisations internationales, l'OCDE étant à la pointe dans le domaine du bien-être [p.ex. le rapport "*Beyond GDP - Measuring What Counts for Economic and Social Performance*"³⁸ Stiglitz, Fitoussi, Durand de 2018 faisant suite au rapport sur la mesure du progrès économique et social de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi de 2009].

- Non-harmonisation au niveau international/européen et non comparabilité

Contrairement au PIB qui est largement harmonisé et encadré, et donc comparable au niveau international, ce n'est pas le cas du PIBien-être. En effet, le bien-être, le bonheur ne possèdent ni des définitions stabilisées, ni consensuelles dans la littérature de l'économie du bonheur. Selon les auteurs ou les organisations internationales, une partie du contenu de ces notions peut varier sensiblement. Il n'existe pas de manuel méthodologique établi et reconnu, ni de "recette" toute prête.



RAPPORT DE L'OCDE
"BEYOND GDP - MEASURING
WHAT COUNTS FOR ECONOMIC
AND SOCIAL PERFORMANCE"

³⁸ <https://www.oecd.org/publications/beyond-gdp-9789264307292-en.htm>

Pour bien comprendre

L'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie [EU-SILC] comporte trois questions sur la santé. La première question porte sur la santé perçue ["Comment qualifieriez-vous votre état de santé général?" Très bon, bon, assez bon, mauvais, très mauvais]. La deuxième s'intéresse à l'existence d'une maladie chronique ["Souffrez-vous d'une maladie ou d'une affection chronique de longue durée? Oui, Non] Et la dernière question porte sur les limitations d'activité ["Depuis les 6 derniers mois au moins, à quel point avez-vous été limité, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement?" Fortement limité, limité mais pas fortement, pas limité du tout]. Les informations obtenues à partir de ces questions ne sont pas des diagnostics mais permettent de décrire le ressenti des personnes sur leur état de santé.

3.1. Focus sur la santé

69% des résidents luxembourgeois déclarent être en bonne ou très bonne santé en 2018.

L'enquête EU-SILC permet aux personnes interrogées d'autoévaluer leur état de santé. En 2018, 69% des personnes de 16 ans et plus se déclarent en bonne ou très bonne santé [→ [Tableau 19](#)]. Dix ans plus tôt en 2007, cette proportion se situait à 77.5%. Une personne sur cinq considère que son état de santé est assez bon et une personne sur dix [9.7%] juge être en mauvais ou très mauvais état de santé [6.6% en 2007], soit une augmentation de trois points de pourcentage.

Tableau 19 **Près de 7 Luxembourgeois sur 10 se déclarent en bonne ou très bonne santé, en %**

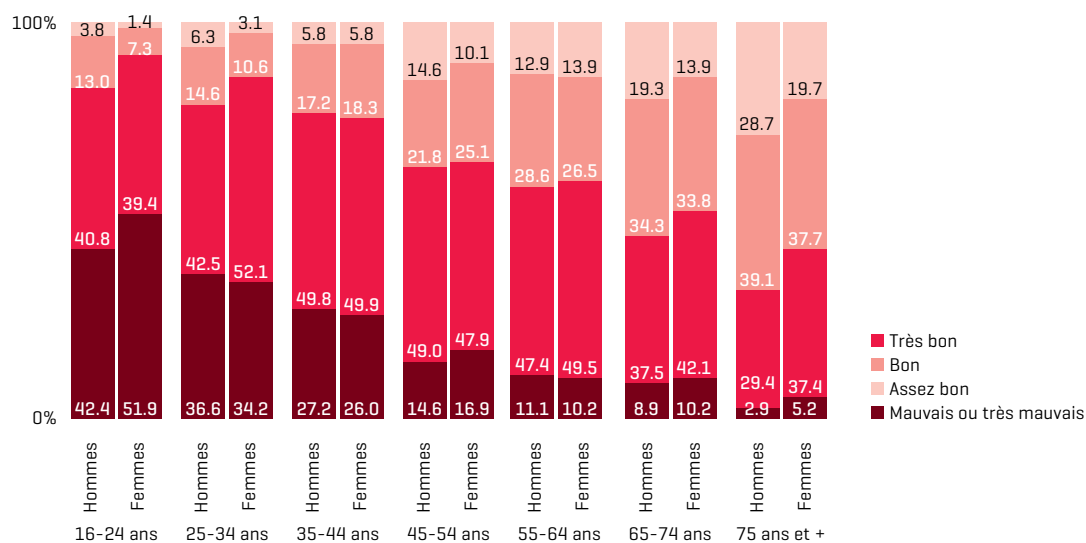
État de santé général	Ensemble	Hommes	Femmes
Très bon	23.7	23.2	24.2
Bon	45.5	44.2	46.9
Assez bon	21.1	21.6	20.6
Mauvais	8	9.3	6.7
Très mauvais	1.7	1.7	1.6

Libellé de la question: "Comment qualifieriez-vous votre état de santé général?"
Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
Source: STATEC, EU-SILC 2018

La propension à déclarer être en bonne ou très bonne santé baisse avec l'âge et devient minoritaire à partir de 75 ans [→ [Graphique 48](#)]. La santé perçue par les hommes demeure constamment meilleure que celle rapportée par les femmes alors qu'entre 35 et 64 ans, elle est identique à celle déclarée par les femmes. En effet, parmi les 16-24 ans il y a un écart de 10 points de pourcentage entre les hommes et les femmes. Un tel écart est aussi retrouvé parmi les 75 ans et plus.

Notons aussi que la propension à déclarer être en très bon état de santé passe de 52% parmi les hommes de 16-24 ans à 26% parmi ceux de 35-44 ans soit une diminution de moitié. Une baisse importante est aussi observée chez les femmes mais dans des proportions moindres.

Graphique 48 **Les hommes globalement en meilleure état de santé que les femmes, en %**

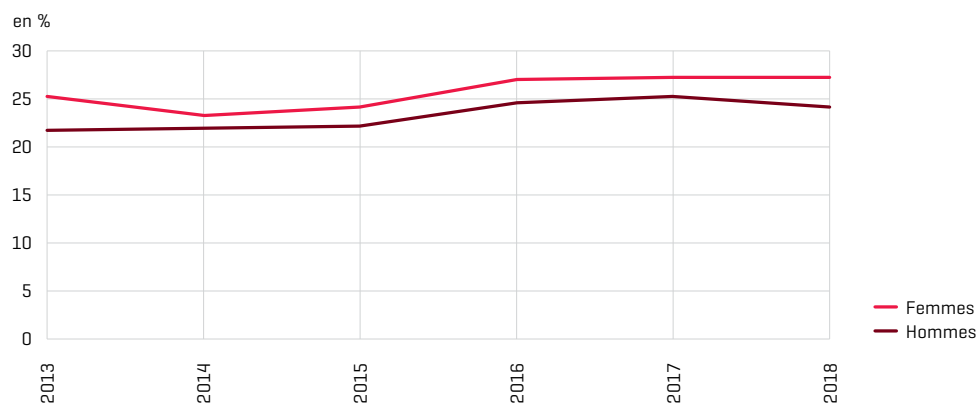


Libellé de la question: "Comment qualifieriez-vous votre état de santé général?"
 Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

15% des personnes âgées de 16-24 ans rapportent avoir une maladie ou un problème de santé chronique, contre 47% parmi les 75 ans et plus

Un quart de la population déclare souffrir actuellement d'une maladie chronique en 2018 (→ Graphique 49). Ce chiffre est resté stable depuis 2016, année de la rupture de série dans les données. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à déclarer une maladie chronique que les hommes. La réponse à cette question n'indique pas forcément que les personnes souffrent de maladie grave. Cette déclaration peut juste renvoyer à des problèmes de santé mineurs comme les troubles des yeux corrigés par des verres, des problèmes dentaires ou pour des femmes jeunes, les douleurs ou les migraines liées à leur cycle menstruel.

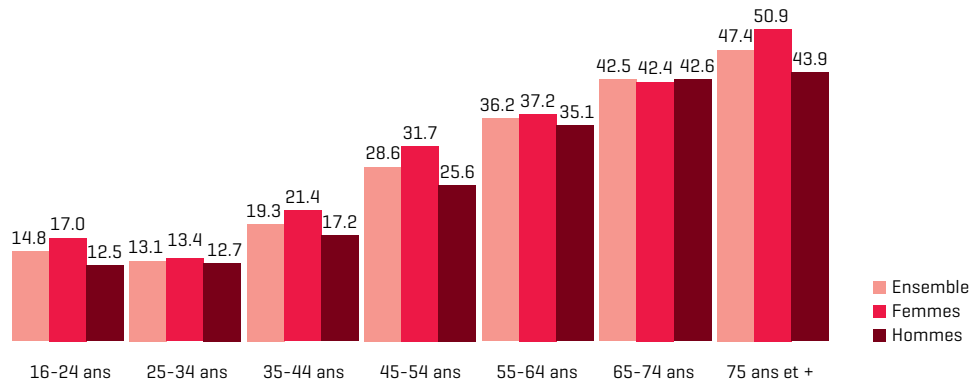
Graphique 49 **Un quart des résidents déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique, en %**



Libellé de la question: "Souffrez-vous d'une maladie ou d'une affection chronique de longue durée?"
 Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2007-2018

La part des personnes déclarant souffrir d'une maladie chronique augmente avec l'âge. Elle passe de 14.8% parmi les 16-24 ans à 47.4% pour les personnes de 75 ans et plus. Pour tous âges confondus, sauf entre 65-74 ans, les femmes rapportent plus souffrir de maladies chroniques que les hommes.

Graphique 50 **Les femmes rapportent plus de maladie ou de problème de santé chronique que les hommes, en %**



Libellé de la question: "Souffrez-vous d'une maladie ou d'une affection chronique de longue durée?"
 Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

Limitation d'activité

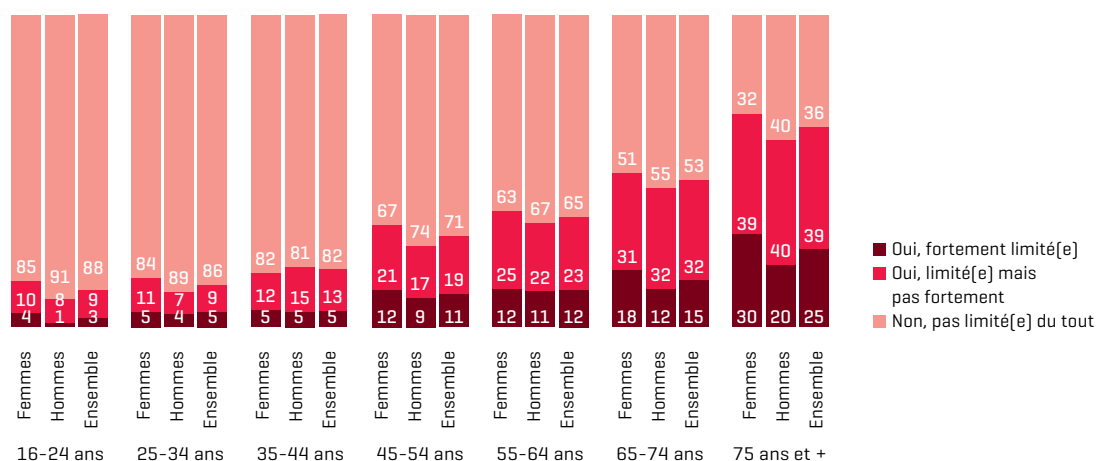
En 2018, le quart (26.8%) des résidents de 16 ans et plus déclare une limitation durable (depuis au moins 6 mois) dans leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé (→ Tableau 20). Cette proportion est faible chez les plus jeunes (12% chez les 16-24 ans). Elle augmente progressivement avec l'âge, passant de 18% entre 35-44 ans à 64% à 75 ans et plus. Globalement, les femmes (28.7%) rapportent plus de limitation d'activité que les hommes (24.7%).

Tableau 20 **Le quart des résidents limité dans leur activité depuis au moins 6 mois, en %**

Limitation d'activité	Ensemble	Femmes	Hommes
Oui, fortement limité(e)	8.9	10.0	7.7
Oui, limité(e) mais pas fortement	17.9	18.7	17.0
Non, pas limité(e) du tout	73.3	71.3	75.3

Libellé de la question: "Depuis les 6 derniers mois au moins, à quel point avez-vous été limité, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement?"
 Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

À chaque âge les femmes sont plus limitées dans leur l'activité que les hommes, en %



Libellé de la question: "Depuis les 6 derniers mois au moins, à quel point avez-vous été limité, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement?"
 Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

Santé et gradient social

La santé perçue semble être un indicateur pertinent de l'état de la santé de la population et les divers travaux existants montrent qu'elle présente une hétérogénéité selon certaines caractéristiques individuelles. Les ouvriers et les professionnels des métiers de service et du commerce déclarent globalement moins souvent être en bon état de santé que les cadres dirigeants et les cadres de professions intellectuelles. C'est parmi ces derniers qu'on trouve la plus faible proportion de personnes qui admettent souffrir d'une maladie chronique: 8.4% contre 18.8% pour les ouvriers et 25.1% parmi les employés administratifs (→ [Tableau 21](#)). Le quart des ouvriers rapporte avoir une limitation dans les activités contre 12% des cadres dirigeants et 11% des travailleurs intellectuels. Ces écarts sont encore plus marqués entre les actifs d'un côté et les chômeurs et les autres inactifs. Cela s'explique par la surreprésentation parmi les inactifs de personnes en invalidité permanente ou incapacité de travailler (20.2%) et de personnes s'occupant principalement des tâches domestiques, de la garde des enfants ou d'autres personnes à charge (70%). Notons que 23.8% des inactifs sont aussi des personnes âgées de 65 ans et plus contre 0.4% parmi les personnes en emploi.

L'état de santé dépend aussi du niveau d'éducation des personnes interrogées: le risque d'être "en moins bonne santé, d'avoir une maladie chronique et d'être limité dans ses activités" progresse inversement au niveau d'études (→ [Tableau 21](#)).

Aussi bien avec le niveau d'études qu'avec la situation professionnelle, on observe un gradient social certain pour ces indicateurs de santé perçue. Par gradient social, il y a lieu d'entendre que plus un individu occupe une position socioéconomique défavorable, plus il se perçoit en mauvaise santé. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, il s'agit d'un phénomène mondial, que l'on constate dans les pays à revenu faible ou intermédiaire comme dans ceux à revenu élevé. À l'intérieur des pays, les données montrent qu'en général ce gradient social concerne toute l'échelle socioéconomique.

Tableau 21 **Les individus dans les catégories sociales les plus défavorables ont une mauvaise perception de leur état de santé, en %**

	Part de la population déclarant			Part de la population
	être au moins en assez bonne santé	avoir un problème de santé chronique	avoir une limitation d'activité	
Catégorie socioprofessionnelle				
Directeur et cadre dirigeant	97.3	8.4	12.2	2.4
Professions intellectuelles supérieures	98.5	15.8	11.1	15.0
Professions intermédiaires	95.3	17.1	16.6	14.6
Employés administratifs	96.5	25.1	18.5	5.1
Métiers de service et commerçants	94.0	16.4	14.9	7.0
Ouvriers qualifiés ou non	91.3	18.8	25.6	15.5
Chômeurs	79.0	34.6	33.9	4.1
Retraités	85.3	39.4	44.6	21.8
Autres inactifs	75.2	45.5	46.8	14.6
Niveau d'éducation				
Faible	82.5	35.0	39.4	33.3
Moyen	93.4	25.3	26.1	38.2
Élevé	96.8	18.1	18.2	28.6
Total	90.7	26.5	28.3	100

Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
Source: STATEC, EU-SILC 2018

Comparaison européenne

Les données de l'enquête EU-SILC permettent de faire des comparaisons avec les autres pays européens. Toutefois, ces comparaisons doivent être prises avec prudence car primo, il existe des différences dans la formulation des questions et les modalités de réponse et secundo, il y a certainement des variations géographiques liées aux caractéristiques culturelles des populations prêtes à déclarer être en bonne santé ou pas et à déclarer souffrir d'une maladie chronique ou non. En 2017, c'est en Irlande (83.2%) et en Suisse (80.2%) que l'on déclare le plus être en très bonne ou en bonne santé (→ [Tableau 22](#)). Le Luxembourg se trouve à la 14^e position (71%), légèrement au-dessus de la moyenne européenne (69.7%).

C'est en Croatie que l'on trouve la plus forte proportion de personnes jugeant leur santé mauvaise ou très mauvaise (18.4%). Au Luxembourg, 9.3% des habitants jugent leur santé mauvaise ou très mauvaise en 2017.

La Finlande est le pays dans lequel on déclare plus de maladies chroniques (47.6%) et l'Italie se situe à l'autre extrémité avec seulement 13.8%. Le Luxembourg se trouve plutôt en position favorable et seul le quart (26.4%) de la population déclare être atteint de maladie(s) chronique(s). Concernant les limitations d'activités, le Luxembourg se trouve à la 19^e position et 71.6% déclarent ne pas être limités dans leurs activités. C'est à Malte (88.1%), en Suède (86.8%) et en Norvège (83.6%) qu'on retrouve les taux les plus élevés. À l'opposé, l'Estonie (58.6%), la Slovénie (63.7%) et la Lettonie (65.5%) ont les taux les plus bas.

Tableau 22 **Comparaison de l'état de santé déclaré en Europe en 2017, en %**

	Santé perçue			Maladie chronique	Limitation d'activité		
	Bonne ou très bonne	Assez bonne	Mauvaise ou très mauvaise		Non	Oui, limité(e)	Oui, très limité(e)
UE-28	69.7	22.0	8.3	37.0	75.3	17.2	7.5
Belgique	74.4	17.0	8.6	24.9	75.2	16.1	8.7
Bulgarie	66.5	22.4	11.0	26.0	81.1	14.1	4.8
Tchéquie	61.8	27.1	11.1	36.1	71.8	20.2	8.0
Danemark	71.2	21.0	7.9	29.9	69.8	23.5	6.7
Allemagne	65.4	26.1	8.4	44.2	77.8	14.8	7.3
Estonie	52.5	32.9	14.6	45.9	65.5	24.4	10.1
Irlande	83.2	13.4	3.4	27.7	83.0	11.4	5.6
Grèce	74.0	15.6	10.4	23.8	75.6	14.1	10.3
Espagne	74.2	19.2	6.6	28.6	81.4	14.6	4.0
France	67.4	24.3	8.3	39.9	74.6	16.3	9.1
Croatie	60.5	21.0	18.4	37.6	66.9	23.0	10.2
Italie	77.0	17.2	5.8	13.8	76.1	19.0	4.8
Chypre	78.0	16.9	5.0	36.3	80.0	13.7	6.3
Lettonie	44.2	38.8	16.9	42.8	58.6	30.9	10.5
Lituanie	43.7	39.9	16.4	35.2	69.8	23.4	6.9
Luxembourg	71.0	19.7	9.3	26.4	71.6	19.3	9.1
Hongrie	59.1	27.9	13.0	39.4	73.8	18.6	7.6
Malte	75.2	20.7	4.1	32.0	88.1	9.4	2.6
Pays-Bas	76.1	19.3	4.6	33.4	69.5	24.3	6.2
Autriche	70.3	21.7	8.0	38.3	65.7	24.7	9.6
Pologne	58.8	27.5	13.6	39.0	75.9	16.5	7.6
Portugal	48.8	35.9	15.3	42.9	66.6	24.7	8.7
Roumanie	70.9	21.8	7.3	20.5	72.4	21.6	6.0
Slovénie	65.3	25.0	9.7	39.5	63.7	26.6	9.7
Slovaquie	67.0	21.8	11.3	30.5	68.0	22.8	9.2
Finlande	70.1	24.4	5.6	47.6	66.3	26.3	7.4
Suède	76.5	17.8	5.7	37.1	86.8	8.6	4.5
Royaume-Uni	74.8	18.1	7.1	39.8	74.8	14.3	10.9
Norvège	77.4	15.3	7.2	34.9	83.6	11.3	5.0
Suisse	80.2	15.7	4.1	35.5	70.1	24.6	5.3

Source: Eurostat - 2017

Pour bien comprendre

L'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) comporte pour chaque vague un module ad hoc sur une problématique spécifique. Pour les années 2013 et 2018, le module ad hoc portait sur le bien-être. Les questions portaient sur la satisfaction dans les domaines précis de la vie (finances, loisirs, relations personnelles), sur la satisfaction générale dans la vie et sur le bonheur. Une comparaison de ces années permet de savoir si la satisfaction dans la vie déclarée par les habitants s'est améliorée ou détériorée, et quels en sont les déterminants.

3.2. L'évolution de la satisfaction dans la vie

En 2013, quand on a demandé aux enquêtés de 16 ans et plus s'ils étaient satisfaits de leur vie en général, ils ont répondu 7.6 en moyenne sur une échelle de 0 à 10. La même question a été posée entre 2016 et 2018 et la note moyenne attribuée à la satisfaction est de 7.5. Depuis la reprise économique en 2013, le Luxembourg connaît une croissance économique soutenue avec le revenu national brut par tête (RNB/hab.) des résidents qui augmente constamment entre 2013 et 2018 passant de 57 492 EUR à 66 361 EUR. On pouvait donc s'attendre à un niveau de satisfaction qui s'accroît également depuis 2013. Mais tel n'est pas le cas puisque le niveau de satisfaction en 2018 est identique à celui de 2013. Il s'agit là d'un phénomène d'habituation bien connu dans la littérature de l'économie du bonheur, qui fait qu'un accroissement de la richesse d'un pays ne se traduit pas forcément par une augmentation du niveau de satisfaction moyen de la population (paradoxe d'Easterlin). Ce paradoxe a été récemment invalidé, et la satisfaction ou le bonheur d'une population augmenterait à partir d'un certain seuil de revenu (Stevenson et Wolfers, 2008³⁹).

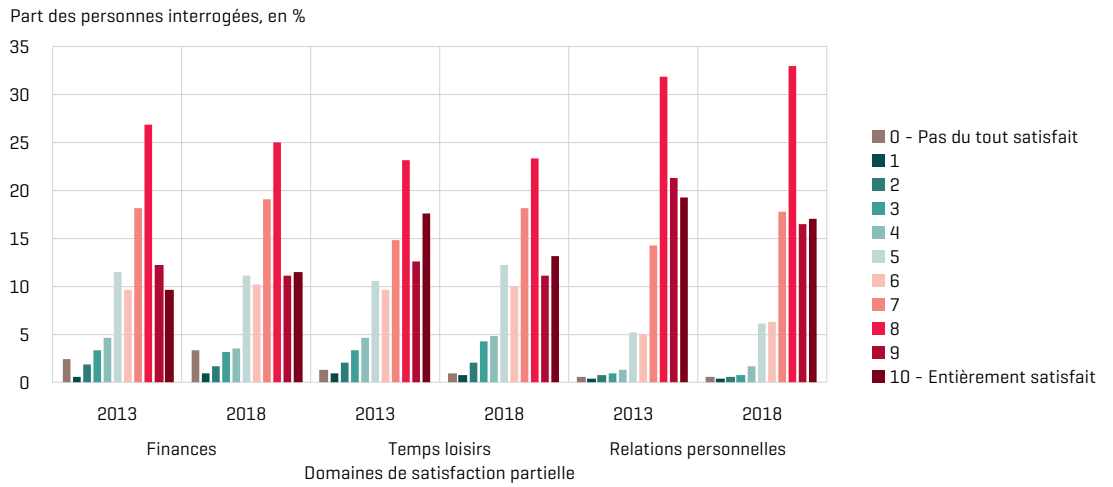
Si le niveau moyen de satisfaction est identique depuis 2013, il n'est pas certain que la distribution de cette satisfaction soit restée identique durant cette période. La distribution pour la satisfaction dans les finances montre une hausse de 2 points de pourcentage (de 9.5% à 11.4%) de la part des personnes qui déclarent être entièrement satisfaites financièrement, c'est-à-dire celles qui ont donné le score maximal (le score de 10). Cela peut indiquer que les gens qui étaient aisés en 2013, le sont davantage en 2018, ce que corrobore l'accroissement du RNB/hab. sus-mentionné.

Concernant la satisfaction du temps passé dans les loisirs, la proportion des enquêtés qui ont rapporté un score de 7 a augmenté de 3.4 points de pourcentage (passant de 14.7% en 2013 à 18.1% en 2018) sur la période alors que la part des gens qui ont déclaré une satisfaction maximale (le score de 10) a baissé de 4.6 points. Enfin, pour ce qui est de la satisfaction des relations personnelles, les proportions des scores les plus élevés (9 et 10) baissent et les pourcentages des personnes qui ont donné les scores 7 et 8 augmentent. Ainsi pour ces deux indicateurs partiels de satisfaction, on note qu'il y a une concentration de la satisfaction dans les scores 7 et 8 (scores modaux) alors que les scores extrêmes élevés baissent.

En 2013 et 2018, les perceptions que les individus ont de leur satisfaction par rapport aux finances, aux temps de loisirs ou à leurs relations personnelles ont évolué différemment. Et lorsqu'on demande aux enquêtés ce qu'ils pensent de leur vie en général, leurs réponses en 2018 montrent une légère baisse de la proportion des enquêtés qui ont rapporté une satisfaction maximale (score 10) et une hausse de la part des personnes qui ont noté les scores de 7 et 8. Il y a une plus forte concentration des déclarations entre les scores 7 et 9 (70.6%) en 2018 qu'en 2013 (67.7%).

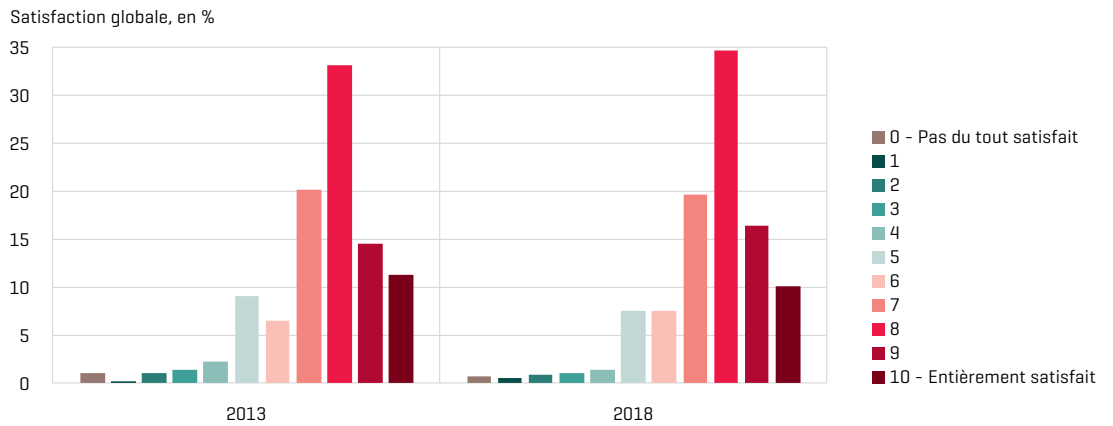
³⁹ Stevenson, B. and Wolfers, J., 2008 - "Economic Growth and Subjective Well-being.: Re-assessing the Easterlin Paradox", NBER Working Paper 14282, Available at: <http://www.nber.org/papers/w14282>.

Graphique 52 **Le score maximal de satisfaction financière en hausse; en revanche il baisse pour ce qui est de la satisfaction des relations personnelles**



Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

Graphique 53 **Forte concentration de la satisfaction dans les scores 7 à 9**

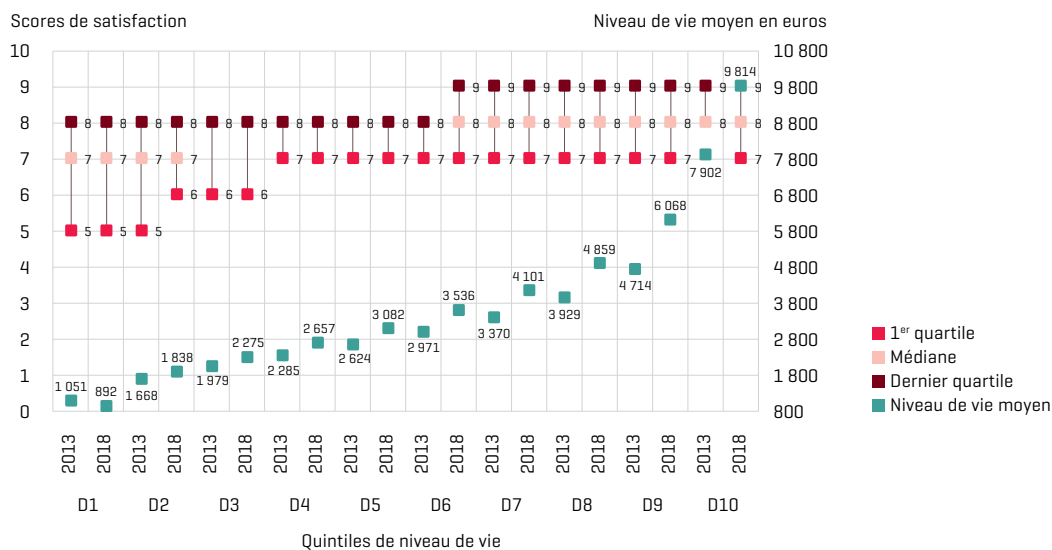


Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
 Source: STATEC, EU-SILC 2018

Étant donné le débat récurrent entre la richesse d'un pays et la satisfaction dans la vie, on croise ici la satisfaction de la vie avec les déciles de niveau de vie. On observe que:

- La satisfaction augmente avec le niveau de vie et ceci quelle que soit l'année considérée;
- Pour un décile de niveau de vie donné, la satisfaction médiane est identique en 2013 et en 2018. Par exemple, la satisfaction médiane pour le décile 3 en 2013 est de 8 et c'est le même score médian qu'on obtient aussi en 2018 pour ce décile;
- Une dispersion plus grande du score de satisfaction dans la vie pour les ménages les plus défavorisés [décile 1] en 2013 et en 2018 et le décile 2 en 2013. Pour ces déciles, l'écart entre le premier quartile et le dernier quartile est de 3 points et l'écart type de la distribution de la satisfaction est supérieur à 2;
- À partir du décile 4 [correspondant souvent à la classe moyenne, cf. Lelièvre M. et Rémila N., 2018], le niveau de satisfaction n'augmente plus malgré une hausse importante du niveau de vie moyen. Il peut s'agir là d'un seuil à partir duquel toute évolution du revenu ne procure plus un supplément de satisfaction.

Graphique 54 **À partir du décile 4, le niveau de satisfaction n'augmente plus avec la hausse du niveau de vie**



Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus
Source: STATEC, EU-SILC 2018

Toutefois, ces résultats n'indiquent pas l'intensité des relations (rapprochement ou antagonisme) qui existent entre la satisfaction et certaines caractéristiques des enquêtés. Nous avons donc réalisé des analyses factorielles [→ [Annexe](#)] pour décrire de manière graphique ces relations. Ces graphiques montrent que le panorama des liens n'est pas identique sur les deux années.

En 2013, l'analyse factorielle montre qu'au Luxembourg, il y a deux sous-populations qui peuvent potentiellement rapporter de faibles scores de satisfaction dans la vie. D'une part les personnes âgées, du fait du vieillissement et son corollaire de mauvaise santé, d'invalidités, etc. Et d'autre part les personnes vivant dans des conditions matérielles de vie précaires telles que le chômage, les fins de mois difficiles, le fait d'être locataires de logement à loyer réduit⁴⁰ et d'appartenir aux déciles 1 ou 2, donc à la catégorie des moins aisés.

À l'autre extrémité, les scores de satisfaction élevés sont en relation avec les jeunes en études [16-24 ans] d'un côté et de l'autre côté avec les jeunes adultes [25-44 ans] en emploi temps plein, de niveau d'études élevé, qui sont propriétaires de leur logement et qui sont financièrement aisés. Il faut noter que ces deux groupes ont en commun d'être en très bonne santé et de n'être jamais mariés.

Cinq ans plus tard, le portrait est légèrement différent. La relation entre le vieillissement, le mauvais état de santé et la moindre satisfaction est plus ténue même si elle est toujours valide. En revanche, le mauvais état de santé quel que soit l'âge est toujours associé à une plus faible satisfaction de la vie. Les conditions matérielles de vie telles que les fins de mois difficiles, disposer de faibles revenus [quintile 1] ou être locataires de logement à loyer réduit sont toujours liées à des faibles scores de satisfaction. Outre ces liens, on note une relation qui semble se renforcer entre les situations de divorce ou séparation et la moindre satisfaction et aussi entre un faible niveau d'études et une faible satisfaction. On observe un lien très net entre un niveau de vie élevé [déciles 9 et 10], un niveau d'études élevé et une vie satisfaisante au Luxembourg.

Ces résultats descriptifs montrent les caractéristiques socioéconomiques des enquêtés associées à la satisfaction dans la vie. Toutefois, ces associations ne permettent pas de distinguer les caractéristiques qui ont un impact significatif sur la satisfaction dans la vie. Nous avons donc réalisé un modèle logit ordonné pour savoir si l'effet des différentes variables est identique ou a changé entre ces deux années.

Les résultats de ces modèles montrent qu'il y a des convergences pour certaines variables explicatives qui gardent le même impact [plus ou moins avec la même intensité] en 2013 et 2018 alors que d'autres variables perdent leurs effets ou deviennent significatives.

.....
⁴⁰ Ce sont les ménages qui déclarent que leur loyer est inférieur à celui du prix de marché. Ça peut être un logement social de la commune ou du Fonds du Logement ou de l'Agence Immobilière Sociale, un logement familial loué à un prix réduit (une personne qui loue un logement à son enfant à un prix inférieur à celui du marché) et un ancien bail (un logement loué il y a plusieurs années avec un ancien bail et dont le loyer a peu évolué depuis).

Concernant les résultats qui convergent, on note que la probabilité de déclarer être satisfait dans la vie progresse logiquement avec la baisse des difficultés financières et ceci davantage en 2018 qu'en 2013. En 2018, malgré les difficultés à joindre les deux bouts, on a une probabilité plus forte de déclarer être plus heureux qu'en 2013. Parmi ceux qui n'ont aucune difficulté à joindre les deux bouts, cette probabilité s'est accrue aussi. Toujours en lien avec les conditions matérielles de la vie, il y a le niveau de vie des enquêtés qui accroît la probabilité d'être satisfait en 2013. Toutefois, cet effet disparaît en 2018.

Le facteur santé est l'un des principaux déterminants de la satisfaction dans la vie, confirmant ainsi les résultats des analyses factorielles. Ainsi déclarer être en mauvaise santé est associé à une probabilité plus importante d'avoir une faible satisfaction de la vie, et c'est davantage le cas en 2018 qu'en 2013. À l'autre extrémité, déclarer être en très bonne santé est associé à une satisfaction de la vie plus élevée, mais l'écart de satisfaction entre ceux en très bonne santé et ceux en mauvaise santé est moins important en 2018 qu'en 2013.

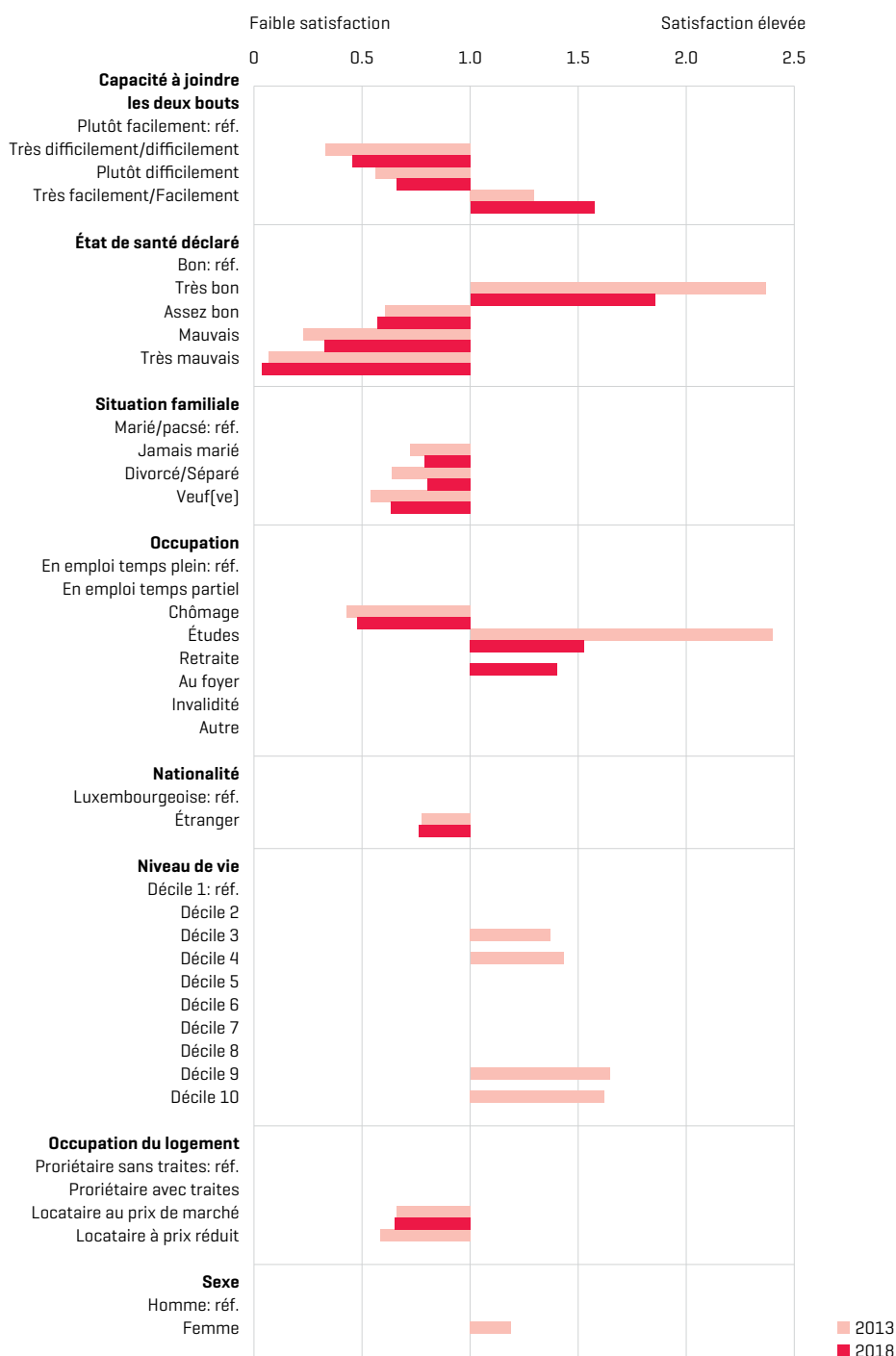
Concernant les résultats divergents, on observe que les personnes en études avaient une probabilité plus élevée de rapporter une satisfaction élevée par rapport aux personnes en emploi plein temps, et cette probabilité est plus faible en 2018 qu'en 2013. Il s'agit essentiellement des jeunes qui sont globalement plus satisfaits dans la vie que les autres groupes d'âges (cf. Regards sur les jeunes⁴¹). Une autre sous-population présente aussi une probabilité de rapporter un score élevé de satisfaction. Il s'agit des retraités et cet effet n'était pas significatif en 2013. À l'inverse de ces deux groupes, les personnes au chômage ont une probabilité plus élevée d'être insatisfaites vu leur situation financière. Enfin, le fait d'être en couple procure toujours une plus forte probabilité d'être satisfait dans la vie.

Globalement, l'état de santé, qui est souvent lié à l'âge, est le facteur le plus déterminant de la satisfaction dans la vie, suivi des capacités financières et de la situation maritale. Les effets de ces facteurs sont significatifs en 2013 et en 2018. La comparaison entre 2013 et 2018 montre en revanche que l'effet du revenu, présent en 2013, n'est plus significatif en 2018. Concernant le statut d'occupation, être à la retraite procure en 2018 une satisfaction supplémentaire que d'être en emploi temps plein, ce qui n'était pas le cas en 2013.

Une limite à cette analyse est que la question de la satisfaction globale de la vie est un jugement général de l'individu lui-même qui a toutes les chances de ne pas passer en revue détaillée les différents compartiments de sa satisfaction avant de répondre. Cet indicateur reflète une image mentale du bien-être subjectif des personnes interrogées. Nous sommes donc dans le domaine des représentations sociales et individuelles qui diffèrent de celui des situations mesurées objectivement.

⁴¹
Regards n° 15/2019 - Quid des jeunes au Luxembourg?

Graphique 55 **La santé le facteur le plus déterminant de la satisfaction dans la vie**



Note: résultats de la régression logistique ordonnée sur la satisfaction de la vie en général.

Note de lecture: en 2018, les personnes en très bonne santé ont près de deux fois plus de chances que les personnes en bonne santé de rapporter une satisfaction élevée.

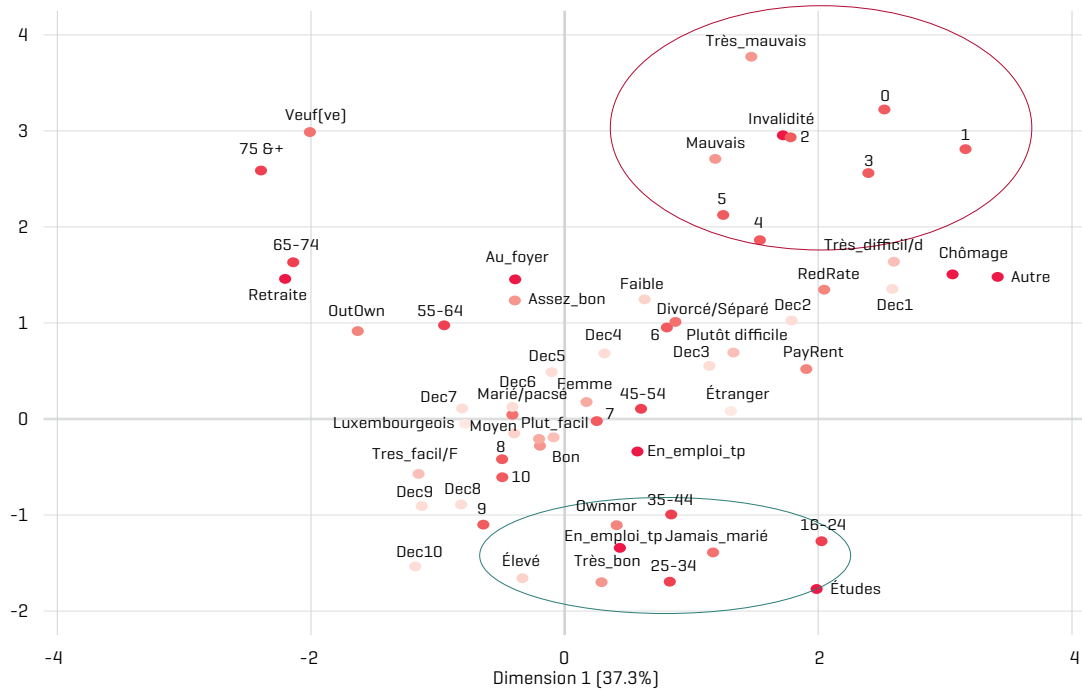
Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus

Source: STATEC, EU-SILC 2018

Annexe

Analyse factorielle en 2013

Satisfaction 2013
Dimension 2 [24.1%]



Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus

La dimension 1 matérialise un axe d'occupation avec une opposition entre les personnes au chômage et celles qui sont retraitées.

La dimension 2 représente la satisfaction et l'état de santé indiquant une opposition entre les personnes qui rapportent une satisfaction de la vie élevée et une bonne santé et les personnes qui ont déclaré ne pas être satisfaites de leur vie avec une mauvaise santé.

Label des modalités: 16-24= 16-24 ans; 25-34=25-34 ans; 35-44=35-44 ans; 45-54=45-54 ans;

55-64=55-64 ans; 65-74=65-74 ans; 75 6+=75 ans et plus; Retraite=pensionné;

En_emploi_tp=En emploi temps plein; Chomage=chômage; Invalide=invalidé,

Au_foyer=personne au foyer, Retraite=personne à la retraite; Elève=personne en étude;

Outown=propriétaire sans traites à payer; Ownmor=propriétaire avec traites à payer;

Payrent= locataire, loyer au prix du marché; RedRate= locataire, loyer réduit;

Élevé=niveau d'études supérieures; Moyen=Niveau intermédiaire; Faible=Niveau faible;

Mauvais=mauvais état de santé; Assez bon=assez bon état de santé; Bon=bonne santé;

Très bon=très bonne santé; Très facile=; Facile=facilité à joindre les deux bouts;

Difficile; Très difficile=; Plut_facil=facilité à joindre les deux bouts;

Très diff/diffi=très difficile/difficile capacité à joindre les deux bouts;

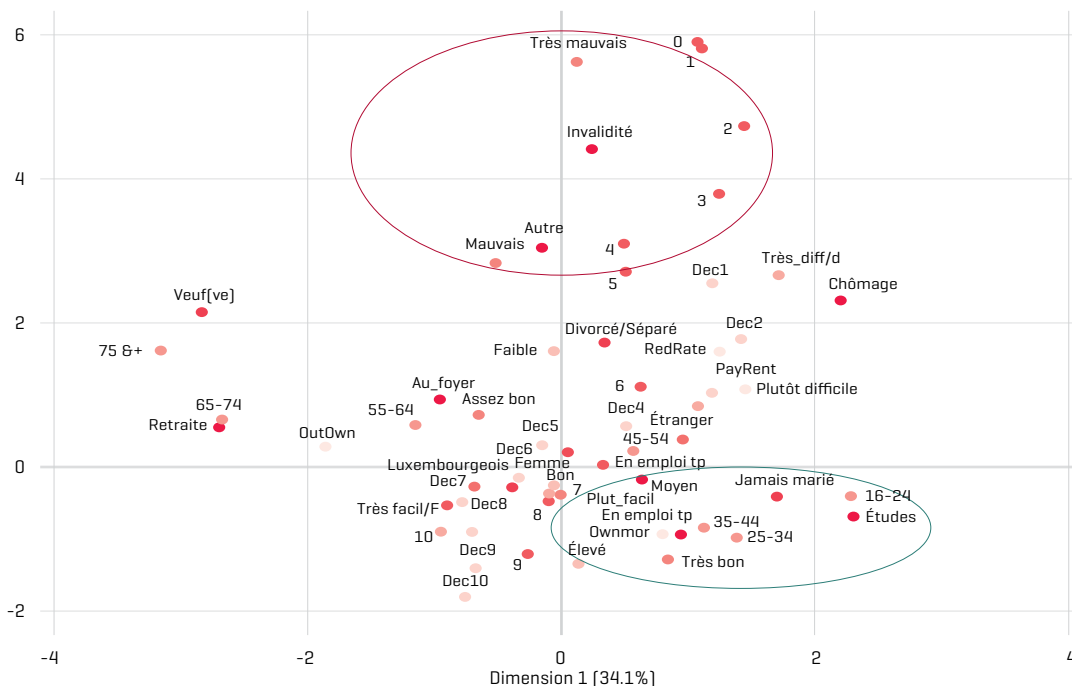
3*Plutôt difficilement=difficile capacité à joindre les deux bouts;

5*Tres facil/Facil=très facile/facile capacité à joindre les deux bouts

Source: STATEC, EU-SILC 2018

Analyse factorielle en 2018

Satisfaction 2018
Dimension 2 [22.1%]



Champ: population vivant en ménage ordinaire, âgée de 16 ans ou plus

La dimension 1 matérialise une dimension d'occupation avec une opposition entre les personnes au chômage et celles qui sont retraités.

La dimension 2 représente la satisfaction et l'état de santé indiquant une opposition entre les personnes qui rapportent une satisfaction de la vie élevée et une bonne santé et les personnes qui ont déclaré ne pas être satisfaites de leur vie avec une mauvaise santé.

Label des modalités: 16-24= 16-24 ans; 25-34=25-34 ans; 35-44=35-44 ans; 45-54=45-54 ans; 55-64=55-64 ans; 65-74=65-74 ans; 75 &+ =75 ans et plus; Retraite=pensionné;

En_emploi_tp=En emploi temps plein; Chomage=chômage; Invalide=invalidé,

Au foyer=personne au foyer, Retraite=personne à la retraite; Elève=personne en étude;

Outown=propriétaire sans traites à payer; Ownmor=propriétaire avec traites à payer,

Payrent=locataire, loyer au prix du marché; RedRate=locataire, loyer réduit;

Élevé=niveau d'études supérieures; Moyen=Niveau intermédiaire; Faible=Niveau faible;

Très bon=très bonne santé; Très facile=; Facile=facilité à joindre les deux bouts;

Difficile; Très difficile=; Plut facil=facilité à joindre les deux bouts;

Très diffi/diffi=très difficile/difficile capacité à joindre les deux bouts;

3"Plutôt difficilement=difficile capacité à joindre les deux bouts;

5"Très facil/Facil=très facile/facile capacité à joindre les deux bouts

Source: STATEC, EU-SILC 2018

Bibliographie

Lelièvre, M. et Rémila, N. (2018)

Dépenses pré-engagées:
quel poids dans le budget des
ménages?, Les dossiers de la
DRESS, n° 25, Mars, 54 p.

Quinet (2008)

Mesure du pouvoir d'achat
des ménages, Rapport remis
à Madame Christine Lagarde
Ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi
le 6 février 2018, 126 p.

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu